



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT ANNUEL 2009



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## **RAPPORT ANNUEL 2009**



# SOMMAIRE

LES TEMPS FORTS DE LA BCEAO EN 2009 .....	X
COMPOSITION DES ORGANES STATUTAIRES ET ORGANIGRAMME DE LA BCEAO .....	XIX
MESSAGE DU GOUVERNEUR .....	1
VUE D'ENSEMBLE .....	3
<b>I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER .....</b>	<b>7</b>
1.1 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL .....	7
1.2 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'UMOA .....	15
1.2.1 - Produit intérieur brut .....	15
1.2.2 - Production agricole .....	16
1.2.3 - Extraction minière .....	18
1.2.4 - Production industrielle et chiffre d'affaires du commerce de détail .....	18
1.2.5 - Evolution des prix .....	18
1.2.6 - Finances publiques .....	21
1.2.7 - Balance des paiements.....	21
1.2.8 - Mobilisation des ressources et situation de la dette extérieure .....	22
<b>II - MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE .....</b>	<b>25</b>
2.1 - OBJECTIF DE LA POLITIQUE MONETAIRE .....	25
2.2 - ACTION MONETAIRE .....	25
2.2.1 - Politique des taux d'intérêt.....	25
2.2.2 - Opérations d'open market .....	25
2.2.3 - Actions sur les guichets permanents de refinancement .....	26
2.2.4 - Dispositif des réserves obligatoires .....	26
2.3 - EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES.....	27
2.3.1 - Avoirs extérieurs nets .....	28
2.3.2 - Crédit intérieur .....	29
2.3.2.1 - Position nette des Gouvernements .....	29
2.3.2.2 - Crédits à l'économie.....	30
2.3.2.3 - Evolution des crédits recensés à la Centrale des risques.....	32
2.3.3 - Masse monétaire et base monétaire.....	32
2.3.4 - Epargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne .....	38
2.3.5 - Concours de la Banque Centrale .....	40
2.3.6 - Evolution des réserves obligatoires constituées .....	43
2.3.7 - Opérations du marché interbancaire.....	45
2.3.8 - Opérations du marché des titres publics et privés .....	46
<b>III - EMISSION MONETAIRE ET SYSTEMES DE PAIEMENT .....</b>	<b>49</b>
3.1 - GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE .....	49
3.1.1 - Prélèvements et versements aux guichets .....	49



3.1.1.1 – Prélèvements .....	49
3.1.1.2 – Versements .....	50
3.1.2 - Composition de la circulation fiduciaire .....	50
3.2 - EXECUTION DES REGLEMENTS A L'INTERIEUR DE L'UMOA .....	51
3.2.1 - Mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO .....	51
3.2.2 - Dispositions entre les Etats membres de l'UMOA .....	52
3.3 - EXECUTION DES REGLEMENTS AVEC L'EXTERIEUR .....	53
3.3.1 - Opérations sur billets avec l'extérieur .....	53
3.3.2 - Transferts scripturaux .....	53
3.4 - FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE PAIEMENT .....	54
3.4.1 - Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) .....	55
3.4.2 - Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) .....	57
3.4.3 - Système monétique interbancaire régional .....	58
3.4.4 - Centrale des incidents de paiement .....	59
3.4.5 - Surveillance des systèmes de paiement .....	61
3.4.6 - Cadre légal et réglementaire .....	62
3.4.7 - Organisation et normalisation bancaire et financière .....	62
<b>IV - SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER .....</b>	<b>65</b>
4.1 - EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE .....	65
4.1.1 - Evolution du réseau bancaire .....	65
4.1.2 - Activité des banques et des établissements financiers .....	65
4.1.3 - Situation au regard du dispositif prudentiel .....	67
4.1.4 - Dispositif des accords de classement.....	68
4.2 - EVOLUTION DU MARCHE FINANCIER REGIONAL .....	68
4.3 - EVOLUTION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES .....	69
4.3.1 - Indicateurs d'activité .....	69
4.3.2 - Mise en œuvre du PRAFIDE .....	70
4.3.2.1 - Cadre juridique et dispositif prudentiel .....	70
4.3.2.2 - Surveillance du secteur de la microfinance .....	70
4.3.2.3 - Amélioration de l'information financière .....	70
4.3.2.4 – Renforcement des capacités.....	71
4.4 - RENFORCEMENT DE LA STABILITE FINANCIERE .....	73
4.4.1 - Rencontres avec les banques de l'UMOA.....	73
4.4.2 - Mise en place du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA .....	74
4.4.3 - Renforcement du cadre réglementaire régissant les activités des systèmes financiers décentralisés de l'UMOA .....	74
4.4.4 - Elaboration des textes d'application de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO .....	75
4.4.5 - Mise en place d'un Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) .....	75
<b>V - AUTRES ACTIVITES DE LA BCEAO .....</b>	<b>77</b>
5.1 - GESTION DES RESERVES DE CHANGE .....	77
5.2 - INTEGRATION ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA.....	77
5.3 - COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE .....	78

5.3.1 - Relations avec le Fonds Monétaire International (FMI) .....	78
5.3.2 - Relations avec les autres institutions .....	79
5.4 - AUTRES ACTIVITES ET PROJETS DE LA BCEAO .....	80
5.4.1 - Collecte, gestion et diffusion d'informations statistiques .....	80
5.4.2 - Centrale des bilans.....	81
<b>VI - CONCERTATIONS ENTRE LA BCEAO ET LES DIRIGEANTS DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS DE L'UMOA .....</b>	<b>83</b>
6.1 - RENCONTRES DANS LES DIFFÉRENTS PAYS DE L'UNION .....	83
6.1.1 - Perception des manifestations de la crise par la Banque Centrale et dispositions prises .....	83
6.1.2 - Points de vue des institutions bancaires sur les manifestations de la crise et propositions .....	84
6.2 - CONCERTATIONS DE BAMAKO .....	85
6.2.1 - Rencontre entre la BCEAO et les dirigeants de banques et établissements financiers de l'Union .....	85
6.2.2 - Rencontre entre la BCEAO et les Présidents des APBF .....	89
<b>VII - CADRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATION DE LA BCEAO .....</b>	<b>93</b>
7.1 - VIE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES .....	93
7.1.1 - Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union .....	93
7.1.2 - Conseil des Ministres de l'UMOA .....	96
7.1.3 - Conseil d'Administration de la BCEAO .....	102
7.2 - ADMINISTRATION DE LA BCEAO.....	107
7.2.1 - Gestion des ressources humaines .....	107
7.2.1.1 - Organigramme et mesures individuelles .....	107
7.2.1.2 - Effectif .....	110
7.2.1.3 - Formation .....	111
7.2.2 - Evolution du réseau de la BCEAO.....	114
7.2.3 - Système d'information et de communication .....	114
7.2.4 - Modernisation de la documentation et des archives .....	114
7.2.5 - Dispositif de contrôle des activités et des opérations .....	115
<b>VIII - COMPTES FINANCIERS DE LA BCEAO .....</b>	<b>119</b>
8.1 - ANALYSE DU BILAN .....	119
8.2 - COMPTE DE PERTES ET PROFITS .....	124
8.3 - CONTROLE DES COMPTES .....	129
8.4 - RAPPORT SUR LE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO.....	130
8.5 - ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2009 .....	132
<b>ANNEXES .....</b>	<b>193</b>
Encadré n°1 : principales conclusions du rapport de la Commission Régionale mise en place pour le suivi de l'impact de la crise financière et économique internationale au sein de l'UEMOA .....	13
Encadré n°2 : vulnérabilité du compte courant des Etats membres de l'UEMOA dans le contexte de la crise financière.....	20
Encadré n°3 : journée de diffusion des comptes extérieurs .....	23

Encadré n°4 : cérémonie de remise du Prix Abdoulaye FADIGA pour la promotion de la recherche économique – Edition 2008.....	47
Encadré n°5 : référentiel comptable spécifique des systèmes financiers décentralisés de l'UMOA .....	72
Encadré n°6 : article de M. Oumarou El-Nasser ARY TANIMOUNE .....	75
Encadré n°7 : leçon inaugurale prononcée par Monsieur le Gouverneur à l'occasion de la rentrée académique 2009-2010 de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar .....	90
Encadré n°8 : réorganisation des Services de la BCEAO du 29 décembre 2008 .....	109
Encadré n°9 : salle d'autoformation du COFEB .....	113

## LISTE DES GRAPHIQUES

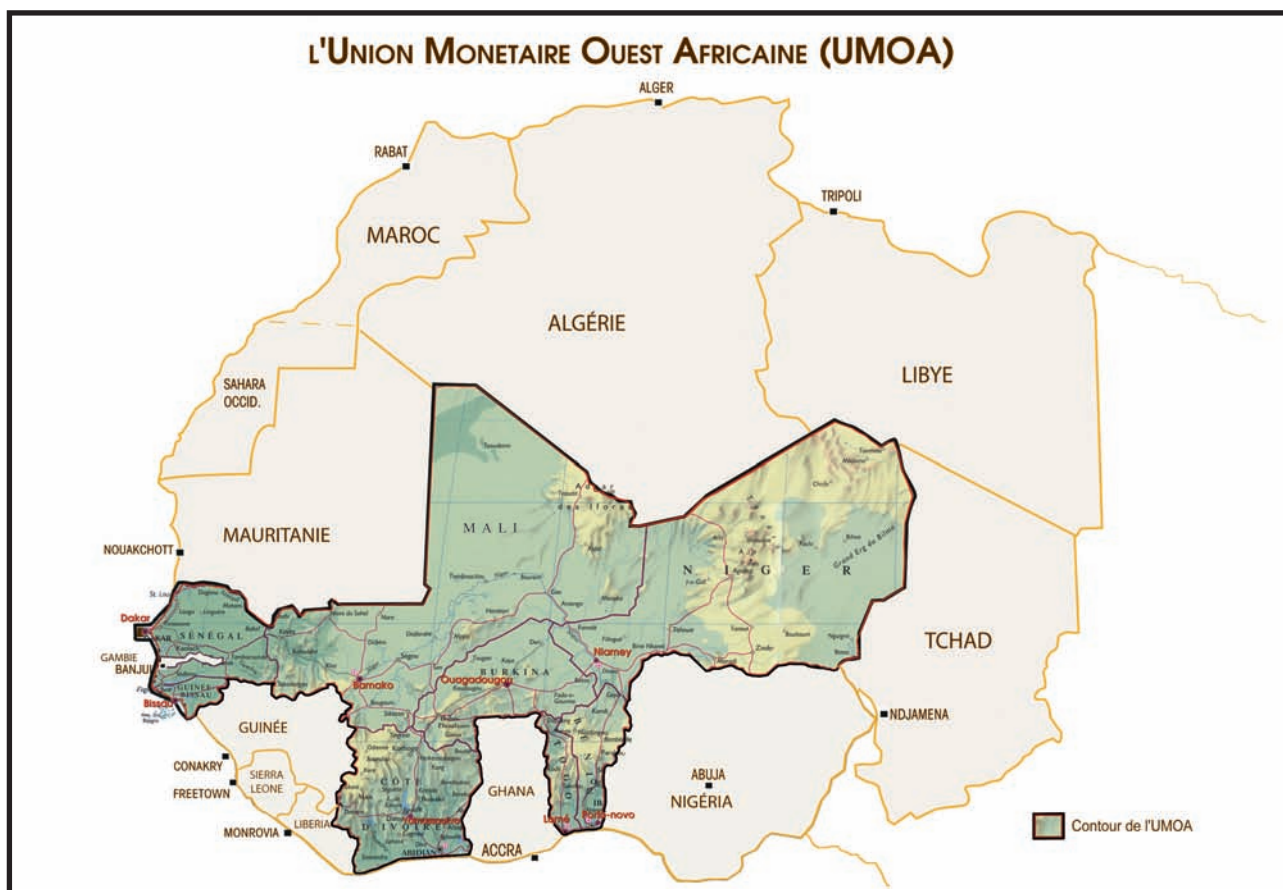
Graphique 1 : évolution des cours du pétrole .....	10
Graphique 2 : évolution des cours du caoutchouc .....	10
Graphique 3 : évolution des cours du café .....	11
Graphique 4 : évolution des cours du cacao .....	11
Graphique 5 : évolution des cours du coton .....	12
Graphique 6 : taux de croissance du PIB réel de l'UEMOA .....	16
Graphique 7 : productions agricoles d'exportation .....	17
Graphique 8 : productions vivrières .....	17
Graphique 9 : crédit intérieur .....	29
Graphique 10 : masse monétaire .....	32
Graphique 11 : base monétaire .....	34
Graphique 12 : Bénin - situation monétaire intégrée .....	34
Graphique 13 : Burkina - situation monétaire intégrée .....	35
Graphique 14 : Côte d'Ivoire - situation monétaire intégrée .....	35
Graphique 15 : Guinée-Bissau - situation monétaire intégrée .....	36
Graphique 16 : Mali - situation monétaire intégrée .....	36
Graphique 17 : Niger - situation monétaire intégrée .....	37
Graphique 18 : Sénégal - situation monétaire intégrée .....	37
Graphique 19 : Togo - situation monétaire intégrée .....	38
Graphique 20 : UMOA - situation monétaire intégrée .....	38
Graphique 21 : épargne intérieure des particuliers et entreprises .....	39
Graphique 22 : entrées et sorties de billets aux guichets de la BCEAO .....	49
Graphique 23 : entrées et sorties de pièces aux guichets de la BCEAO .....	50
Graphique 24 : évolution des effectifs de la BCEAO .....	111

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : évolution des taux de change moyens annuels (FCFA par unité monétaire) .....	9
Tableau 2 : évolution des taux de change moyens trimestriels (FCFA par unité monétaire) .....	9
Tableau 3 : variation des prix à la consommation .....	19
Tableau 4 : coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques .....	27
Tableau 5 : situation monétaire intégrée .....	27
Tableau 6 : évolution par pays des avoirs extérieurs nets .....	28
Tableau 7 : évolution par pays de la position nette du Gouvernement .....	30
Tableau 8 : évolution par pays de la masse monétaire.....	33

Tableau 9 : évolution par pays de l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne .....	39
Tableau 10 : concours de la Banque Centrale .....	40
Tableau 11 : interventions de la BCEAO .....	41
Tableau 12 : évolution par pays des concours de la Banque Centrale .....	42
Tableau 13 : crédits à l'économie et refinancements .....	43
Tableau 14 : répartition des refinancements de crédits à l'économie selon les guichets .....	43
Tableau 15 : évolution des réserves obligatoires constituées par les banques .....	44
Tableau 16 : évolution des réserves obligatoires constituées par les établissements financiers .....	44
Tableau 17 : évolution des taux interbancaires (moyenne pondérée) .....	45
Tableau 18 : évolution des prêts interbancaires dans l'UMOA .....	46
Tableau 19 : répartition des prélèvements aux guichets des Agences de la BCEAO .....	49
Tableau 20 : répartition des versements aux guichets des Agences de la BCEAO.....	50
Tableau 21 : composition des billets et pièces en circulation .....	51
Tableau 22 : mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO .....	51
Tableau 23 : dispositions entre les pays de l'UMOA .....	53
Tableau 24 : flux des transferts via la BCEAO .....	54
Tableau 25 : évolution de quelques indicateurs de STAR-UEMOA.....	56
Tableau 26 : données caractéristiques des échanges dans SICA-UEMOA .....	58
Tableau 27 : données issues de la centralisation des incidents de paiement .....	60
Tableau 28 : répartition des établissements de crédit par pays .....	65
Tableau 29 : évolution des emplois et ressources des banques et établissements financiers de l'UMOA.....	67
Tableau 30 : accords de classement traités .....	68
Tableau 31 : évolution des principaux indicateurs des SFD.....	69





L'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), établie par le Traité du 14 novembre 1973 qui a remplacé celui du 12 mai 1962, regroupe les huit Etats membres suivants, situés en Afrique de l'Ouest :

BENIN	MALI
BURKINA	NIGER
COTE D'IVOIRE	SENEGAL
GUINEE-BISSAU	TOGO

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le quarante-septième exercice d'activité est ici retracé, est l'Institut d'émission commun des Etats membres de l'UMOA, chargé notamment d'assurer la gestion de leur monnaie commune, le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), de leurs réserves de change et de mettre en œuvre la politique monétaire commune.

*N.B. - En l'absence de toute autre précision, les valeurs indiquées dans ce rapport sont exprimées en francs CFA.*

## LES TEMPS FORTS DE LA BCEAO EN 2009

L'exercice écoulé a été marqué, pour la BCEAO, par les événements ci-après.

### AU PLAN MONETAIRE ET FINANCIER

#### Réunion du Comité anti-blanchiment de la Zone Franc

Dans le cadre de la préparation de la réunion des Ministres chargés des Finances des pays de la Zone, prévue à Ouagadougou le 17 avril 2009, le Comité de Liaison Anti-Blanchiment de la Zone franc (CLAB) s'est réuni le 12 février 2009 à Dakar, dans les locaux du Siège de la BCEAO, sous la présidence de M. Jean-Pierre MICHAU, Conseiller du Gouverneur de la Banque de France, Président dudit Comité. Vingt-deux (22) délégués des institutions membres du CLAB et des Unités de Renseignement Financier (URF) ont participé à cette réunion.

Les principales conclusions et recommandations des travaux de la réunion sont consignées dans le rapport du Comité présenté lors de la réunion des Ministres chargés des Finances des pays de la Zone franc.

#### Cérémonie officielle de remise du Prix Abdoulaye FADIGA pour la promotion de la recherche économique

Le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, a procédé à la remise du Prix Abdoulaye FADIGA pour la promotion de la recherche économique au lauréat de la première édition, le 25 février 2009, au Siège de la Banque Centrale à Dakar. L'heureux récipiendaire est Monsieur Oumarou El-Nasser ARY TANIMOUNE, de nationalité nigérienne, Docteur ès Sciences économiques et Professeur à l'Ecole Supérieure d'Affaires Publiques et Internationales d'Ottawa au Canada. Il a été primé pour son article intitulé : "Performances bancaires dans l'UEMOA : les effets « taille » et « structure actionnariale » sont-ils pertinents?". A ce titre, il a reçu des mains du Gouverneur une attestation et un chèque d'une valeur de dix (10) millions FCFA.



Le Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY remettant le Prix Abdoulaye FADIGA pour la promotion de la recherche économique à Monsieur Oumarou El-Nasser ARY TANIMOUNE, lauréat de la première édition.



Le Prix Abdoulaye FADIGA, lancé le 18 mars 2008, vise à encourager les recherches sur des questions économiques, monétaires et financières se rapportant au développement des Etats membres de l'UEMOA. A travers ce Prix, la Banque Centrale entend renforcer sa contribution, sous l'angle de la recherche, à la prise en charge des défis du développement économique et social qui interpellent les Etats membres de l'Union.

### **Rencontres entre le Gouverneur de la BCEAO et les dirigeants des banques et établissements financiers de l'Union**

Dans le cadre de sa politique de concertation régulière avec les premiers Responsables du système bancaire de l'Union, le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, a rencontré les Directeurs Généraux des banques et établissements financiers du Sénégal, le 4 mars 2009, de la Côte d'Ivoire, le 5 mars 2009, du Bénin, le 11 mars 2009, du Burkina, le 16 mars 2009, du Togo, le 30 mars 2009, du Niger, le 14 avril 2009 et du Mali, le 15 avril 2009.

Les rencontres avaient pour objet d'examiner de manière approfondie la situation du système bancaire, au regard de l'impact de la crise économique et financière mondiale sur les économies de l'Union, afin d'anticiper les mesures et réponses à apporter dans ce cadre. Le Gouverneur a informé les Directeurs Généraux de banques de la mise en place par la BCEAO d'une cellule de veille dès le début de la crise. Il ressort des analyses de l'Institut d'émission que le système bancaire ne dispose pas dans son portefeuille d'effets dits « toxiques », mais pourrait être affecté par la dégradation de l'environnement économique peu favorable. Dans ce contexte, la BCEAO a, outre le suivi régulier de la situation du système bancaire, décidé d'apporter les liquidités nécessaires aux banques à travers des opérations régulières d'injection de liquidités sur le marché monétaire.

Les Directeurs Généraux des banques se sont unanimement félicités de l'approche d'écoute et de concertation du Gouverneur. Ils ont également apprécié les dispositions prises par la Banque Centrale pour les accompagner durant cette période et suggéré à l'Institut d'émission de prendre toutes les initiatives qui pourraient s'avérer nécessaires.

Le Gouverneur de la BCEAO a réaffirmé son engagement à la poursuite du dialogue et souhaité un partage mutuel d'informations indispensables pour la mise en œuvre de mesures de veille stratégique. Il a rassuré la communauté bancaire sur la disponibilité de la Banque Centrale à explorer toutes les pistes de solutions idoines pour faire face aux effets de la crise, pour autant qu'elles tiennent compte de la préservation de la valeur de notre monnaie, de la consolidation et de la solidité de notre système financier. Dans ce contexte, la Banque Centrale continuera à accorder une importance toute particulière au renforcement de la qualité du portefeuille des établissements de crédit. Le Gouverneur de la BCEAO s'est engagé à porter les difficultés soulevées au cours de ces réunions à la connaissance des plus Hautes Autorités de l'Union.

A l'instar des sessions de Dakar en 2007 et d'Abidjan en 2008, les conclusions des rencontres entre la BCEAO et les banques et établissements financiers de l'UMOA ont fait l'objet d'une rencontre de haut niveau entre le Gouverneur de la BCEAO et l'ensemble des Directeurs Généraux des établissements de crédit exerçant au sein de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2009 à Bamako.

### **Lancement de la deuxième édition du Prix Abdoulaye FADIGA**

Le lancement de la deuxième édition du Prix Abdoulaye FADIGA pour la promotion de la recherche économique a eu lieu le 9 juin 2009 à l'Université de Lomé. Il a été suivi de séances d'information sur le Prix, le 12 juin 2009 à l'Université de Cocody, à Abidjan, le 18 juin 2009 à l'Université Abdou Moumouni de Niamey, le 23 juin 2009 à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, le 24 juillet 2009 à l'Université de Ouagadougou et le 20 novembre 2009 à l'Université de Bissau.



Les cérémonies de lancement et de présentation du Prix ont enregistré la participation de Ministres, de membres de la communauté universitaire et des chercheurs, de représentants des institutions internationales, des étudiants, ainsi que de la presse écrite et audiovisuelle.

Les différents auditoires ont mis l'accent sur l'opportunité qu'offre l'institution d'un prix pour la promotion de la recherche économique, qui est une source de motivation supplémentaire pour les chercheurs de l'Union, et ont salué l'ouverture des Autorités de la BCEAO, ainsi que leur engagement pour le renforcement des relations entre la Banque Centrale et le monde universitaire.

### **Journées de diffusion des comptes extérieurs**

Organisées par les Directions Nationales de la BCEAO respectivement le 31 mars 2009 à Abidjan, le 27 mai 2009 à Bissau, le 18 juin 2009 à Cotonou, le 20 juillet 2009 à Ouagadougou et le 20 août 2009 à Niamey, les journées de diffusion des comptes extérieurs, initiées par la BCEAO, visent à sensibiliser toutes les parties prenantes sur l'importance de la balance des paiements, qui constitue un outil précieux pour la formulation et la mise en œuvre efficace des politiques économiques et un instrument indispensable de mesure de la performance économique d'un pays vis-à-vis de l'extérieur. Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre de la recherche constante par les Autorités monétaires de l'approfondissement des cadres de dialogue existants entre les secteurs public et privé, en assurant le retour d'informations vers les structures enquêtées.

Ont pris part à ces rencontres, des Ministres, des membres des Comités de la Balance des Paiements dans les différents pays, des Présidents et Directeurs Généraux d'entreprises industrielles et commerciales, des représentants du patronat, des représentants des banques et établissements financiers, des opérateurs économiques, des membres d'organismes internationaux, ainsi que des universitaires.

### **Séminaires de formation sur le référentiel comptable spécifique des Systèmes Financiers Décentralisés**

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du référentiel comptable spécifique des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), la Banque Centrale a organisé en collaboration avec l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés, du 13 au 24 juillet 2009 à Dakar, et du 23 au 27 novembre 2009 à Niamey, une session de formation sur ledit référentiel.

L'objectif visé à travers cette formation est de familiariser les acteurs intervenant dans le secteur aux principes comptables des SFD, afin d'améliorer la qualité des données des institutions de microfinance et de disposer des bases de données fiables et comparables entre les pays de l'Union.

### **Leçon inaugurale prononcée par le Gouverneur de la BCEAO à l'Université de Dakar**

Le Gouverneur Phillipe-Henri DACOURY-TABLEY a prononcé la leçon inaugurale de la rentrée académique 2009-2010 de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD), le 4 novembre 2009. Introduisant son propos, il a réaffirmé tout l'intérêt qu'il accordait au renforcement de la coopération entre le monde universitaire et la BCEAO. A cet effet, il a mentionné trois décisions prises dès sa prise de fonction, à savoir l'instauration en 2008 du Prix Abdoulaye FADIGA pour promouvoir la recherche économique, le renforcement de la crédibilité de la Revue Economique et Monétaire (REM) éditée par la BCEAO, ainsi que l'organisation conjointe par la BCEAO et l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar d'un Colloque prévu en 2010. Le Gouverneur a estimé important de renforcer la concertation et les échanges entre les universités, les autorités en charge de la conduite des politiques économiques et le secteur productif.

La communication du Gouverneur était axée sur trois points relatifs notamment aux répercussions de la crise financière sur l'activité économique dans les Etats membres de l'UEMOA, aux réponses apportées par la BCEAO à la crise financière et économique mondiale, ainsi qu'aux perspectives et défis à relever par les Etats.



Le Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY prononçant la leçon inaugurale de la rentrée académique 2009-2010 de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD), le 4 novembre 2009.

### **Séminaire régional de vulgarisation du nouveau cadre juridique régissant le secteur de la microfinance**

Du 30 novembre au 4 décembre 2009, la Banque Centrale a organisé à Niamey, un séminaire régional de vulgarisation du nouveau cadre juridique des Systèmes Financiers Décentralisés de l'UMOA. Cette rencontre a regroupé une quarantaine de participants de la Banque Centrale, des départements ministériels en charge du secteur de la microfinance, des structures de promotion de la microfinance de l'Agence d'exécution de la coopération au développement luxembourgeoise (Lux-Development) et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA.

L'objectif visé à travers ce séminaire était de permettre la maîtrise des nouveaux textes du cadre juridique des SFD par les acteurs, notamment les agents des Autorités de contrôle et de promotion, afin d'avoir une compréhension commune des principales innovations contenues dans ces documents.

### **Mise en place d'un cadre global de régulation et de supervision du secteur financier de l'UMOA**

Une réunion de concertation des Autorités de régulation et de supervision du secteur financier de l'UMOA s'est tenue le 3 décembre 2009 au Siège de la BCEAO à Dakar, sous la présidence du Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY. Au terme de la rencontre, les participants se sont accordés sur l'opportunité de la mise en place d'un cadre de concertation, de coopération et de coordination entre les régulateurs et les superviseurs du secteur financier, dénommé "Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA".

## AU PLAN DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE ET DE LA COOPERATION MONETAIRE

### Visite d'étude au Siège d'une délégation de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale

Une délégation de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a séjourné du 6 au 16 juillet 2009 au Siège de la BCEAO. Cette visite d'étude, qui entre dans le cadre des relations de coopération qu'entretiennent les deux institutions, a eu pour objet de permettre aux membres de la délégation de la BEAC de s'imprégner de l'expérience de la BCEAO en matière de mise en place et de gestion d'une base de données statistiques.

Au cours de son séjour, la délégation a eu des séances de travail avec les Directions des Services Centraux qui ont partagé leur expérience en matière d'élaboration et de transmission des statistiques servant à alimenter la base de données.

### Mission d'évaluation de la BAD, relative au Plan de Continuité d'Activité de la BCEAO

Une délégation de la Banque Africaine de Développement (BAD) a séjourné, du 15 au 19 octobre 2009, au Siège de la BCEAO, dans le cadre d'une mission d'évaluation des besoins de l'institution en assistance technique pour la réalisation du Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Elle a débuté ses travaux par une rencontre avec les Autorités de la Banque et a tenu des séances de travail avec les structures impliquées dans la réalisation du PCA. La mission s'est également rendue à l'Agence Principale de Dakar, où elle a visité la salle déportée de la Direction des Systèmes d'Information, installée sur ce site.

A l'issue de ses travaux, la délégation de la BAD a remis aux Autorités de la Banque un rapport de diagnostic préliminaire et un plan d'action indicatif.

### Visite au Siège du Gouverneur de la Banque Centrale du Nigeria

Une délégation de la Banque Centrale du Nigeria, conduite par son Gouverneur, Monsieur Sanusi Lamido SANUSI, a effectué une visite de travail au Siège de la BCEAO, le jeudi 5 novembre 2009.

Cette visite a permis au Gouverneur SANUSI d'expliquer à l'ensemble des acteurs du secteur bancaire de l'UEMOA, les évolutions intervenues dans le système bancaire nigérian en 2009. Elle a été une occasion pour les deux institutions de s'accorder sur la nécessité d'une réelle coopération entre les autorités de régulation du Nigeria et de l'UEMOA, en vue d'instaurer des règles adéquates de surveillance des systèmes bancaires.

Cette visite a démarré par un entretien en tête-à-tête entre le Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY et son homologue nigérian, en présence des Vice-Gouverneurs des deux Instituts d'émission. Elle s'est poursuivie par une séance de travail entre les deux Gouverneurs et leurs principaux collaborateurs. Le Gouverneur SANUSI s'est ensuite adressé à la presse et aux Directeurs Généraux des Banques des Etats membres de l'Union, invités pour la circonstance, en visioconférence retransmise dans les Agences Principales de la BCEAO.

### Visite au Siège du Ministre de la Famille, de l'Intégration, de la Coopération et de l'Action Humanitaire du Grand-Duché de Luxembourg

Le 1<sup>er</sup> décembre 2009, Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, de l'Intégration et Ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire du Grand-Duché de Luxembourg, a rendu une visite de courtoisie au Gouverneur.

Les sujets abordés ont porté, pour l'essentiel, sur la situation économique d'ensemble des pays de l'Union dans le contexte de la crise financière et sur le secteur de la microfinance, en relation avec l'appui du Grand-Duché à la BCEAO dans ce domaine, à travers le projet AFR/O17 « Promotion de secteurs financiers inclusifs dans l'UEMOA ».

S'agissant de la microfinance, Madame le Ministre a souligné que le Grand-Duché a fait de ce secteur un centre d'intérêt depuis quelques années. Le projet AFR/O17, conçu dans ce cadre, est le plus grand projet de microfinance du Grand-Duché, à la fois par l'importance des ressources mises à disposition que par sa couverture géographique.

## AU PLAN DE LA GESTION DE LA BCEAO

### Visite du Gouverneur dans les Directions des Services Centraux du Siège

Le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, a effectué entre le 7 avril et le 19 octobre 2009 des visites dans les Directions des Services Centraux de la BCEAO et au Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG).

Au cours de ces visites, le Gouverneur est allé à la rencontre de tous les agents à leurs postes de travail respectifs. Il a également visité les locaux et les installations dont la charge incombe aux structures concernées. Certaines doléances ont été soulevées par les agents, au cours de séances plénières avec l'ensemble du personnel des différentes structures, doléances auxquelles le Gouverneur a apporté des éléments de réponse. Il a par ailleurs eu des séances de travail avec le personnel de direction de chaque structure, au cours desquelles les activités et les projets en cours lui ont été exposés. Ces échanges ont permis au Gouverneur de s'enquérir des difficultés rencontrées dans la prise en charge des diligences et l'exécution des tâches relevant des structures visitées.

### Rencontre du Gouverneur avec le personnel

"Accélération des réformes, rationalisation et compression des dépenses, approfondissement du dialogue social, sursaut d'efforts et mobilisation" sont, entre autres, les maîtres-mots qu'il convient de retenir du message du Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, lors de sa rencontre avec le personnel du 17 juillet 2009, retransmise en visioconférence sur l'ensemble des sites de la Banque Centrale.

Le Gouverneur, s'est réjoui de l'adhésion du personnel aux différents appels à la mobilisation et à la cohésion dans le travail, lancés depuis sa prise de fonction. Revenant sur ses visites dans les sites de la Banque, il a indiqué s'être rendu compte de l'ampleur du travail abattu par les agents, ainsi que des conditions parfois difficiles d'exécution des tâches.

Le Gouverneur s'est également réjoui des performances réalisées par les structures de la Banque depuis sa prise de fonction, qui ont valu à l'Institut d'émission, les félicitations des plus Hautes Autorités de l'Union, lors des sessions ordinaires du Conseil des Ministres de l'UMOA et du Conseil d'Administration de la BCEAO de juin 2009. Il a néanmoins souligné que ces réels motifs de satisfaction ne doivent pas occulter la nécessité de corriger certaines faiblesses constatées dans l'exécution du travail à la Banque. Il s'agit notamment de la mise en œuvre des recommandations des missions d'inspection, du contrôle des opérations, du respect des normes de sécurité et des textes et règles de la Banque, ainsi que des rapports de travail entre les différentes Directions. En outre, le Gouverneur a invité les responsables des structures à accélérer la mise en œuvre des projets en cours, notamment au titre du Schéma Directeur Informatique et en matière de gestion du personnel et les a exhortés à poursuivre les mesures visant à réduire les charges d'exploitation de la Banque. Enfin, il a lancé un appel à l'approfondissement du dialogue social au sein de la Banque, gage de compréhension mutuelle et d'efficacité dans le travail.





Vue partielle de la rencontre du Gouverneur avec le personnel.

### **Cérémonie de remise du rapport du Comité de pilotage chargé de la mise en œuvre de la Réforme Institutionnelle de l'UEMOA et de la BCEAO**

Le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, a reçu des mains de Monsieur Ambroise KONE, Conseiller Spécial du Gouverneur, Président du Comité de Pilotage chargé de la mise en œuvre de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, le rapport dudit Comité au cours d'une cérémonie organisée le 11 juin 2009. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de Messieurs Jean-Baptiste COMPAORE et Ali Badjo GAMATIE, Vice-Gouverneurs, de Monsieur Christian KOFFI, Directeur de Cabinet du Gouverneur, de Monsieur Seyni NDIAYE, Conseiller Spécial du Gouverneur et de Monsieur Laurent KADJI, Chargé de mission du Gouverneur. Ont également participé à la rencontre, les membres du Comité de Pilotage et du Comité Technique chargés de la mise en œuvre de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO.

Le Comité de Pilotage a élaboré les projets de textes, relatifs notamment à la réglementation bancaire, à la politique de gestion de la monnaie et du crédit, au fonctionnement des Organes de la BCEAO et à la gestion du personnel, ainsi qu'à la réglementation des opérations financières. Il a formulé des recommandations et proposé des mesures d'accompagnement pour une implémentation plus efficace de ces textes et des procédures qui en découleraient.

### **Remise officielle au Gouverneur du rapport du Comité sur la maîtrise des charges de la BCEAO**

Le Président du Comité sur la maîtrise des charges de la BCEAO, Monsieur Christian KOFFI, Directeur de Cabinet du Gouverneur, a remis au Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, le rapport dudit Comité le 16 octobre 2009. Outre les membres du Comité de Direction, la cérémonie s'est déroulée en présence de tous les membres qui ont participé à l'élaboration du rapport.

Le Comité a identifié au total quarante-trois mesures d'économie. Les choix du Comité ont été guidés par la pertinence des mesures envisagées et leur degré d'applicabilité. Les réflexions du Comité ont par ailleurs porté sur les économies budgétaires qu'engendrerait l'application de ces mesures.

## Cérémonie d'inauguration de la Rue Abdoulaye FADIGA à Bissau

Le 25 novembre 2009, s'est déroulée à Bissau, l'inauguration de la rue portant le nom du premier Gouverneur de la BCEAO. La cérémonie a été rehaussée par la présence des Autorités du pays, au rang desquelles le Premier Ministre, Monsieur Carlos GOMES Junior, et son épouse, plusieurs Ministres dont celui des Finances, des membres du corps diplomatique, des leaders religieux et des dirigeants du secteur bancaire.

Ouvrant la série des allocutions, le Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY a exprimé la joie et la reconnaissance de la Banque Centrale aux Autorités politiques de Guinée-Bissau, en particulier le Maire de Bissau et son Conseil municipal, d'avoir accepté de baptiser une rue de la capitale du nom du premier Gouverneur de la BCEAO, père et artisan de ce qu'est aujourd'hui la Banque Centrale : un solide symbole d'intégration, qui fait la fierté de toute l'UEMOA. Il a ajouté qu'honorer le Gouverneur Abdoulaye FADIGA est un devoir de mémoire constant pour toute la Banque Centrale. Se référant au héros de la lutte pour l'indépendance bissau-guinéenne, Amilcar CABRAL, le Gouverneur DACOURY-TABLEY a montré la manière dont ces deux pionniers, CABRAL et FADIGA ont posé, chacun dans son domaine, les jalons de l'émancipation politique et économique de notre région.



# **COMPOSITION DES ORGANES STATUTAIRES ET ORGANIGRAMME DE LA BCEAO**





# COMPOSITION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UMOA

au 31 décembre 2009

**PRESIDENT : Son Excellence Amadou Toumani TOURE,**  
Président de la République du Mali.

Son Excellence **Boni YAYI,**  
Président de la République du Bénin.

Son Excellence **Blaise COMPAORE,**  
Président du Burkina Faso.

Son Excellence **Laurent GBAGBO,**  
Président de la République de Côte d'Ivoire.

Son Excellence **Malan Baçai SANHA,**  
Président de la République de Guinée-Bissau.

Son Excellence **Amadou Toumani TOURE,**  
Président de la République du Mali.

Son Excellence **Mamadou TANDJA,**  
Président de la République du Niger.

Son Excellence **Abdoulaye WADE,**  
Président de la République du Sénégal.

Son Excellence **Faure Essozimna GNASSINGBE,**  
Président de la République Togolaise.

# COMPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UMOA

au 31 décembre 2009

**PRESIDENT : M. José Mario VAZ,**  
*Ministre des Finances de la République de Guinée-Bissau.*

République du Bénin

MM. Idriss Lyassou DAOUA, *Ministre de l'Economie et des Finances ;*  
Pascal Irénée KOUPAKI, *Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale.*

Burkina Faso

M. Lucien Marie Noël BEMBAMBA, *Ministre de l'Economie et des Finances ;*  
M<sup>me</sup> Minata SAMATE CESSOUMA, *Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale, Chargé de la Coopération Régionale.*

République de Côte d'Ivoire

MM. Charles Koffi DIBY, *Ministre de l'Economie et des Finances ;*  
Amadou KONE, *Ministre de l'Intégration Africaine.*

République de Guinée-Bissau

M. José Mario VAZ, *Ministre des Finances ;*  
M<sup>me</sup> Helena Nosolini EMBALO, *Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration Régionale.*

République du Mali

MM. Sanoussi TOURE, *Ministre de l'Economie et des Finances ;*  
Lassine BOUARE, *Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.*

République du Niger

MM. Ali Mahaman Lamine ZEINE, *Ministre de l'Economie et des Finances ;*  
Halidou BADJE, *Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation.*

République du Sénégal

MM. Abdoulaye DIOP, *Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances ;*  
Abdoulaye DIOP, *Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.*

République Togolaise

MM. Adji Othèth AYASSOR, *Ministre de l'Economie et des Finances ;*  
Gilbert B. BAWARA, *Ministre de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.*

# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO

au 31 décembre 2009

**PRESIDENT : M. Philippe-Henri DACOURY-TABLEY**

*Gouverneur de la BCEAO*

République du Bénin

M<sup>me</sup> Françoise A. ASSOGBA, Directrice Générale Adjointe du Trésor et de la Comptabilité Publique au Ministère de l'Economie et des Finances ;

M. Dieudonné C. ASSOGBA, Directeur Adjoint de Cabinet du Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du Développement, de l'Évaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale.

Burkina Faso

MM. Moumounou GNANKAMBARY, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, au Ministère de l'Economie et des Finances ;

Léné SEBGO, Directeur Général de la Coopération au Ministère de l'Economie et des Finances.

République de Côte d'Ivoire

MM. Michel Martial TAHI, Directeur Général du Budget et des Finances au Ministère de l'Economie et des Finances ;

Claude Yao BEUGRE, Conseiller Spécial du Ministre de l'Economie et des Finances.

République de Guinée-Bissau

MM. Gino MENDES, Directeur Général du Trésor au Ministère des Finances ;

Gabriel Lopes SO, Conseiller économique du Premier Ministre.

République du Mali

M<sup>mes</sup> Zamilatou CISSE SIDIBE, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique au Ministère de l'Economie et des Finances ;

Niamoto BA SANGARE, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

République du Niger

MM. Boubacar Moumouni SAIDOU, Commissaire chargé de l'Economie au Ministère de l'Economie et des Finances ;

Abdou SOUMANA, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

République du Sénégal

MM. Mamadou SARR, Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor ;

Djibril CAMARA, Conseiller Technique chargé des questions monétaires au Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances.

République Togolaise

MM. Badawasso Tchanenzy GNARO, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances ;

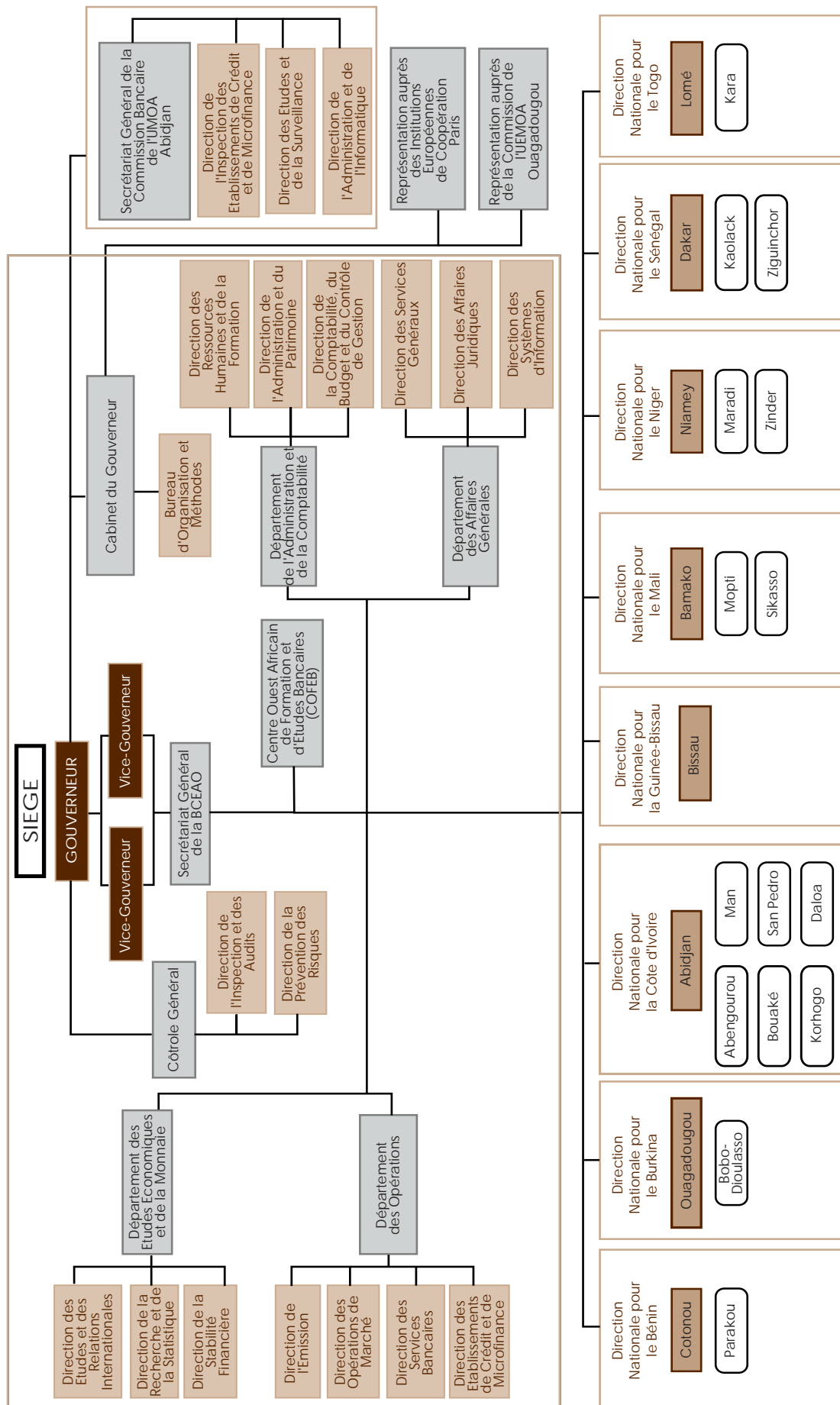
Marc Dèdèriwè ABLY-BIDAMON, Directeur Général des Douanes au Ministère de l'Economie et des Finances.

République Française

MM. Ramon FERNANDEZ, Directeur Général du Trésor et de la Politique Economique au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi ;

Serge TOMASI, Directeur de l'Economie Globale et des Stratégies de Développement au Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

# ORGANIGRAMME DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2009



# BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

au 31 décembre 2009

<b>GOUVERNEUR</b>	:	M. Philippe-Henri DACOURY-TABLEY
<b>VICE-GOUVERNEUR</b>	:	M. Ali Badjo GAMATIE
<b>VICE-GOUVERNEUR</b>	:	M. Jean-Baptiste M. P. COMPAORE
<b>SECRETAIRE GENERAL</b>	:	M. Mamadou CAMARA
<b>DIRECTEUR DE CABINET DU GOUVERNEUR</b>	:	M. Christian KOFFI
Conseiller Spécial du Gouverneur	:	M. Ambroise KONE
Conseiller Spécial du Gouverneur	:	M. Seyni N'DIAYE
Conseiller du Gouverneur, en matière de Politique Monétaire	:	M. Kodzo Mawuéna DOSSA
Conseiller du Gouverneur, en matière d'Administration Générale	:	M. Siriki KONE
Conseiller en Communication du Gouverneur	:	M <sup>me</sup> Marie-Laure DIGBEU
Chargé de Mission du Gouverneur	:	M. Laurent KADJI
<b>CONTROLE GENERAL</b>		
Contrôleur Général	:	M. Eric EKUE
Conseiller du Contrôleur Général	:	M. Mamadou Lamine DIALLO
<b>DEPARTEMENTS</b>		
Directeur du Département de l'Administration et de la Comptabilité par intérim	:	M <sup>me</sup> Joëlle Annie BOLHO
Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie	:	M. Kodzo Mawuéna DOSSA
Directeur du Département des Opérations par intérim	:	M. Kodzo Mawuéna DOSSA
Directeur du Département des Affaires Générales	:	M <sup>me</sup> Joëlle Annie BOLHO
<b>CONSEILLERS DES DIRECTEURS DE DEPARTEMENT</b>		
Conseiller du Directeur du Département de l'Administration et de la Comptabilité	:	M. Abdoulaye SECK
Conseiller du Directeur du Département des Opérations	:	M. Cheick Ahmed T. DIAKITE
Conseillers du Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie	:	M. Yacouba NABASSOUA M. Jean-Baptiste Ayayé AMAN
Conseillers du Directeur du Département des Affaires Générales	:	M. Sidiki TRAORE M. Paul Kaba THIEBA
<b>DIRECTIONS DES SERVICES CENTRAUX</b>		
Directeur de l'Inspection et des Audits	:	M. Amadou DIARRA
Directeur de la Prévention des Risques	:	M <sup>me</sup> Marguerite F. SOUMARE
Directeur des Etudes et des Relations Internationales	:	M. Ismaïla DEM
Directeur de la Recherche et de la Statistique	:	M. Kossi TENOU
Directeur de la Stabilité Financière	:	M. Armand BADIÉL

Directeur de l'Emission	:	M. Domia KONE
Directeur des Opérations de Marché	:	M. Homalio GBEASOR
Directeur des Services Bancaires	:	M. Abubacar Demba DAHABA
Directeur des Etablissements de Crédit et de Microfinance	:	M. Konzo TRAORE
Directeur des Ressources Humaines et de la Formation	:	M. Moussa SIRFI
Directeur de l'Administration et du Patrimoine	:	M. Niangoran ALLE
Directeur de la Comptabilité, du Budget et du Contrôle de Gestion	:	M. Emmanuel COREA
Directeur des Services Généraux	:	M. Evariste S. BONOU
Directeur des Affaires Juridiques	:	M <sup>me</sup> Aminata FALL NIANG
Directeur des Systèmes d'Information	:	M. Yédonlomba Coulibaly HORO
Directeur du Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB)	:	M. Alioune Blondin BEYE
Directeur du Bureau Organisation et Méthodes	:	M. Kadjemna Guy GO MARO

### REPRESENTATIONS

Représentant Résident du Gouverneur auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)	:	M. Joseph Dodji GBEGNON
Représentant de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération	:	Vacant

### DIRECTIONS NATIONALES

Directeur National pour le Bénin	:	M. Alain KOUTANGNI
Directeur National pour le Burkina	:	M. Bolo SANOU
Directeur National pour la Côte d'Ivoire	:	M. Denis N'GBE
Directeur National pour la Guinée-Bissau	:	M. João Alage Mamadu FADIA
Directeur National pour le Mali	:	M. Oumar Tatam LY
Directeur National pour le Niger	:	M. Mahamadou GADO
Directeur National pour le Sénégal	:	M <sup>me</sup> Fatimatou Zahra DIOP
Directeur National pour le Togo	:	M. Vincent Komlan ADJAHOTO

## ADRESSES DES DIFFERENTS SITES DE LA BCEAO

### SIEGE SOCIAL

Avenue Abdoulaye FADIGA - Boîte Postale : n° 3108 - Dakar

Téléphone : (221) 33 839 05 00 - Télécopie : (221) 33 823 93 35 et 33 822 61 09

Site internet : <http://www.bceao.int>

### BENIN

#### Cotonou

Avenue Jean-Paul II

01 Boîte Postale : n° 325 RP

Téléphone : (229) 21 31 24 66 et 21 31 24 67

Télécopie : (229) 21 31 24 65

Directeur de l'Agence Principale :

M. Roger AGBOZOGNIGBE

#### Parakou

Boîte Postale : n° 201

Téléphone : (229) 23 61 03 25

Télécopie : (229) 23 61 10 91

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Moussibaou SANNI

### BURKINA

#### Ouagadougou

Avenue Gamal Abdel NASSER

Boîte Postale : n° 356

Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17

Télécopie : (226) 50 31 01 22

Directeur de l'Agence Principale : M. Monlour DA

#### Bobo-Dioulasso

Boîte Postale : n° 603

Téléphone : (226) 20 97 04 44/45/46

Télécopie : (226) 20 97 04 58

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Benjamin NANEMA

### COTE D'IVOIRE

#### Abidjan

Avenue Abdoulaye FADIGA

Boîte Postale : 01 BP 1769 ABIDJAN 01

Téléphone : (225) 20 20 84 00 et 20 20 85 00

Télécopie : (225) 20 22 28 52 et 20 22 00 40

Directeur de l'Agence Principale : M. Diali ZIE

#### Abengourou

Boîte Postale : n° 905

Téléphone : (225) 35 91 37 15 et 35 91 39 15

Télécopie : (225) 35 91 31 76

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Augustin BODEP

#### Bouaké

Boîte Postale : n° 773

Téléphone : (225) 31 63 33 13 et 31 63 33 14

Télécopie : (225) 31 63 38 31

Chef de l'Agence Auxiliaire : -

#### Daloa

Boîte Postale : n° 46

Téléphone : (225) 32 78 38 85

Télécopie : (225) 32 78 13 10

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Roland DOUHE

#### Korhogo

Boîte Postale : n° 54

Téléphone : (225) 36 86 01 10 et 36 86 01 11

Télécopie : (225) 36 86 15 30

Chef de l'Agence Auxiliaire : -

#### Man

Boîte Postale : n° 1017

Téléphone : (225) 33 79 02 67

Télécopie : (225) 33 79 02 28

Chef de l'Agence Auxiliaire : -

#### San Pedro

Boîte Postale : n° 387

Téléphone : (225) 34 71 21 74

Télécopie : (225) 34 71 24 48

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Issouff OUATTARA



## **GUINEE-BISSAU**

### **Bissau**

Boîte Postale : n° 38

Téléphone : (245) 21 55 48 - 21 41 73 et 21 14 82

Télécopie : (245) 20 13 05 et 20 13 21

Directeur de l'Agence Principale : Mme Felicidade

Soares Correia de Brito ABELHA

## **MALI**

### **Bamako**

Boulevard du 22 octobre 1946

Boîte Postale : n° 206

Téléphone : (223) 22 25 41 et 22 54 06

Télécopie : (223) 22 47 86

Directeur de l'Agence Principale : M. Soumaïla KIDA

### **Mopti**

Boîte Postale : n° 180

Téléphone : (223) 43 01 02 et 43 05 65

Télécopie : (223) 43 05 07

Chef de l'Agence Auxiliaire :

M. Amadou Boucari CISSE

### **Sikasso**

Boîte Postale : n° 453

Téléphone : (223) 62 06 57

Télécopie : (223) 62 08 79

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Ibrahima TOURE

## **NIGER**

### **Niamey**

Rue de l'uranium

Boîte Postale : n° 487

Téléphone : (227) 20 72 33 30 et 72 33 40

Télécopie : (227) 20 73 47 43

Directeur de l'Agence Principale :

M. Sahaka MAHAMAN SALAH

### **Maradi**

Boîte Postale : n° 265

Téléphone : (227) 20 41 00 96

Télécopie : (227) 20 41 00 45

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Achirou DAN MAGARIA

## **Zinder**

Boîte Postale : n° 133

Téléphone : (227) 20 51 00 94

Télécopie : (227) 20 51 07 24

Chef de l'Agence Auxiliaire :

M. Abdou Rahamane Aboubacar ABANI

## **SENEGAL**

### **Dakar**

Boulevard Général De Gaulle x Triangle sud

Boîte Postale : n° 3159

Téléphone : (221) 33 889 45 45

Télécopie : (221) 33 823 57 57

Directeur de l'Agence Principale : M. Guillaume SENE

### **Kaolack**

Boîte Postale : n° 79

Téléphone : (221) 33 941 13 86 et 33 941 13 87

Télécopie : (221) 33 941 33 23

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Falilou DRAME

### **Ziguinchor**

Boîte Postale : n° 317

Téléphone : (221) 33 991 10 39

Télécopie : (221) 33 991 16 59

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Birama FALL

## **TOGO**

### **Lomé**

Rue Abdoulaye FADIGA

Boîte Postale : n° 120

Téléphone : (228) 221 53 84

Télécopie : (228) 221 76 02

Directeur de l'Agence Principale : M. Kodjo SEDJRO

### **Kara**

Boîte Postale : n° 75

Téléphone : (228) 660 60 79 et 660 61 37

Télécopie : (228) 660 62 69

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Novignon GABOUTOU

**REPRESENTATION DU GOUVERNEUR AUPRES  
DE LA COMMISSION DE L'UEMOA**

Avenue Gamal Abdel NASSER, Ouagadougou, Burkina

Boîte Postale : n° 64 OUAGADOUGOU 01

Téléphone : (226) 50 30 60 15

Télécopie : (226) 50 30 63 76

**REPRESENTATION DE LA BCEAO AUPRES DES  
INSTITUTIONS EUROPEENNES DE COOPERATION**

29, rue du Colisée, 75008 Paris, France

Téléphone : (33) 1 42 25 71 60

Télécopie : (33) 1 42 56 00 37



Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO

## **MESSAGE DU GOUVERNEUR DE LA BCEAO**

*L'activité économique mondiale a été caractérisée à la fin de l'année 2009 par des signes d'un retour à la croissance, après la récession qui a touché la plupart des pays industrialisés, dans le prolongement de la crise financière internationale déclenchée en août 2007. La croissance reste cependant inégalement répartie et encore fragile.*

*La reprise de l'activité économique au cours du quatrième trimestre 2009 a été soutenue par les pays émergents et en développement, notamment d'Asie. Elle est restée fragile dans les pays développés, à la suite des programmes mis en place par les pouvoirs publics pour stimuler la demande et la production. En Afrique, le rythme de progression de l'activité économique s'est fortement ralenti en 2009.*

*Les performances économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) se sont ressenties de ce contexte. Le produit intérieur brut de l'Union, mesuré en termes réels, est ainsi ressorti en 2009 à 2,8% contre 3,8% en 2008. Par ailleurs, l'exécution des opérations financières des Etats s'est traduite par une forte aggravation des déficits budgétaires et une accumulation importante d'arriérés de paiement intérieurs dans l'ensemble des pays de l'Union. Le déficit global, base engagements, hors dons, a atteint 6,3% du PIB en 2009 contre 4,7% en 2008.*

*Attentive à ces évolutions, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a renforcé, en 2009, ses actions en faveur des économies de l'UEMOA.*

*Elle a ainsi, tout au long de l'année, entre autres mesures, veillé à maintenir un niveau de liquidité satisfaisant, dans le but de prévenir des tensions sur la trésorerie des banques. A cet effet, outre ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités, elle a également ouvert un guichet à un mois, offrant aux établissements de crédit la possibilité de lever des montants illimités à taux fixe, pour satisfaire leurs besoins en ressources longues. Elle a par ailleurs réduit son principal taux directeur de 50 points de base et diminué les coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques.*

*Ces dispositions traduisent la détermination de la Banque Centrale à accompagner les banques dans le financement de l'économie régionale, en libérant des disponibilités supplémentaires en vue d'accroître leurs capacités d'intervention.*

*En plus de ces mesures de politique monétaire, la BCEAO a apporté une contribution significative aux efforts consentis en vue de la résorption des arriérés de paiement intérieurs des Etats membres de l'UEMOA. Ces efforts se sont inscrits dans le cadre global de la poursuite de l'assainissement des finances publiques et ont visé à soutenir l'activité des banques et des opérateurs économiques, créanciers des Etats.*

*Pour accroître l'efficacité de ses actions et leur capacité à produire des effets tangibles et durables sur la croissance économique, la Banque Centrale entend mettre l'accent sur la promotion des synergies entre les différents acteurs économiques, en vue d'un financement bancaire accru et sain des activités des ménages et des entreprises, en particulier celles des jeunes entreprises innovantes.*

*A cet égard, les actions de consolidation du cadre macroéconomique et de promotion d'un environnement juridique et judiciaire sécurisé devront se poursuivre, afin de faciliter l'émergence d'un tissu économique varié et dynamique, susceptible de constituer un socle solide pour la relance d'une croissance forte et durable.*

*Les efforts de relance de l'activité devront être soutenus par un financement accru et sain des activités des entreprises et des ménages à travers des instruments de financement adaptés à leurs besoins.*

*Par ailleurs, l'accroissement du financement de marché sera également un atout important, tant pour l'approfondissement du système financier que pour l'attractivité des places financières de l'Union. Il devrait permettre, en outre, de valoriser l'épargne des particuliers et promouvoir l'investissement productif, ainsi que les activités porteuses de croissance.*

*La BCEAO, en ce qui la concerne, continuera à ne ménager aucun effort pour poursuivre et intensifier les actions engagées, en vue de la consolidation des résultats acquis dans le processus de création d'un environnement favorable au renforcement du système bancaire et financier de l'UEMOA, pour un financement adéquat des activités à fort potentiel de croissance.*

**Philippe-Henri DACOURY-TABLEY**



*Gouverneur de la Banque Centrale  
des Etats de l'Afrique de l'Ouest,  
Président du Conseil d'Administration*

## VUE D'ENSEMBLE

**E**n 2009, l'activité économique mondiale a été caractérisée par une décélération de la croissance, en relation avec l'aggravation de la crise financière internationale et l'accentuation de son impact sur l'économie réelle. Dans la plupart des pays de l'OCDE, ces turbulences se sont traduites par une profonde détérioration des conditions de financement de l'économie, entraînant un repli de la demande et une confirmation de leur entrée en récession. Le taux de croissance de l'économie mondiale ressortirait en recul de 0,6%, après une progression de 3,0% en 2008.

Dans les pays émergents et en développement, l'activité économique a également subi un net ralentissement, imputable principalement à la chute des exportations, au reflux des cours de la plupart des matières premières et à la contraction des investissements directs étrangers. En Afrique sub-saharienne, le taux de croissance du produit intérieur brut, en termes réels, s'est établi à 2,1% en 2009, après une réalisation de 5,5% en 2008. Le continent a subi les contrecoups de sa dépendance vis-à-vis des exportations de produits de base, dont les cours ont fléchi en moyenne en 2009.

L'inflation mondiale est apparue modérée, en liaison avec le repli significatif de la demande. Dans ce contexte, et compte tenu de la raréfaction du crédit, les banques centrales des principaux pays industrialisés et émergents ont assoupli leur politique monétaire, en vue de soutenir l'activité économique.

Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié de 5,17% pour ressortir en moyenne à 1,3948 dollar US en 2009.

Les économies des Etats membres de l'UEMOA ont subi les effets de la crise économique internationale, à travers divers canaux, notamment le commerce extérieur, le tourisme et les mouvements de capitaux. Un recul de la croissance est attendu, malgré une activité économique soutenue notamment par la hausse modérée des récoltes de la campagne agricole 2009/2010, la poursuite de la mise en œuvre des programmes d'investissement public et l'exécution, par l'ensemble des Etats membres, de programmes économiques et financiers appuyés par les partenaires au développement. Les dernières estimations situent le taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union, en termes réels, en 2009, à 2,8% contre 3,8% en 2008.

L'inflation s'est inscrite dans une tendance baissière en 2009 dans l'UEMOA. Le niveau général des prix à la consommation est ressorti, en moyenne, à 1,1% en 2009 contre 7,4% en 2008, soit le plus faible niveau observé après la dévaluation de 1994, à l'exception des taux d'inflation de 0,2% et 0,5% enregistrés respectivement en 1999 et 2004. Le repli de l'inflation est lié à l'absence de pressions inflationnistes au niveau international et à un accroissement de l'offre interne des produits alimentaires qui a entraîné une diminution des prix des céréales locales.

L'exécution des opérations financières des Etats au cours de l'année 2009 s'est traduite par une forte aggravation du déficit budgétaire par rapport à 2008. Le déficit global, base engagements, hors dons, a atteint 6,3% du PIB en 2009 contre 4,7% en 2008.

Les échanges extérieurs des Etats membres de l'Union se sont soldés, en 2009, par un excédent de 539,9 milliards contre 91,4 milliards en 2008. Cette évolution favorable découle principalement de l'augmentation des investissements directs étrangers et de la baisse du déficit du compte courant du fait notamment du repli des importations et de la progression des dons.

La position extérieure nette créditrice des institutions monétaires s'est renforcée de 539,9 milliards par rapport à fin décembre 2008, pour s'établir à 5.297,2 milliards. Les réserves officielles de change ont augmenté de 1.172,2

milliards pour se situer à 6.225,9 milliards à fin décembre 2009, soit un taux de couverture de l'émission monétaire de 112,3% à fin décembre 2009.

En s'établissant à 7.251,8 milliards à fin décembre 2009, l'encours du crédit intérieur dans l'Union a enregistré, en rythme annuel, une progression de 18,3%. Cette situation résulte de la hausse de 630,9 milliards des crédits nets aux Etats et de 488,8 milliards des concours au secteur privé. Les interventions de la Banque Centrale se sont situées à 1.044,6 milliards au 31 décembre 2009, en hausse de 405,9 milliards par rapport au niveau enregistré à fin décembre 2008. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a progressé de 14,2%, pour ressortir à 10.653,3 milliards en 2009.

Dans un contexte caractérisé par l'atténuation des pressions inflationnistes et la dégradation des perspectives de croissance économique dans les pays de l'Union, en relation avec la crise économique mondiale, la Banque Centrale a décidé, à compter du 16 juin 2009, d'abaisser d'un demi (½) point de pourcentage ses taux directeurs, ramenant son principal taux d'intervention, le taux de pension, de 4,75% à 4,25%. Le taux minimum de soumission a été maintenu à 100 points de base en dessous du taux de pension, soit à 3,25% et le taux d'escompte a été ramené de 6,75% à 6,25%. Le dispositif des réserves obligatoires applicables aux banques a été révisé. Les coefficients ont été réduits de 15% à 9% au Bénin et de 9% à 7% au Mali, au Niger et au Sénégal. Dans les autres Etats de l'Union, ils sont demeurés inchangés (7% au Burkina, 5% en Côte d'Ivoire, 3% en Guinée-Bissau et au Togo). Le coefficient des réserves obligatoires applicable aux établissements financiers distributeurs de crédits a été maintenu inchangé à 5,0% dans tous les Etats membres de l'Union.

La Banque Centrale a, au titre de ses interventions, réalisé cinquante-deux (52) opérations d'injection de liquidités sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires, pour un montant moyen de 150,4 milliards. Le taux d'intérêt marginal des adjudications a baissé pour s'établir à 3,2500% au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, la Banque Centrale a procédé, en février 2009, à l'activation du guichet des appels d'offres à un mois, institué depuis le 16 août 2008. Les interventions sur ce nouveau guichet se sont traduites par onze (11) opérations d'injection de liquidités portant sur un montant moyen mensuel de 101,6 milliards. Les deux premières adjudications ont été effectuées à taux variables et les neuf autres à taux fixe.

Sur le plan institutionnel, le Comité de Pilotage chargé de la mise en œuvre de la Réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO a rendu son rapport, au Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, le 11 juin 2009. Le Comité de Pilotage a élaboré les projets de textes d'application, relatifs notamment à la réglementation bancaire, à la politique de gestion de la monnaie et du crédit, au fonctionnement des Organes de la BCEAO et au code de déontologie, ainsi qu'à la réglementation des opérations financières. Il a formulé des recommandations et proposé des mesures d'accompagnement pour une application plus efficace de ces textes et des procédures qui en découleraient.

Dans le cadre de sa politique de concertation régulière avec les premiers Responsables du système bancaire de l'Union, le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, a rencontré les Directeurs Généraux des banques et établissements financiers du Sénégal, le 4 mars 2009, de la Côte d'Ivoire, le 5 mars 2009, du Bénin, le 11 mars 2009, du Burkina, le 16 mars 2009, du Togo, le 30 mars 2009, du Niger, le 14 avril 2009 et du Mali, le 15 avril 2009. En outre, une rencontre de haut niveau entre la BCEAO et la profession bancaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est tenue les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2009 à Bamako, en République du Mali.

Ces différentes rencontres avaient pour objet de partager avec les acteurs du système bancaire les analyses de l'impact de la crise financière mondiale sur les économies de l'Union, ainsi que les dispositions prises par la Banque Centrale depuis son déclenchement. Elles visaient en particulier, au regard de la dégradation de l'environnement économique mondial qui en découle, à prendre la mesure des manifestations de la crise au niveau des institutions bancaires, afin d'anticiper les actions nécessaires pour préserver la stabilité du système financier de la Zone.

Le 25 février 2009, au Siège de la Banque Centrale à Dakar, le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, a procédé à la remise du Prix Abdoulaye FADIGA pour la promotion de la recherche économique à Monsieur Oumarou El-Nasser ARY TANIMOUNE, lauréat de la première édition.

Au titre de l'approfondissement du processus d'intégration dans l'UEMOA, la BCEAO a poursuivi sa contribution aux activités liées à la mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER). La Banque Centrale a également participé à divers chantiers, notamment ceux relatifs à l'évaluation de l'impact de la crise financière et économique internationale sur l'UEMOA, à l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IREED) et à l'apurement des arriérés de paiement intérieurs des Etats membres.

Au terme de l'année 2009, les comptes de la BCEAO ont été soumis à la vérification des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur nommé par le Conseil des Ministres. Le Commissaire Contrôleur a, en outre, procédé, conjointement avec le Contrôleur désigné par la France, à l'examen de l'application de la Convention de Compte d'Opérations.





## 1.1 – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL

L'activité économique mondiale a été morose en 2009, sous l'effet de l'aggravation de la crise financière internationale et de l'accentuation de son impact sur le secteur réel. Les turbulences enregistrées sur les marchés financiers américains et européens se sont traduites par une profonde détérioration des conditions de financement de l'économie, entraînant un repli de la demande et l'entrée en récession de la plupart des pays de l'OCDE. Selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI), le taux de croissance de l'économie mondiale ressortirait en recul de 0,6%, après une progression de 3,0% en 2008.

Au sein des **pays industrialisés**, l'activité économique s'est globalement mal orientée. Le produit intérieur brut a subi une baisse de 3,2% contre une hausse de 0,5% en 2008, reflétant principalement l'incidence négative du recul de la demande des ménages et des entreprises sur la croissance économique, en relation avec une crise de liquidité due aux difficultés rencontrées par certaines banques, ainsi que l'accentuation des incertitudes sur les marchés financiers.

Au niveau de la **Zone euro**, le produit intérieur brut s'est inscrit en diminution de 4,1%, après une progression de 0,6% en 2008. L'activité a sensiblement pâti des effets combinés de la baisse des revenus, en rapport avec les destructions d'emplois, et de la dégradation des conditions financières des entreprises liée à la crise bancaire.

Aux **Etats-Unis**, l'activité économique a enregistré en 2009 un recul de 2,4%, contre une hausse de 0,4% l'année précédente. Cette contre-performance témoigne essentiellement de la dégradation de la consommation des ménages, dans un contexte de baisse des revenus. En outre, l'activité économique a fortement subi les contrecoups des faillites des banques, induisant un reflux des investissements.

Au **Japon**, la tendance baissière du produit intérieur brut s'est accentuée, passant de -1,2% en 2008, à -5,2% en 2009. Cette contraction, la plus importante des pays industrialisés, reflète la morosité de l'activité dans le secteur industriel. Dans un contexte de crise économique mondiale, le secteur des exportations a été affecté par une forte chute de la demande

américaine et asiatique. Au plan interne, le vieillissement de la population et la diminution des revenus ont induit un repli de la demande intérieure.

Au **Royaume-Uni**, le taux de croissance économique est ressorti à -4,9% en 2009 contre 0,5% en 2008, sous l'effet d'une déprime encore plus marquée du secteur immobilier. La récession porte également l'empreinte du repli de la valeur ajoutée des services, notamment financiers, en liaison avec les pertes historiques consécutives à la crise des banques.

Dans les **pays émergents et en développement**, l'activité économique a enregistré un taux de croissance de 2,4% en 2009, après 6,1% en 2008. Ce net ralentissement reflète principalement la chute des exportations, le reflux des cours des matières premières et la contraction des investissements directs étrangers. En **Chine** et en **Inde**, la croissance s'est légèrement ralentie, ressortant respectivement à 8,7% et 5,7%, en termes réels, contre 9,6% et 7,3% en 2008. Au **Brésil**, l'activité économique a régressé de 0,2% en 2009, après avoir connu une hausse de 5,1% en 2008.

En **Amérique latine**, la variation du PIB a été de -1,8% durant l'année sous revue, après une croissance de 4,3% en 2008. La tendance positive de l'afflux des investissements étrangers et la hausse des exportations se sont nettement tassées avec l'accentuation de la crise au sein des pays industrialisés.

Le rythme d'expansion économique des pays en développement d'**Asie** est ressorti à 6,6% en 2009, après 7,9% en 2008. Les pays asiatiques ont mieux résisté aux effets de la crise, en raison notamment du dynamisme du commerce intra-régional.

En **Afrique sub-saharienne**, le taux de croissance du produit intérieur brut, en termes réels, s'est établi à 2,1% en 2009, après 5,5% en 2008. Le continent a subi les contrecoups de sa dépendance vis-à-vis des exportations de produits de base, dont les cours ont fléchi en moyenne en 2009.

Le **marché du travail** a pâti de la dégradation des conditions de l'activité économique qui a entretenu la prudence dans l'exécution des programmes d'investissement. En effet, au sein des pays industrialisés, dans le prolongement de la tendance observée en 2008, des mesures d'ajustement consécutives à

l'aggravation de la crise financière ont contribué à la détérioration de la situation de l'emploi. Ainsi, le taux de chômage a sensiblement augmenté aux Etats-Unis, ressortant à 9,3% en 2009 contre 5,8% en 2008. En Zone euro, il est passé de 7,6% en 2008 à 9,4% en 2009. Au Japon et au Royaume Uni, il est ressorti à 5,1% et 7,5% respectivement contre 4,0% et 5,6% un an plus tôt.

L'**inflation mondiale** est apparue modérée, en liaison avec le repli significatif de la demande des ménages et des entreprises. Cette tendance a été confortée par la baisse des cours des produits de base, notamment ceux des produits pétroliers et alimentaires, après l'envolée enregistrée durant les deux années précédentes. La décreue des cours internationaux du baril de pétrole brut, consécutive à la contraction de la demande énergétique, a ainsi contribué à une modération de la hausse des prix. Au niveau des économies avancées, le taux de variation des prix à la consommation, en glissement annuel, est ressorti à 0,1% en décembre 2009 contre 3,4% en décembre 2008. Dans les pays émergents et en développement, la baisse de l'inflation a été moins soutenue, du fait de la vigueur de la demande intérieure. Le rythme de progression des prix s'est élevé à 5,2% en décembre 2009, soit 4,0 points de moins qu'en décembre 2008.

Dans un contexte de raréfaction du crédit, la **politique monétaire** des banques centrales des principaux pays industrialisés et émergents a été assouplie en vue de soutenir l'activité économique. A cet effet, outre les baisses des taux directeurs, dont le rythme s'est avéré historique, tant dans l'ampleur que dans la fréquence, les banques centrales ont mis en œuvre des mesures dites « non conventionnelles », à travers principalement des opérations de rachat direct de titres auprès d'entreprises en difficulté. Au 31 décembre

2009, le taux de refinancement, le taux de la facilité de prêt marginal et le taux de rémunération des dépôts de la Banque Centrale Européenne (BCE), sont respectivement ressortis à 1,0%, 1,75% et 0,25%, après avoir atteint des niveaux de 2,50%, 3,00% et 2,00% à la même période de l'année précédente. De son côté, la Réserve Fédérale américaine (Fed), qui avait déjà abaissé, en fin d'année 2008, ses taux à des niveaux historiques, a privilégié des injections massives de liquidités sur le marché monétaire. Ainsi, le taux d'escompte est resté fixé à 0,50%, tandis que le taux des fonds fédéraux a oscillé entre 0% et 0,25%.

Sur le **marché des changes**, la monnaie unique européenne s'est dépréciée de 5,17%, pour ressortir en moyenne à 1,3948 dollar US en 2009.

Par rapport au yen, l'euro s'est établi en moyenne à 130,3400 yens en 2009 contre 152,45 yens l'année précédente, soit une dépréciation de 14,5%. En revanche, vis-à-vis de la livre sterling, l'euro s'est apprécié de 11,89%, s'échangeant en moyenne contre 0,8909 livre.

Du fait de son ancrage nominal à l'euro, le franc CFA a connu, par rapport aux principales monnaies des pays industrialisés, une évolution similaire à celle de la monnaie unique européenne.

Au niveau régional, l'évolution des principales monnaies de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) par rapport au franc CFA est ressortie contrastée. En effet, le naira, le cedi et le dalasi se sont dépréciés, respectivement de 15,78%, 12,30% et 10,45%. Le franc guinéen s'est, pour sa part, raffermi de 2,81%.

**Tableau 1 : évolution des taux de change moyens annuels (FCFA par unité monétaire)**

		<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Variation(%)</b>
Droit de tirage spécial	(1 DTS)	706,8858	726,44	2,77
Dollar des Etats-Unis	(1 USD)	445,9865	470,29	5,45
Franc suisse	(1 CHF)	413,2273	434,41	5,13
Livre sterling	(1 GBP)	823,78	736,25	-10,62
Yen japonais	(1 JPY)	4,3028	5,03	16,96

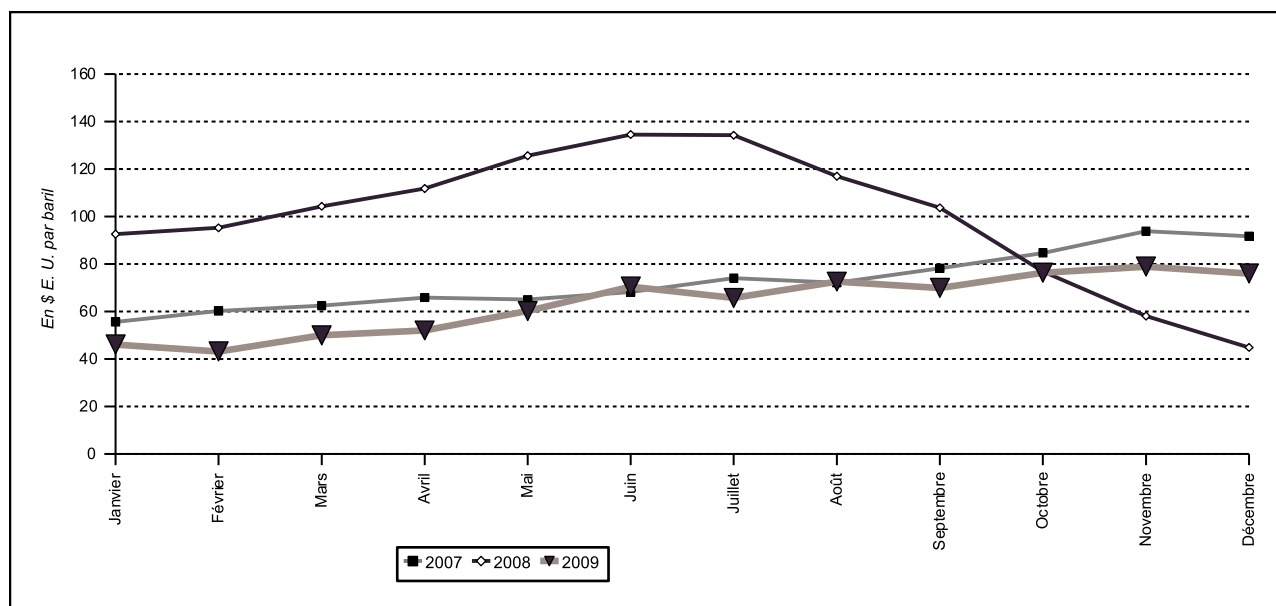
Source : BCEAO.

**Tableau 2 : évolution des taux de change moyens trimestriels (FCFA par unité monétaire)**

<b>ANNEE 2008</b>		<b>1<sup>er</sup> trimestre</b>	<b>2<sup>e</sup> trimestre</b>	<b>3<sup>e</sup> trimestre</b>	<b>4<sup>e</sup> trimestre</b>
Droit de tirage spécial	(1 DTS)	700,6243	683,0282	694,0817	750,0133
Dollar des Etats-Unis	(1 USD)	438,0055	419,8931	435,8518	497,6912
Franc suisse	(1 CHF)	409,6147	407,0727	407,0475	430,1639
Livre sterling	(1 GBP)	866,5447	827,3302	825,0616	781,7667
Yen japonais	(1 JPY)	4,1569	4,0157	4,0534	5,1768
<b>ANNEE 2009</b>					
Droit de tirage spécial	(1 DTS)	751,9095	731,9102	717,0069	706,0949
Dollar des Etats-Unis	(1 USD)	503,4592	481,1891	458,6150	443,8440
Franc suisse	(1 CHF)	437,9762	433,3181	431,6927	422,9579
Livre sterling	(1 GBP)	721,7996	746,3981	752,5809	724,9505
Yen japonais	(1 JPY)	5,3749	4,9473	4,9018	4,9435

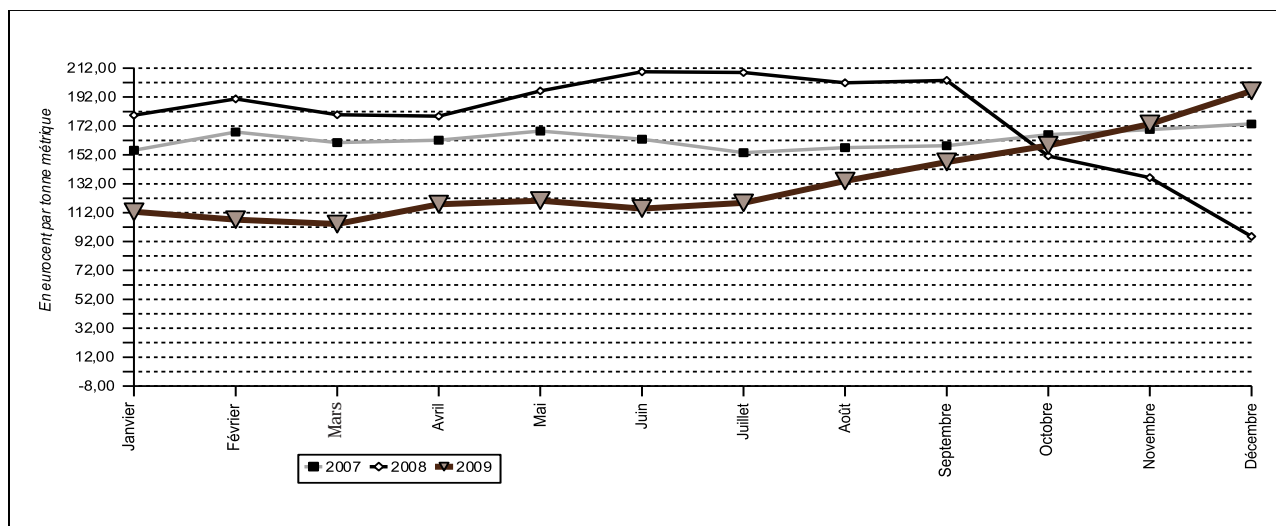
Source : BCEAO.

Graphique 1 : évolution des cours du pétrole



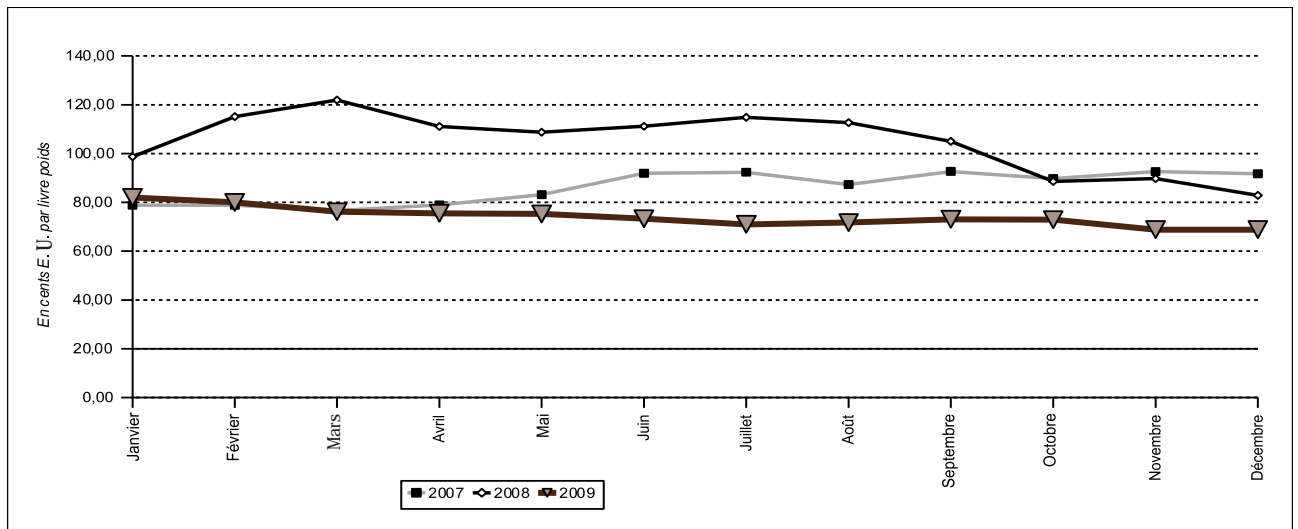
Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Graphique 2 : évolution des cours du caoutchouc



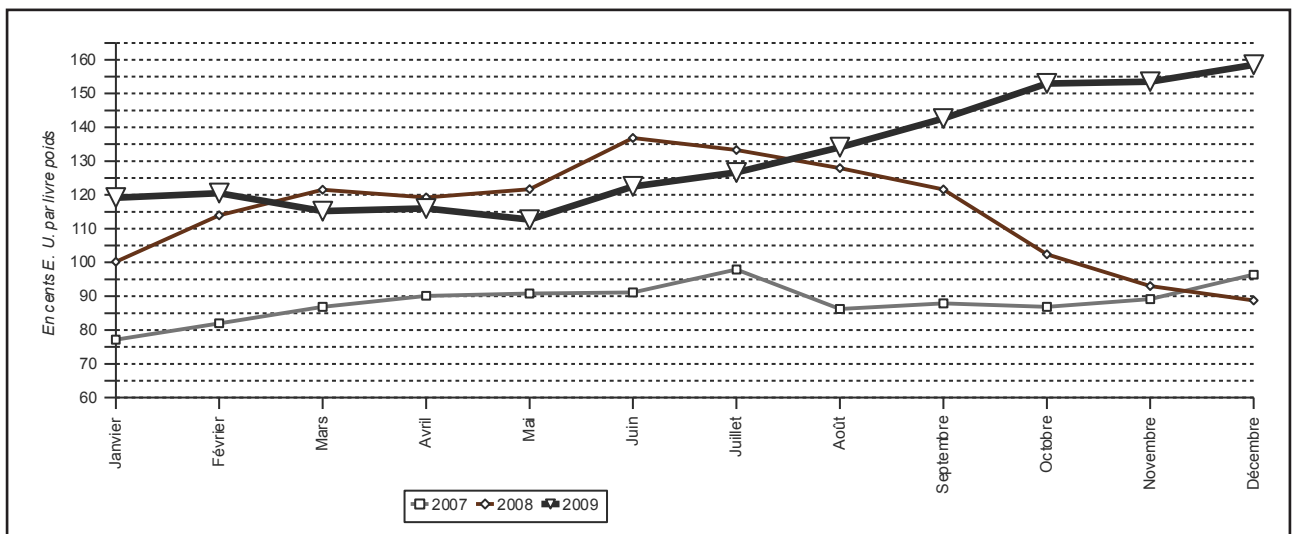
Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Graphique 3 : évolution des cours du café



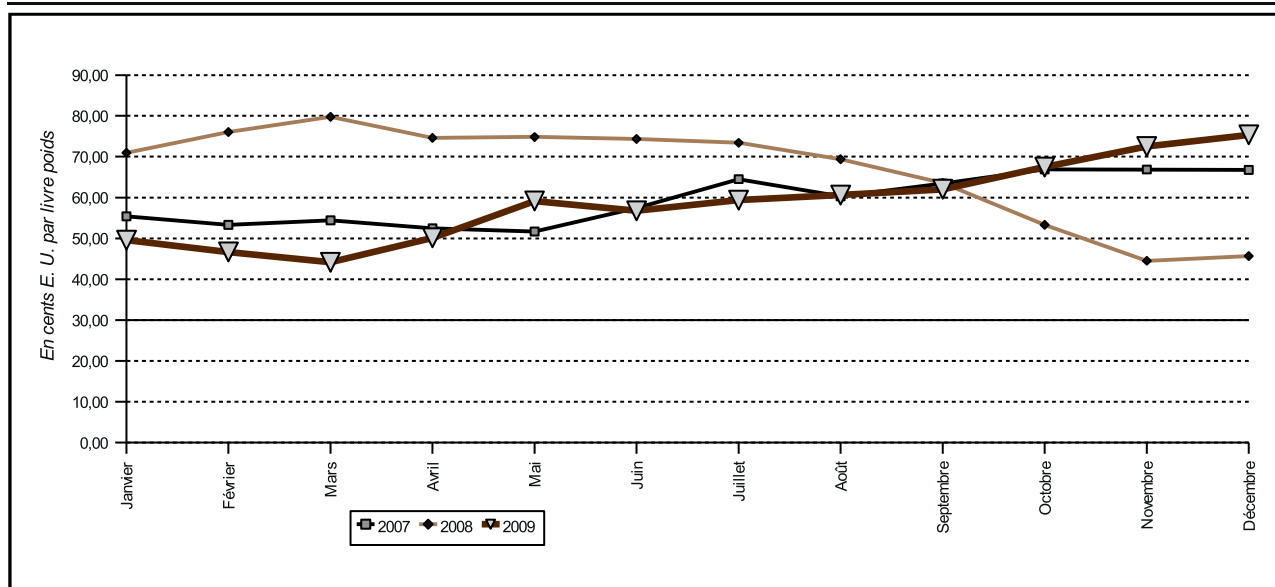
Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Graphique 4 : évolution des cours du cacao



Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Graphique 5 : évolution des cours du coton



Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Sur les marchés financiers, les évolutions reflètent un net redressement des indices boursiers, à la faveur des ambitieux plans de relance mis en place pour rétablir la confiance des opérateurs et améliorer significativement la situation financière des entreprises. Après une année 2008, qui aura été l'une des plus nocives pour les places financières mondiales, des hausses ont été enregistrées sur la quasi-totalité de celles-ci. Ainsi, aux Etats-Unis, l'indice Dow Jones a terminé l'année 2009 à 10.428,08 points, soit une progression de 18,82%, contre une contraction de 33,8% l'année précédente. L'indice Nasdaq a évolué dans le même sens, ressortant en augmentation de 53,53% à 1.860,31 points. En Europe, le DAX à Francfort et le CAC 40 à Paris ont également enregistré des progressions de 22,66% et 22,32% respectivement, pour ressortir à 5.957,43 points et 3.936,33 points. Au Royaume-Uni, l'indice Footsie a atteint 5.412,90 points, représentant une augmentation annuelle de 22,07% en 2009. Le Nikkei de la bourse de Tokyo a clôturé l'année 2009 à 10.546,44 points, correspondant à une croissance de 17,29% en glissement annuel.

Les rendements obligataires ont connu des évolutions baissières, témoignant principalement de l'absence de risques inflationnistes à court terme. Ainsi, aux Etats-Unis, dans la Zone euro et au Japon, le taux moyen des rendements des emprunts publics à 10 ans est ressorti respectivement à 3,27%, 4,03% et 1,35% en 2009 contre 3,69%, 4,36% et 1,49% en 2008.

Au titre des matières premières, les cours moyens des principaux produits, à l'exception du cacao et de l'or, ont reculé en 2009 par rapport aux niveaux atteints en 2008. Toutefois, un retournement de la tendance baissière a été observé, après les fortes chutes enregistrées durant le dernier trimestre de l'année 2008. Cette amélioration des cours des produits de base serait liée aux anticipations d'une reprise de la croissance plus rapide que prévu, dans les pays émergents et industrialisés.

L'or a conforté sa position de valeur refuge, sous le double effet des pressions spéculatives et de la vigueur de la demande provenant des pays émergents, notamment la Chine et l'Inde. Le prix de l'once d'or s'est établi en moyenne à 972,76 dollars sur l'année 2009, en progression de 11,7% par rapport au prix moyen de l'année 2008.

Sur le New York Mercantile Exchange (NYMEX), le prix moyen du baril de pétrole s'est établi à 63,40 dollars en 2009, contre 99,78 dollars en 2008. Cette baisse de 36,5% du cours moyen du pétrole brut est imputable à la décre de la demande consécutive à l'entrée en récession de la plupart des économies des pays industrialisés, sous l'effet de l'accentuation de la crise financière et économique internationale. Elle masque toutefois la tendance à la hausse observée depuis le premier trimestre de l'année 2009.

Les cours du caoutchouc se sont établis en moyenne

à 133,63 eurocents contre 177,48 eurocents en 2008, soit une baisse de 24,7%, en liaison avec le reflux de la demande mondiale. Cependant, l'espoir d'un regain d'activité plus rapide que prévu au niveau des pays industrialisés a permis de doper les cours du caoutchouc durant les trois derniers trimestres de l'année 2009.

Les cours du café robusta se sont inscrits à la baisse durant l'année 2009, en dépit de l'annonce d'une stagnation de l'offre provenant du Vietnam, premier producteur mondial. Cette évolution serait imputable à la préférence de plus en plus grande des consommateurs pour l'arabica. En moyenne sur l'année 2009, les cours se sont établis à 73,99 cents/livre, en baisse de 29,5% par rapport à l'année 2008.

Les prix du cacao ont progressé de 12,0%, soutenus par la vigueur d'une demande mondiale largement supérieure à l'offre. La livre de cacao est ainsi passée en moyenne de 117,03 cents en 2008 à 131,10 cents en 2009. Cette situation s'explique principalement par l'affaiblissement de la filière en Côte d'Ivoire, dont les performances ont baissé en deçà de leurs

meilleurs niveaux, en relation avec les difficultés socio-politiques que traverse ce pays depuis quelques années.

La tendance baissière observée au niveau des cours du coton, durant le troisième trimestre de l'année 2008, s'est inversée par la suite, faisant passer la livre, en moyenne, de 45,67 cents en décembre 2008 à 75,35 cents, un an plus tard. Cette évolution est notamment imputable à la baisse de l'offre mondiale, consécutive au repli des surfaces emblavées. Toutefois, sur l'ensemble de l'année 2009, les cours se sont inscrits en baisse de 12,0%, passant de 66,61 cents la livre en 2008 à 58,61 cents la livre pendant l'année 2009.

Par rapport à l'année 2008, les cotations moyennes annuelles des huiles de palme et de palmiste ont connu en 2009 des diminutions respectives de 28,0% et de 37,5%. Cette évolution masque cependant le retournement de tendance survenu depuis le second trimestre de l'année 2009, sous l'effet principalement des besoins des marchés chinois et indiens.

## ENCADRE N° 1

### Principales conclusions du rapport de la Commission Régionale mise en place pour le suivi de l'impact de la crise financière et économique internationale au sein de l'UEMOA

La récente crise financière internationale et ses conséquences prévisibles sur les économies des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ont suscité de grandes préoccupations au niveau des plus hautes Autorités de l'Union. Ainsi, lors de sa 13<sup>ème</sup> session ordinaire tenue le 17 mars 2009 à Ouagadougou, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA a mis en place, sous la coordination de la BCEAO, une Commission régionale chargée d'évaluer l'impact de la crise internationale sur les économies de l'Union et de proposer des mesures de soutien à la croissance économique dans les Etats membres.

Il est ressorti du rapport produit par cette Commission les principales conclusions ci-après.

#### 1 - Impact de la crise économique et financière internationale sur l'UEMOA\*

La crise financière internationale a touché les pays de l'Union à travers le ralentissement de la demande mondiale, la baisse des cours des produits exportés, le reflux des transferts des migrants et la réduction des flux financiers.

Au niveau du secteur réel, en prenant en compte l'impact de la crise financière et économique internationale ainsi que d'autres facteurs, tels que les aléas climatiques dans certains pays de l'Union, les données récentes situent le taux de croissance du PIB réel de l'UEMOA à 2,8% en 2009, pour des prévisions initiales de 4,7% et une réalisation de 3,8% en 2008. La crise s'est également traduite par des retards dans la réalisation des investissements prévus, notamment

\* : Les données statistiques ont été mises à jour sur la base des dernières informations fournies par les Services officiels des Etats membres de l'Union.



dans le secteur minier, ainsi qu'une décreue de l'inflation dont le taux est ressorti en moyenne annuelle à 1,1% en 2009 contre 7,4% en 2008.

Au niveau des finances publiques, la crise internationale a entraîné une accentuation du déficit budgétaire global, hors dons, qui est passé de 4,7% du PIB en 2008, à 6,3% du PIB en 2009, du fait d'une forte hausse des dépenses et d'une faible progression des recettes.

Au plan des échanges extérieurs, le rythme de croissance des exportations a fortement diminué, en ressortant à 3,2% en 2009 contre 15,5% en 2008. Les recettes touristiques sont passées de 621,5 milliards en 2008 à 426,0 milliards en 2009, soit une baisse de 31,5%. Les envois de fonds des migrants se sont contractés de 9,2%, pour ressortir à 1.116,2 milliards en 2009. Toutefois, le déficit du solde des transactions courantes s'est sensiblement atténué, en se réduisant de 1.146,3 milliards par rapport à 2008, du fait essentiellement de la baisse de la facture des importations de produits alimentaires et énergétiques consécutive au reflux de leurs prix. Ainsi, en dépit de la chute de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières, le solde global de la balance des paiements ressortirait à 539,9 milliards en 2009 contre 91,4 milliards en 2008.

Au plan monétaire et financier, les effets indirects de la crise ont été ressentis par le système bancaire, à travers notamment :

- la baisse de l'activité dans le secteur réel et la diminution du taux de progression des exportations de biens et services ;
- l'accroissement des risques de dégradation de la qualité du portefeuille des établissements de crédit ;
- le durcissement des conditions d'octroi de crédits, notamment aux secteurs tournés vers l'exportation ;
- le ralentissement du rythme de croissance des crédits à l'économie, avec un taux de 8,7% en glissement annuel à fin décembre 2009 contre 14,7% à la même date de 2008.

En outre, le marché financier régional de l'UEMOA a subi les effets indirects de la crise internationale résultant de la perte de confiance générale dans les marchés. L'indice général du marché a enregistré une baisse de 25,2% au 31 décembre 2009, par rapport à la même période de 2008.

Toutefois, en raison des mesures de sauvegarde prises par la Banque Centrale, les réserves de change de l'Union n'ont pas été affectées.

## 2 - Principales mesures préconisées dans le rapport de la Commission

Les mesures proposées par la Commission, pour faire face aux effets récessifs de la crise internationale sur les économies de la Zone, portent sur la relance de la production agricole, la résorption du déficit énergétique et l'apurement des arriérés de paiement intérieurs des Etats membres. Elles intègrent également des actions spécifiques à mettre en œuvre par les Etats membres pour soutenir les secteurs en difficulté. Ces mesures ont été adoptées par le Conseil des Ministres lors de sa session du 25 septembre 2009 à Lomé.

Le coût des mesures arrêtées au plan communautaire a été évalué globalement à environ 1.500 milliards, soit 5% du PIB de l'Union en 2009. Les mesures adoptées concernent notamment :

- la mise en œuvre du programme de relance de la production vivrière, pour un montant de 340 milliards ;
- l'exécution du volet d'urgence du programme de résorption du déficit énergétique, pour un montant de 500 milliards, dont 250 milliards identifiés sur les ressources propres de l'Union ;
- la résorption des arriérés de paiement intérieurs, pour un montant de 900 milliards.

Sous réserve de disposer de la marge de manœuvre budgétaire et des financements mobilisables nécessaires, les Etats membres de l'Union pourraient, dans le cadre de l'appui aux secteurs les plus touchés par la crise, mettre en œuvre les mesures ci-après :

- un soutien indirect aux BTP à travers la facilitation de l'accès au financement de la construction et l'apurement des arriérés de paiement ;

- un appui direct, sous forme d'aides remboursables et de commandes publiques, pour l'industrie de transformation du bois.

Pour l'efficacité des actions ainsi retenues, les Etats ont été invités à accorder la priorité à l'assainissement budgétaire, notamment en matière de maîtrise des dépenses courantes et de respect des procédures, ainsi qu'à accélérer la mise en œuvre du programme d'apurement des arriérés de paiement intérieurs.

Au plan bancaire, monétaire et financier, la BCEAO a décidé d'assouplir la politique monétaire et de renforcer la concertation avec le système bancaire. Elle a baissé les taux directeurs et réduit les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans certains pays. Par ailleurs, elle a accru le niveau des liquidités offertes aux banques de l'Union par un relèvement substantiel des montants de ses refinancements sur le guichet des adjudications hebdomadaires et ouvert un guichet à un mois à taux fixe pour couvrir les besoins à long terme des banques.

Au titre des mesures préventives, les diligences sont en cours pour la mise en place d'un Comité de stabilité financière qui aura pour mandat notamment de contribuer à renforcer la résilience du système bancaire et financier de l'Union aux chocs internes et externes.

## 1.2 – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'UMOA

### 1.2.1 – Produit intérieur brut

Les économies de l'Union ont subi les effets de la crise économique internationale qui se sont étendus à la Zone, à travers divers canaux, notamment le commerce extérieur, le tourisme et les mouvements de capitaux. L'activité économique a toutefois été soutenue dans l'Union, par la hausse modérée des récoltes de la campagne agricole 2009/2010, la poursuite de la mise en œuvre des programmes d'investissement public et l'exécution, par l'ensemble des Etats membres, de programmes économiques et financiers appuyés par les partenaires au développement.

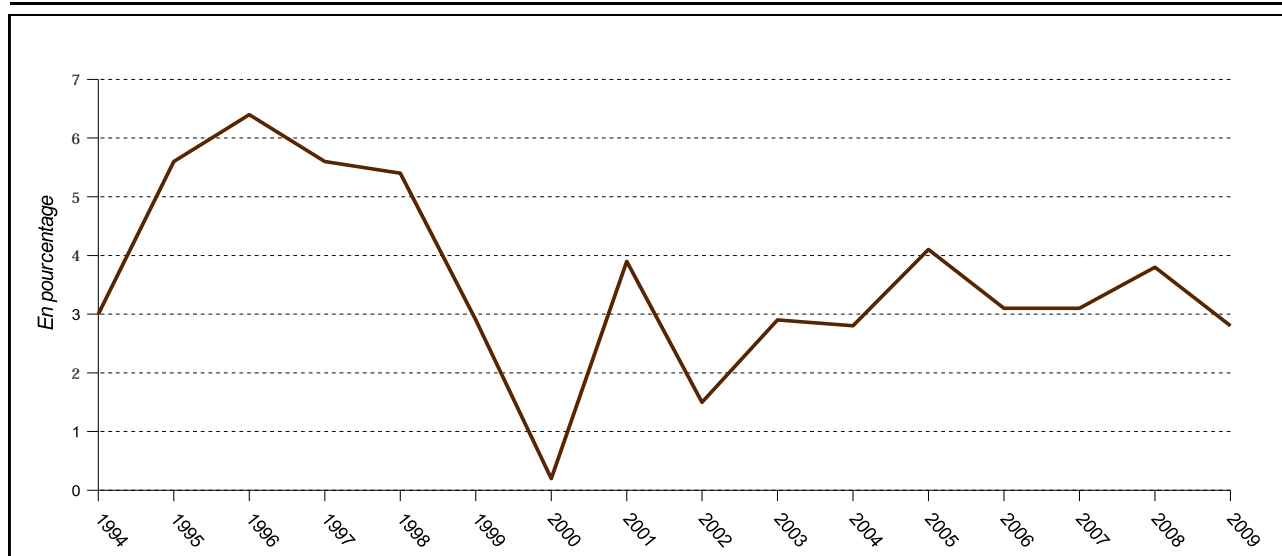
Les dernières estimations situent le taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union, en termes réels, en 2009, à 2,8% contre 3,8% en 2008.

En Côte d'Ivoire et au Togo, un regain d'activité a été enregistré en 2009, comparativement à l'année 2008, en liaison avec la poursuite de la normalisation du climat socio-politique, ainsi que l'amélioration des relations avec les partenaires au développement, dont le FMI et la Banque Mondiale, qui a permis à ces deux pays de bénéficier d'appuis financiers importants. En Côte d'Ivoire, le PIB a progressé de 3,8% en 2009, soit 1,5 point de plus qu'en 2008. Il a crû de 3,1% en 2009 au Togo, contre 2,4% un an plus tôt.

Tous les autres pays de l'Union ont connu une contre-performance en 2009. En effet, sous l'effet des résultats peu encourageants de la campagne cotonnière 2009/2010, et du repli des échanges commerciaux avec les pays voisins, du fait de la crise financière internationale, la croissance du PIB est ressortie au Bénin à 2,7% en 2009, contre 5,0% en 2008. Au Burkina, la persistance des difficultés au sein de la filière cotonnière, en rapport avec la faiblesse des cours internationaux, ainsi que l'impact des aléas climatiques sur les récoltes de la campagne agricole 2009/2010, ont induit un ralentissement de 2,0 points du rythme de progression de l'économie, qui est ressorti à 3,2% en 2009.

En Guinée-Bissau, l'activité économique a crû de 2,9% en 2009 contre 3,2% en 2008, en raison de la baisse des prix à l'exportation de la noix de cajou. Au Mali, le reflux du commerce extérieur a induit un ralentissement de l'activité économique, qui a enregistré une croissance de 4,4% en 2009 contre 5,0% en 2008. Au Niger, les résultats peu satisfaisants de la campagne agricole 2009/2010 ont affecté l'évolution de l'activité économique qui a connu un reflux de 1,2% en 2009 contre une progression de 9,3% un an plus tôt. La croissance économique au Sénégal s'est élevée à 1,5%, en baisse de 0,8 point par rapport à 2008, du fait du ralentissement de l'activité dans le secteur tertiaire, principalement le sous-secteur « transports, postes et télécommunications », une reprise ayant été enregistrée dans le secteur secondaire.

Graphique 6 : taux de croissance du PIB réel de l'UEMOA



Source : BCEAO.

### 1.2.2 – Production agricole

La campagne agricole 2009/2010 s'est globalement révélée, en dépit de la hausse modérée des récoltes des produits de rente, moins satisfaisante que la précédente. En effet, la production vivrière a connu une régression en 2009, en raison des résultats mitigés de la production céréalière. Quant aux cultures de rente, les données provisoires de la campagne agricole 2009/2010 font ressortir une augmentation des récoltes de l'ensemble des produits, à l'exception du niébé, de la banane, du coton et du sésame.

La production vivrière s'établirait à 38.022.748 tonnes durant la campagne 2009/2010, en repli de 1,4% par rapport à la précédente. Cette situation s'expliquerait par le reflux de la production au Niger, au Sénégal et au Burkina où les récoltes ont respectivement reculé de 28,2%, 24,3% et 16,8% d'une campagne à l'autre, en liaison avec la mauvaise répartition temporelle et spatiale des pluies et la forte présence de parasites dans certaines régions. Toutefois, des augmentations sensibles ont été réalisées au Mali, en Guinée-Bissau et au Bénin, en rapport avec la bonne tenue de la production de riz et de maïs au Mali, des tubercules, dont le manioc, en Guinée-Bissau et au Bénin. Au Togo, l'accroissement de 11,7% observé serait imputable à un effet de rattrapage après les baisses enregistrées lors de la campagne précédente, du fait des inondations.

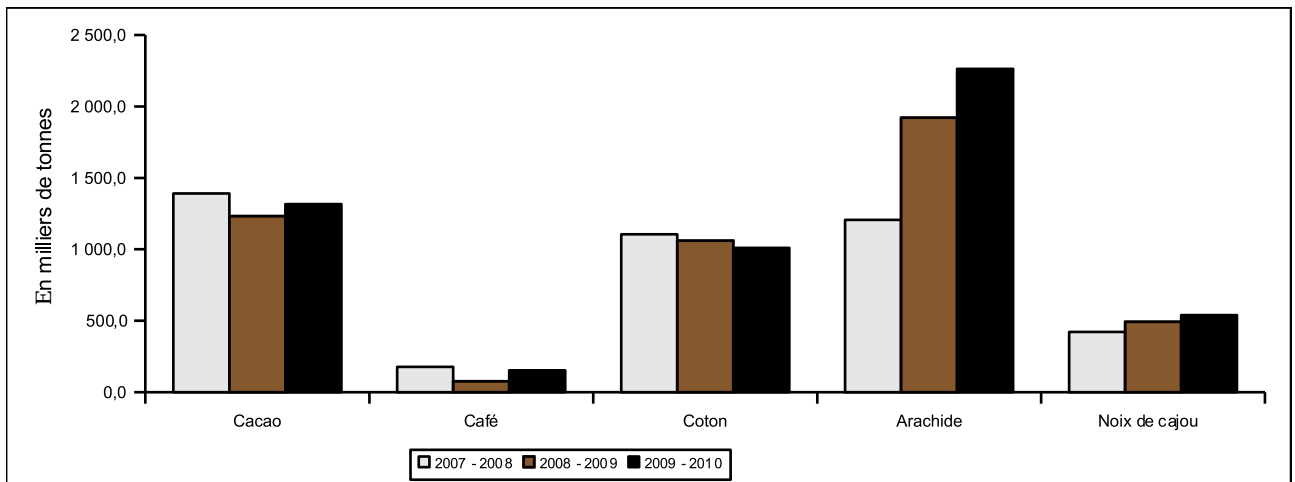
Au titre des cultures d'exportation, la production de **coton-graine** de l'Union s'est inscrite en baisse de 2,6%, en rapport avec la chute de la production au Burkina. Les données provisoires situent la production

à 1.010.341 tonnes pour la campagne 2009/2010. Au Mali et en Côte d'Ivoire, les récoltes devraient connaître une augmentation de 17,6% et 11,9%, respectivement, alors qu'au Bénin et au Burkina, des baisses respectives de 9,9% et de 9,1% seraient attendues. La désaffection des producteurs pour la culture du coton, consécutive aux mesures incitatives accordées par le Gouvernement en vue de la relance de la production vivrière, expliquerait le reflux observé au cours des deux dernières campagnes agricoles au Bénin.

La production de **cacao**, essentiellement réalisée en Côte d'Ivoire, s'élèverait à 1.316.500 tonnes au cours de la campagne 2009/2010, en hausse de 6,8% par rapport à la campagne précédente. Les quantités produites de **café** seraient, quant à elles, en accroissement de 100,3% et ressortiraient à 154.047 tonnes, en liaison avec l'amélioration des conditions sécuritaires dans les zones de production. En ce qui concerne la **noix de cajou**, sa production connaîtrait une croissance de 9,7%, pour s'établir à 540.553 tonnes.

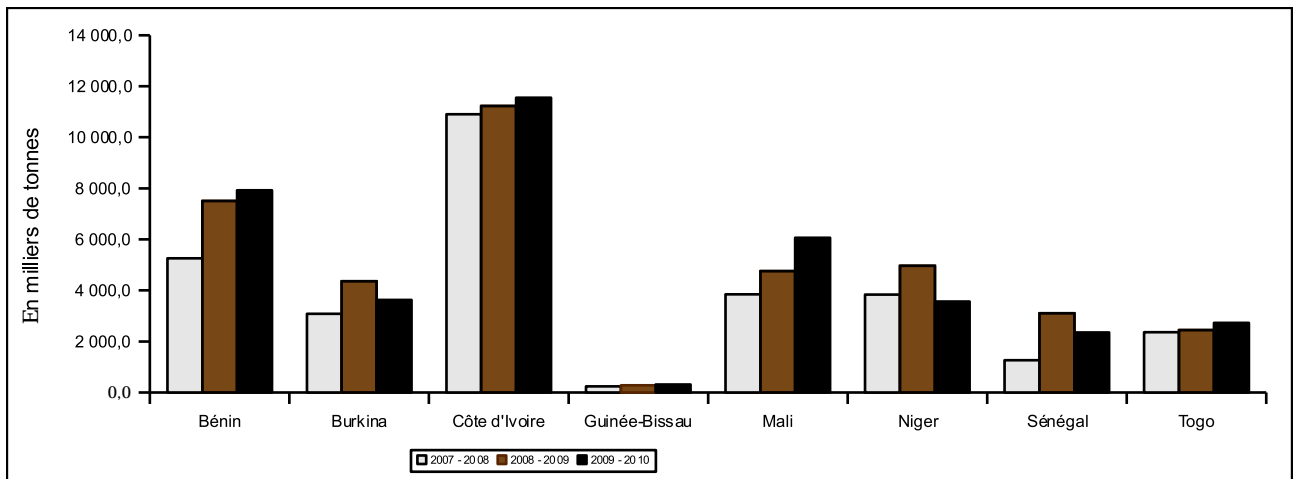
La production d'**arachide** s'est établie à 2.262.557 tonnes, en hausse de 17,8% par rapport à la campagne 2008/2009. Cette évolution s'explique par les résultats globalement satisfaisants obtenus grâce aux conditions agroclimatiques relativement favorables et à la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) au Sénégal. Au Mali, au Burkina et au Sénégal, il a été observé un raffermissement de la production, respectivement de 5,0%, 18,5% et 41,2%.

Graphique 7 : productions agricoles d'exportation



Source : organismes nationaux de commercialisation.

Graphique 8 : productions vivrières



Source : organismes nationaux de commercialisation.

### 1.2.3 – Extraction minière

Dans le secteur minier, la poursuite des investissements, ainsi que la bonne tenue des cours ont contribué à doper l'activité extractive au sein de l'Union.

La production d'or a connu une légère progression de 9,5%, pour se situer à 69.666,2 kg. Cette augmentation est imputable à l'accroissement de la production au Burkina et en Côte d'Ivoire, qui a permis de contenir les baisses de 8,0% et de 18,8% enregistrées respectivement au Mali et au Niger, consécutives au vieillissement des gisements. Au Burkina, la production d'or a crû de 117,5% pour atteindre 12.149 kg en 2009, en liaison avec l'augmentation de la production des cinq (5) nouvelles mines d'or (Société des Mines de Taparko, Kalsaka Mining SA, Burkina Mining Company, Société d'Exploitation Minière en Afrique de l'Ouest, Société des Mines de Bélahourou) mises en production en 2008, et la hausse du cours mondial de l'or. En Côte d'Ivoire, la production d'or est ressortie, au terme de l'année 2009, à 7.054,9 kg, en augmentation de 144,7% par rapport à la production totale de l'année 2008. Cette hausse s'explique par l'entrée en production de deux mines d'or, ainsi que par l'utilisation de nouvelles techniques de traitement plus performantes.

Les données cumulées sur l'année 2009 chiffrent la production de **pétrole brut** à 18.741.635 barils, en accroissement de 12,2% par rapport à la production totale de l'année 2008. La production d'**uranium** a crû de 5,5% au Niger, en s'établissant à 3.242,4 tonnes, en relation essentiellement avec les efforts déployés par les Sociétés d'exploitation, en vue d'atteindre les objectifs de l'année. Celle des **phosphates** s'est également inscrite en hausse de 9,9%, en s'établissant à 1.832.906 tonnes, du fait de l'accroissement de la production au Sénégal. En effet, dans ce pays, la production de phosphates est passée de 825.505 tonnes en 2008 à 1.107.359 tonnes en 2009, soit une augmentation de 34,1%. Au Togo, elle a reculé de 13,9%, en liaison avec la vétusté des outils d'extraction et de production.

### 1.2.4 – Production industrielle et chiffre d'affaires du commerce de détail

L'indice global de la Production Industrielle de l'Union a enregistré une baisse de 0,7% en 2009, après celle de 4,2% constatée en 2008. Cette évolution est liée

au recul de la production industrielle par rapport à l'année précédente au Bénin (-21,1%), en Guinée-Bissau (-10,7%), au Niger (-8,4%), au Mali (-7,0%) et au Togo (-0,5%). Elle a, par contre, progressé en Côte d'Ivoire (+3,6%), au Sénégal (+1,7%) et au Burkina (+0,8%).

L'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail du secteur moderne s'est replié en moyenne de 4,5%, dans les pays de l'UEMOA, au cours des douze mois de 2009 contre une progression de 10,0% sur la même période de l'année 2008. Cette régression globale de l'activité commerciale est imputable, principalement, à la baisse des ventes des produits alimentaires (-14,5%) et des articles d'équipement de la personne (-12,8%).

Par pays, les ventes sont apparues en baisse au Sénégal (-17,8%), au Bénin (-17,7%), en Guinée-Bissau (-13,7%), au Togo (-8,4%), au Mali (-6,5%) et au Burkina (-0,1%). Comparativement à la même période de 2008, le rythme d'évolution du chiffre d'affaires du commerce de détail s'est dégradé dans tous les pays de l'Union. Pour la Côte d'Ivoire et le Niger, les taux de progression de l'activité commerciale ressortent respectivement à +1,6% et +7,9%, en 2009, laissent également apparaître une décélération du rythme de croissance par rapport à l'année 2008.

### 1.2.5 – Evolution des prix

Une décélération du taux d'inflation a été enregistrée en 2009, après la forte hausse des prix relevée en 2008. En effet, le niveau général des prix à la consommation dans l'UEMOA est ressorti en progression, en moyenne de 1,1% en 2009 contre 7,4% en 2008. Le taux d'inflation a été contenu en dessous de l'objectif de 2,0% maximum, retenu dans le programme monétaire, après s'être maintenu au dessus de ce seuil au cours des quatre années précédentes. L'objectif de taux d'inflation est respecté en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Sénégal et au Togo. En revanche, le taux d'inflation en moyenne en 2009 est supérieur à 2,0% au Bénin, au Burkina, au Mali et au Niger.

En outre, le niveau d'inflation enregistré en 2009 est le plus faible de la période post-dévaluation, à l'exception des taux d'inflation de 0,2% et 0,5% enregistrés respectivement en 1999 et 2004.

L'analyse infra-annuelle indique que le taux d'inflation en glissement annuel s'est globalement inscrit dans une tendance baissière sur l'ensemble de l'année 2009, passant de 8,5% en décembre 2008 à -1,8% à fin décembre 2009. Il est demeuré négatif à partir de juillet 2009, se situant à -2,1% à fin octobre 2009, niveau le plus bas observé, en matière d'évolution annuelle des prix, depuis la mise en place de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) en 1997.

Le repli de l'inflation, en glissement annuel dans l'UEMOA en 2009, est lié à l'absence de pressions inflationnistes au niveau international et à une augmentation de la production alimentaire locale. Ainsi, la baisse des cours mondiaux du pétrole brut et des produits alimentaires importés (blé, riz, lait, etc.) a été répercutée sur les prix domestiques dans l'UEMOA. En outre, l'accroissement de l'offre interne des produits alimentaires s'est traduite par une diminution des prix des céréales locales, par rapport aux sommets atteints pendant la période de soudure de 2008.

Tableau 3 : variation des prix à la consommation en 2008 et 2009 (en %)

	2008		2009	
	Moyenne annuelle	Glissement annuel à fin décembre	Moyenne annuelle	Glissement annuel à fin décembre
Bénin	7,9	9,9	2,2	-2,9
Burkina	10,7	11,6	2,6	-0,3
Côte d'Ivoire	6,3	9,0	1,0	-1,6
Guinée-Bissau	10,4	8,7	-1,6	-6,4
Mali	9,2	7,8	2,2	1,7
Niger	11,3	13,6	4,3	-3,1
Sénégal	5,8	4,2	-1,0	-2,1
Togo	8,7	10,3	1,9	-2,4
UEMOA	7,4	8,5	1,1	-1,8

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique des Etats.

L'inflation sous-jacente<sup>1</sup>, qui constitue la composante de long terme de l'évolution du niveau général des prix, s'est établie à 1,2% en 2009 contre 5,0% en 2008. Cette décélération résulte du repli des prix des produits alimentaires importés (huile, blé, etc.). En outre, la progression des tarifs des services de transport qui sont inclus dans le champ de l'inflation sous-jacente est passée de 6,6% en 2008 à 1,4% en 2009. Par pays, l'inflation sous-jacente est ressortie à -2,2% en Guinée-Bissau -0,6% au Sénégal, 1,0% en Côte d'Ivoire, 2,1% au Bénin et au Mali, 2,2% au

Togo, 3,1% au Burkina et 3,4% au Niger.

L'UEMOA a enregistré en moyenne en 2009 un différentiel d'inflation favorable vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux. Ce différentiel a atteint 1,8 point de pourcentage par rapport à l'ensemble des partenaires, en particulier 18,2 points et 11,3 points respectivement à l'égard du Ghana et du Nigeria. Par contre, un différentiel d'inflation défavorable de 0,8 point de pourcentage est observé par rapport à la Zone euro.

<sup>1</sup> : L'indice d'inflation sous-jacente adopté par l'UEMOA est obtenu par l'élimination, du panier suivi dans le cadre de l'IHPC, des produits dont les prix sont les plus volatils suivants : céréales non transformées, poissons et autres produits frais de la pêche, poissons et autres produits de la pêche séchés et fumés, conserves de poissons, fruits, légumes frais, pommes de terre, manioc, autres tubercules, bananes plantain, sel, épices, sauces et produits alimentaires non déclarés ailleurs, électricité, gaz, combustibles liquides (pétrole lampant), autres combustibles (bois de chauffe), carburants et lubrifiants.

## ENCADRE N° 2

**Vulnérabilité du compte courant des Etats membres de l'UEMOA dans le contexte de la crise financière**

La situation du compte courant des Etats de l'UEMOA a toujours été déficitaire. De 1994 à 2009, le déficit courant rapporté au PIB s'est situé, en moyenne, à 4,4%, et hors dons, à 6,5%. La consolidation des avoirs extérieurs dans les économies de l'UEMOA a été donc le fait d'une situation structurellement excédentaire du compte de capital et d'opérations financières.

Le déficit structurel du compte courant est le reflet de la vulnérabilité persistante des transactions extérieures des pays de l'UEMOA, qui peut être appréhendée à travers quelques unes de leurs caractéristiques ci-après :

- une ouverture sur l'extérieur caractérisée par une forte concentration des exportations sur un nombre réduit de produits de base soumis aux aléas climatiques et à l'évolution souvent défavorable des termes de l'échange ;
- une dépendance marquée vis-à-vis des importations de produits alimentaires et énergétiques. Dans six des huit pays de l'UEMOA, la totalité des approvisionnements en produits pétroliers est d'origine extérieure. La facture pétrolière et alimentaire y représente environ la moitié des importations totales et plus de 60% des recettes d'exportation ;
- une dépendance vis-à-vis de l'aide internationale. En effet, les transferts courants sont constitués principalement de dons au titre de l'Aide Publique au Développement. Ces flux sont assez volatils et dépendent non seulement des conditions économiques des pays donateurs, mais sont parfois soumis à de fortes conditionnalités.

Ces facteurs concourent à accroître le degré d'exposition des économies de l'Union aux chocs externes avec notamment pour conséquences : une volatilité du solde du compte courant et une persistance d'un déficit structurel, des tensions sur les budgets des Etats et des risques de ralentissement de la croissance économique.

Les incidences de la vulnérabilité des comptes courants ont été, jusque là, atténuées par l'excédent du compte de capital et d'opérations financières, en raison des importants flux de financements extérieurs mobilisés (investissements directs et de portefeuille, prêts, tirages FMI, etc.) et des opérations d'annulation de dette (IPPTE, IADM, etc.). Toutefois, dans le contexte de la crise financière, les risques inhérents à la vulnérabilité des comptes courants des pays de l'Union se sont accentués.

L'occurrence de divers chocs, aussi bien externes qu'internes sur la période récente, souligne l'importance de la conduite de politiques structurelles visant à réduire l'exposition des économies de l'Union à ces facteurs et à assurer leur viabilité externe. A cet égard, les programmes de réformes devraient être renforcés dans l'Union en direction de l'élargissement et de la diversification de la base productive locale, l'amélioration de la compétitivité et une disponibilité accrue des facteurs de production.

L'approfondissement du processus d'intégration économique et financière demeure également un axe de politique majeur, en vue d'amortir l'impact des chocs et de consolider la position extérieure de l'Union.



## 1.2.6 – Finances publiques

L'exécution des opérations financières des Etats au cours de l'année 2009 s'est traduite par une forte aggravation du déficit budgétaire par rapport à 2008, dans un contexte marqué par la récession internationale avec ses effets négatifs sur les économies de l'Union.

Ainsi, les dépenses totales se sont établies à 7.666,2 milliards, en progression de 11,2% en 2009, du fait de la hausse des dépenses en capital et des dépenses courantes. En effet, les dépenses en capital se sont accrues de 26,0%, en liaison avec l'exécution des programmes d'investissement dans certains Etats membres de l'Union. Les dépenses courantes ont, quant à elles, augmenté de 5,7%. En particulier, la masse salariale et les autres dépenses de fonctionnement, dont les subventions, ont connu respectivement des progressions de 10,3% et 3,8%.

En dépit du contexte international défavorable, les recettes budgétaires se sont élevées à 5.681,8 milliards, en augmentation de 3,1% par rapport aux réalisations de l'année 2008. Cette évolution s'explique par les efforts déployés par les Etats membres de l'Union, en vue de l'intensification des recouvrements des impôts et taxes et de l'élargissement de l'assiette fiscale.

Le déficit global, base engagements, hors dons, a atteint 6,3% du PIB en 2009 contre 4,7% en 2008. Par pays, il se situe à 7,4% au Bénin, 10,7% au Burkina, 2,2% en Côte d'Ivoire, 13,8% en Guinée-Bissau, 6,9% au Mali, 9,9% au Niger, 8,1% au Sénégal et 4,9% au Togo. Toutefois, les contraintes financières des Etats membres de l'Union ont été atténuées par le niveau relativement important des dons reçus des partenaires au développement, en soutien aux programmes économiques exécutés par les pays, et la mise à la disposition des Etats de la contrevaletur en francs CFA des allocations de DTS effectuées par le FMI en août 2009.

Au titre de la surveillance multilatérale, aucun Etat membre n'a respecté l'ensemble des critères de convergence de premier rang retenus dans le cadre du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité.

## 1.2.7 – Balance des paiements

Les échanges extérieurs des Etats membres de l'Union font ressortir, en 2009, un excédent de 539,9 milliards contre 91,4 milliards en 2008. Cette évolution favorable découle principalement de la baisse du déficit du compte courant, du fait notamment du repli des importations et de la progression des dons, ainsi que de l'opération de privatisation de la Société de Télécommunications du Mali (SOTELMA). Ces facteurs ont permis de compenser les effets négatifs de la crise financière sur les exportations de biens et services et les transferts de fonds des migrants.

Dans ce contexte, le compte des transactions courantes affiche un déficit de 1.067,0 milliards, en repli de 1.146,3 milliards par rapport à 2008. L'amélioration du solde du compte courant est en liaison avec la réduction du déficit commercial et la consolidation de l'excédent des transferts courants, dont l'impact est atténué par la dégradation du solde de la balance des services, ainsi que de celui des revenus. Hors dons, rapporté au PIB, le déficit du compte courant s'est inscrit en baisse pour se situer à 5,1% contre 8,4% en 2008. Le déficit de la balance commerciale passe de 1.424,3 milliards à 346,3 milliards, en raison du repli des importations de 8,3%, en relation avec la baisse de 9,0% des achats de produits alimentaires et le recul de 23,1% de la facture pétrolière. Cette baisse de la valeur des achats à l'extérieur résulte essentiellement de la chute des cours mondiaux des produits de base, en particulier du pétrole, induite par la crise financière internationale. Les exportations de biens, pour leur part, se sont accrues de 3,2%, du fait notamment de l'augmentation des ventes de cacao et d'or.

La balance des services s'est légèrement dégradée de 0,9%, en ressortant déficitaire à 1.603,3 milliards en 2009. La hausse des sorties nettes au titre des revenus, qui passent de 593,9 milliards en 2008 à 622,8 milliards en 2009, est liée à l'augmentation des paiements extérieurs au titre des dividendes. Les transferts courants se sont accrues de 7,98%, sous l'impulsion de la progression importante des dons publics. Ceux-ci ont, en effet, augmenté de près de 42,8% en 2009, du fait des appuis financiers reçus par la Côte d'Ivoire, dans le cadre du processus de sortie de crise et du traitement de la dette extérieure.



L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est inscrit en baisse, en passant de 2.191,2 milliards en 2008 à 1.658,0 milliards en 2009. Cette orientation défavorable résulte du repli des ressources publiques reçues de l'extérieur et du recul des autres investissements privés. En revanche, par rapport à l'année 2008, les investissements directs, destinés principalement aux secteurs du pétrole, des mines et des télécommunications, ressortent en progression de 22,4% pour s'établir à 843,4 milliards en 2009. La hausse de ces investissements est essentiellement attribuable à l'opération de privatisation de la SOTELMA qui a rapporté 180,4 milliards au Gouvernement malien. Les investissements de portefeuille ont reculé, pour s'établir à 32,3 milliards contre 52,3 milliards en 2008. Les autres investissements (crédits commerciaux, prêts, dépôts) se sont contractés, pour afficher un déficit de 26,4 milliards, après l'excédent de 462,1 milliards enregistré en 2008, en relation notamment avec les remboursements de crédits commerciaux et la hausse des dépôts à l'extérieur.

L'analyse par pays de la balance des paiements 2009 fait ressortir des déficits du compte courant hors transferts officiels au-dessus de la norme communautaire fixée à 5% du PIB dans tous les Etats membres, à l'exception de la Côte d'Ivoire où un excédent de 4,0% du PIB a été enregistré. Le ratio du déficit courant rapporté au PIB s'est aggravé, en passant, entre 2008 et 2009, de 9,1% à 10,2% au Bénin, de 7,8% à 11,9% en Guinée-Bissau, de 14,4% à 21,6% au Niger. Il s'est, en revanche, réduit au Burkina, au Mali, au Togo et au Sénégal.

Les soldes globaux de balance des paiements sont ressortis excédentaires au Burkina, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Mali, au Sénégal et au Togo, et déficitaires au Bénin et au Niger.

### 1.2.8 – Mobilisation de ressources et situation de la dette extérieure

Les Etats membres de l'Union ont continué de bénéficier du soutien financier de la communauté internationale, dans le cadre de l'exécution de leurs programmes de redressement économique et finan-

cier. Les concours reçus en appui à ces programmes sont ressortis à 1.066,9 milliards contre 699,1 milliards en 2008. Le taux de mobilisation des ressources s'est ainsi établi à 98,3% contre une réalisation de 73,7% l'année précédente.

Les montants mobilisés auprès des organismes multilatéraux sont ressortis à 854,6 milliards contre 517,1 milliards en 2008. Les financements reçus des Institutions de Bretton Woods sont passés de 280,7 milliards à 500,9 milliards d'une année à l'autre. Les contributions du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) se sont inscrites en hausse de 83,8 milliards, pour atteindre 147,6 milliards en 2009. Celles de l'Union Européenne, évaluées à 102,0 milliards, ont également connu un accroissement par rapport aux 63,9 milliards enregistrés l'année précédente. Les appuis de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) se sont établis à 19,9 milliards contre 21,0 milliards en 2008.

Les contributions des partenaires bilatéraux se sont accrues, pour ressortir à 212,3 milliards en 2009 contre 182,0 milliards en 2008. Les principaux bailleurs de fonds ont été la France, les Pays-Bas et la Suède.

L'encours de la dette publique extérieure des Etats membres de l'Union est estimé, à fin décembre 2009, à 10.626,3 milliards contre 8.757,6 milliards à fin décembre 2008, soit une hausse de 1.868,7 milliards. Les tirages sur emprunt se sont établis à 881,4 milliards contre 783,4 milliards en 2008. Le ratio de l'encours de la dette sur le PIB est ressorti à 32,4% en 2009, en hausse de 4,3 points par rapport à 2008. Il est ressorti à 14,8% contre 14,0% pour le Bénin, 23,4% contre 21,4% pour le Burkina, 48,9% contre 38,2% pour la Côte d'Ivoire, 127,9% contre 142,5% pour la Guinée-Bissau, 21,5% contre 20,5% pour le Mali, 17,8% contre 16,4% pour le Niger, 21,4% contre 19,5% pour le Sénégal, 51,4% contre 48,1 pour le Togo. Par ailleurs, une accumulation d'arriérés de paiement d'un montant global de 427,9 milliards a été enregistrée sur la période en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo.

## ENCADRE N° 3

**Journée de diffusion des comptes extérieurs**

La Banque Centrale a instauré, à compter de l'année 2009, une Journée Annuelle de Diffusion de la Balance des Paiements et de la Position Extérieure Globale (PEG) dans les pays de l'UEMOA. La tenue de cette journée a pour objectif de vulgariser davantage les comptes extérieurs auprès des agents économiques et de mettre en évidence leur importance dans la formulation des politiques économiques.

De façon spécifique, cette journée vise à :

- permettre une meilleure connaissance, par les agents économiques, des concepts de balance des paiements et impulser l'exploitation optimale des comptes extérieurs ;
- contribuer à la consolidation de la coopération des structures enquêtées dans le cadre de l'établissement des comptes extérieurs en favorisant le retour d'information à ces entités. Les taux de réponse aux questionnaires et la qualité des statistiques de balance des paiements devraient ainsi être améliorés ;
- participer au renforcement des cadres de dialogue existants entre les secteurs public et privé, dans le cadre de l'analyse économique et de la définition des politiques économiques dans l'UEMOA, notamment l'amélioration durable de la position extérieure.

Préidée par le Ministre chargé des Finances, Président du Comité de Balance des Paiements dans chaque pays, cette journée enregistre la participation du secteur privé, des administrations publiques, ainsi que des universitaires. Par ailleurs, lors de chaque journée de diffusion de la balance des paiements, un thème de discussion est choisi, en fonction du contexte économique interne de l'Union, de l'environnement international ou des faits marquants de l'évolution des comptes extérieurs.

La première édition de cette journée, consacrée aux comptes extérieurs de 2007, a eu pour thème la vulnérabilité des pays de l'Union vis-à-vis des chocs externes, en particulier la progression des cours des produits pétroliers et alimentaires. Avec la hausse des cours sur les marchés mondiaux des produits de base (énergie, produits alimentaires) au cours des années 2007 et 2008, la situation structurellement déficitaire des comptes courants dans les pays de l'Union s'est sensiblement dégradée. Cette dégradation résulte d'une forte dépendance alimentaire et énergétique des pays de l'Union vis-à-vis de l'extérieur, l'essentiel de leurs besoins étant satisfaits par les importations. Les discussions au cours des journées, organisées dans les pays de l'Union, ont permis de susciter des réflexions sur les politiques économiques susceptibles de favoriser la réduction de cette dépendance énergétique et alimentaire et de favoriser la consolidation de la viabilité externe.

Le thème de la deuxième édition dédiée aux comptes extérieurs de 2008, élaborés et adoptés au cours de l'année 2009, a porté sur l'évolution des investissements directs dans les pays de l'UEMOA.



## II – MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

### 2.1 – OBJECTIFS DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Les programmes monétaires pour l'année 2009 ont été élaborés, conformément aux directives de politique de la monnaie et du crédit, arrêtées par le Conseil des Ministres de l'UMOA, lors de sa session du 25 septembre 2008, sur la base des hypothèses ci-après :

- un cours moyen de l'euro estimé à 1,35 dollar en 2009 contre 1,45 dollar en 2008 ;
- un ralentissement de la croissance mondiale durant l'année 2009 ;
- une baisse de la demande mondiale de matières premières avec, pour corolaire, un reflux des prix ;
- un cours moyen du baril de pétrole brut à 90,0 dollars en 2009 contre 107,4 dollars en 2008 ;
- une relative stabilité, voire une légère baisse, des prix des produits alimentaires importés ;
- une production vivrière abondante au titre de la campagne agricole 2008/2009, garantissant une offre satisfaisante sur les marchés et une décreue des prix des céréales locales ;
- la poursuite de l'amélioration de l'environnement socio-politique sous-régional ;
- des politiques budgétaires axées sur la maîtrise des déficits publics.

En considération de l'impératif d'amélioration de la compétitivité des économies de l'Union, le principal objectif assigné à la politique monétaire demeure la stabilité des prix, avec un taux d'inflation de 2,0% maximum. Sans préjudice de cet objectif, l'action monétaire contribuerait au maintien des conditions d'un financement sain des économies.

Sur cette base, les équilibres monétaires projetés en 2009 ont mis en évidence, pour l'Union, les évolutions suivantes :

- une amélioration de 105,0 milliards de la position extérieure nette des institutions monétaires de l'Union ;
- un accroissement de 278,1 milliards (ou 4,7%) du crédit intérieur, en liaison avec une progression de 265,3 milliards (ou 5,0%) des crédits à l'économie et une dégradation de 12,8 milliards (ou 2,1%) de la position nette des Gouvernements ;
- une augmentation de 5,0% de la masse monétaire.

Par ailleurs, les interventions de la Banque Centrale ont été projetées à 383,6 milliards, en baisse de 27,7 milliards par rapport aux réalisations à fin décembre 2008. Les concours monétaires consolidés aux Etats se situeraient à 167,6 milliards, en repli de 38,6 milliards, sous l'hypothèse de l'apurement des arriérés de paiement de 2008. Le montant global des concours aux Etats devait ressortir à 172,6 milliards, en baisse de 38,7 milliards et les refinancements en faveur des établissements de crédit étaient attendus à 211,0 milliards, en hausse de 11,0 milliards par rapport aux réalisations à fin décembre 2008.

### 2.2 – ACTION MONÉTAIRE

L'action de la Banque Centrale au cours de l'année 2009 s'est appuyée principalement sur l'utilisation des instruments indirects de régulation de la liquidité.

#### 2.2.1 – Politique des taux d'intérêt

Dans un contexte caractérisé par l'atténuation des pressions inflationnistes et la dégradation des perspectives de croissance économique dans les pays de l'Union, en relation avec la crise économique mondiale, la Banque Centrale a décidé, à compter du 16 juin 2009, d'abaisser d'un demi (½) point de pourcentage ses taux directeurs, ramenant son principal taux d'intervention, le taux de pension de 4,75% à 4,25%. Le taux minimum de soumission a été maintenu à 100 points de base en dessous du taux de pension, soit à 3,25% et le taux d'escompte a été ramené de 6,75% à 6,25%.

#### 2.2.2 – Opérations d'open market

La Banque Centrale a intensifié en 2009 les opérations d'injection de liquidités en vue d'atténuer l'im-

pact de la crise financière internationale sur la liquidité bancaire dans l'Union. Ainsi, outre ses interventions d'injection de liquidités à une semaine, la BCEAO a activé le 23 février 2009, le guichet des appels d'offres à un mois en vue de satisfaire les besoins de liquidités de plus longue durée des banques.

Les bons et obligations du Trésor ont représenté l'essentiel des actifs présentés par les établissements de crédits comme support aux opérations de refinancement.

Les interventions de la Banque Centrale sur le guichet hebdomadaire des appels d'offres se sont traduites par la réalisation de cinquante-deux (52) opérations d'injection de liquidités comme en 2008. Le taux minimum de soumission aux adjudications hebdomadaires, fixé à 3,7500% depuis le 16 août 2008, a été abaissé à 3,2500% le 16 juin 2009. Le montant mis en adjudication a évolué entre 100,0 milliards et 220,0 milliards au gré des prévisions des besoins de liquidités des banques. Le montant moyen mis en adjudication chaque semaine, est ressorti à 150,4 milliards en 2009 contre 108,8 milliards l'année précédente.

Le taux d'intérêt marginal a évolué dans un intervalle de 3,7500% à 4,7435% de janvier à mi-juin 2009. Il a ensuite baissé pour se situer autour de 3,2500% dans le sillage de la réduction des taux directeurs de la BCEAO. L'écart entre le taux marginal et le taux minimum de soumission s'est fortement resserré. Il est passé de 99,35 points de base en janvier 2009 à un niveau nul en décembre 2009, à la faveur de la volonté affichée par la BCEAO de maintenir durablement son soutien à la liquidité bancaire.

Sur le guichet des appels d'offres à un mois, la Banque Centrale a réalisé onze (11) opérations d'injection de liquidités, dont les deux premières à taux variables. Le montant mis en adjudication a été fixé à 100,0 milliards et 150,0 milliards respectivement pour les appels d'offres en date de valeur du 9 mars 2009 et du 6 avril 2009. Des adjudications à taux fixe ont été organisées à partir du 4 mai 2009. Le taux fixe, initialement arrêté à 4,1500%, a été abaissé à 3,6500% le 29 juin 2009 pour refléter la réduction des taux directeurs de l'Institut d'émission intervenue dans l'intervalle. Le montant moyen men-

suel des injections de liquidités à un mois s'est situé à 101,6 milliards.

En définitive, l'encours cumulé des avances sur les guichets d'appels d'offres à une semaine et à un mois s'est établi à 304,5 milliards à fin décembre 2009 (157,2 milliards sur le compartiment à une semaine et 147,3 milliards sur celui à un mois) contre 160,0 milliards (uniquement à une semaine) un an plus tôt.

Aucune opération de reprise de liquidités n'a été réalisée depuis le mois de janvier 2002.

### 2.2.3 – Actions sur les guichets permanents de refinancement

L'activation du guichet à un mois sur le marché des appels d'offres de la Banque Centrale a induit une baisse des besoins de trésorerie des banques sur le guichet de la pension. Les concours de l'Institut d'émission aux établissements de crédit sur ce guichet se sont repliés en 2009, passant de 206,0 milliards au 31 décembre 2008 à 30,3 milliards au 31 décembre 2009.

Le dégonflement du volume des opérations enregistré sur le guichet de la pension est en ligne avec l'orientation imprimée par la Banque Centrale, notamment celle visant à faire jouer au guichet de la pension un rôle de dernier recours dans le dispositif de gestion de la liquidité mis en place par la Banque Centrale.

### 2.2.4 – Dispositif des réserves obligatoires

Le dispositif des réserves obligatoires a été également révisé. Les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques ont été réduits de 15% à 9% au Bénin et de 9% à 7% au Mali, au Niger et au Sénégal. Dans les autres Etats de l'Union, ils sont demeurés inchangés (7% au Burkina, 5% en Côte d'Ivoire, 3% en Guinée-Bissau et au Togo). Le taux de pénalité appliqué en matière d'insuffisance de constitution de réserves obligatoires a été également revu à la baisse, passant de 6,75% à 6,25%. Toutefois, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux établissements financiers distributeurs de crédits a été maintenu inchangé à 5,0% dans tous les Etats membres de l'Union.

**Tableau 4 : coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques**

	Jusqu'au 15 nov. 1998	16 nov. au 15 déc. 1998	16 déc. 1998 au 15 avril 2000	16 avril au 15 août 2000	16 août au 15 sept. 2000	16 sept. 2000 au 15 avril 2002	16 avril 2002 au 15 mars 2004	16 mars 2004 au 15 juin 2005	Du 16 juin 2005 au 15 juin 2009	Depuis le 16 juin 2009
(En pourcentage)										
Bénin	9,0	9,0	3,0	3,0	9,0	9,0	9,0	13,0	15,0	9,0
Burkina	9,0	9,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	7,0	7,0
Côte d'Ivoire	9,0	1,5	1,5	3,0	3,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Guinée-Bissau	5,0	5,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Mali	9,0	9,0	3,0	3,0	3,0	3,0	9,0	9,0	9,0	7,0
Niger	5,0	5,0	1,5	3,0	5,0	5,0	5,0	5,0	9,0	7,0
Sénégal	5,0	1,5	1,5	3,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	7,0
Togo	9,0	3,0	1,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0

Source : BCEAO.

## 2.3 – EVOLUTION DES AGREGATS MONÉTAIRES

La situation monétaire de l'Union a été caractérisée à fin décembre 2009 par une consolidation de la

position extérieure nette des institutions monétaires, ainsi qu'une hausse du crédit intérieur et de la masse monétaire.

**Tableau 5 : situation monétaire intégrée**

	2007	2008	2009	Variation en 2009	
				Absolue	en %
Milliards FCFA					
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>4 665,8</b>	<b>4 757,2</b>	<b>5 297,2</b>	<b>539,9</b>	<b>11,3</b>
Banque Centrale	4 492,5	4 670,9	5 171,8	500,9	10,7
Banques	173,3	86,3	125,4	39,0	45,2
<b>Crédit intérieur</b>	<b>5 385,9</b>	<b>6 132,1</b>	<b>7 251,8</b>	<b>1 119,7</b>	<b>18,3</b>
Position nette des Gouvernements	481,6	505,1	1 136,0	630,9	124,9
Crédits à l'Economie	4 904,3	5 627,0	6 115,7	488,8	8,7
<b>ACTIF = PASSIF</b>	<b>10 051,7</b>	<b>10 889,4</b>	<b>12 549,0</b>	<b>1 659,6</b>	<b>15,2</b>
<b>Masse monétaire</b>	<b>8 511,4</b>	<b>9 327,2</b>	<b>10 653,3</b>	<b>1 326,1</b>	<b>14,2</b>
Circulation fiduciaire	2 540,8	2 776,4	3 118,2	341,8	12,3
Dépôts en banque	5 860,3	6 446,7	7 416,1	969,5	15,0
Dépôts en CNE et CCP	110,3	104,1	119,0	14,8	14,3
<b>Autres éléments nets</b>	<b>1 540,3</b>	<b>1 562,2</b>	<b>1 895,7</b>	<b>333,5</b>	<b>21,3</b>

Source : BCEAO.

### 2.3.1 – Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont établis à 5.297,2 milliards, en hausse de 539,9 milliards par rapport à fin décembre 2008. La consolidation de la position extérieure nette des

institutions monétaires a été portée par l'Institut d'émission, dont les avoirs extérieurs nets ont atteint 5.171,8 milliards, en hausse de 500,9 milliards et par les banques dont les disponibilités extérieures se sont accrus de 39,0 milliards pour s'établir à 125,4 milliards.

**Tableau 6 : évolution par pays des avoirs extérieurs nets**

	2007	2008	2009
	Milliards FCFA		
<b>BENIN</b>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>656,8</b>	<b>691,5</b>	<b>645,9</b>
Banque Centrale	521,3	570,8	484,0
Banques	135,5	120,7	161,9
<b>BURKINA</b>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>409,3</b>	<b>369,6</b>	<b>563,5</b>
Banque Centrale	355,0	315,6	385,8
Banques	54,3	54,0	177,7
<b>COTE D'IVOIRE</b>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>1 036,6</b>	<b>1 021,3</b>	<b>1 149,2</b>
Banque Centrale	994,2	950,3	1 082,5
Banques	42,4	71,0	66,7
<b>GUINEE-BISSAU</b>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>51,5</b>	<b>66,6</b>	<b>80,6</b>
Banque Centrale	44,4	53,0	61,4
Banques	7,1	13,6	19,2
<b>MALI</b>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>526,4</b>	<b>496,4</b>	<b>736,0</b>
Banque Centrale	460,5	467,0	638,3
Banques	65,9	29,4	97,7
<b>NIGER</b>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>225,1</b>	<b>285</b>	<b>193,8</b>
Banque Centrale	234,1	297,3	224,2
Banques	-9,0	-12,3	-30,4
<b>SENEGAL</b>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>851,2</b>	<b>762,2</b>	<b>858,5</b>
Banque Centrale	644,3	653,0	725,3
Banques	206,9	109,2	133,2
<b>TOGO</b>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>199,1</b>	<b>238,5</b>	<b>241,2</b>
Banque Centrale	162,5	188,5	161,7
Banques	36,6	50,0	79,5
<b>UMOA*</b>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>4 665,8</b>	<b>4 757,2</b>	<b>5 297,2</b>
Banque Centrale	4 492,5	4 670,9	5 171,8
Banques	173,3	86,3	125,4

(\*) : y compris avoirs non répartis et ajustements.

Source : BCEAO.

Les réserves officielles de change ont augmenté de 1.172,2 milliards pour se situer à 6.225,9 milliards à fin décembre 2009. Il en a découlé une couverture de l'émission monétaire de la Banque Centrale à hauteur de 112,3%. Pour leur part, les engagements extérieurs de l'Institut d'émission se sont inscrits en

hausse de 671,3 milliards, en s'établissant à 1.054,1 milliards.

En ce qui concerne les banques, leurs avoirs extérieurs nets se sont accrus de 39,0 milliards, en s'établissant à 125,4 milliards, résultant d'une hausse de



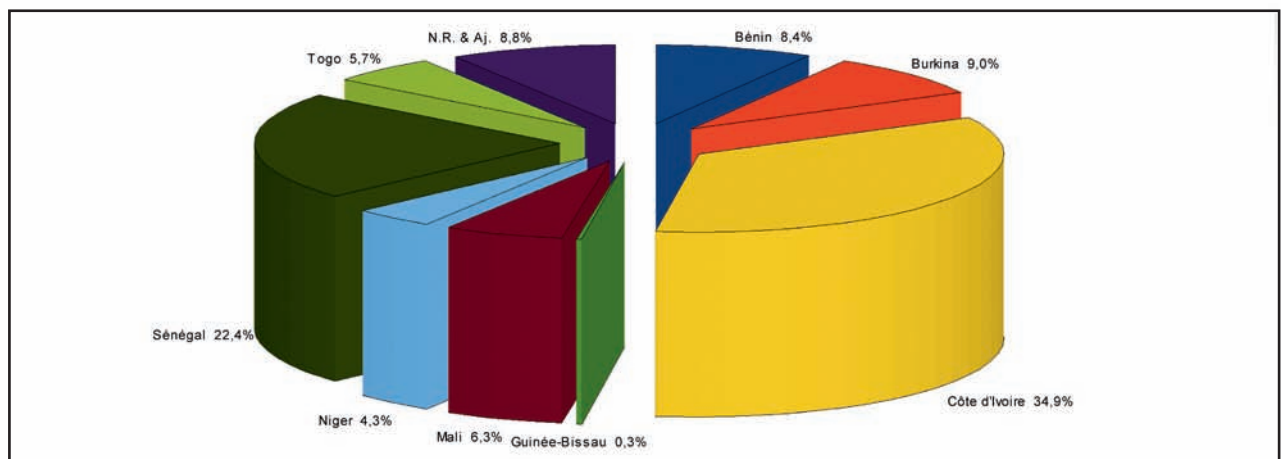
75,7 milliards des avoirs extérieurs bruts, et de celle de 36,7 milliards des engagements.

La consolidation des avoirs extérieurs nets a été notée au Burkina (194,0 milliards), en Côte d'Ivoire (127,8 milliards), au Sénégal (96,3 milliards), au Mali (69,5 milliards), en Guinée-Bissau (14,0 milliards) et au Togo (2,7 milliards) tandis que des baisses ont été enregistrées au Niger (-91,2 milliards) et au Bénin (-45,6 milliards).

## 2.3.2 – Crédit intérieur

En s'établissant à 7.251,8 milliards à fin décembre 2009, l'encours du crédit intérieur dans l'Union a enregistré, en rythme annuel, une progression de 1.119,7 milliards ou 18,3%. Cette situation résulte de la hausse de 630,9 milliards des crédits nets aux Etats, dont l'effet a été renforcé par celle de 488,8 milliards des concours au secteur privé.

Graphique 9 : crédit intérieur – UMOA = 7.251,8 milliards



Source : BCEAO. NB : N. R & Aj. = Non répartis et ajustements.

### 2.3.2.1 – Position nette des Gouvernements

La position nette débitrice des Gouvernements vis-à-vis du système bancaire s'est située à 1.136,0 milliards au 31 décembre 2009, en hausse de 630,9 milliards par rapport au niveau atteint à fin décembre 2008. Cette détérioration de la situation nette des Etats résulte de la hausse de 934,6 milliards des engagements des Etats, dont l'impact a été atténué par la progression de 303,7 milliards de leurs créances sur le système bancaire. La hausse des engagements des Etats s'explique pour sa part par l'utilisation des DTS au titre de l'appui par les mobilisations de

réserves auprès du FMI ainsi que par les concours des banques à travers les émissions de titres par les Trésors nationaux. La hausse des créances des Etats résulte principalement de la progression des dépôts en liaison avec les redevances minières perçues par les Etats, et des mobilisations de ressources extérieurs.

Les concours de la Banque Centrale aux Etats, constitués essentiellement par les consolidations des avances statutaires, sont passés de 269,6 milliards à fin décembre 2008 à 251,6 milliards en décembre 2009, soit une baisse de 18,0 milliards ou 6,7%.



Tableau 7 : évolution par pays de la position nette des gouvernements			
	2007	2008	2009
	Milliards FCFA		
<b>BENIN</b>			
Position nette du gouvernement	-288,0	-182,1	-99,2
Créances et dépôts publics	352,4	347,7	329,3
Dettes de l'Etat	64,4	165,6	230,1
<b>BURKINA</b>			
Position nette du gouvernement	-93,8	-59,7	-29,4
Créances et dépôts publics	230,8	212,0	261
Dettes de l'Etat	136,9	152,3	231,6
<b>COTE D'IVOIRE</b>			
Position nette du gouvernement	430,7	399,6	621,9
Créances et dépôts publics	266,2	207,5	225,8
Dettes de l'Etat	697,0	607,1	847,7
<b>GUINEE-BISSAU</b>			
Position nette du gouvernement	10,2	9,1	-2,7
Créances et dépôts publics	8,1	9,9	27
Dettes de l'Etat	18,3	19,0	24,3
<b>MALI</b>			
Position nette du gouvernement	-123,5	-155,0	-287,7
Créances et dépôts publics	209,8	247,7	457,5
Dettes de l'Etat	86,3	92,7	169,8
<b>NIGER</b>			
Position nette du gouvernement	-49,8	-114,8	0,4
Créances et dépôts publics	121,0	198,1	115,4
Dettes de l'Etat	71,1	83,3	115,8
<b>SENEGAL</b>			
Position nette du gouvernement	93,2	28,2	114,8
Créances et dépôts publics	268,2	316,8	399,8
Dettes de l'Etat	361,4	344,9	514,6
<b>TOGO</b>			
Position nette du gouvernement	8,1	78,6	112,2
Créances et dépôts publics	62,7	93,3	114
Dettes de l'Etat	70,8	171,9	226,2

Source : BCEAO.

### 2.3.2.2 – Crédits à l'économie

L'encours des crédits à l'économie est passé de 5.627,0 milliards en décembre 2008 à 6.115,8 milliards en décembre 2009, soit une progression de 488,8 milliards ou 8,7%, attribuable aux concours ordinaires qui se sont accrus de 474,6 milliards ou 8,6%, et aux crédits de campagne qui se sont accrus de 14,2 milliards ou 10,9%.

Globalement, l'évolution des crédits ordinaires s'est traduite par l'expansion des crédits à court terme et à moyen et long terme respectivement de 116,2 milliards et 372,6 milliards.

Au **Bénin**, l'encours des crédits à l'économie s'est inscrit en hausse de 74,2 milliards (11,9%) pour ressortir à 698,5 milliards à fin décembre 2009. Cette évolution est essentiellement imputable aux crédits

ordinaires qui ont progressé de 75,1 milliards, tandis que les crédits de campagne ont baissé de 1,0 milliard. La hausse des crédits ordinaires résulte essentiellement de mises en place de ressources en faveur d'entreprises évoluant dans la distribution de produits pétroliers, de l'énergie, des télécommunications, de la microfinance, de l'agro-industrie, du commerce général et des services. Les crédits à court terme et à moyen et long terme ont augmenté respectivement de 12,9 milliards et 61,3 milliards.

Au **Burkina**, les crédits à l'économie se sont élevés à 672,1 milliards, en hausse de 8,7 milliards (1,3%) par rapport à 2008, à la suite d'une progression de 8,0 milliards des crédits de campagne, tandis que les concours ordinaires ont baissé de 0,7 milliard. Les crédits à l'économie ont essentiellement bénéficié aux sociétés cotonnières ainsi qu'aux entreprises des secteurs de l'énergie, des hydrocarbures, des télécommunications, du BTP, de l'agro-industrie, du commerce général et des services. L'accroissement des crédits de campagne est lié à celui de la production de coton-fibre destinée à l'exportation. Les crédits à court terme ont baissé de 4,7 milliards et ceux à moyen et long terme se sont accrus de 13,4 milliards.

En **Côte d'Ivoire**, l'encours des crédits à l'économie s'est établi à 1.884,5 milliards à fin décembre 2009, contre 1.704,0 milliards en 2008, ressortant ainsi en hausse de 180,5 milliards (10,6%), sous l'effet d'une augmentation de 176,1 milliards des crédits ordinaires et de celle de 4,4 milliards des crédits de campagne. La progression des crédits ordinaires est essentiellement attribuable à des mises en place au profit d'entreprises des secteurs des télécommunications, de l'énergie et de l'agro-industrie. Les crédits à court terme se sont accrus de 59,5 milliards et ceux à moyen et long terme de 121,0 milliards.

En **Guinée-Bissau**, les crédits à l'économie se sont établis à 22,1 milliards à fin décembre 2009, soit une hausse de 3,4 milliards (18,5%). Ce résultat est essentiellement imputable aux concours ordinaires qui se sont accrus de 4,1 milliards, les crédits de campagne s'étant repliés de 0,6 milliard. Les nouvelles mises en place de concours bancaires ont bénéficié aux entreprises intervenant dans la collecte des noix de cajou. Les crédits à court terme ont augmenté de 2,2 milliards tandis que ceux à moyen et long terme se sont relevés de 1,3 milliard.

Au **Mali**, l'encours des crédits à l'économie s'est accru de 69,5 milliards (10,4%) pour atteindre 740,7 milliards, traduisant une hausse de 65,8 milliards des crédits ordinaires et celle de 3,7 milliards des crédits de campagne. La hausse des crédits ordinaires s'explique, en partie, par des concours accordés à des sociétés opérant dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie, de la distribution de produits pétroliers, des mines, du commerce général et des BTP, ainsi qu'à des sociétés cotonnières et à des associations villageoises dans le cadre des achats d'intrants au titre de la campagne agricole 2009/2010. Les crédits à court terme et ceux à moyen et long terme se sont inscrits à la hausse respectivement de 46,5 milliards et de 22,9 milliards.

Au **Niger**, les crédits à l'économie se sont fixés à 310,9 milliards, en hausse de 48,3 milliards (18,4%), eu égard à l'accroissement des crédits ordinaires. Cette progression est due aux avances de trésorerie octroyées à des sociétés pétrolières et minières, ainsi qu'à des entreprises intervenant dans les secteurs des télécommunications, des BTP, de l'hôtellerie, du commerce général et des services. Les crédits à court et ceux à moyen et long terme ont augmenté respectivement de 16,1 milliards et 32,2 milliards.

Au **Sénégal**, les crédits au secteur privé ont progressé de 52,4 milliards (3,6%) pour s'établir à 1.492,0 milliards à fin décembre 2009. Cette évolution est attribuable aux concours ordinaires qui ont enregistré une hausse de 52,7 milliards, atténuée par le recul de 0,3 milliard des crédits de campagne. L'accroissement des crédits ordinaires fait suite à la mise en place de concours en faveur des sociétés des secteurs des hydrocarbures, de l'agro-alimentaire, des industries chimiques, de l'énergie, des télécommunications, des BTP et des services. Il est porté par l'augmentation de 83,1 milliards des crédits à moyen et long terme, ceux à court terme s'étant repliés de 30,6 milliards.

Au **Togo**, l'encours des crédits à l'économie est ressorti à 295,0 milliards à fin décembre 2009, en hausse de 51,7 milliards par rapport à leur niveau de 243,3 milliards à fin décembre 2008. Cette évolution est exclusivement liée aux concours ordinaires. Les crédits à court terme et ceux à moyen et long terme se sont accrus respectivement de 14,3 milliards et de 37,4 milliards en liaison avec les nouveaux concours aux secteurs des BTP, ainsi qu'aux entreprises de l'énergie électrique.

### 2.3.2.3 – Evolution des crédits recensés à la Centrale des risques

L'encours global des utilisations de crédits recensés à la centrale des risques s'est établi à 5.397,8 milliards à fin décembre 2009 contre 4.944,8 milliards au 31 décembre 2008, soit une hausse de 453,0 milliards (9,2%). Sur la période, les crédits à court terme ont augmenté de 176,9 milliards (5,0%) et les crédits à moyen et long terme de 276,1 milliards (20,0%).

L'accroissement de l'encours global, enregistré en 2009, est lié principalement à la hausse des concours consentis aux secteurs d'activités « Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels » (+182,3 milliards), « Transports, entrepôts et communications » (+116,1 milliards), « Services fournis à la collectivité, services sociaux et personnels » (+88,5 milliards), « Assurances, affaires immobilières et services aux entreprises » (+83,7 milliards) et « Industries manufacturières » (+78,8 milliards). A ces concours s'ajoutent ceux accordés aux secteurs d'activités « Electricité, gaz et eau » (+32,4 milliards) et « Industries extractives » (+24,1 milliards).

Ces mouvements haussiers ont été atténués par la baisse notée dans les secteurs d'activités « Agriculture, sylviculture et pêche » (-232,3 milliards) et « Bâtiments et travaux publics » (-43,4 milliards).

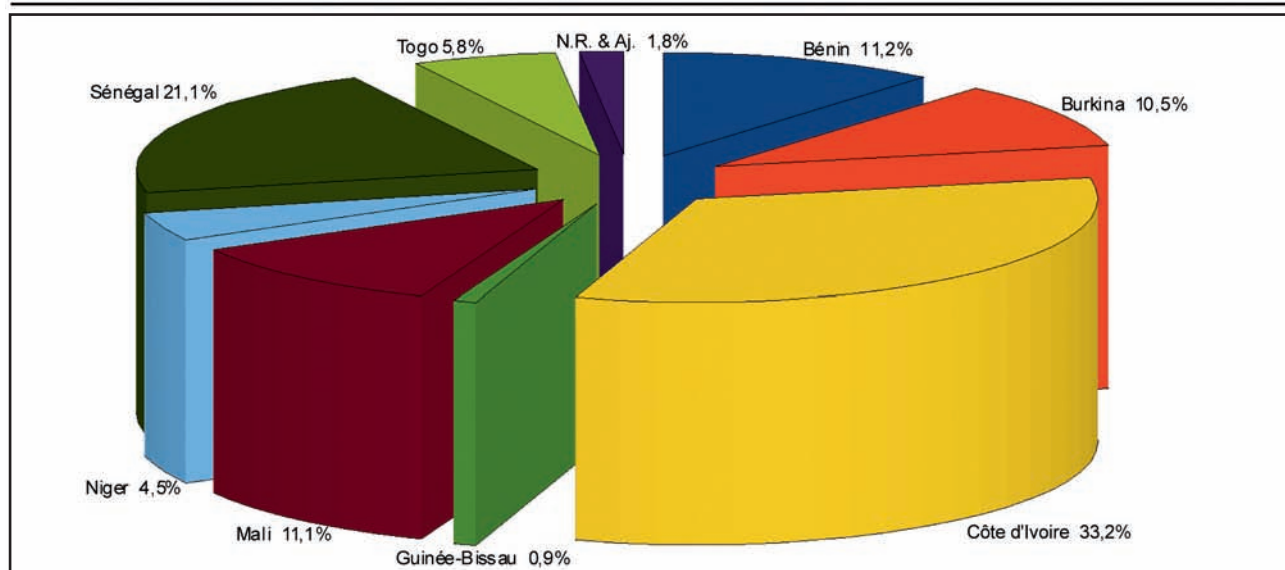
Par pays, les crédits recensés à la centrale des risques représentent, à fin décembre 2009, 14,8% pour le Bénin, 11,8% pour le Burkina, 30,3% pour la Côte d'Ivoire, 0,2% pour la Guinée-Bissau, 7,8% pour le Mali, 15,7% pour le Niger, 25,7% pour le Sénégal et 3,7% pour le Togo.

### 2.3.3 – Masse monétaire et base monétaire

La masse monétaire s'est accrue de 1.326,1 milliards en 2009, pour s'établir à 10.653,3 milliards, soit une hausse de 14,2%. L'augmentation de la masse monétaire est imputable aux dépôts en banques, qui se sont consolidés de 969,5 milliards pour atteindre 7.416,1 milliards, ainsi qu'à la circulation fiduciaire qui a augmenté de 341,8 milliards, pour se situer à 3.118,2 milliards. La part de la circulation fiduciaire dans la masse monétaire est demeurée quasi-stable, en s'établissant à 29,3%, après 29,8% l'année précédente.

Pour sa part, la base monétaire s'est située à 4.689,5 milliards, en hausse de 606,0 milliards par rapport à décembre 2008. Cette évolution est attribuable à la progression de 341,8 milliards de la circulation fiduciaire, de 267,9 milliards des réserves des banques, tandis que les autres dépôts se sont repliés de 3,8 milliards.

Graphique 10 : masse monétaire = 10.653,3 milliards

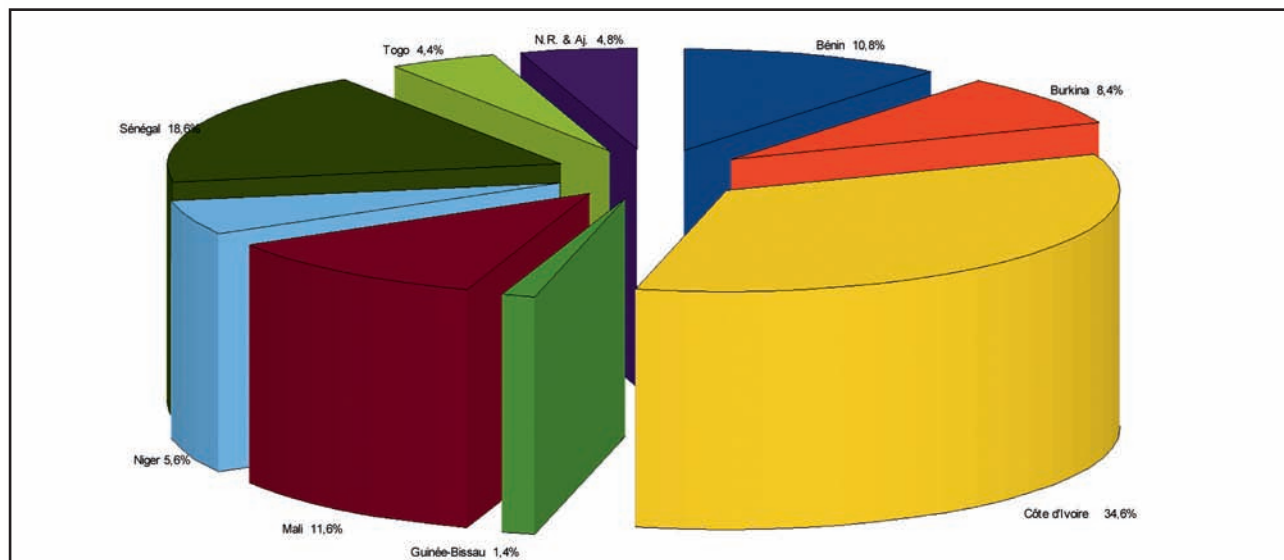


Source : BCEAO. N.B. : N.R. & Aj. = Non répartis et ajustements.

<b>Tableau 8 : évolution par pays de la masse monétaire</b>			
	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
	Milliards FCFA		
<b>BENIN</b>			
<b>Masse monétaire</b>	<b>869,4</b>	<b>1 106,5</b>	<b>1 188,9</b>
Circulation fiduciaire	238,9	361,6	339,7
Dépôts en banque, CCP et CNE	630,5	744,9	849,2
<b>BURKINA</b>			
<b>Masse monétaire</b>	<b>813,2</b>	<b>910,6</b>	<b>1 107,1</b>
Circulation fiduciaire	202,4	213,6	251,8
Dépôts en banque, CCP et CNE	610,7	697,0	855,3
<b>COTE D'IVOIRE</b>			
<b>Masse monétaire</b>	<b>2 836,6</b>	<b>2 997,4</b>	<b>3 511,8</b>
Circulation fiduciaire	1 043,4	1 078,7	1 343,2
Dépôts en banque, CCP et CNE	1 793,2	1 918,7	2 168,6
<b>GUINEE-BISSAU</b>			
<b>Masse monétaire</b>	<b>68,9</b>	<b>89,2</b>	<b>95,3</b>
Circulation fiduciaire	43,5	53,3	56,3
Dépôts en banque, CCP et CNE	25,4	35,8	39
<b>MALI</b>			
<b>Masse monétaire</b>	<b>1 018,3</b>	<b>1 024,8</b>	<b>1 172,7</b>
Circulation fiduciaire	323,9	318,3	304,6
Dépôts en banque, CCP et CNE	694,4	706,6	868,1
<b>NIGER</b>			
<b>Masse monétaire</b>	<b>356,2</b>	<b>399,2</b>	<b>473,1</b>
Circulation fiduciaire	133,3	147,7	187,9
Dépôts en banque, CCP et CNE	222,9	251,5	285,2
<b>SENEGAL</b>			
<b>Masse monétaire</b>	<b>1 972,0</b>	<b>2 006,6</b>	<b>2 234,6</b>
Circulation fiduciaire	483,6	474,3	494,8
Dépôts en banque, CCP et CNE	1 488,4	1 532,3	1 739,8
<b>TOGO</b>			
<b>Masse monétaire</b>	<b>449,5</b>	<b>531,4</b>	<b>616,7</b>
Circulation fiduciaire	122,0	129,2	140,3
Dépôts en banque, CCP et CNE	327,5	402,2	476,4

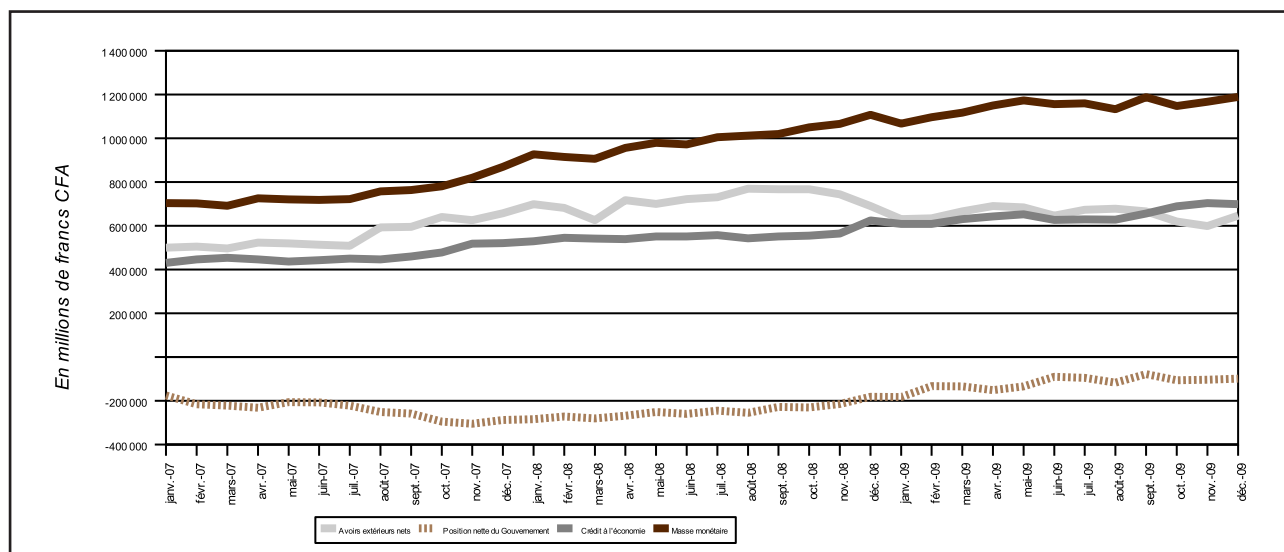
Source : BCEAO.

Graphique 11 : base monétaire = 4.689,5 milliards



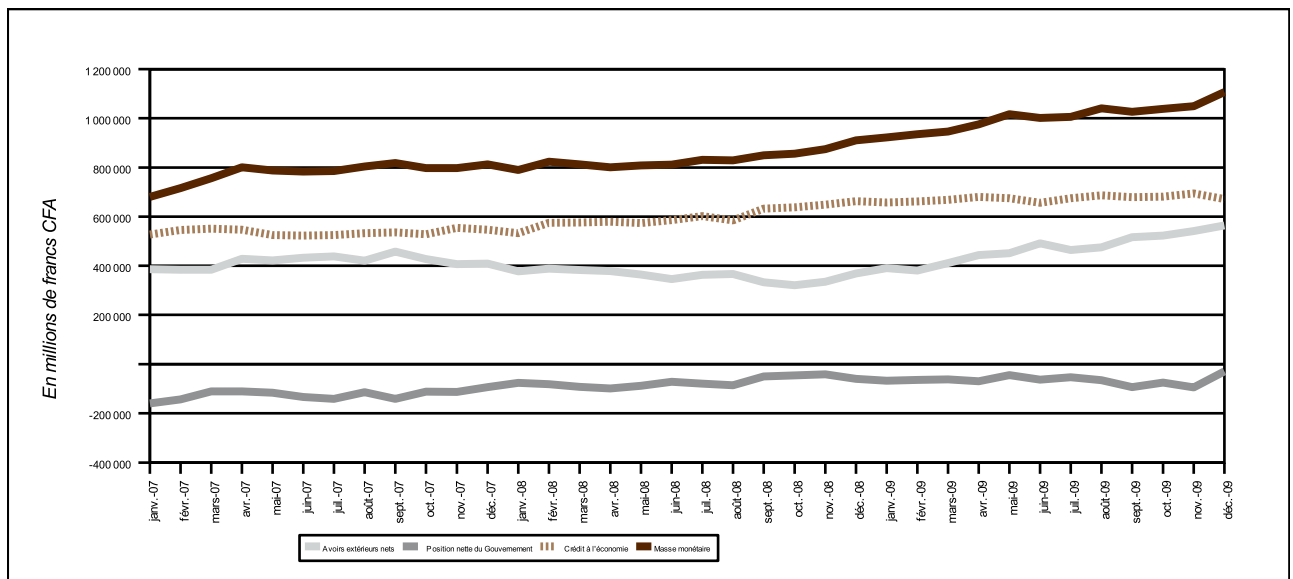
Source : BCEAO. N.B. : N.R. & Aj. = Non répartis et ajustements.

Graphique 12 : Bénin – situation monétaire intégrée



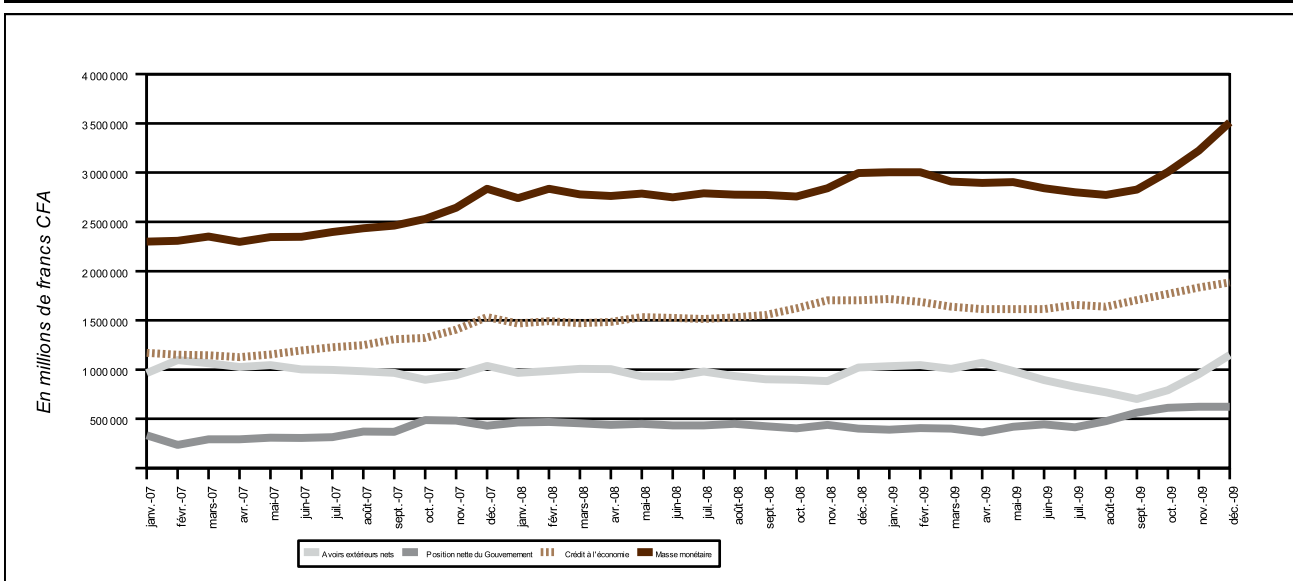
Source : BCEAO.

Graphique 13 : Burkina – situation monétaire intégrée



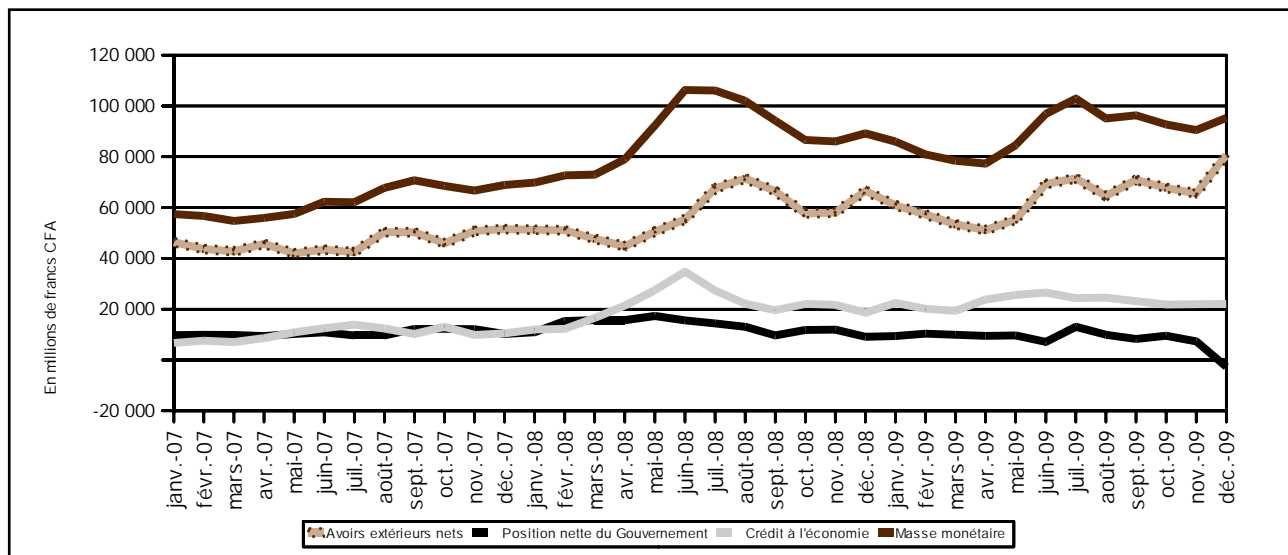
Source : BCEAO.

Graphique 14 : Côte d'Ivoire – situation monétaire intégrée



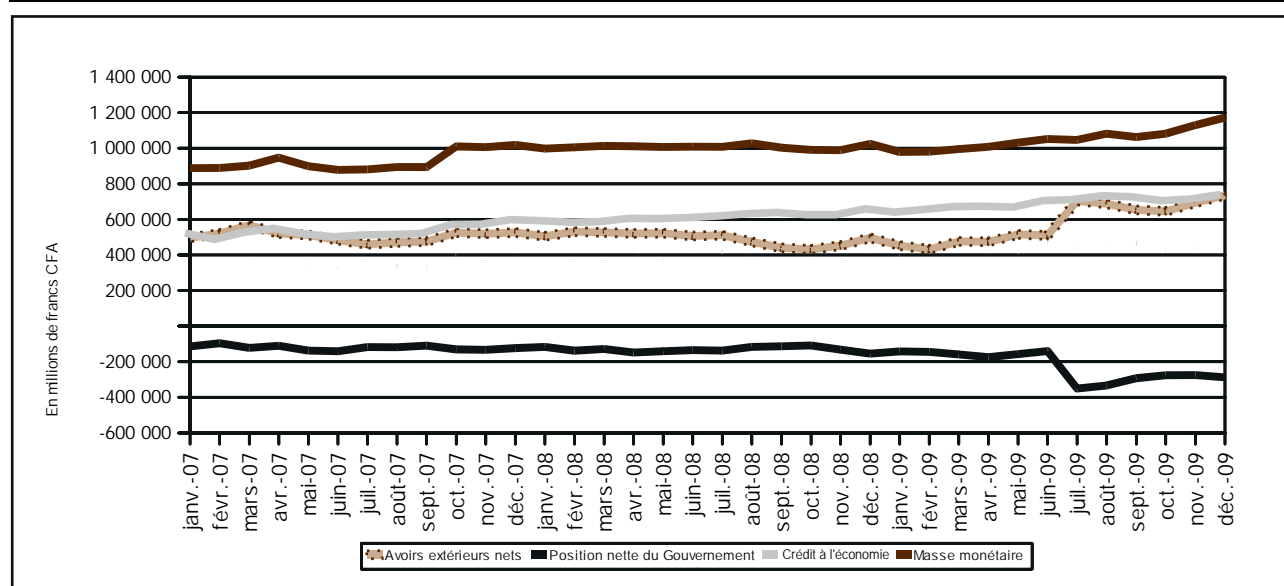
Source : BCEAO.

Graphique 15 : Guinée-Bissau – situation monétaire intégrée



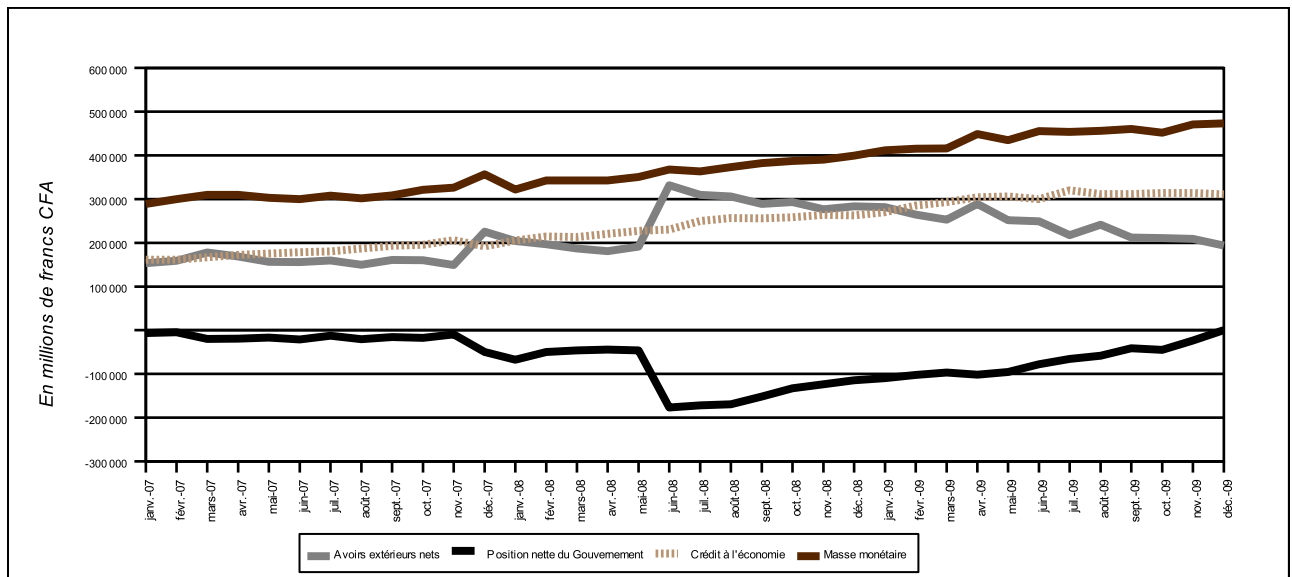
Source : BCEAO.

Graphique 16 : Mali – situation monétaire intégrée



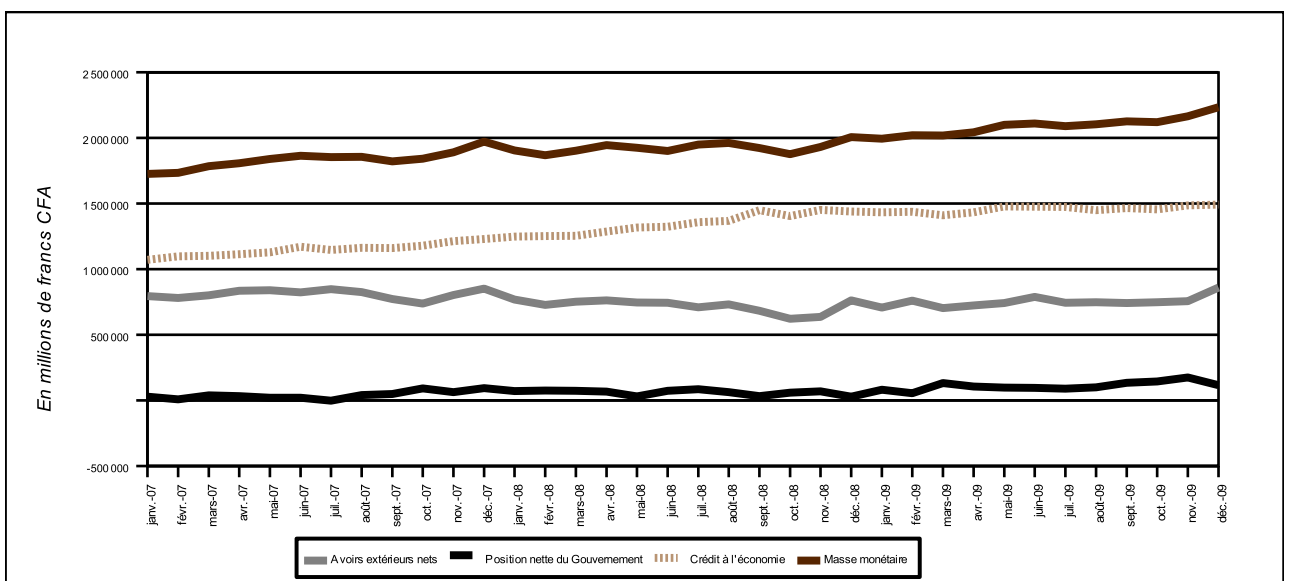
Source : BCEAO.

Graphique 17 : Niger – situation monétaire intégrée



Source : BCEAO.

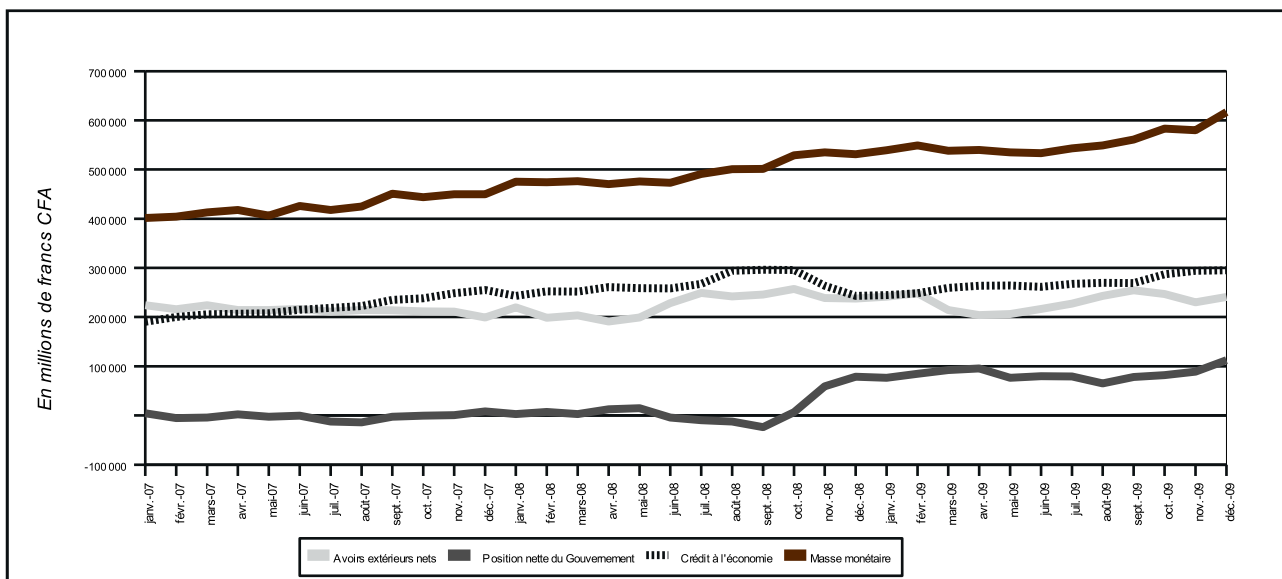
Graphique 18 : Sénégal – situation monétaire intégrée



Source : BCEAO.

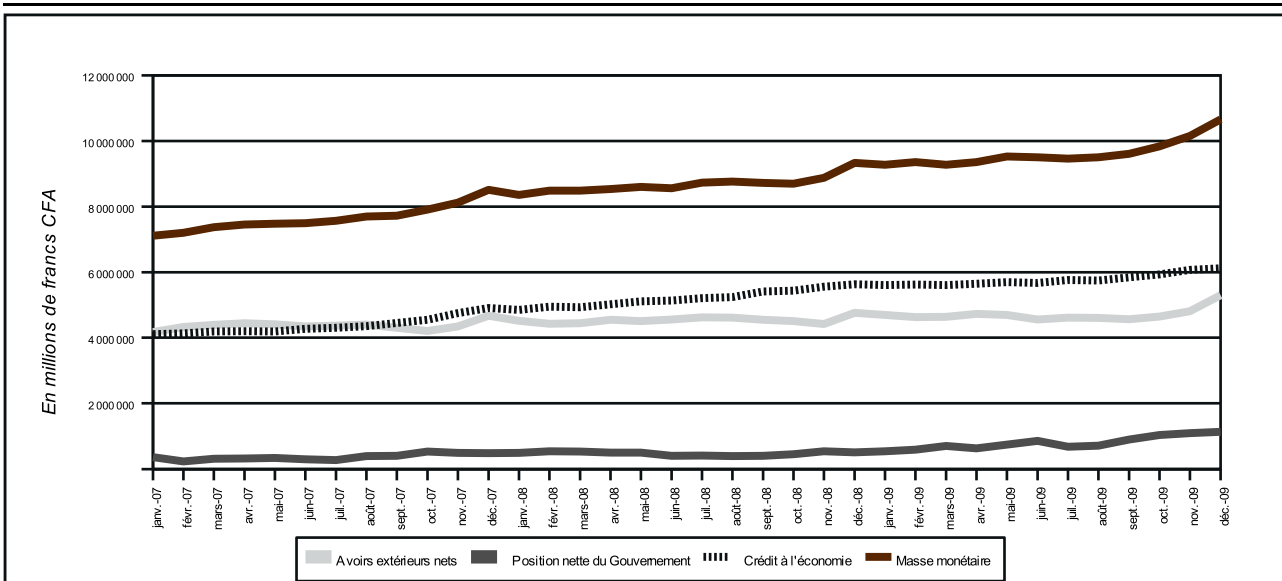


Graphique 19 : Togo – situation monétaire intégrée



Source : BCEAO.

Graphique 20 : UMOA – situation monétaire intégrée



Source : BCEAO.

### 2.3.4 – Épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne

L'épargne mobilisée par le système bancaire au sein des pays de l'Union est évaluée à 3.400,3 milliards au 31 décembre 2009, en baisse de 62,7 milliards ou -1,8%, par rapport au niveau enregistré une année

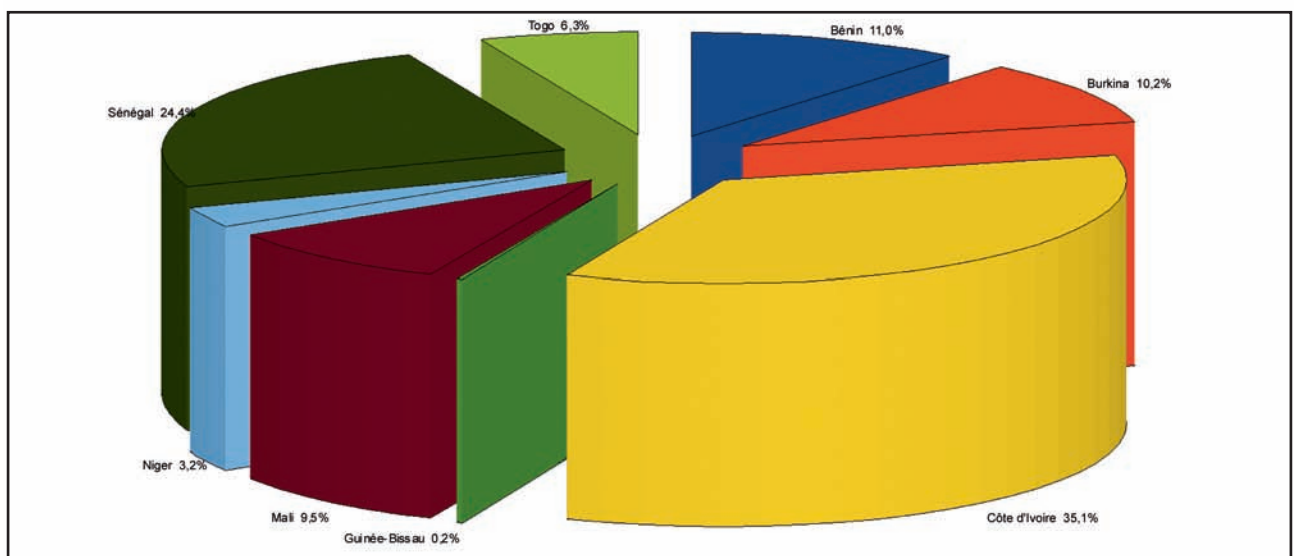
plus tôt. Cette évolution est principalement imputable aux dépôts en caisse d'épargne qui ont diminué de 582,9 milliards ou -90,1%.

Le tableau ci-après présente, par pays, l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne.

**Tableau 9 : évolution par pays de l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne**

	2007	2008	2009
	Milliards FCFA		
<b>BENIN</b>			
Epargne privée	276,6	340,2	375,1
Epargne privée/Masse monétaire (%)	31,8	30,7	31,5
<b>BURKINA</b>			
Epargne privée	293,9	346,9	345,3
Epargne privée/Masse monétaire (%)	36,1	38,1	31,2
<b>COTE D'IVOIRE</b>			
Epargne privée	861,8	1 499,9	1 194,5
Epargne privée/Masse monétaire (%)	30,4	50,0	34,0
<b>GUINEE-BISSAU</b>			
Epargne privée	5,4	8,5	7,8
Epargne privée/Masse monétaire (%)	7,8	9,5	8,2
<b>MALI</b>			
Epargne privée	272,6	250,4	324,3
Epargne privée/Masse monétaire (%)	26,8	24,4	27,7
<b>NIGER</b>			
Epargne privée	83,2	100,3	108,4
Epargne privée/Masse monétaire (%)	23,4	25,1	22,9
<b>SENEGAL</b>			
Epargne privée	714,4	731,2	829,3
Epargne privée/Masse monétaire (%)	36,2	36,4	37,1
<b>TOGO</b>			
Epargne privée	153,7	185,7	215,6
Epargne privée/Masse monétaire (%)	34,2	34,9	35,0
<b>UMOA</b>			
Epargne privée	2 661,5	3 463,3	3 400,3
Epargne privée/Masse monétaire (%)	31,3	37,1	31,9

Source : BCEAO.

**Graphique 21 : épargne intérieure des particuliers et entreprises - UMOA = 3.400,3 milliards**

Source : BCEAO.

### 2.3.5 – Concours de la Banque Centrale

Les interventions de la Banque Centrale se sont situées à 1.044,6 milliards au 31 décembre 2009, en hausse de 405,9 milliards par rapport au niveau

enregistré à fin décembre 2008. Cette évolution fait suite à l'accroissement des concours aux Etats (+435,0 milliards) et au repli des refinancements en faveur des banques et établissements financiers (-29,1 milliards).

<b>Tableau 10 : Concours de la Banque Centrale</b>					
	<b>Déc. 08</b>	<b>Mars 09</b>	<b>Juin 09</b>	<b>Sept. 09</b>	<b>Déc. 09</b>
	<b>en milliards FCFA</b>				
<b>Concours aux Trésors nationaux (a)</b>	<b>274,8</b>	<b>270,8</b>	<b>264,7</b>	<b>713,8</b>	<b>709,8</b>
Total concours statutaires art. 16 (y compris consolidation)	269,7	265,7	259,6	255,6	251,6
<i>Concours au titre de l'article 13</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Découverts en comptes courants (art. 14)</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Découverts statutaires consolidés</i>	269,7	265,7	259,6	255,6	251,6
<i>Escompte d'effets publics (art. 15)</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consolidations	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1
Concours adossés aux DTS	0,0	0,0	0,0	453,1	453,1
Mobilisations d'obligations cautionnées (art. 12)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Concours aux banques et établissements financiers (b)</b>	<b>363,9</b>	<b>313,0</b>	<b>234,7</b>	<b>256,0</b>	<b>334,8</b>
<i>Guichet des enchères régionales</i>	160,0	235,7	190,3	181,3	304,5
<i>Pension</i>	203,9	77,3	44,4	74,7	30,3
<i>ex-ONCAD et PASFI</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL DES INTERVENTIONS (a+b)</b>	<b>638,7</b>	<b>583,8</b>	<b>499,4</b>	<b>969,8</b>	<b>1 044,6</b>
<i>Variations trimestrielles (%)</i>	+26,3	-8,6	-14,5	+94,2	+7,7
<i>Variations annuelles (%)</i>	+52,2	+31,6	+1,8	+87,7	+63,6

Source : BCEAO.

Les créances sur les Trésors nationaux se sont établies à 709,8 milliards à fin décembre 2009, contre 274,8 milliards en 2008, à la suite des concours au titre des allocations de DTS (+453,1 milliards), dont les effets ont été atténués par les remboursements des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats (-18,1 milliards). Les créances consolidées au titre de l'ex-Banque Centrale de la Guinée-Bissau (ex-BCN) et de l'ex-Banque de Crédit National en Guinée-Bissau (ex-BCGB) n'ont pas enregistré de variation, avec un encours résiduel de 5,1 milliards d'une année à l'autre.

Au 31 décembre 2009, sur des échéances de 220,2 milliards, les règlements sont ressortis à 136,2 milliards. Les impayés en capital au titre des concours monétaires directs consolidés se sont établis à 84,0 milliards, soit 74,1 milliards pour la Côte d'Ivoire, 0,2 milliard pour la Guinée-Bissau et 9,7 milliards pour le Niger. En tenant compte des intérêts échus, les engagements non honorés s'établissent à 103,2 milliards. Le taux de recouvre-

ment s'est ainsi situé à 61,9%.

D'un encours de 363,9 milliards en 2008, les refinancements en faveur des banques et établissements financiers ont été ramenés à 334,8 milliards au 31 décembre 2009, représentant 5,5% des crédits à l'économie à cette date.

Les concours aux banques et établissements financiers sur le guichet de la pension ordinaire ressortent à 30,3 milliards et ceux sur le guichet des enchères régionales à 304,5 milliards, contre respectivement 203,9 milliards et 160,0 milliards à fin décembre 2008.

Au total, par rapport aux repères retenus dans les programmes monétaires pour 2009, les réalisations à fin décembre 2009, au titre des concours aux Trésors nationaux et des refinancements en faveur des banques et établissements financiers se présentent comme suit par pays.

Tableau 11 : interventions de la BCEAO								
	Concours à l'économie (refinancement)		Concours à l'Etat (y compris titres d'Etat et consolidations de créances)				Montant global	
	Repères	Réalisations	Repères *		Réalisations		Repères	Réalisations
			Total	(dont consolidation)	Total	(dont consolidation)		
	Milliards FCFA							
Bénin	38,0	124,1	0,0	(0,0)	32,8	(0,0)	38,0	156,9
Burkina	13,0	72,5	12,3	(12,3)	44,2	(12,3)	25,3	116,7
Côte d'Ivoire	31,0	58,0	89,9	(89,9)	336,3	(164,1)	120,9	394,3
Guinée-Bissau	4,0	2,8	5,9	(0,9)	13,7	(1,1)	9,9	16,5
Mali	18,0	16,2	8,3	(8,3)	57,7	(8,3)	26,3	73,9
Niger	5,0	12,6	21,6	(21,6)	66,1	(31,2)	26,6	78,7
Sénégal	83,0	34,6	26,4	(26,4)	112,0	(26,4)	109,4	146,6
Togo	19,0	14,0	8,2	(8,2)	47,0	(8,2)	27,2	61,0
UMOA	211,0	334,8	172,6	(167,6)	709,8	(251,6)	383,3	1 044,6

NB : les « repères » des concours à l'Etat tiennent compte d'une marge prévue pour permettre le refinancement à première demande des titres d'Etat.

(\*) : Repères du programme monétaire après restructuration des concours monétaires directs consolidés au Niger.

Source : BCEAO.

<b>Tableau 12 : évolution par pays des concours de la Banque Centrale (en milliards FCFA)</b>					
	2007	2008	2009	Variation	
				Absolue	en %
<b>BENIN</b>	<b>15,3</b>	<b>75,4</b>	<b>156,9</b>	<b>81,5</b>	<b>108,1</b>
Trésor public	0,0	0,0	32,8	32,8	-
- Article 16 (y compris consolidation)	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Concours adossés aux DTS	0,0	0,0	32,8	32,8	-
Banques et établissements financiers	15,3	75,4	124,1	48,7	64,6
<b>BURKINA</b>	<b>25,8</b>	<b>59,4</b>	<b>116,7</b>	<b>57,3</b>	<b>96,5</b>
Trésor public	19,4	15,9	44,2	28,3	178,0
- Article 16 (y compris consolidation)	19,4	15,9	12,3	-3,6	-22,6
- Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Concours adossés aux DTS	0,0	0,0	31,9	31,9	-
Banques et établissements financiers	6,4	43,5	72,5	29,0	66,7
<b>COTE D'IVOIRE</b>	<b>216,2</b>	<b>259,8</b>	<b>394,3</b>	<b>134,5</b>	<b>51,8</b>
Trésor public	164,1	164,1	336,3	172,2	104,9
- Article 16 (y compris consolidation)	164,1	164,1	164,1	0,0	0,0
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Concours adossés aux DTS	0,0	0,0	172,2	172,2	-
Banques et établissements financiers	52,1	95,7	58,0	-37,7	-39,4
<b>GUINEE-BISSAU</b>	<b>6,6</b>	<b>7,3</b>	<b>16,5</b>	<b>9,2</b>	<b>126,0</b>
Trésor public	6,6	6,3	13,7	7,4	117,5
- Article 16 (y compris consolidation)	1,4	1,2	1,1	-0,1	-8,3
- Concours consolidés	5,2	5,1	5,1	0,0	0,0
- Concours adossés aux DTS	0,0	0,0	7,5	7,5	-
Banques et établissements financiers	0,0	1,0	2,8	1,8	180,0
<b>MALI</b>	<b>20,1</b>	<b>33,0</b>	<b>73,9</b>	<b>40,9</b>	<b>123,9</b>
Trésor public	13,1	10,7	57,7	47,0	439,3
- Article 16 (y compris consolidation)	13,1	10,7	8,3	-2,4	-22,4
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Concours adossés aux DTS	0,0	0,0	49,4	49,4	-
Banques et établissements financiers	7,0	22,3	16,2	-6,1	-27,4
<b>NIGER</b>	<b>33,9</b>	<b>35,8</b>	<b>78,7</b>	<b>42,9</b>	<b>119,8</b>
Trésor public	33,7	33,3	66,1	32,8	98,5
- Article 16 (y compris consolidation)	33,7	33,3	31,2	-2,1	-6,3
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Concours adossés aux DTS	0,0	0,0	34,8	34,8	-
Banques et établissements financiers	0,2	2,5	12,6	10,1	404,0
<b>SENEGAL</b>	<b>88,0</b>	<b>141,2</b>	<b>146,6</b>	<b>5,4</b>	<b>3,8</b>
Trésor public	41,3	34,0	112,0	78,0	229,4
- Article 16 (y compris consolidation)	41,3	34,0	26,4	-7,6	-22,4
- Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Concours adossés aux DTS	0,0	0,0	85,7	85,7	-
Banques et établissements financiers	46,7	107,2	34,6	-72,6	-67,7
<b>TOGO</b>	<b>13,7</b>	<b>26,8</b>	<b>61,0</b>	<b>34,2</b>	<b>127,6</b>
Trésor public	12,8	10,5	47,0	36,5	347,6
- Article 16 (y compris consolidation)	12,8	10,5	8,2	-2,3	-21,9
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Concours adossés aux DTS	0,0	0,0	38,7	38,7	-
Banques et établissements financiers	0,9	16,3	14,0	-2,3	-14,1

Source : BCEAO.

Tableau 13 : UMOA - Crédits à l'économie et refinancements					
	Déc. 08	Mars 09	Juin 09	Sept. 09	Déc. 09
	Milliards FCFA				
<b>Crédits à l'économie</b>	<b>5 627,0</b>	<b>5 604,1</b>	<b>5 670,3</b>	<b>5 839,9</b>	<b>6 115,8</b>
(dont crédits de campagne)	(129,7)	(157,9)	(163,9)	(120,6)	(143,9)
<i>Variations des crédits à l'économie (en %)</i>	3,7	0,4	1,2	3,0	4,7
<b>Refinancements des crédits à l'économie</b>	<b>363,9</b>	<b>313,0</b>	<b>234,7</b>	<b>256,0</b>	<b>334,8</b>
. Concours aux banques et établissements financiers	363,9	313,0	234,7	256,0	334,8
. Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Variations des refinancements (en %)</i>	60,2	-14,0	-25,0	9,1	30,8
<b>Part des crédits à l'économie refinancés auprès de la BCEAO (%)</b>	<b>6,5</b>	<b>5,6</b>	<b>4,1</b>	<b>4,4</b>	<b>5,5</b>

Source : BCEAO.

Tableau 14 : répartition des refinancements de crédits à l'économie selon les guichets						
	Décembre 2008		Septembre 2009		Décembre 2009	
	(milliards FCFA)	%	(milliards FCFA)	%	(milliards FCFA)	%
Marché monétaire	160,0	44,0	181,3	70,8	304,5	90,9
Autres guichets ordinaires	203,9	56,0	74,7	29,2	30,3	9,1
Guichet exceptionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Refinancements titres PASFI</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Refinancements titres ex-ONCAD</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>363,9</b>	<b>100,0</b>	<b>256,0</b>	<b>100,0</b>	<b>334,8</b>	<b>100,0</b>

Source : BCEAO.

### 2.3.6 – Evolution des réserves obligatoires constituées

Le nombre de banques assujetties au dispositif des réserves obligatoires est ressorti à quatre-vingt-dix-neuf (99) à fin décembre 2009 contre quatre-vingt-dix-sept (97) à fin 2008. A fin décembre 2009, trois (3) établissements financiers ont été soumis au système des réserves obligatoires, un nombre inchangé par rapport à l'année précédente.

Le montant des réserves requises pour les banques est ressorti à 493,8 milliards au 15 décembre 2009 contre 573,4 milliards un an plus tôt. Les réserves

effectivement constituées se sont accrues de 178,2 milliards pour s'élever à 910,7 milliards. Ainsi, les réserves libres des banques sont passées, d'une période à l'autre, de 159,1 milliards à 417,0 milliards.

Au titre des établissements financiers, le montant moyen des réserves requises s'est situé à 114,0 millions au 31 décembre 2009, pour des réserves constituées de 153,0 millions, dégagant ainsi un excédent global net de 39,0 millions contre un déficit global net de 95,0 millions l'année précédente.

Au total, l'excédent de la liquidité bancaire a augmenté au cours de la période sous revue.

**Tableau 15 : évolution des réserves obligatoires constituées par les banques (en millions FCFA)**

Périodes	Réserves requises	Réserves constituées		Déficit brut (1)	Excédent brut (2)	Excédent (+) ou déficit (-) net (3) = (2)+(1)
		Total	dont titres			
16-12-2008 au 15-01-2009	578 691	773 870	0	-41 533	239 536	195 003
16-01-2009 au 15-02-2009	584 137	841 868	0	-38 825	296 556	257 731
16-02-2009 au 15-03-2009	609 718	823 961	0	-43 227	257 470	214 243
16-03-2009 au 15-04-2009	594 891	848 563	0	-38 385	292 056	253 671
16-04-2009 au 15-05-2009	603 970	876 530	0	-32 152	305 318	273 166
16-05-2009 au 15-06-2009	594 191	895 058	0	-20 266	329 339	309 073
16-06-2009 au 15-07-2009	490 392	887 940	0	-9 630	407 176	397 546
16-07-2009 au 15-08-2009	493 003	827 258	0	-15 045	348 780	333 735
16-08-2009 au 15-09-2009	491 264	893 467	0	-10 269	410 922	400 653
16-09-2009 au 15-10-2009	474 962	980 754	0	-8 699	515 180	506 481
16-10-2009 au 15-11-2009	496 917	941 580	0	-5 427	450 090	444 663
16-11-2009 au 15-12-2009	493 785	910 748	0	-9 598	426 561	416 963
<b>Moyenne</b>	<b>542 160</b>	<b>875 133</b>	<b>0</b>	<b>-22 755</b>	<b>356 332</b>	<b>333 577</b>

Source : BCEAO.

**Tableau 16 : évolution des réserves obligatoires constituées par les établissements financiers (en millions FCFA)**

Périodes	Réserves requises	Réserves constituées	Déficit brut (1)	Excédent brut (2)	Excédent (+) ou déficit (-) net (3) = (2)+(1)
01-01-2009 au 31-03-2009	104	22	-95	13	-82
01-04-2009 au 30-06-2009	127	278	-119	270	151
01-07-2009 au 30-09-2009	120	136	-90	106	16
01-10-2009 au 31-12-2009	114	153	-91	130	39
<b>Moyenne</b>	<b>116</b>	<b>147</b>	<b>-99</b>	<b>130</b>	<b>31</b>

Source : BCEAO.

### 2.3.7 – Opérations du marché interbancaire

Au cours de l'année 2009, l'évolution du marché interbancaire de l'UMOA a été marquée par l'accroissement du volume des opérations et la détente des taux d'intérêt, en liaison avec la baisse de 50 points de base des taux directeurs de la Banque Centrale intervenue le 16 juin 2009.

Le volume moyen hebdomadaire des transactions, toutes maturités confondues, est ressorti à 63,6 milliards contre 54,0 milliards un an plus tôt. Les opérations ont couvert des maturités allant d'un jour à douze (12) mois. Les compartiments à une semaine et à un jour ont été les plus actifs, représentant respectivement 50,4% et 24,1% du volume moyen des transactions toutes maturités confondues. Les prêts intra-groupes ont représenté 63,8% des transactions totales. Le volume moyen des transactions interbancaires reste relativement faible,

ne représentant que 27,3% du montant moyen des injections de liquidités de la BCEAO.

Toutes les places de l'Union ont participé à l'animation du marché interbancaire. Les places les plus actives en termes d'offres de ressources, ont été celles de Ouagadougou (24,3%), de Cotonou (20,9%), de Dakar (20,4%), de Bamako (12,7%) et de Lomé (10,2%). Les principales places bénéficiaires ont été celles d'Abidjan (56,6%), de Dakar (18,1%) et de Ouagadougou (7,7%). Les prêts intra-groupes ont représenté 67,9% des transactions totales. Les taux d'intérêt minimum et maximum se sont établis respectivement à 3,00% et 8,50% au cours de l'année 2009 contre 3,00% et 10,00% un an auparavant. Cette amplitude de taux reflète essentiellement des opérations marginales en termes de volume. Sur le compartiment principal à une semaine, les taux moyens pondérés ont varié entre 4,60% et 5,96% sur l'année, contre un intervalle de 4,32% et 6,24% un an plus tôt.

**Tableau 17 : évolution des taux interbancaires (moyenne pondérée en pourcentage)**

	1 jour	1 semaine	2 semaines	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
Janvier	5,32	5,59	6,74	6,16	5,92			
Février	4,58	4,67	6,43	6,36	6,61	7,00	8,00	
Mars	4,63	4,71	6,25	6,27	6,33			7,00
Avril	4,48	4,78	6,32	6,32	5,61			
Mai	4,03	4,63	6,07	6,55	6,37	7,00		
Juin	4,24	4,37	6,09	6,34		5,50	7,00	
Juillet	3,93	3,99	5,63	6,19	6,56	6,21		5,50
Août	3,55	3,71	5,87	6,22	5,75	6,00		
Septembre	3,89	4,09	6,34	5,98	6,14			
Octobre	3,49	3,88	5,31	6,07	6,00	5,50		
Novembre	3,40	4,13	5,85	5,66	5,41	6,19		
Décembre	3,92	3,87	6,08	5,77	5,69	4,50		
<b>Moyenne</b>	4,05	<b>4,32</b>	6,06	<b>6,14</b>	<b>6,01</b>	<b>5,79</b>	<b>7,29</b>	6,84

Source : BCEAO.



**Tableau 18 : évolution des prêts interbancaires dans l'UMOA (en millions FCFA)**

	Montants moyens		Encours moyen des prêts	Fourchettes des taux (en %)	Durée des prêts
	Total	dont UMOA			
Janvier	52 278	39 801	117 035	4,25 à 8,00	1 jour à 3 mois
Février	63 184	49 256	131 646	4,00 à 8,50	1 jour à 9 mois
Mars	68 879	61 282	130 014	4,00 à 8,50	1 jour à 12 mois
Avril	59 838	44 438	141 329	4,00 à 7,75	1 jour à 3 mois
Mai	47 572	36 622	127 470	3,95 à 8,50	1 jour à 6 mois
Juin	65 235	43 790	136 778	3,00 à 7,50	1 jour à 9 mois
Juillet	53 372	38 640	145 092	3,19 à 7,50	1 jour à 12 mois
Août	77 826	69 125	147 800	3,00 à 7,50	1 jour à 6 mois
Septembre	73 796	62 552	163 346	3,00 à 8,25	1 jour à 3 mois
Octobre	60 868	51 994	153 349	3,00 à 7,50	1 jour à 6 mois
Novembre	58 437	46 180	144 878	3,15 à 7,50	1 jour à 6 mois
Décembre	82 369	65 249	138 581	3,30 à 7,50	1 jour à 12 mois
<b>Moyenne</b>	<b>63 638</b>	<b>50 744</b>	<b>139 776</b>		

Source : BCEAO.

### 2.3.8 – Opérations du marché des titres publics et privés

Les émissions de titres de créances négociables se sont globalement établies à 932,205 milliards contre 373,1 milliards en 2008. Elles ont concerné des bons du Trésor pour un montant cumulé de 884,205 milliards, des bons des établissements financiers pour 0,9 milliard, des certificats de dépôts pour 0,7 milliard et des bons BOAD pour 46,4 milliards.

Trente-quatre (34) émissions de **bons du Trésor** ont été réalisées par adjudication à taux variables par sept (7) Etats de l'Union, soit :

- quatre (4) pour le Bénin, les 21 avril, 13 juillet, 27 août et 26 novembre 2009, pour un montant cumulé de 119,680 milliards ;
- deux (2) pour le Burkina Faso, les 27 février et 10 avril 2009, pour 34,300 milliards ;
- vingt et une (21) pour la Côte d'Ivoire, pour un montant total de 559,058 milliards ;
- deux (2) pour le Mali, les 26 mars et 22 octobre 2009, pour un montant cumulé de 54,110 milliards ;

- une (1) pour le Niger, le 15 juin 2009, pour 20,0 milliards ;

- trois (3) pour le Sénégal, les 13 mai, 18 août et 17 novembre 2009, pour un montant total de 82,057 milliards ;

- une (1) pour le Togo, le 28 mai 2009, pour 15,0 milliards.

Les taux moyens de rendement de ces bons ont varié dans une fourchette comprise entre 5,4017% et 7,3296%.

Une (1) émission de bons des établissements financiers, d'un montant de 0,9 milliard et d'une maturité de 18 mois au taux de 7,45%, a été réalisée en Côte d'Ivoire en mai 2009.

Une (1) émission de certificats de dépôt d'un montant de 0,7 milliard et d'une maturité de 12 mois au taux de 5,50%, a été réalisée en Côte d'Ivoire en juillet 2009.

Les bons BOAD d'un montant de 46,4 milliards, émis en octobre 2009, ont été alloués à un taux moyen pondéré de 3,26% sur 7 ans.

Aucune émission n'a été réalisée au titre des **billets de trésorerie**.

Sur le compartiment long du marché des capitaux, sept (7) émissions d'obligations du Trésor par appel public à l'épargne ont été effectuées pour un montant global de 259,1 milliards, avec des taux variant entre 6,50% et 7,00%, contre 170,3 milliards en 2008.

Au total, à fin décembre 2009, l'encours des titres de créances négociables s'est établi à 699,3 milliards contre 436,3 milliards à fin décembre 2008. Cet encours comprenait :

- des billets de trésorerie des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) d'un montant de 15,0 milliards, échus le 8 février 2006, et de la Sénégalaise de l'Automobile (LASA) de 4,9 milliards à échoir le

26 décembre 2010 ;

- une (1) ligne de certificat de dépôts de la Standard Chatered Bank Côte d'Ivoire d'un encours résiduel de 0,7 milliard ;
- trois (3) lignes de bons des établissements financiers d'un montant cumulé de 9,0 milliards ;
- sept (7) lignes de bons des institutions financières régionales (BOAD) d'un encours total de 188,5 milliards ;
- et seize (16) lignes de bons du Trésor d'un montant cumulé de 481,2 milliards.

#### ENCADRE N° 4

##### Cérémonie de remise du Prix Abdoulaye FADIGA pour la promotion de la recherche économique – Edition 2008

Cette cérémonie a été présidée par Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO, et retransmise par visioconférence sur l'ensemble des sites de la Banque. Elle a connu la participation de nombreuses Autorités des Etats membres de l'Union, d'anciens hauts responsables de la Banque, d'éminentes personnalités des Universités et Centres de recherche de l'UEMOA. Elle a été ponctuée par l'allocution d'ouverture du Directeur de la Recherche et de la Statistique, les interventions du Président du Comité de Lecture, du Président du Jury et du Lauréat, ainsi que le discours du Gouverneur.

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur Kossi TENOU, Directeur de la Recherche et de la Statistique, a rappelé les différentes étapes du processus de désignation du Lauréat de la première édition du Prix. A la suite de Monsieur TENOU, le Président du Comité de Lecture, le Professeur Aké N'GBO, s'est réjoui de la bonne initiative du Gouverneur d'instaurer le Prix Abdoulaye FADIGA. Il a ensuite décrit la procédure de sélection en deux phases adoptée par le Comité de Lecture pour retenir les trois meilleures études et relevé la qualité de tous les articles examinés qui, selon lui, dénote du potentiel de recherche encore inexploité dans l'Union.

Le Président du Jury, Monsieur Ambroise KONE, Conseiller Spécial du Gouverneur, a, dans son adresse, souligné les critères qui ont servi de fil conducteur à leurs travaux. Monsieur KONE a indiqué que les membres du Jury, après délibération, ont unanimement décidé de primer l'article intitulé : « Performances bancaires dans l'UEMOA : les effets «taille» et «structure actionnariale» sont-ils pertinents ? » de Monsieur Oumarou El-Nasser ARY TANIMOUNE, qui devient ainsi le premier Lauréat du Prix Abdoulaye FADIGA.

De nationalité nigérienne, Monsieur ARY TANIMOUNE est né le 27 septembre 1970 à Gouré. Il est titulaire, depuis 2003, d'un doctorat ès Sciences Economiques délivré par l'Université d'Orléans en France. Monsieur Tanimoune est qualifié Maître des Conférences par le Conseil National des Universités de France depuis 2006 et est actuellement Professeur Adjoint à la faculté des Sciences Sociales de l'Université d'Ottawa, au Canada.

C'est le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, qui a remis au Lauréat les symboles du Prix Abdoulaye FADIGA, en l'occurrence une attestation et un chèque d'un montant de dix millions (10 000 000) de francs CFA.

Prenant la parole, Monsieur ARY TANIMOUNE a, d'une voix émue, remercié le Gouverneur d'avoir initié le « Prix Abdoulaye FADIGA » et pour l'honneur qui vient de lui être fait. Il s'est ensuite engagé à appuyer les jeunes étudiants et chercheurs de l'Union, à travers un programme de formation et de renforcement de capacités qu'il anime conjointement avec des collègues à l'Université d'Ottawa.

Le discours de clôture de la cérémonie a été prononcé par le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY. Le Gouverneur a rappelé les raisons qui ont motivé l'instauration, par la Banque Centrale, du « Prix Abdoulaye FADIGA », à savoir la quête de l'efficacité, du progrès et de la modernité à travers la promotion de la recherche en particulier dans le domaine économique.

Le Gouverneur de la BCEAO s'est dit doublement satisfait du déroulement de la première édition. Selon lui, la première source de satisfaction provient de l'intérêt que le Prix a suscité chez les jeunes chercheurs ressortissants des Etats membres de l'UEMOA. La seconde source de satisfaction procède de la pertinence des problématiques soulevées par les articles soumis et de la portée des conclusions et recommandations. Aussi, Monsieur DACOURY-TABLEY a-t-il émis le souhait de voir se renforcer la coopération entre la Banque Centrale, d'une part, et les Universités et Centres de recherche, d'autre part.

En outre, le Gouverneur a félicité le Lauréat, en lui demandant de considérer ce Prix comme un encouragement à aller plus loin dans ses travaux de recherche. Il a souligné le double privilège dont jouit désormais M. TANIMOUNE : celui d'avoir ouvert les portes de l'histoire du Prix FADIGA et d'y être entré en tant que premier Lauréat.

A la fin de son allocution, le Gouverneur a proclamé solennellement le lancement de l'édition 2010 du Prix Abdoulaye FADIGA.

## III – EMISSION MONETAIRE ET SYSTEMES DE PAIEMENT

### 3.1 – GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

Les opérations effectuées aux guichets de la Banque Centrale ont été marquées, au cours de l'année 2009, par un excédent des prélèvements sur les versements de signes monétaires. La part des billets dans la circulation fiduciaire s'est établie à 95,9% contre 95,6% en 2008.

#### 3.1.1 – Prélèvements et versements aux guichets

Les opérations de retrait et de versement aux guichets de la Banque Centrale ont connu un léger accroissement au cours de l'année 2009.

Les prélèvements et les versements effectués aux guichets de la Banque Centrale, au cours de l'année 2009, ont porté sur un total de 2.715,8 millions de billets et pièces de monnaie, contre 2.560,3 millions d'unités au cours de l'exercice 2008, soit une hausse de 6,1%.

#### 3.1.1.1 – Prélèvements

Les prélèvements de billets au cours de l'année 2009 se sont élevés à 1.339,3 millions de vignettes (9.301,3 milliards de FCFA), contre 1.257,0 millions de vignettes en 2008 (8.152,3 milliards de FCFA), soit une hausse de 6,5% en volume et de 14,1% en valeur.

Les retraits les plus importants ont été enregistrés en Côte d'Ivoire (29,1%), au Burkina (15,8%), au Bénin (15,3%) et au Sénégal (15,1%).

Les sorties de pièces de monnaie ont baissé sur la période de 7%, passant de 57,9 millions d'unités en 2008 à 53,7 millions d'unités en 2009. En valeur, elles se chiffrent en 2009 à 8,2 milliards de FCFA, contre 9,6 milliards de FCFA l'année précédente. Par pays, les prélèvements se répartissent comme suit.

Tableau 19 : répartition des prélèvements aux guichets des Agences de la BCEAO

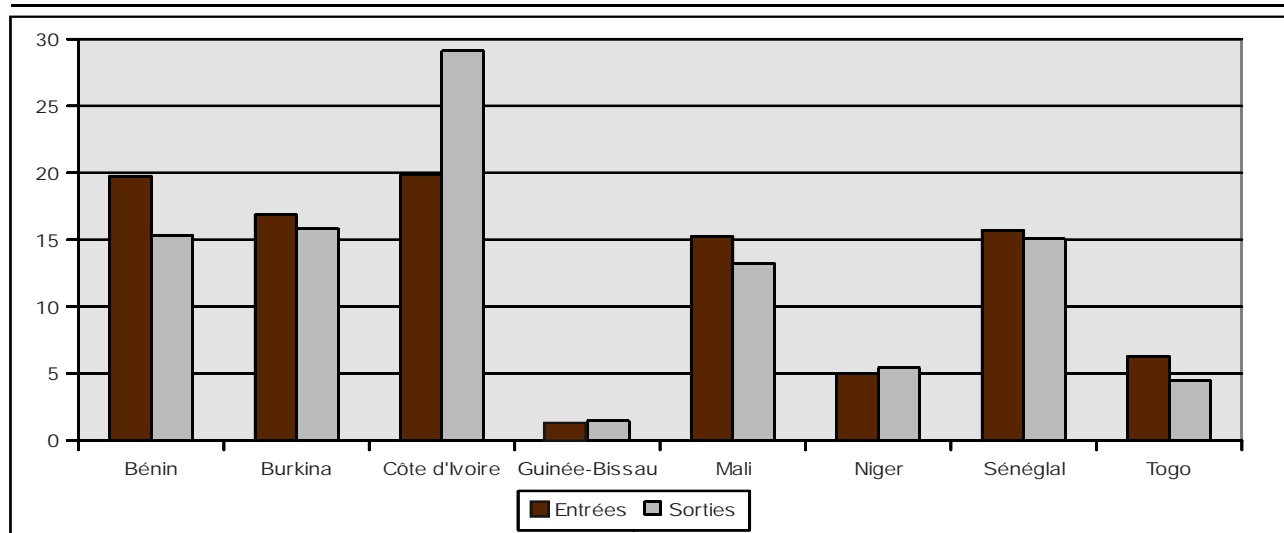
	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total
<b>Billets</b>									
Valeur	1 427 179	1 473 900	2 707 794	136 017	1 232 209	506 532	1 400 637	417 044	9 301 312
(%)	15,3	15,8	29,1	1,5	13,2	5,4	15,1	4,5	100,0
Nombre	215,7	191,8	354,5	26,2	175,4	88,7	209,0	78,0	1 339,3
<b>Pièces</b>									
Valeur	1 033,8	1 221,2	779,7	412,7	1 543,4	830,3	1 794,0	541,3	8 156,4
(%)	12,7	15,0	9,6	5,1	18,9	10,2	22,0	6,6	100,0
Nombre	7,5	7,9	7,8	2,0	7,4	5,4	11,2	4,5	53,7

Valeur en millions FCFA.

Nombre en millions d'unités.

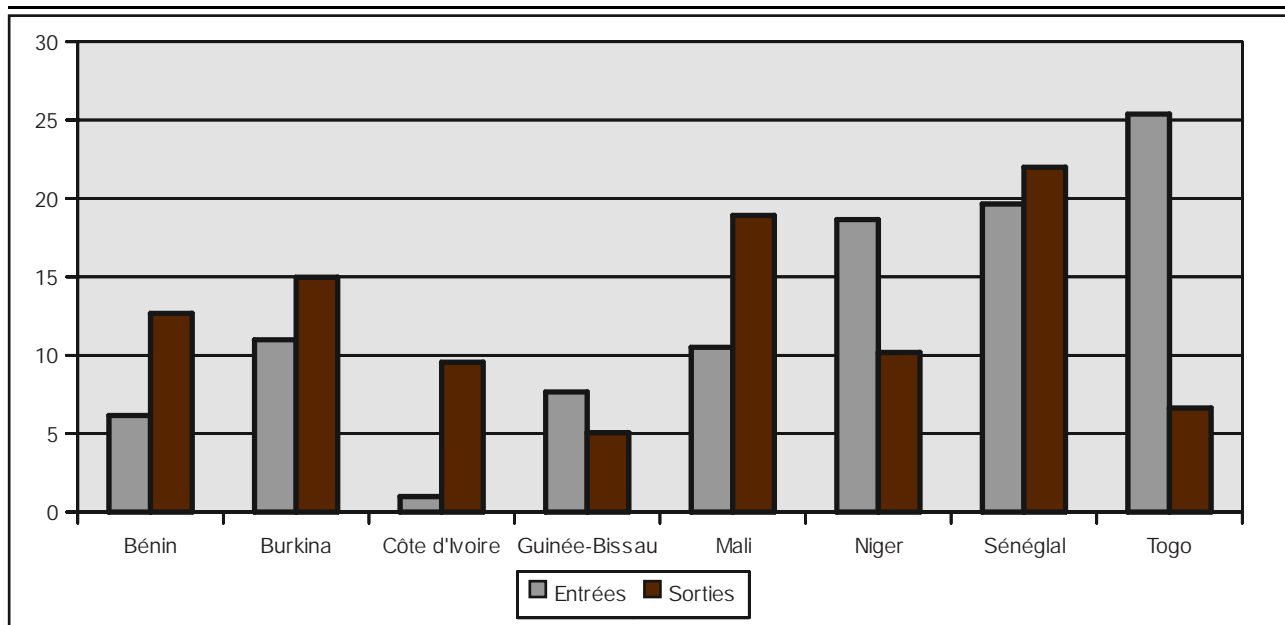
Source : BCEAO.

Graphique 22 : entrées et sorties de billets aux guichets de la BCEAO



Source : BCEAO.

Graphique 23 : entrées et sorties de pièces aux guichets de la BCEAO



Source : BCEAO.

### 3.1.1.2 – Versements

Les versements de billets aux guichets de la Banque Centrale ont porté sur 1.310,7 millions de billets (8.908,9 milliards FCFA), contre 1.224,4 millions de billets (7.983,2 milliards FCFA) en 2008, soit une hausse de 7,0% en volume et de 11,6% en valeur.

Les entrées les plus importantes en valeur ont été observées en Côte d'Ivoire (19,8%), au Bénin

(19,8%), au Burkina (16,9%) et au Sénégal (15,7%).

Concernant les pièces de monnaie, les versements effectués aux guichets de la Banque Centrale sont passés de 21,0 millions d'unités en 2008 à 12,1 millions d'unités en 2009, enregistrant ainsi, sur la période, une baisse de 42,4%. En valeur, ils s'élèvent à 3.125,2 millions FCFA en 2009 contre 3.913,3 millions FCFA l'année précédente. Par pays, les versements se répartissent comme suit.

Tableau 20 : répartition des versements aux guichets des Agences de la BCEAO

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total
<b>Billets</b>									
Valeur	1 760 590	1 502 014	1 767 819	111 495	1 358 377	448 468	1 399 225	560 916	8 908 907
(%)	19,8	16,9	19,8	1,3	15,2	5,0	15,7	6,3	100,0
Nombre	254,6	200,0	246,1	21,7	191,4	81,2	213,2	101,5	1 310,7
<b>Pièces</b>									
Valeur	192,5	343,4	31,0	239,5	328,4	583,1	614,1	793,2	3 125,2
(%)	6,2	11,0	1,0	7,7	10,5	18,7	19,6	25,4	100,0
Nombre	0,8	1,5	0,4	0,8	1,3	3,0	1,7	2,6	12,1

Valeur en millions FCFA.

Nombre en millions d'unités.

Source : BCEAO.

### 3.1.2 – Composition de la circulation fiduciaire

A fin décembre 2009, la circulation fiduciaire s'est établie à 3.447,7 milliards FCFA contre 3.050,2 mil-

liards FCFA un an auparavant, soit une hausse de 11,5%. Les grosses coupures ont constitué 91,2% de la circulation des billets au 31 décembre 2009 contre 89,2% à la même période de l'année 2008.

Tableau 21 : composition des billets et pièces en circulation

(en millions FCFA)			
Coupsures	31/12/07	31/12/08	31/12/09
Billets	2 740 837	2 915 461	3 307 949
10 000	1 875 903	2 013 338	2 446 746
5 000	580 784	586 254	573 562
2 000	171 466	196 155	163 869
1 000	112 684	119 715	123 772
Pièces	129 022	134 747	139 782
5000	334	337	342
500	40 377	43 816	46 898
250	5 721	5 716	5 680
200	16 673	18 044	19 369
100	34 909	35 058	35 133
50	14 397	14 982	15 268
25	7 038	7 186	7 370
10	5 856	5 877	5 952
5	3 458	3 475	3 512
1	258	258	258
Total	2 869 859	3 050 209	3 447 731

Source : BCEAO.

## 3.2 – EXECUTION DES REGLEMENTS A L'INTERIEUR DE L'UMOA

### 3.2.1 – Mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO

Les mouvements de billets externes résultant des opérations de tri se sont établis, au cours de l'exercice 2009, à 1.667,13 milliards contre 1.341,6 milliards l'exercice précédent, soit une hausse de 24,3%.

Les billets déplacés sont constitués principalement de ceux émis par les Agences de Côte d'Ivoire (31,4%), du Bénin (15,7%), du Sénégal (13,7%), du Togo (12,0%) et du Burkina (10,3%).

Les Agences du Bénin, du Mali, du Togo et du Burkina ont enregistré à leurs guichets les montants les plus importants de billets externes avec des parts respectives de 32,5%, 19,9%, 16,6%, et 13,3%.

Tableau 22 : mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO (en milliards FCFA)

	Exercice 2008			Exercice 2009			Variation		
	(1)			(2)			(3)=(2)-(1)		
	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes
Bénin	593,4	157,1	436,3	541,7	261,4	280,3	-51,7	104,3	156
Burkina	114,8	172,3	-57,5	222,4	171,7	50,6	107,6	-0,5	-108,1
Côte d'Ivoire	163,4	469,4	-306,0	86,0	522,9	-436,9	-77,4	53,5	130,9
Guinée-Bissau	35,2	30,8	4,4	22,9	50,0	-27,1	-12,3	19,2	31,5
Mali	74,6	149,5	-74,9	331,2	112,5	218,7	256,6	-37,0	-293,6
Niger	95,1	88,3	6,8	73,7	120,4	-46,7	-21,4	32,1	53,5
Sénégal	107,5	96,4	11,1	112,6	228,1	-115,5	5,1	131,7	126,6
Togo	157,6	177,9	-20,3	276,7	200,1	76,6	119,1	22,3	-96,8
<b>UMOA</b>	<b>1 341,6</b>	<b>1 341,7</b>	<b>-</b>	<b>1 667,1</b>	<b>1 667,1</b>	<b>-</b>	<b>325,5</b>	<b>325,5</b>	<b>-</b>

Source : BCEAO.

### 3.2.2 – Dispositions entre les Etats membres de l'UMOA

Les flux des capitaux entre les Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), se sont accrus de 1.983,0 milliards, en passant de 7.244,3 milliards en 2008 à 9.227,3 milliards en 2009, soit une progression de 27,4%. Cette évolution résulte principalement de l'amélioration des flux nets de capitaux de 58,3% en faveur du Burkina, de 22,0% en faveur de la Côte-d'Ivoire, de 38,1% en faveur du Niger et de 57,0% en faveur du Sénégal.

Au **Bénin**, le déficit des flux nets de capitaux s'est accentué, en passant de 112,9 milliards en 2008 à 228,9 milliards en 2009, soit une dégradation de 116,0 milliards, en liaison avec une forte progression de 233,4 milliards des émissions, dont l'effet a été toutefois atténué par l'accroissement de 117,4 milliards des réceptions.

Au **Burkina**, le solde négatif des échanges de capitaux enregistré en 2008 s'est atténué, en passant de 237,2 milliards en 2008 à 99,0 milliards en 2009, soit une amélioration de 138,2 milliards, en raison de l'accroissement de 447,8 milliards des réceptions, partiellement estompé par celui de 309,6 milliards des émissions de fonds.

En **Côte d'Ivoire**, le solde excédentaire des flux financiers nets des échanges intracommunautaires s'est consolidé, en s'établissant à 667,4 milliards en 2009 contre 546,9 milliards en 2008, en relation avec l'amélioration significative des flux de capitaux provenant des autres Etats de l'Union. En effet, les réceptions de fonds ont progressé de 39,3%, en se situant à 2.855,1 milliards en 2009 contre 2.049,1 milliards en 2008. Quant aux émissions, elles ont enregistré une hausse de 45,6%, en ressortant à 2.187,7 milliards en 2009 contre 1.502,2 milliards un an plus tôt.

En **Guinée-Bissau**, l'excédent des flux nets de capitaux observé depuis 2005 s'est réduit fortement en 2009, en s'établissant à 3,2 milliards contre 15,3 milliards en 2008, soit une baisse de 79,1%, en relation avec un accroissement des émissions de fonds nettement supérieur à celui des réceptions.

Au **Mali**, la tendance déficitaire du solde des flux nets de capitaux s'est atténuée de 9,2 milliards en 2009, en ressortant à 172,7 milliards contre 181,9 milliards un an auparavant, soit une variation de 5,1%, en liaison principalement avec la progression de 127,7 milliards des réceptions de fonds.

Au **Niger**, la dégradation du solde déficitaire des flux financiers nets s'est ralentie en 2009, en s'établissant à 81,8 milliards contre 132,2 milliards en 2008, soit une amélioration de 50,4 milliards, en raison d'une progression de 28,0% des réceptions qui sont passées de 278,6 milliards en 2008 à 356,7 milliards en 2009.

Au **Sénégal**, le solde excédentaire des flux financiers nets des échanges intracommunautaires s'est consolidé de 57,0%, en s'établissant à 353,9 milliards en 2009 contre 225,4 milliards en 2008, en liaison avec l'amélioration significative des flux de capitaux en provenance des autres Etats de l'Union. En effet, les réceptions de fonds ont progressé de 27,8%, en se situant à 1.692,5 milliards en 2009 contre 1.324,7 milliards en 2008. Les émissions de fonds ont enregistré une progression de 21,8%, en s'établissant à 1.338,6 milliards en 2009 contre 1.099,3 milliards un an plus tôt.

Au **Togo**, le solde négatif des flux nets d'échanges de capitaux s'est fortement dégradé de 131,6 milliards, en passant de 10,6 milliards en 2008 à 142,2 milliards en 2009, en liaison notamment avec la progression de 191,8 milliards des émissions de fonds, partiellement compensée par celle de 60,2 milliards des réceptions de capitaux des autres pays de l'Union.



Tableau 23 : disposition entre les pays de l'UMOA (en milliards FCFA)

	Transactions 2008			Transactions 2009			Variations	
	Réceptions	Emissions	Flux nets (1)	Réceptions	Emissions	Flux nets (2)	Valeur (2)-(1)	%
Bénin	999,8	1 112,7	-112,9	1 117,2	1 346,1	-228,9	-116,0	102,7
Burkina	622,6	859,8	-237,2	1 070,4	1 169,4	-99,0	138,2	58,3
Côte d'ivoire	2 049,1	1 502,2	546,9	2 855,1	2 187,7	667,4	120,5	22,0
Guinée-Bissau	118,5	103,2	15,3	129,0	125,8	3,2	-12,1	-79,1
Mali	769,8	951,7	-181,9	897,5	1 070,2	-172,7	9,2	5,1
Niger	278,6	410,8	-132,2	356,7	438,5	-81,8	50,4	38,1
Sénégal	1 324,7	1 099,3	225,4	1 692,5	1 338,6	353,9	128,5	57,0
Togo	812,8	823,4	-10,6	873,0	1 015,2	-142,2	-131,6	-1 241,5
Siège	268,4	381,2	-112,8	235,9	535,8	-299,9	-187,1	-165,9
Totaux	7 244,3	7 244,3	0,0	9 227,3	9 227,3	0,0	0,0	-

Source : BCEAO.

### 3.3 – EXECUTION DES REGLEMENTS AVEC L'EXTERIEUR

#### 3.3.1 – Opérations sur billet avec l'extérieur

Au 31 décembre 2009, l'encaisse globale en billets euros des Agences représente la contrevaletur de 2,7 milliards FCFA, contre 26,5 milliards FCFA l'année précédente. Au cours de l'exercice écoulé, les commandes de billets euros se sont établies à 2,100 millions d'euros. Les rapatriements au cours de l'exercice 2009 se sont chiffrés à 23,5 milliards FCFA contre 47,03 milliards l'exercice précédent, en baisse de 50,0%.

#### 3.3.2 – Transferts scripturaux

Les transferts des banques et des Trésors nationaux, via la BCEAO, ont été exécutés dans un environnement économique international marqué, au cours du second semestre de l'année 2009, par des signes de stabilisation de l'activité économique mondiale, après la crise financière internationale intervenue en septembre 2008.

Les flux de règlement entre l'UMOA et l'extérieur ont été bien orientés. Ainsi, des entrées nettes de devises de 126,7 milliards ont été enregistrées, après des sorties nettes de devises de 147,3 milliards en 2008 et un solde positif de 463,7 milliards en 2007. Cette évolution est due à l'amélioration du solde excédentaire des opérations des Trésors nationaux et à la contraction du déficit structurel constaté sur les opérations des banques depuis 2003.

Après avoir atteint le sommet historique de 2.115,8 milliards en 2008, les transferts émis en 2009 par les banques, par le canal de la BCEAO, se sont repliés de 62,5 milliards (-3,0%), en s'établissant à 2.053,4 milliards, en rapport notamment avec le fléchissement du niveau des demandes de couvertures d'importations de produits pétroliers et alimentaires. Ils demeurent cependant supérieurs de 576,4 milliards (+39,0%) à leur niveau de l'année 2007. Les réceptions de fonds des banques de l'Union se sont établies à leur plus haut niveau depuis 2002, en ressortant à 1.457,8 milliards en 2009 contre 1.417,7 milliards en 2008, soit une progression de 41,1 milliards (+2,9%) tirée par les rapatriements de recettes d'exportation (café, cacao et uranium, notamment).



En définitive, les transferts nets des banques ont révélé un solde déficitaire de 594,6 milliards, soit une contraction de 103,5 milliards par rapport à l'année 2008.

Les émissions de fonds des Trésors nationaux se sont chiffrées à 600,5 milliards, en baisse de 74,0 milliards (-11,0%) par rapport à 2008. Elles ont porté pour l'essentiel sur des remboursements de la dette extérieure des Etats de l'Union, des règlements de diverses prestations de services et des approvisionnements des représentations diplomatiques. Pour leur part, les réceptions de fonds des Trésors nationaux se sont établies à 1.270,6 milliards, en hausse de 48,2 milliards (+3,9%) par rapport à 2008. Elles sont constituées de fonds issus de la privatisation de la Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA), des appuis budgétaires, des aides-projets, ainsi que de divers concours

et subventions de bailleurs de fonds.

Au total, les transferts nets des Trésors nationaux sont ressortis excédentaires de 670,1 milliards contre des excédents de 547,9 milliards en 2008 et de 782,4 milliards en 2007.

Au titre des transactions effectuées dans le cadre du mécanisme de compensation de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), le Comité des Gouverneurs des Banques Centrales des pays membres de la CEDEAO a décidé, au cours de sa 34<sup>ème</sup> réunion ordinaire tenue le 18 décembre 2006, de désengager l'AMAO de la gestion opérationnelle dudit mécanisme, sous sa forme actuelle. Celui-ci a donc été clôturé, conformément à cette décision.

Tableau 24 : flux des transferts via la BCEAO - exercice 2009

	Transferts reçus		Transferts émis		Soldes	
	En milliards FCFA					
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Banques	1 417,7	1 458,8	2 115,8	2 053,4	-698,1	-594,6
Trésors et organismes publics	1 222,4	1 270,6	674,5	600,5	547,9	670,1
Divers agents économiques	77,0	108,7	74,1	57,6	2,9	51,1
<b>TOTAL</b>	<b>2 717,1</b>	<b>2 838,1</b>	<b>2 864,5</b>	<b>2 711,4</b>	<b>-147,3</b>	<b>126,7</b>

Source : BCEAO.

### 3.4 – FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE PAIEMENT

Au cours de l'année 2009, les nouveaux systèmes de paiement ont été marqués par les principaux événements suivants :

- la poursuite de la connexion des banques de l'Union à la monétique interbancaire de l'UEMOA ;

- l'organisation de séminaires sur le renforcement des capacités du personnel des Agences Principales à la gestion des nouveaux systèmes de paiement ;

- l'exercice effectif de la surveillance du bon fonctionnement des systèmes de paiement gérés par la BCEAO, en particulier leur évaluation par rapport aux standards internationaux de référence, ainsi que la formalisation des outils de surveillance des systèmes de paiement non opérés par la BCEAO ;

- l'obligation pour les banques, à travers la signature de l'Avenant n°03 à la Convention STAR-UEMOA, d'automatiser les imputations sur les comptes de la clientèle, de sorte à limiter le délai d'imputation à j+2 ;
- l'élaboration de rapports d'étapes sur la mise en œuvre du plan d'actions adopté par les banques de l'Union, au cours du séminaire d'août 2007 organisé par la BCEAO, en vue de la promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux.

### 3.4.1 – Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)

Le Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) est entré en production le 25 juin 2004. C'est un système de règlement brut en temps réel fondé sur le traitement des instructions de paiement. Il est localisé au Siège de la BCEAO à Dakar. Les participants à ce système sont connectés via le réseau SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication) pour la transmission et la réception des messages ou via le réseau satellitaire (VSAT) de la BCEAO. Les Services des Opérations Bancaires dans chaque Agence Principale de la BCEAO disposent de postes de travail, pour procéder à la supervision du système au niveau national, et, de postes de travail spécifiques, pour participer aux échanges.

Les participants éligibles au système sont : la BCEAO, les banques et établissements financiers, le Dépositaire Central / Banque de Règlement de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), le Centre de Traitement Monétique Interbancaire de l'UEMOA (CTMI-UEMOA) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

Le système permet de traiter principalement les opérations de virements, le règlement des échanges de titres conservés à la Banque Centrale, les retraits et dépôts fiduciaires dans l'ensemble des Agences Prin-

cipales de la BCEAO, ainsi que le règlement des soldes de compensation, des opérations compensées de SICA-UEMOA, de la monétique interbancaire régionale et de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Au cours de l'année 2009, les travaux de migration vers le nouveau dispositif de certification des clés des participants se sont poursuivis. A terme, ils permettront aux participants d'émettre des demandes de certificat à partir de leur Siège social, à travers le réseau d'accès les reliant à la BCEAO, sans se déplacer au niveau de ses Agences Principales pour transmettre des fichiers contenant les clés à certifier.

Pour rappel, il ressort d'une enquête de satisfaction menée en 2006, auprès des usagers de ce système, que :

- STAR-UEMOA fonctionne à la satisfaction de la totalité des participants ;
- l'ensemble des banques et établissements financiers participants transmettent régulièrement des transactions à STAR-UEMOA ;
- 90% des transactions des banques de l'UEMOA transitent par STAR-UEMOA ;
- 70% des banques estiment que STAR-UEMOA est un moyen très efficace pour le dénouement des transferts au sein de la Zone UEMOA ;
- le délai moyen de règlement dans STAR-UEMOA (moins de 5 minutes) n'est pas en phase avec le délai d'imputation des comptes de la clientèle, dont l'automatisation s'avère insuffisante au niveau des banques ;
- les coûts induits pour les transferts à travers le système sont faibles et constituent des économies d'échelle pour les banques. Cependant, cette réduction des coûts n'est pas entièrement répercutée sur la clientèle ;

- la principale faiblesse du système reste sa méconnaissance par le grand public, les entreprises et les administrations. Pour pallier cette défaillance, la BCEAO entreprendra dans le courant de l'année 2010, une campagne de communication pour la promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux au niveau de tous les pays de l'UEMOA.

Au 31 décembre 2009, le bilan du fonctionnement de STAR-UEMOA est globalement satisfaisant. En effet :

- le nombre d'établissements bancaires participant au système est passé de 73 en 2004 à 98 en 2009, pour un effectif total de 99 banques dans l'Union à fin décembre 2009 ;
- le nombre moyen journalier d'opérations traitées a plus que doublé en trois ans, en passant de 716 en 2005 à 1.794 en 2009 ;
- la valeur moyenne journalière des opérations réglées est passée de 277,9 milliards FCFA en 2008 à 315,5 milliards FCFA en 2009 ;

- en moyenne, 16.010 paiements inter-pays sont réglés mensuellement, pour une valeur de 709,2 milliards FCFA contre 13.104 paiements pour une valeur de 561,0 milliards FCFA en 2008 ;

- le taux de rejet, pour insuffisance de provision, s'établit en moyenne à 0,1% sur les cinq dernières années et demeure largement en dessous de la norme maximale de 1% ;

- le délai moyen des transactions ressort en moyenne à 37 secondes en 2009 contre 57 secondes en 2008.

Ainsi, la recherche permanente d'un service de qualité au profit des utilisateurs a permis de rendre le système plus attrayant et d'en faire un modèle de développement et d'intégration financière régionale. La mise en place de STAR-UEMOA est à présent achevée. Pour améliorer davantage les services aux usagers et consolider le système, les mesures suivantes sont en cours de mise en œuvre :

Tableau 25 : évolution de quelques indicateurs de STAR-UEMOA en 2009

Mois	Nombre moyen journalier de paiements	Valeur moyenne journalière des paiements (en milliards FCFA)	Liquidité moyenne journalière des banques (en milliards FCFA)	Taux moyen de rejets financiers (en %)	Délai moyen de règlement des transactions (en secondes)
Janvier 09	1 660	325,5	755,0	0,1	45
Février 09	1 724	323,9	691,8	0,1	41
Mars 09	1 700	306,0	681,1	0,0	33
Avril 09	1 842	323,1	731,4	0,0	33
Mai 09	1 707	299,8	743,0	0,1	43
Juin 09	1 830	322,4	770,1	0,1	34
Juillet 09	1 838	273,5	694,9	0,0	29
Août 09	1 774	298,3	700,2	0,1	37
Septembre 09	1 726	300,3	779,7	0,0	29
Octobre 09	1 799	299,5	797,5	0,0	37
Novembre 09	1 867	346,1	717,3	0,1	46
Décembre 09	2 064	367,5	783,9	0,1	39
Moyenne générale	1 794	315,5	737,2	0,1	37

Source : BCEAO.

- mise en place d'un mécanisme d'avances intra-journalières, en vue de permettre à la Banque Centrale d'octroyer de la liquidité aux participants qui en ont besoin, sous réserve d'avoir des titres en garantie ;

- mise en place d'un site de secours distant, dans le cadre de la conception du plan de continuité des activités de la BCEAO, afin de maintenir les échanges, en cas de crise majeure ;

- répercussion, sur la clientèle des banques, de la baisse des tarifs, ainsi que des bénéfices de la mise en place de STAR-UEMOA, à travers l'imputation sans délai des comptes des clients. A cet effet, un avenant à la convention STAR-UEMOA, rendant obligatoire l'imputation du compte d'un client dans les 48 heures, est en cours de signature par les participants. De plus, une vaste campagne de communication à l'attention du grand public est prévue en 2010.

### 3.4.2 – Système interbancaire de compensation automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA)

SICA-UEMOA est un outil automatisé d'échange et de règlement des opérations de paiement de masse, entre établissements participants aux niveaux national et sous-régional. Il se compose de huit (08) Systèmes de Compensation Nationaux (SCN), à savoir un système dans chaque Etat membre de l'UEMOA et un Système de compensation régional localisé au Siège de la BCEAO à Dakar.

SICA-UEMOA est connecté au Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA), pour le règlement des soldes de compensation. Seuls peuvent être agréés comme établissements participants à SICA-UEMOA, les banques, la BCEAO, le Trésor public et les services financiers de la Poste. Les instruments de paiement pouvant être présentés à SICA-UEMOA, pour compensation, sont les chèques, les virements de moins de 50 millions de FCFA, les billets à ordre, les lettres de change et les prélèvements.

SICA-UEMOA assure la compensation multilatérale des transactions de masse entre les participants et permet ainsi :

- d'automatiser le traitement et l'encaissement des valeurs ;
- de minimiser les risques et les coûts liés aux échanges d'instruments de paiement ;
- de réduire, de plusieurs semaines à deux jours au maximum, les délais d'échanges et de règlement des valeurs (domestiques et entre pays de l'UEMOA) ayant le papier comme support, avec comme innovation notable l'acceptation de toutes les valeurs, qu'elles soient «déplacées» ou «hors place», à tous les Points d'Accès à la Compensation (PAC).

L'entrée en production de SICA-UEMOA s'est effectuée de manière progressive. Ainsi, le démarrage opérationnel est intervenu au Mali le 17 novembre 2005, au Sénégal le 19 janvier 2006, au Burkina le 29 juin 2006, en Côte d'Ivoire le 03 août 2006, au Bénin le 09 novembre 2006, en Guinée-Bissau le 8 février 2007, au Togo le 22 mars 2007 et au Niger le 28 juin 2007. L'achèvement de la production effective s'est concrétisé le 14 février 2008, avec le démarrage du système sous-régional pour les échanges inter-pays.

Les résultats enregistrés au cours de l'année 2009 pour la compensation automatisée sont les suivants :

- le fonctionnement des systèmes nationaux est globalement satisfaisant, dans tous les pays, avec des taux de rejet technique inférieurs à la norme maximale de 5% ;
- une maîtrise du nouveau dispositif de compensation par les différents participants, à travers un meilleur traitement et un respect du format des opérations transmises au système ;
- les principaux objectifs assignés au nouveau système de compensation ont été atteints, à savoir : l'automatisation des échanges, la réduction des délais de recouvrement et d'imputation des comptes clients, la sécurisation des échanges et l'amélioration de la gestion de la trésorerie des banques ;
- tous les types d'instruments de paiement sont présentés au système : chèques, virements, billets à ordre, lettres de change et prélèvements ;

- les opérations inter-sites dénombrées au cours de l'année 2009 s'établissent à 5.098, pour une valeur de 67,35 milliards.

Plusieurs chantiers sont en cours au niveau de SICA-UEMOA. Ainsi, à la suite de la révision de la norme de chèques et d'effets de commerce, la BCEAO et l'ensemble des participants ont entrepris une mise à jour

Tableau 26 : données caractéristiques des échanges dans SICA-UEMOA au 31 décembre 2009

Pays	Nombre d'opérations échangées			Valeur des opérations échangées (en milliards FCFA)		
	Année 2008	Année 2009	% Evolution	Année 2008	Année 2009	% Evolution
Bénin (09/11/06)	334 681	347 617	3,87	1 296,00	1 345,18	3,79
Burkina (29/06/06)	567 800	587 391	3,45	1 602,00	2 024,83	26,39
Côte d'Ivoire (03/08/06)	3 342 589	3 525 813	5,48	8 901,67	9 013,19	1,25
Guinée-Bissau (08/02/07)	5 782	9 511	64,49	22,99	36,00	56,59
Mali (17/11/05)	381 241	420 583	10,32	1 637,80	1 855,10	13,27
Niger (28/06/07)	127 896	138 023	7,92	647,44	766,97	18,46
Sénégal (19/01/06)	2 154 094	2 072 238	-3,80	5 577,96	5 194,32	-6,88
Togo (15/03/07)	262 776	271 187	3,20	824,00	967,40	17,40
Total UEMOA	7 176 859	7 372 363	2,72	20 509,86	21 202,99	3,38

Source : BCEAO.

de leurs systèmes d'information, en vue de l'application de la nouvelle norme, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2010.

A cet effet, des tests pilotes, regroupant l'ensemble des banques participant à SICA-UEMOA, se sont poursuivis au cours de l'année 2009.

Par ailleurs, la définition des règles de fonctionnement du fonds de garantie pour le règlement des soldes de compensation est en cours. Ce dispositif vise à réduire de façon notable les cas de défaillance liés à un déficit temporaire de liquidité des participants de SICA-UEMOA et à éviter ainsi les inversions de compensation. L'objectif est d'assurer une sécurité accrue du système au plan financier.

Enfin, la mise en œuvre du plan d'actions portant sur l'audit des systèmes de paiement opérés par la BCEAO, plus particulièrement au niveau de SICA-UEMOA, permettra de consolider ce système, pour une plus grande satisfaction des utilisateurs.

### 3.4.3 – Système monétique interbancaire régional

Le faible usage des cartes bancaires dans l'Union et le développement peu satisfaisant des moyens de paiement modernes, liés à l'absence d'interbancaire et d'interopérabilité des systèmes monétiques, tout comme la prépondérance des paiements en espèces au détriment des instruments de paiement scripturaux, notamment les instruments de paiement électroniques, sont à l'origine de la mise en place d'un système monétique interbancaire par la BCEAO, en liaison avec la profession bancaire.

Les orientations stratégiques du volet monétique de la réforme visent particulièrement la mise en place d'une interbancaire régionale, l'institution d'une carte bancaire de retrait et/ou de paiement utilisable dans toute l'UEMOA et hors de l'UEMOA, ainsi que l'utilisation de la technologie fondée sur la puce aux normes Europay Mastercard Visa (EMV), afin de renforcer la sécurité des transactions.

L'année 2009 a été marquée par la réforme institutionnelle du projet monétique régional, en vue d'une rationalisation des efforts de toutes les parties prenantes (Banques et BCEAO). Ainsi, le Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA a vu son objet social élargi aux activités exercées précédemment par le Centre de Traitement Monétique Interbancaire de l'UEMOA, dont la dissolution a été prononcée au cours de l'année 2009. Cette restructuration s'est accompagnée de l'entrée de la BCEAO dans le capital social du GIM-UEMOA comme actionnaire principal.

A fin décembre 2009, le GIM-UEMOA regroupe 91 membres (banques, établissements postaux, Systèmes Financiers Décentralisés), dont 45 établissements connectés à la plateforme monétique interbancaire contre 23 à fin décembre 2008.

Pour développer le paiement par cartes, les efforts se sont focalisés sur la finalisation du Centre de Traitement Commerçant, ainsi que sur l'adoption des modalités devant régir l'Acquisition Commerçant Unique (ACU) au sein de l'Union, notamment le partage des commissions entre le GIM-UEMOA et les banques. Pour rappel, l'ACU consiste à confier au GIM-UEMOA la gestion des Terminaux de Paiement Electronique (TPE), en vue du développement du paiement par carte bancaire dans l'Union.

Désormais, les commerçants n'auront plus besoin que d'un seul TPE en lieu et place d'un TPE pour chaque banque domiciliataire de leurs flux.

Pour l'année 2010, le défi majeur à relever, au niveau de la monétique interbancaire régionale, demeure celui de la mobilisation effective des banques pour se doter de l'environnement technologique (infrastructures, logiciels et équipements techniques) nécessaire à leur connexion à la plateforme monétique interbancaire régionale.

Ainsi, pour l'année 2010, les actions prioritaires à relever concerneront notamment :

- la mise en place et le déploiement, par les banques membres du GIM-UEMOA, des systèmes indispen-

sables à leur connexion à la plateforme technique ;

- le renforcement de la communication autour de la carte de paiement interbancaire et à l'attention de la population ;
- la mise en œuvre effective de l'Acquisition Commerçant Unique.

#### 3.4.4 – Centrale des Incidents de Paiement (CIP)

Dans le cadre de la centralisation et de la diffusion des incidents de paiement, la Banque Centrale a engagé des actions décisives, au cours de l'année 2009, en vue de la mise en production effective de la nouvelle application. A ce titre, plusieurs diligences ont été accomplies en vue de :

- renforcer le taux de déclaration des informations nécessaires au bon fonctionnement de la Centrale ;
- finaliser la préparation des Etablissements Teneurs de Comptes (ETC) ;
- mettre en place le dispositif de consultation de la CIP par le grand public.

Au titre de la préparation de l'entrée en production de la CIP, la BCEAO a entamé en 2009 les actions ci-après en Guinée-Bissau, au Mali, au Burkina, au Niger et au Bénin :

- formation des agents concernés des ETC ;
- connexion des ETC à la CIP ;
- fiabilisation des données chargées dans la CIP ;
- réduction des risques d'homonymie ;
- sensibilisation des professionnels du droit, en particulier les magistrats, les huissiers de justice, les avocats et les notaires, sur le cadre juridique régissant la Centrale.



La CIP est en production pour les Etablissements Teneurs de Comptes des pays susmentionnés. Ils peuvent ainsi procéder à la déclaration des données dans l'application, à la consultation des comptes et à la gestion des homonymies à partir de leurs locaux.

Ces actions se poursuivront au début de l'année 2010 en Côte d'Ivoire, au Togo et au Sénégal.

Le dispositif de suivi de la préparation des ETC a été renforcé, à travers l'organisation de rencontres rég-

lières entre la BCEAO et les banques, ainsi que des visites thématiques auprès des Etablissements ayant des difficultés spécifiques.

Les actions entreprises par la Banque Centrale ont, par ailleurs, permis d'enregistrer des résultats probants. Ainsi, au 31 décembre 2009, le nombre de comptes déclarés dans la CIP à l'échelle de l'UEMOA s'est accru de 439.477 pour se situer à 1.771.632 (79,06% de comptes détenus) contre 1.332.155 (73,6% de comptes détenus) au 31 décembre 2008.

Tableau 27 : données issues de la nouvelle application de la Centrale des Incidents de Paiement au 31 décembre 2009

Etat	Nombre de comptes détenus (1)	Nombre de comptes déclarés	Taux de déclaration	Nombre d'homonymes (2)	Taux du risque d'homonymie
Bénin	265 423	193 081	72,74%	9 832	5,07%
Burkina	289 597	246 820	85,23%	1 984	0,82%
Côte d'Ivoire	682 535	510 667	74,82%	45 998	8,79%
Guinée Bissau	46 196	44 723	96,81%	1 705	3,81%
Mali	384 380	316 572	82,36%	2 778	0,89%
Niger	94 631	76 664	81,01%	3 659	4,78%
Sénégal	301 634	254 220	84,28%	12 088	4,81%
Togo	176 603	128 885	72,98%	3 208	2,49%
Total	2 240 999	1 771 632	79,06%	81 252	4,59%

Source : BCEAO.

(1) adossés à des instruments de paiement.

(2) titulaires de comptes présentant les mêmes caractéristiques (nom, prénom, nom de la mère, lieu de naissance, date de naissance).

S'agissant de la consultation de la CIP par le grand public, le nouveau dispositif prévoit trois possibilités, à savoir : la consultation par serveur vocal, par internet et par SMS.

Concernant le serveur vocal et l'internet, un prestataire de service a été sélectionné en novembre 2009, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres. Ce prestataire a entamé les travaux de déploiement du dispositif, qui devront être finalisés au cours du premier semestre 2010.

Pour la consultation par SMS, un appel d'offres a été également lancé, afin de sélectionner les prestataires susceptibles de fournir ce service pour l'ensemble de l'Union. Des projets de contrats ont été élaborés sur la base desquels des négociations vont être engagées avec ces prestataires, en vue de la mise en place du dispositif.

La mise en production de la CIP pour le grand public est prévue dans le courant du premier semestre 2010.

### 3.4.5 – SURVEILLANCE DES SYSTEMES DE PAIEMENT

Après le démarrage opérationnel de tous les nouveaux systèmes de paiement, à la suite de la réforme entamée en 1999, les activités de surveillance desdits systèmes ont débuté conformément aux missions dévolues à la BCEAO, aux termes du Règlement n°15/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002 relatif aux systèmes de paiement dans les Etats membres de l'UEMOA. A cet égard, l'objectif principal poursuivi par la BCEAO, à travers sa mission de surveillance, est le maintien de la stabilité financière dans la Zone par une promotion de l'efficacité, de la fiabilité et de la sécurité des systèmes de paiement de l'Union. Ceux-ci doivent fonctionner de manière efficace et sûre pour tous les participants et utilisateurs.

Pour rappel, le champ de la surveillance porte sur l'ensemble des systèmes de paiement de l'Union, qu'ils soient gérés ou non par la BCEAO. Le dispositif de surveillance mis en place doit s'appliquer à travers une triple démarche, à savoir :

- une surveillance du bon fonctionnement des systèmes, grâce à la collecte d'informations, au développement d'outils de reporting et à l'organisation de réunions de place et de rencontres avec les participants ;
- une évaluation périodique de la conformité des systèmes de paiement par rapport aux normes et standards internationaux de référence ;
- le recours à la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

La surveillance des conditions effectives de fonctionnement des systèmes de paiement gérés par la BCEAO à savoir STAR-UEMOA et SICA-UEMOA s'est poursuivie en 2009 au Siège et au niveau des Directions Nationales, conformément aux méthodes retenues. Il en est ressorti des rapports mensuels d'analyse des incidents et risques encourus, ainsi que

des recommandations visant à les minimiser ou à les supprimer. Un plan de surveillance portant sur des risques jugés majeurs a été défini et mis en œuvre en 2009, au travers de rapports trimestriels thématiques, sur la base d'une cartographie des risques liés à SICA-UEMOA et STAR-UEMOA. Le contenu de l'ensemble de ces rapports a été porté à la connaissance des gestionnaires opérationnels et techniques du Siège et des Directions Nationales, avec des recommandations à mettre en œuvre. Un rapport annuel rendant compte des activités et résultats de la surveillance sur l'année 2008 a enfin été élaboré, à l'attention des Autorités de la Banque.

Dans le cadre de l'audit sur les systèmes de paiement, l'évaluation de la conformité de ces systèmes par rapport aux standards internationaux de référence a été renouvelée par des intervenants externes, sur la base de questionnaires diffusés aux gestionnaires de STAR-UEMOA et SICA-UEMOA, ainsi qu'aux participants. Le dépouillement et l'analyse des questionnaires ont conduit à l'élaboration d'un rapport d'évaluation statuant sur le degré de conformité de ces systèmes, par rapport à un ensemble de normes édictées sur le plan international et propres à chaque type de système.

Un séminaire d'échanges et de formation des agents de la BCEAO, chargés de la surveillance des systèmes de paiement, s'est tenu du 30 juin au 02 juillet 2009 et a permis d'améliorer la connaissance du dispositif de surveillance par les participants.

Au cours de l'année 2009 :

- les modalités de la surveillance du système de règlement/livraison de titres de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières ont été définies par la BCEAO, en liaison avec le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers ;
- la BCEAO a également pris connaissance des dispositions prises par la Banque Nationale de Belgique (BNB) et le Groupe de surveillance coo-



perative constitué des Gouverneurs des banques centrales du G10, pour la surveillance du réseau SWIFT. Cette prise de contact ouvre la possibilité pour la BCEAO d'échanger avec la BNB sur la conformité du réseau SWIFT, aux principes de bon fonctionnement et de fiabilité auxquels il est assujéti ;

- le recensement des systèmes de paiement existant dans la Zone UEMOA, effectué en 2008, a été approfondi et mis à jour avec l'aide des Directions Nationales, sur tous les sites de la Banque ;
- la surveillance du système d'émission de monnaie électronique géré par la société FERLO a démarré et est mise en œuvre sur la base d'un guide pratique de surveillance définissant les points et les modalités de la surveillance dudit système.

### 3.4.6 – Cadre légal et réglementaire

Le cadre juridique régissant les systèmes de paiement constitue un pilier essentiel sur lequel reposent la solidité et la sécurité de l'infrastructure. La consolidation du cadre juridique des systèmes de paiement s'est poursuivie en 2009, avec la transposition de la Loi Uniforme relative à la répression des infractions en matière de chèque, carte bancaire et autres instruments et procédés électroniques de paiement dans l'ordre juridique interne de trois Etats membres de l'Union, à savoir le Sénégal, le Burkina et la Côte d'Ivoire.

### 3.4.7 – Organisation et normalisation bancaire et financière

L'activité de normalisation bancaire, entamée par la BCEAO, en liaison avec la communauté bancaire, a été confiée au Comité Ouest Africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière (CONOBAFI) de l'UEMOA, créé le 20 septembre 2007, au cours de l'Assemblée Générale Constitutive qui a réuni les représentants des associations professionnelles du secteur bancaire et financier (FAPBEF-UEMOA, APBEF), de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), du Conseil Régional de l'Epargne Publique

et des Marchés Financiers (CREPMF) et du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA).

Au cours de l'année 2009, les activités du CONOBAFI ont porté essentiellement sur :

- les diligences relatives à la mise en œuvre des procédures de reconnaissance de l'Association par les Autorités administratives du Sénégal. Les démarches entreprises, à cet effet, ont abouti à l'obtention du récépissé de reconnaissance du CONOBAFI, suivant l'arrêté ministériel n° 04834 du 17 avril 2009 du Ministère de l'Intérieur ;
- les travaux en cours de finalisation portant sur les nouvelles normes du chèque et des autres effets de commerce qui ont été validées par la communauté bancaire et qui sont en instance d'homologation au niveau du Secrétariat Régional de la Normalisation, de la Certification et de la Promotion de la Qualité (NORMCERQ). Sur ce point, les textes régissant NORMCERQ sont en cours de révision pour lever les obstacles y afférents, afin de permettre l'homologation desdites normes ;
- les travaux du Consultant recruté dans le cadre de l'assistance et la formation à la conduite des travaux interbancaires et de normalisation bancaire et financière dans les Etats membres de l'UEMOA. Les conclusions de ces travaux devront permettre de disposer d'un plan d'actions et d'une stratégie de l'Association sur cinq ans ;
- la participation du 19 au 21 octobre 2009 à la réunion de concertation des Organismes de normalisation organisée par le Secrétariat Régional de la Normalisation, de la Certification et de la Promotion de la Qualité (NORMCERQ).

Au total, l'année 2009 a été marquée par la consolidation du chantier de la modernisation des systèmes de paiement. Un approfondissement sera amorcé au cours de l'année 2010, notamment à travers les actions suivantes :

- la sécurisation financière et la migration de SICA-UEMOA vers la version 3, ainsi que la mise en place des avances intra-journalières dans STAR-UEMOA ;
- le renforcement de la sécurité des systèmes de paiement ;
- le démarrage de la nouvelle application informatique de la CIP ;
- la poursuite des activités de la surveillance des systèmes de paiement non gérés par la Banque Centrale et notamment les Systèmes d'Emission de Monnaie Electronique ;
- l'élaboration du dispositif organisationnel, pour la mise en œuvre de la preuve électronique ;
- la poursuite de la sensibilisation de tous les acteurs concernés par les nouveaux systèmes de paiement, à savoir les Banques, les Institutions financières non bancaires (SFD / Etablissements de monnaie électronique), les Juristes, les Pouvoirs publics, les Associations de consommateurs et les Usagers ;
- la promotion de nouveaux instruments de paiement, tels que le paiement mobile et la carte prépayée ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions portant sur la promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux.



## IV – SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

### 4.1 – EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE

#### 4.1.1 – Evolution du réseau bancaire

Au cours de l'année 2009, le réseau bancaire de l'UMOA s'est consolidé de deux (2) unités par rapport à l'année précédente, portant ainsi le nombre d'établissements de crédit agréés à cent-dix huit (118). Cette évolution résulte de la signature de quatre (4) arrêtés d'agrément de banque contre deux (2) actes de retrait.

Par pays, le réseau bancaire a été caractérisé par les évolutions ci-après :

- au Burkina, un arrêté ministériel a été pris, portant retrait d'agrément de la Banque Agricole et Com-

merciale du Burkina (BACB), après son absorption par Ecobank Burkina ;

- en Côte d'Ivoire, deux banques ont été agréées, à savoir la Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC-Côte d'Ivoire) et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne de la Côte d'Ivoire (CNCE) ;

- au Niger, l'agrément en tant qu'établissement financier de la Caisse de Prêts aux Collectivités Territoriales (CPCT) lui a été retiré ;

- au Sénégal, deux arrêtés ministériels ont été pris, en vue d'accorder l'agrément à United Bank for Africa (UBA-Sénégal) et au Crédit International SA (CI SA).

Tableau 28 : répartition des établissements de crédit par pays (\*)

	31/12/2008				31/12/2009			
	Banques	Etablissements financiers	Guichets (**)		Banques	Etablissements financiers	Guichets (**)	
			P1	P2			P1	P2
BENIN	12	1	44	0	12	1	44	0
BURKINA	12	5	97	39	11	5	97	39
COTE D'IVOIRE	18	3	267	1	20	3	307	1
GUINEE-BISSAU	4	0	7	0	4	0	13	0
MALI	13	4	67	1	13	4	67	1
NIGER	10	2	56	0	10	1	79	0
SENEGAL	16	3	146	1	18	3	249	1
TOGO	11	2	81	2	11	2	81	2
<b>UMOA</b>	<b>96</b>	<b>20</b>	<b>765</b>	<b>44</b>	<b>99</b>	<b>19</b>	<b>937</b>	<b>44</b>

Source : BCEAO.

N.B. : P1 = guichets permanents ; P2 = guichets périodiques.

\* Sur la base des arrêtés d'agrément ou de retrait d'agrément.

\*\* Données provisoires.

#### 4.1.2 – Activité des banques et établissements financiers

L'évolution du système bancaire de l'Union a été caractérisée par une croissance de 10,0% pour les ressources et de 5,0% pour les emplois.

Les ressources des banques et établissements financiers se sont établies à 10.124 milliards au 31 décembre 2009 contre 9.201,3 milliards à fin décembre 2008, enregistrant ainsi une hausse de 923,5 milliards. Cette évolution résulte essentiellement de l'augmentation de 808,6 milliards des

dépôts et emprunts, de 94,1 milliards des fonds propres nets et, dans une moindre mesure, de 20,8 milliards pour les autres ressources.

Les emplois sont ressortis à 8.987,0 milliards à fin décembre 2009 contre 8.559,1 milliards en 2008, en hausse de 428,0 milliards. Cette progression des emplois résulte d'une augmentation de 206,8 milliards des crédits et de 221,1 milliards des autres emplois.

La hausse des crédits a essentiellement concerné ceux à moyen et long terme pour 215,8 milliards, dont 176,1 milliards au titre des crédits à moyen terme. Les crédits à court terme ont enregistré un repli de 43,7 milliards, les opérations de crédit-bail et assimilés et les crédits en souffrance ont, pour leur part, augmenté respectivement de 7,7 milliards et 26,9 milliards.

L'augmentation des autres emplois est attribuable essentiellement aux immobilisations financières (+109,9 milliards), dont 72,4 milliards en titres de placement, 26,5 milliards comme autres immobilisations et 12,4 milliards pour les divers emplois, notamment les comptes d'ordre et divers.

La qualité du portefeuille des banques et établissements financiers de l'Union, appréciée sur la base des taux brut et net de dégradation des crédits, s'est détériorée. Le taux brut s'est établi à 17,0% et le taux net à 7,4% en décembre 2009, en hausse respectivement de 0,5 et de 0,2 point de pourcentage en rythme annuel.

L'excédent de trésorerie des banques et établissements financiers a augmenté de 495,6 milliards, pour se situer à 1.137,8 milliards à fin décembre 2009.

Cette évolution globale du secteur bancaire, au cours de la période sous revue, est dominée par **l'activité des seules banques**, dont les ressources ont augmenté de 10,1% et les emplois de 5,0%.

Les ressources des banques sont ressorties à 10.042,0 milliards à fin décembre 2009 contre

9.120,5 milliards en 2008, en augmentation de 921,5 milliards. La progression des ressources est principalement liée à l'accroissement de 817,3 milliards des dépôts et emprunts, de 93,8 milliards des fonds propres nets, qui sont passés de 858,0 milliards à fin décembre 2008 à 951,9 milliards à fin décembre 2009, et de 10,4 milliards des diverses ressources.

Les emplois des banques, pour leur part, se sont établis à 8.895,1 milliards à fin décembre 2009 contre 8.468,8 milliards un an auparavant, en hausse de 426,3 milliards.

Le taux brut de dégradation des crédits accordées par les banques s'est accru de 0,5 point de pourcentage, pour s'établir à 17,0%. Le taux net de dégradation a également augmenté de 0,2 point de pourcentage pour ressortir à 7,4% à fin décembre 2009.

La trésorerie des banques a augmenté de 495,2 milliards, en s'établissant à 1.146,9 milliards à fin décembre 2009.

**Quant aux établissements financiers**, ils ont enregistré, au cours de la période sous revue, un accroissement de leurs ressources et de leurs emplois, à hauteur respectivement de 2,4% et 1,8%.

Les ressources sont ressorties à 82,8 milliards, en hausse de 1,9 milliard au 31 décembre 2009 tandis que les emplois ont augmenté de 1,7 milliard, pour se situer à 91,9 milliards à la même date.

La qualité du portefeuille de crédit des établissements financiers de l'Union a connu une amélioration avec un taux brut de dégradation de 11,8% à fin décembre 2009, contre 13,5% en 2008. Le taux net de dégradation du portefeuille des crédits est ressorti à 3,4% à fin décembre 2009 contre 7,3% un an plus tôt.

Globalement, la situation de trésorerie des établissements financiers de l'Union a enregistré un déficit de 9,1 milliards en décembre 2009, après celui de 9,4 milliards en 2008.

Tableau 29 : évolution des emplois et ressources des banques et établissements financiers de l'UMOA

En milliards FCFA				
UMOA	Montants		Variations	
	2008 (1)	2009 (2)	en valeur (3)=(2)-(1)	en % (4)=(3)/(1)
1. CREDITS TOTAUX	6 405,9	6 612,7	206,8	3,23
Crédits à long terme	215,1	254,8	39,7	18,51
Crédits à moyen terme	2 030,9	2 207,0	176,1	8,67
Crédits à court terme	3 634,2	3 590,6	-43,6	-1,20
Dont crédits de campagne	150,0	156,5	6,5	4,33
Crédit-bail et assimilés	64,6	72,3	7,7	11,92
Crédits en souffrance (a)	461,2	488,0	26,8	5,81
dont douteux et litigieux	222,3	230,6	8,3	3,73
Taux nets de dégradation (a/1) (en %)	7,2	7,4	0,2	2,78
2. AUTRES EMPLOIS	2 153,2	2 374,3	221,1	10,27
Titres de placement	1 072,4	1 144,8	72,4	6,75
Immobilisations financières	275,8	385,6	109,8	39,81
Autres immobilisations	459,3	485,8	26,5	5,77
Divers emplois	345,8	358,2	12,4	3,59
A. TOTAL EMPLOIS (1+2)	8 559,1	8 987,0	427,9	5,00
1. FONDS PROPRES NETS	903,4	997,4	94,0	10,41
2. DEPOTS ET EMPRUNTS	7 620,7	8 429,3	808,6	10,61
A terme	3 774,0	4 284,9	510,9	13,54
Comptes disponibles	3 846,7	4 144,4	297,7	7,74
3. AUTRES RESSOURCES	677,3	698,1	20,8	3,07
B. TOTAL RESSOURCES (1+2+3)	9 201,3	10 124,8	923,5	10,04
DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) (B-A)	642,2	1 137,8	495,6	77,17
AFFECTATION DU SOLDE DE TRESORERIE				
1. DISPONIBILITES	294,4	331,4	37,0	12,57
2. BANQUES ET CORRESPONDANTS	347,8	806,4	458,6	131,86
Emplois	1 812,8	1 673,2	-139,6	-7,70
Dont hors UMOA	428,1	458,4	30,3	7,08
Ressources	1 465,0	1 089,8	-375,2	-25,61
Dont hors UMOA	298,9	235,4	-63,5	-21,24
DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) (1+2)	642,2	1 137,8	495,6	77,17

Source : BCEAO.

#### 4.1.3 – Situation au regard du dispositif prudentiel

Sur la base des informations disponibles au 31 décembre 2009, le ratio moyen de couverture des risques, mesurant le rapport entre les fonds propres effectifs et les risques pondérés des banques et établissements financiers de l'Union, s'est établi à 10,2% contre 7,78% en décembre 2008. La proportion des banques et établissements financiers respectant la norme de solvabilité a augmenté, en passant de 58,0% en décembre 2008 à 69,0% à fin décembre 2009.

Concernant le coefficient de liquidité, la proportion des banques et établissements financiers respectant la norme minimale de 75,0% s'est accrue d'un (1) point de pourcentage, pour s'établir à 53,0% en décembre 2009.

Pour la conformité aux autres normes prudentielles, des insuffisances ont été observées au niveau de la division des risques, en particulier la limitation des engagements sur une même signature. Des insuffisances ont également été relevées en matière de couverture des emplois à moyen et long terme par des

ressources stables, ainsi qu'au niveau de la structure du portefeuille. Par rapport à ces trois dernières normes, respectivement 46,0%, 46,0% et 2,0% des établissements de crédit de l'Union présentaient une situation conforme aux critères fixés.

Sur le plan général de la surveillance, au 31 décembre 2009, 22,0% de l'effectif global des établissements de crédit étaient sous surveillance rapprochée. Parmi ceux-ci, trois (3) banques faisaient l'objet d'une mesure d'administration provisoire, en raison de leur situation financière déséquilibrée et des insuffisances relevées au niveau de leur gestion et de leur fonctionnement.

#### 4.1.4 – Système des accords de classement

Le dispositif des accords de classement a été institué par le Conseil des Ministres de l'UMOA en décembre 1990 et réaménagé en septembre 2002. Il constitue un instrument de contrôle, a posteriori, de la qualité du portefeuille des banques et établissements financiers. Dans ce cadre, il est fait obligation aux banques

et établissements financiers de soumettre à la BCEAO des demandes d'accord de classement pour au moins les cinquante (50) plus grosses entreprises utilisatrices de crédit.

En outre, chaque établissement de crédit est tenu de respecter au sein de son portefeuille, un rapport minimal de 60,0% entre les crédits bénéficiant d'un accord de classement et l'encours total des crédits qu'il a accordés. Dans ce cadre, environ 1.041 dossiers de demandes d'accord de classement ont été instruits par la Banque Centrale au cours de l'exercice 2009, pour un montant global de 1.572,8 milliards, contre 784 dossiers une année plus tôt pour une valeur de 1.066,9 milliards. A l'issue de l'examen des dossiers, 857 demandes respectant les normes prévues par le dispositif ont obtenu une cotation favorable à hauteur de 949,4 milliards, correspondant à 82,3% des dossiers instruits et 60,4% des montants présentés.

A fin décembre 2009, l'encours des crédits classés s'est établi à 735,4 milliards contre 461,2 milliards un an plus tôt.

Tableau 30 : accords de classement traités en 2009 (montants en millions FCFA)

Pays	Nombre de dossiers de demandes d'accord de classement examinés	Montant total des crédits soumis à demande d'accord de classement	Nombre de dossiers ayant bénéficié d'un accord de classement	Montant des crédits ayant bénéficié d'un accord de classement	Nombre de dossiers rejetés	Montant total des crédits n'ayant pas bénéficié d'un accord de classement
Bénin	483	212 174	362	106 095	121	106 080
Burkina	54	99 703	30	55 929	24	43 774
Côte d'Ivoire	103	628 841	79	292 765	24	336 077
Guinée-Bissau	0	0	0	0	0	0
Mali	92	146 937	85	123 222	7	23 715
Niger	52	98 287	47	47 326	5	50 961
Sénégal	20	319 539	17	263 612	3	55 927
Togo	237	67 312	237	60 409	0	6 903
Total	1 041	1 572 794	857	949 358	184	623 436

Source : BCEAO.

## 4.2 – EVOLUTION DU MARCHÉ FINANCIER REGIONAL

Au cours de l'année 2009, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a évolué dans un contexte économique marqué par les effets de second tour de

la crise financière internationale.

Dans ce contexte, les deux indices de référence, à savoir le BRVM<sub>10</sub> et le BRVM composite, ont respectivement fléchi de 48,48 points et 46,12 points par rapport à leurs niveaux de décembre 2008, ressortant

à 143,60 points et 132,05 points à fin décembre 2009. De même, la capitalisation boursière totale a connu une régression de 13,5% en 2009, en s'établissant à 3.331,0 milliards à fin décembre 2009. Cette évolution est imputable au repli de 15,9% de la capitalisation sur le marché des actions, qui s'est établie à 2.807,8 milliards à fin décembre 2009, légèrement atténué par la hausse de 1,7% par rapport à fin décembre 2008 enregistrée sur le marché des obligations, où la capitalisation est ressortie à 523,2 milliards.

En revanche, le volume des transactions s'est situé dans la tendance haussière enregistrée depuis plus de deux ans. En effet, à fin décembre 2009, sous l'impulsion des transactions effectuées sur l'action ECOBANK, 30.010.719 titres ont été échangés contre 18.160.944 titres durant l'année 2008.

### 4.3 – EVOLUTION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES

#### 4.3.1 – Indicateurs d'activités

Les informations disponibles à fin décembre 2009 sur l'évolution du secteur de la finance décentralisée de

l'Union montrent le dynamisme de la finance de proximité, avec plus de 800 institutions de microfinance. Le nombre de bénéficiaires des prestations de service des systèmes financiers décentralisés (SFD) est passé de 9,3 millions à fin décembre 2008 à 10,7 millions à fin décembre 2009, soit une hausse de 14,1%.

Au plan de l'intermédiation financière, il est noté une hausse concomitante des dépôts et des financements mis en place. En effet, les dépôts se sont accrus de 9,8%, pour se situer à 504,4 milliards (représentant 7,0% des dépôts détenus par les banques) contre 459,2 milliards un an plus tôt. Les encours de crédits ont progressé de 10,9%, pour ressortir à 488,5 milliards (soit 8,0% des crédits alloués par les banques) contre 440,4 milliards en 2008.

Le taux brut de dégradation du portefeuille des SFD de l'Union, mesuré par le ratio des créances en souffrance sur l'encours des crédits, s'est fixé à 5,2% à fin décembre 2009 contre 5,5% un an plus tôt. Ce ratio demeure légèrement au-dessus de la norme de 5,0% maximum communément admise dans le secteur. La proportion des SFD ayant un taux brut de dégradation du portefeuille supérieur à 5,0% demeure élevée, ressortant à 47,6%, en relation notamment avec les insuffisances dans la gestion des crédits mis en place.

Tableau 31 : évolution des principaux indicateurs des SFD

Principaux indicateurs	2003	2004	2005	2006	2007	2008*	2009*
Nombre de SFD ayant communiqué l'information financière à la BCEAO	598	643	571	406	798	850	800
Nombre de points de service	2 827	3 054	3 047	2 906	4 944	5 328	4 832
Nombres de bénéficiaires directs, dont groupements**	3 594 912	3 881 634	4 342 739	4 869 220	8 304 097	9 319 957	10 680 333
Dépôts (millions FCFA)	203 370	238 639	276 676	317 080	360 606	459 215	504 381
Crédits accordés dans l'année (millions FCFA)	255 458	312 429	336 351	385 460	424 474	ND	ND
Encours des crédits (millions FCFA)	205 717	260 059	301 942	327 847	339 898	440 400	488 548
Créances en souffrance (millions FCFA)	12 064	14 588	17 718	18 639	19 924	21 917	25 595
Taux brut de dégradation du portefeuille	5,9%	6,0%	5,9%	5,7%	5,9%	5,5%	5,2%
Résultat net (millions FCFA)	5 863	7 333	5 333	-2 428	5 578	ND	ND

(\*) : estimation.

(\*\*) : les groupements sont comptés sur une base unitaire.

(ND) : non disponible.

Source : BCEAO.



### 4.3.2 – Mise en œuvre du PRAFIDE

Les actions menées au cours de l'année 2009 par la BCEAO, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE) ont porté sur les volets ci-après :

- l'aménagement du cadre juridique et du dispositif prudentiel ;
- la surveillance du secteur de la microfinance ;
- l'amélioration de l'information financière ;
- le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le domaine de la microfinance.

#### 4.3.2.1 – Cadre juridique et dispositif prudentiel

Au titre de la vulgarisation de la réglementation spécifique aux SFD, les nouveaux textes juridiques ont fait l'objet de séminaires de sensibilisation des agents désignés par les Autorités de contrôle. Le projet de loi portant réglementation des SFD a été adopté par les Autorités compétentes du Burkina, de la Guinée-Bissau, du Niger et du Sénégal. Le texte est en cours d'adoption dans les autres Etats membres.

La BCEAO a pris part à la réunion plénière des Commissions Nationales de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) qui s'est déroulée du 27 au 30 janvier 2009 à Bamako, en République du Mali. Elle a formulé des observations qui ont été prises en compte dans la dernière version du projet d'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés coopératives qui sera prochainement soumis au Conseil des Ministres de l'OHADA, pour adoption.

Un atelier de validation des projets d'instructions d'application de la loi portant réglementation des SFD s'est tenu à Lomé du 26 au 30 octobre 2009. Cette rencontre a regroupé une trentaine de participants provenant des Structures Ministérielles de Suivi (SMS) du secteur de la microfinance, des associations professionnelles des SFD, des Directions Nationales de la BCEAO et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire.

En outre, un séminaire de vulgarisation du nouveau cadre juridique applicable aux SFD de l'Union Monétaire Ouest Africaine, s'est tenu à Niamey du 30

novembre au 04 décembre 2009. Il a été organisé par la BCEAO sur financement du Programme AFR/O17 (pour la promotion de secteurs financiers inclusifs dans la Zone UEMOA). La confection et la diffusion du recueil des nouveaux textes juridiques seront effectuées après signature des instructions susmentionnées par le Gouverneur de la BCEAO.

#### 4.3.2.2 – Surveillance du secteur de la microfinance

Au titre des missions conjointes d'inspection de la BCEAO et des Ministères chargés des Finances, auprès des SFD, vingt-et-une (21) missions ont été réalisées. Le renforcement de la supervision du secteur, à travers l'accroissement du nombre de missions de vérification et un meilleur suivi de la mise en œuvre des recommandations qui en découlent, constitue l'un des défis majeurs des structures en charge du contrôle dans chacun des Etats membres. Dans cette perspective, les nouvelles dispositions du cadre juridique consacrent l'intervention directe de la Banque Centrale et de la Commission Bancaire dans la surveillance du secteur, surtout auprès des SFD de taille importante.

#### 4.3.2.3 – Amélioration de l'information financière

En ce qui concerne l'amélioration de l'information sur le secteur de la microfinance, une étude sur « la fiscalité supportée par les SFD » a été réalisée dans les huit Etats membres de l'Union. Le rapport provisoire, validé par la BCEAO et les partenaires au développement, a été soumis aux administrations fiscales des pays de l'UEMOA, pour observations. Le document sera finalisé, après les ateliers de restitution prévus avec les acteurs du secteur de la microfinance et les administrations fiscales. Il a, en outre, été procédé au lancement de l'étude relative à la mise en place d'une centrale des risques pour le secteur de la finance décentralisée de l'UEMOA.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la BCEAO, au cours de sa session du 17 décembre 2008, tenue à Niamey au Niger, a adopté le référentiel comptable spécifique des SFD de l'UEMOA et fixé sa date d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Tenant compte de ces impératifs, des sessions de formation ont été organisées en faveur des Autorités de contrôle (agents des SMS, de la BCEAO et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire).

Ainsi, à l'instar de l'année précédente, un séminaire de formation des Autorités de contrôle sur le référentiel comptable spécifique aux systèmes financiers décentralisés a été organisé, du 23 au 27 novembre 2009 à Niamey, par la BCEAO sur financement du projet AFR/017.

Dans le cadre de l'axe n°2 du projet AFR/017, la BCEAO a pris part aux ateliers de restitution des quatre (4) études commanditées par le partenaire luxembourgeois, tenus respectivement à Ouagadougou, les 26 et 27 octobre 2009 et à Dakar, les 14 et 15 décembre 2009.

Ces études ont porté sur :

- l'élaboration d'un guide méthodologique de contrôle interne ;
- l'élaboration d'un guide méthodologique de contrôle externe ;
- la pérennisation des associations professionnelles des SFD ;
- la transformation institutionnelle des SFD.

#### 4.3.2.4 – Renforcement des capacités

La Banque Centrale a poursuivi au cours de l'année 2009, à travers les réunions, séminaires et ateliers tant au plan régional qu'international, le partage de l'expérience de l'Union dans le domaine de la microfinance. A ce titre, elle a participé aux rencontres ci-après :

- première réunion du Comité de Pilotage du programme AFR/017, tenue à Dakar, le 2 mars 2009 dans les locaux de la Banque Centrale ;
- quatrième Conférence panafricaine sur la microfinance, tenue à Ouagadougou, en juillet 2009 ;
- session de formation en microfinance, tenue à l'Institut Boulder à Turin en Italie, du 18 juillet au 9 août 2009 ;

- conférence sur le thème : « promotion de la capacité financière et de la protection des consommateurs – Une avancée pour l'inclusion financière en Afrique », tenue à Accra, les 8 et 9 septembre 2009 ;
- premier Forum politique mondial de l'Alliance pour la Finance Inclusive (AFI), organisé à Nairobi, du 14 au 16 septembre 2009 ;
- session de formation des superviseurs des institutions de microfinance, tenue à Cotonou au Bénin, du 14 au 18 septembre 2009 ;
- deuxième réunion du Comité Technique de Suivi et de Coordination (CTSC) du programme « AFR/017- Promotion de secteurs financiers inclusifs dans la Zone UEMOA », tenue à Dakar dans les locaux du Siège de la BCEAO, le 29 septembre 2009 ;
- réunion avec l'Unité de Gestion du programme AFR/017 sur les contributions de chaque partenaire à la mise en œuvre du PRAFIDE, tenue à Dakar dans les locaux du Siège de la BCEAO, le 6 octobre 2009 ;
- séminaire de haut niveau sur le thème : « Crise financière : causes, conséquences et réponse de politique économique », tenu à Libreville, du 12 au 14 octobre 2009 ;
- huitième réunion du Comité de gestion du projet mis en place par le Consortium « ASDI-CGAP-FENU <sup>2</sup> » dans le cadre de la mise en œuvre du PRAFIDE, tenue à Dakar, dans les locaux du Siège de la BCEAO, le 4 novembre 2009 ;
- conférence internationale consacrée à la micro-assurance, tenue à Dakar, du 3 au 5 novembre 2009 ;
- huitième conférence annuelle du Réseau Africain de Microfinance (AFMIN), tenue à Dakar, du 8 au 10 décembre 2009.

2 : ASDI = Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement ; CGAP = Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres ; FENU = Fonds d'Equiperment des Nations Unies.

## ENCADRE N° 5

**Référentiel comptable spécifique des systèmes financiers décentralisés de l'UMOA****1 - Contexte de l'élaboration du référentiel comptable**

Le référentiel comptable spécifique des systèmes financiers décentralisés (RCSFD) a été élaboré entre 2006 et 2008, dans le cadre des réformes entreprises au niveau du secteur de la microfinance. Il a été institué, par instruction n°025-02-2009 du 3 février 2009 du Gouverneur de la Banque Centrale. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le RCSFD revêt un caractère obligatoire pour les institutions de microfinance (IMF), qui seront tenues de respecter les numéros et les intitulés des comptes généraux retenus, avec la faculté de créer des subdivisions de comptes, en fonction de leurs besoins internes de gestion.

**2 - Enjeux du RCSFD**

Les objectifs poursuivis par le RCSFD consistent à :

- harmoniser les méthodes, ainsi que les normes comptables et financières utilisées par toutes les (IMF) de la sous-région ;
- rapprocher les pratiques comptables des institutions de microfinance de celles des banques ;
- améliorer la qualité de l'information financière au sein des IMF, en vue de faciliter la prise de décision par les dirigeants et permettre, à terme, l'intégration de ces données dans les statistiques monétaires ;
- collecter une information financière plus exhaustive et plus fiable, en vue de simplifier la surveillance des SFD par les autorités régulatrices.

Le RCSFD devrait permettre, en particulier, aux systèmes financiers décentralisés d'assurer l'automatisation des opérations comptables et, subséquemment, de réduire les coûts et améliorer la productivité. Aux Autorités monétaires et de contrôle, il devrait faciliter la standardisation des supports de collecte de l'information financière, de renforcer le système d'information de gestion (SIG) et, partant, améliorer la qualité de l'information financière produite par les institutions.

Le RCSFD constitue également pour les autres acteurs, notamment les professionnels de la comptabilité, à savoir les commissaires aux comptes et les experts comptables, un outil de travail par lequel les principes et méthodes comptables, ainsi que les documents de synthèse sont définis et uniformisés.

Enfin, il devrait contribuer à une meilleure information des tiers, notamment les sociétaires, les actionnaires et les partenaires techniques et financiers sur la situation financière des SFD.

**3 - Principales caractéristiques du RCSFD**

Les principales caractéristiques du RCSFD concernent :

- l'utilisation d'attributs : spécifications permettant de fournir, à partir du solde d'un compte général, une information complémentaire, soit sur les catégories d'agents économiques, soit sur les caractéristiques d'une opération ;
- la codification des modalités d'élaboration des états financiers des réseaux : présentés sous une forme combinée pour les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit ou consolidée pour les autres catégories de SFD ;
- la définition des normes de présentation et de transmission des états périodiques et de synthèse : publication d'états annexes aux comptes annuels ;
- la description de l'organisation comptable à mettre en place par les SFD pour assurer la fiabilité de l'information comptable et financière.

#### 4 - Documents constitutifs du RCSFD

Les documents constitutifs du référentiel comptable sont composés du référentiel et des annexes.

Le référentiel comptable comprend :

- le cadre conceptuel ;
- le cadre comptable et le plan de comptes ;
- le contenu et le fonctionnement des comptes ;
- les documents de synthèse : le bilan, le compte des résultats, le hors bilan, les soldes intermédiaires de gestion et les états annexes ;
- la terminologie et les tableaux de passage.

### 4.4 – RENFORCEMENT DE LA STABILITE FINANCIERE

L'innovation majeure de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO a consisté en la prise en compte des risques systémiques qui pourraient affecter le secteur financier de l'Union, et partant, le financement de l'économie. A cet effet, les Autorités de l'Union ont donné à la Banque Centrale un mandat explicite : celui de « veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UMOA ».

Dans le cadre de l'exercice de cette mission, l'Institut d'émission a été appelé à mettre en place les instruments d'une surveillance macroprudentielle, au-delà du dispositif de surveillance microprudentielle existant.

A cet égard, à la faveur de la réorganisation des Services de la Banque Centrale, intervenue en décembre 2008, le Gouverneur a créé une Direction de la Stabilité Financière (DSF), non seulement pour séparer les fonctions de réglementation et de conception de celles de mise en œuvre, mais également pour doter la Banque Centrale d'une structure de veille stratégique en ce qui concerne la stabilité du secteur financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

A ce titre, la Direction de la Stabilité Financière a pour principales missions de définir et de mettre en œuvre les outils nécessaires à la préservation de la stabilité

financière dans l'UEMOA, en assurant une veille réglementaire dont la finalité est la conception et la mise à jour de réglementations, notamment celle des établissements de crédit, des systèmes financiers décentralisés (SFD), des systèmes de paiement et la réglementation des relations extérieures. La Direction de la Stabilité Financière a également pour objectif de concevoir des outils d'analyse de la stabilité du système bancaire et financier, et la détection des vulnérabilités susceptibles de fragiliser le système financier dans son ensemble. A cet effet, elle est chargée de la définition de la politique des systèmes de paiement, des normes comptables et prudentielles applicables aux établissements de crédit et de microfinance de l'UMOA.

Dans le cadre du renforcement de la stabilité financière dans l'UMOA, la BCEAO a mené les principales actions ci-après.

#### 4.4.1 – Rencontres avec les banques de l'UMOA

Le Gouverneur de la BCEAO a initié une série de réunions avec la profession bancaire, au cours des mois de mars et d'avril 2009, dans chacun des Etats membres de l'UMOA. Il a ensuite rencontré les membres des bureaux nationaux des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (APBEF) et de celui de la Fédération des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (FAPBEF-UEMOA), ainsi que l'ensemble des Directeurs Généraux des établissements de crédit

exerçant au sein de l'Union, les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2009 à Bamako, en République du Mali.

Ces rencontres s'inscrivaient dans le cadre des concertations régulières établies, à l'échelle régionale, entre la BCEAO et la profession bancaire, en vue d'approfondir le dialogue sur les défis qui interpellent le système financier.

Les enseignements tirés de ces différentes concertations ont permis à la Banque Centrale de prendre des mesures visant à atténuer l'impact de la crise financière internationale sur la situation des établissements de crédit.

Les interventions de l'Institut d'émission ont comporté des mesures visant le maintien des conditions optimales de liquidité. L'importance des volumes de liquidités mis à la disposition des banques, à travers les adjudications hebdomadaires et l'activation de la maturité à un mois, reflètent cette volonté de la Banque Centrale. Ces mesures visaient également à inviter les institutions financières à poursuivre sans restriction le financement des économies. Ces actions ont permis aux banques de traverser cette période de crise sans difficultés majeures.

Des mesures de portée générale, notamment une baisse de cinquante (50) points de base des taux directeurs, ainsi qu'une diminution des coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques et établissements financiers, ont accompagné la première série d'actions de la Banque Centrale en matière de gestion de la liquidité, dans un contexte de plus en plus marqué par des signes d'affaiblissement de l'activité économique.

#### 4.4.2 – Mise en place du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA

L'un des enseignements tirés de la récente crise financière est le besoin d'adaptation du modèle de supervision aux défis posés par le développement des secteurs financiers, au sein desquels les activités des différentes composantes sont de plus en plus imbriquées.

Cette situation met en exergue les avantages d'une collaboration plus étroite entre les Etats, les régulateurs et les superviseurs du système financier, en vue d'un meilleur suivi et d'une surveillance accrue des

vulnérabilités potentielles des établissements d'importance systémique. Dans ces conditions, il est apparu nécessaire de compléter l'approche microprudentielle par une approche macroprudentielle, tant au plan de la surveillance que de la réglementation, pour une supervision efficace du système financier.

C'est dans ce cadre qu'au titre de l'année 2009, des réflexions ont été entreprises en vue de la mise en place, dans l'Union, d'un Comité de concertation, de coopération et de coordination dénommé « Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA » (CSF). Les principaux objectifs du Comité sont les suivants :

- favoriser la coordination et les échanges d'information entre les autorités chargées d'assurer la stabilité financière ;
- évaluer, pour chaque composante, les risques susceptibles de nuire à la stabilité du système financier dans son ensemble ;
- examiner les dysfonctionnements du système qui peuvent entraîner, à terme, des coûts et affecter sa résilience aux chocs d'origine interne et externe ;
- définir et superviser les actions requises pour remédier aux vulnérabilités identifiées ;
- émettre des avis et recommandations pour une conduite des actions propres à assurer le bon fonctionnement et l'efficacité du système financier.

Le Comité de Stabilité Financière regroupe les Autorités monétaires et financières régionales, ainsi que les Administrations publiques compétentes, à savoir : la BCEAO, la Commission Bancaire de l'UMOA, le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers de l'UMOA (CREPMF), la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA), la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) et un représentant de haut niveau du Ministre chargé des Finances de chacun des huit (8) Etats membres de l'UMOA.

#### 4.4.3 – Renforcement du cadre réglementaire régissant les activités des systèmes financiers décentralisés de l'UMOA

En application de la Loi portant réglementation des systèmes financiers décentralisés (SFD) de l'UMOA,

adoptée par le Conseil des Ministres, lors de la session du 06 avril 2007, tenue à Lomé, la BCEAO a élaboré des textes d'application, sous forme d'instructions qu'elle a soumises à la signature du Gouverneur. Dans ce cadre, de nouvelles normes prudentielles ont été définies dans le but d'un assainissement accru du secteur. Par ailleurs, un référentiel comptable a été adopté et mis en vigueur, en vue d'harmoniser et fiabiliser les systèmes d'information des SFD.

Les instructions d'application de la nouvelle loi régissant l'activité des systèmes financiers décentralisés ont fait l'objet de validation par les acteurs du secteur de la microfinance, en particulier les Ministères chargés des Finances et les Associations Professionnelles des Institutions de Microfinance, lors d'un atelier tenu, du 24 au 30 octobre 2009, à Lomé.

#### 4.4.4 – Elaboration des textes d'application de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO

Une des tâches prioritaires, à laquelle la Banque Centrale s'est attelée en 2009, est l'élaboration des textes complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO.

A cet égard, le Gouverneur de la BCEAO a institué par Décision n°092-04-08 du 30 avril 2008, un Comité de Pilotage chargé de la mise en œuvre de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, ainsi qu'un Comité Technique chargé de l'élaboration des textes complémentaires. A cet effet, les textes ci-après ont été élaborés :

- dix projets de textes d'application de la nouvelle loi portant réglementation bancaire, notamment ceux

ayant trait, d'une part, aux modalités d'obtention de l'agrément en qualité de banque ou d'établissement financier à caractère bancaire, par les filiales d'un établissement de crédit ayant fait l'objet de retrait d'agrément, et d'autre part, aux conditions d'exercice des activités d'intermédiaire en opérations de banque ;

- une dizaine de textes relatifs à la réglementation des relations financières extérieures de l'UEMOA, notamment le Règlement relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA, ses annexes et ses instructions d'application, ainsi que le projet de loi sur le contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures des Etats de l'Union et ses décrets d'application.

#### 4.4.5 – Mise en place d'un Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)

Les aménagements introduits par la nouvelle Loi bancaire, issue de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, imposent désormais l'adhésion des établissements de crédit à un système de garantie des dépôts, afin de renforcer la protection des déposants. A cet égard, les réflexions relatives à la mise en place de ce Fonds ont été engagées.

Les orientations adoptées par les Autorités de l'Union devraient déboucher sur une réglementation spécifique, qui régira cet instrument de financement qui fait partie intégrante du cordon de sécurité destiné à préserver la stabilité du secteur.

Les principales orientations qui devront sous-tendre la mise en place du Fonds ont été définies et serviront de base pour les discussions avec la profession bancaire.

#### ENCADRE N° 6

Article de M. Oumarou El-Nasser ARY TANIMOUNE

L'article intitulé « Performances bancaires dans l'UEMOA : les effets « taille » et « structure actionnariale » sont-ils pertinents ? », réalisé par M. Oumarou El-Nasser ARY TANIMOUNE a été primé au titre de la première édition du Prix Abdoulaye FADIGA pour la promotion de la recherche économique. Cet article a été considéré par les membres respectifs du Comité de Lecture et du Jury du Prix comme satisfaisant au mieux les critères d'évaluation retenus, notamment la pertinence du thème, l'adéquation de la méthodologie, la qualité de l'analyse et la portée des recommandations formulées.

En effet, la problématique de l'étude est axée sur l'évaluation de la performance technique des établissements de crédit dans l'UMOA, en fonction de leurs taille et structure actionnariale. Cette démarche a pour principal objet de mettre en



exerger les caractéristiques des établissements de crédit susceptibles d'amplifier ou de restreindre leur rôle dans le financement des économies, dans un contexte de libéralisation du secteur bancaire.

Passant en revue la littérature théorique et empirique sur les déterminants des performances des banques, l'auteur s'est appesanti sur l'analyse des écarts entre l'efficacité technique des banques étrangères et celle des banques domestiques, d'une part, et entre les banques de petite et grande taille, d'autre part. Les facteurs explicatifs portent sur la fragilité, l'accès à l'information locale, le niveau de risque et la facilité à gérer les problèmes d'agence et les coûts de gestion. En particulier, une corrélation significative est généralement ressortie entre la taille ou la structure actionnariale de la banque et son efficacité technique.

Dans la suite du document, l'auteur procède à un bref rappel du cadre réglementaire et légal qui régit le système bancaire de l'UMOA. Il a ainsi été souligné les principales caractéristiques de l'intermédiation bancaire dans la Zone. A titre d'exemple, le réseau bancaire de l'Union est apparu très hétérogène. D'après l'auteur, cette disparité est perceptible aussi bien à travers les types d'activités, les masses bilancielle et la structure de l'actionnariat.

L'approche méthodologique utilisée pour analyser les performances bancaires dans l'UEMOA consiste à identifier le niveau d'efficacité technique avec lequel une institution transforme une ou plusieurs ressources (inputs) en un ou plusieurs services (outputs). Les méthodes testées sont celle, non paramétrique, de l'enveloppement des données (Data Enveloppement Analysis, DEA) et celle, paramétrique, des frontières stochastiques (Stochastic Frontier Analysis, SFA).

Dans la spécification des relations inputs-output, six (6) modèles de base, scindés en deux groupes, ont été construits. Les variables « outputs » utilisées sont les crédits totaux, la marge bancaire et les commissions nettes. Les « inputs » sont constitués des dépôts interbancaires, des dépôts de la clientèle, des dépôts totaux, du nombre d'employés, du nombre de guichets et points de services, du nombre de comptes et du ratio entre le capital et le nombre de guichets et points de services. La taille de l'échantillon varie entre 75 et 93 institutions, la base de données étant construite à partir des comptes de bilan et de résultats publiés dans diverses éditions des rapports annuels de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Les résultats des estimations indiquent que dans l'Union globalement, il existe une corrélation entre la taille ou la structure du capital des établissements de crédits et leurs performances techniques. Les grandes banques et les banques étrangères sont plus efficaces dans la distribution des crédits, alors que les banques de taille moyenne le seraient davantage dans la constitution de marges financières. L'analyse de l'efficacité technique déduite de la gestion des coûts indique que les grandes banques (y compris les filiales de banques étrangères) semblent avoir été, en moyenne dans la Zone, les plus performantes. Ces résultats sont plus nuancés par pays.

Dans ses recommandations, l'auteur suggère notamment la conception d'un tableau de bord constitué, entre autres, de six indicateurs, pour tenir compte des effets respectifs de « taille » et de « structure de capital ». Dans le premier cas, les indicateurs de suivi concerneraient le ratio crédits sur capital, celui de la marge financière sur le capital et enfin les coefficients de performance (technique, allocative et prix). S'agissant du deuxième type d'effet, le coefficient de crédits interbancaires (la proportion des 20 crédits interbancaires dans le total des crédits), celui des dépôts interbancaires (défini de façon similaire), ainsi que les scores d'efficacité sont considérés comme des indicateurs pertinents.

Au demeurant, l'auteur admet que l'analyse pourrait être affinée, en étudiant la performance de chaque institution prise individuellement, afin de savoir laquelle, de l'efficacité-coût et de l'efficacité-allocative, permet de mieux cerner l'efficacité technique des institutions de crédits dans l'UMOA.

### 5.1 – GESTION DES RESERVES DE CHANGE

La gestion des réserves de change de la BCEAO s'est effectuée, conformément au cadre organisationnel mis en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005, à la suite des aménagements apportés aux conditions de centralisation des réserves de change de l'Union au Compte d'opérations, par l'Avenant n°1 à la Convention de Compte d'opérations du 4 décembre 1973.

La diversification des supports d'investissement des avoirs en devises non déposés au Compte d'opérations, s'est opérée dans le strict respect des principes et pratiques de prudence communément admis pour la gestion de réserves officielles de change, en particulier des Directives du FMI en la matière.

Au cours de l'année 2009, la gestion des réserves de change a été conduite dans un environnement économique international caractérisé, durant le premier semestre, par l'intensification de la récession économique consécutive à la crise financière internationale. L'activité économique a ensuite montré, au cours du deuxième semestre de l'année, des signes de stabilisation, cependant insuffisants pour dissiper les incertitudes quant à la reprise économique. Dans cet environnement, les principales banques centrales ont privilégié la poursuite de l'orientation accommodante de leurs politiques monétaires.

Le niveau des avoirs de la BCEAO détenus au Compte d'opérations a été légèrement renforcé. Au 31 décembre 2009, il représentait 59,57% du total des réserves en devises contre 54,86% à la fin de l'année 2008.

Les avoirs en devises distraits du Compte d'opérations sont détenus sous la forme d'actifs obligataires et de placements monétaires, répartis entre un portefeuille d'investissement, des parts d'un Fonds commun de placement, un Fonds de liquidité et un Fonds de couverture des risques sur les opérations effectuées avec le FMI, libellé en Droits de Tirages Spéciaux (DTS).

Les revenus générés par les réserves de change de la BCEAO ont fortement diminué en 2009, principalement en liaison avec la baisse du taux de rémunération des avoirs déposés en Compte d'opérations

indexé sur les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne.

Au total, la politique de gestion des réserves de change, mise en œuvre par la BCEAO au cours de l'exercice 2009, a été régie par des impératifs de sécurité, de liquidité et de rendement desdites réserves. A cet égard, dans un environnement économique et financier incertain, la politique de sécurisation des placements des avoirs en devises distraits du Compte d'opérations a été maintenue.

### 5.2 – INTREGRATION ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

La Banque Centrale a contribué à la mise en œuvre du dispositif de surveillance multilatérale des politiques et performances macroéconomiques des Etats membres de l'Union, principalement à travers sa participation aux travaux du Secrétariat Conjoint (Commission de l'UEMOA, BCEAO et BOAD), ainsi qu'à ceux du Comité des Experts statutaire. A ce titre, elle a pris une part active à l'évaluation des programmes pluriannuels de convergence 2010-2014 et à l'élaboration des rapports semestriels d'exécution de la surveillance multilatérale au titre de l'année 2009.

Au titre de l'approfondissement du processus d'intégration dans l'UEMOA, la BCEAO a poursuivi sa contribution aux activités liées à la mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER). En particulier, elle a pris part aux travaux relatifs à la mise en place des Structures Relais du PER dans les Etats membres de l'Union, qui constitue le dernier volet prévu au titre du cadre institutionnel de mobilisation de ressources, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du Programme Economique Régional.

Dans le cadre de la prise en charge des diligences confiées aux Organes et Institutions communautaires, par la Conférence des Chefs d'Etat et le Conseil des Ministres lors de leurs sessions tenues respectivement les 17 et 27 mars 2009 à Ouagadougou, la Banque Centrale a participé à divers chantiers, notamment ceux relatifs à l'évaluation de l'impact de la crise financière et économique internationale sur l'UEMOA, à l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IREDD) et à l'apurement des arriérés de paiement intérieurs des Etats membres.



Ainsi, sous la coordination de la Banque Centrale, un rapport a été élaboré par la Commission Régionale mise en place par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement le 17 mars 2009, pour l'évaluation de l'impact de la crise financière et économique internationale sur les Etats membres de l'UEMOA. Ce rapport a examiné notamment les effets de la crise sur les différents secteurs d'activité et proposé des mesures à mettre en œuvre en vue de soutenir les économies de l'Union.

En outre, la BCEAO a pris une part active à la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IREDD), adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement au cours de sa session du 17 mars 2009. L'IREDD a pour vision de permettre à l'ensemble des citoyens de l'Union d'accéder à une énergie à bas prix au sein d'un vaste marché d'échange d'énergie électrique intégré et harmonisé à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, produisant une énergie propre et s'appuyant sur un partenariat public-privé dynamique. Les travaux effectués par la Banque Centrale, conjointement avec la Commission de l'UEMOA et la BOAD, ont permis notamment la définition des dispositifs institutionnel et financier de l'IREDD, ainsi que la finalisation de ses textes et leur adoption par le Conseil des Ministres en septembre 2009. Ils ont également permis l'achèvement de la mise en place des structures de gouvernance de l'IREDD, par l'adoption de leurs règlements intérieurs et l'organisation de leurs premières réunions. En outre, les modalités d'opérationnalisation du Fonds de Développement Energie (FDE), destiné à couvrir le volet d'urgence de l'IREDD, ont également été arrêtées.

Par ailleurs, la Banque Centrale s'est pleinement investie dans la recherche de solutions au problème de l'accumulation des arriérés de paiement intérieurs des Etats membres de l'UEMOA. Dans ce cadre, elle a procédé à un recensement du stock de ces arriérés de paiement, qui a fait ressortir un montant global de 1.392 milliards FCFA à fin avril 2009. En application des décisions du Conseil des Ministres, prises sur la base de ce recensement, la Banque Centrale a mis à la disposition des Etats de l'Union, dès le début du mois de septembre 2009, la contrevaletur en francs CFA de l'allocation générale de DTS, effectuée le 18 août 2009 par le FMI, pour un montant de 453,1 milliards FCFA. Elle a également décidé d'admettre en support de ses refinancements, des titres émis par les

Etats dans le cadre de l'opération d'apurement des arriérés de paiement intérieurs, dans la limite de la marge disponible au regard du plafond fixé par les Statuts de la BCEAO. En outre, l'Institut d'émission a apporté son appui aux Etats pour la réalisation d'opérations de titrisation des créances, en vue de l'apurement des arriérés de paiement intérieurs. A cet effet, un Comité régional coordonné par la Banque Centrale a été créé.

## 5.3 – COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE

### 5.3.1 – Relations avec le Fonds Monétaire International (FMI)

Les opérations effectuées par la Banque Centrale avec le Fonds Monétaire International (FMI), pour le compte des Etats membres de l'UMOA, se sont soldées, au cours de l'année 2009, par des entrées nettes de ressources de 247,4 millions de DTS, soit l'équivalent de 122,8 milliards FCFA contre 114,2 millions de DTS correspondant à 79,7 milliards FCFA un an plus tôt. Les entrées nettes de ressources sont essentiellement imputables à l'augmentation des tirages effectués par les Etats de l'Union, en rapport avec la conclusion par l'ensemble des pays d'un accord avec le Fonds et la revue à la hausse des plafonds de ressources mobilisables en vue de permettre aux Etats de faire face aux chocs exogènes. Elles sont également la conséquence de la baisse des remboursements, liée aux annulations de dettes obtenues par la plupart d'entre eux, dans le cadre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM).

Les tirages effectués au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), de l'Aide d'Urgence Post Conflit (AUPC) et de la Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE) se sont élevés en 2009 à 339,0 millions de DTS représentant 186,1 milliards FCFA contre 148,7 millions de DTS ou 104,1 milliards FCFA l'année précédente.

Les remboursements des prêts accordés par le FMI se sont établis à 89,0 millions de DTS, soit 61,2 milliards FCFA, contre 30,5 millions de DTS correspondant à 21,5 milliards FCFA en 2008. Ces opérations se sont traduites par des gains de change de 4,06 milliards FCFA en 2009 contre 4,6 milliards une année plus tôt.

Les paiements d'intérêts et de commissions sont ressortis à 2,8 millions de DTS équivalant à 2,1 milliards FCFA, contre 4,7 millions de DTS, soit 3,3 milliards FCFA l'année précédente. Ils ont concerné les commissions versées au titre de l'utilisation des ressources générales (1,0 million de DTS ou 0,7 milliard FCFA) et le règlement des intérêts au titre de l'utilisation des ressources administrées (1,8 million de DTS ou 1,3 milliard FCFA).

Dans le cadre du règlement des charges afférentes aux paiements d'intérêts et de commissions, les Etats membres de l'Union ont acquis 2,5 millions de DTS, soit 1,8 milliard FCFA. Les cessions sont ressorties à 1,0 million de DTS représentant 0,7 milliard FCFA.

Au titre de la rémunération de leurs positions créditrices, le FMI a versé 0,4 million de DTS ou 0,3 milliard FCFA aux Etats membres de l'UMOA, contre 0,7 million de DTS équivalant à 0,5 milliard FCFA l'année précédente.

Au 31 décembre 2009, les engagements nets des Etats membres de l'UMOA au titre des comptes administrés se sont établis, d'une part, en ce qui concerne la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), à 460,1 millions de DTS contre 200,3 millions de DTS une année plus tôt, enregistrant ainsi une hausse de 56,5%, et, d'autre part, pour ce qui est de la Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE), à 89 millions de DTS contre 24,3 millions de DTS en 2008, soit une variation de 72,7%, en rapport avec l'assistance apportée au Sénégal. Le total des engagements au titre du compte de ressources générales est ressorti à 5,3 millions de DTS, en liaison avec l'appui financier à la Guinée-Bissau, au titre de l'Aide d'Urgence Post-Conflic.

Dans le cadre du réajustement de ses avoirs en monnaie des Etats membres, régi par l'article V, section 11 de ses Statuts, le FMI a revu à la hausse, au 30 avril 2009, d'environ 46,6 milliards FCFA, ses avoirs en francs CFA dans les livres de la Banque Centrale, en relation avec l'appréciation de l'ordre de 7,4% du franc CFA vis-à-vis du DTS, du fait de son ancrage nominal à l'euro.

### 5.3.2 – Relations avec les autres institutions

Dans le cadre du renforcement de la coopération monétaire au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Banque Centrale a participé, le 25 mai 2009 à Abuja, à une réunion extraordinaire du Conseil de Convergence de la CEDEAO regroupant les Ministres chargés des Finances et les Gouverneurs des Banques Centrales des Etats membres. Cette rencontre, qui a été précédée les 21 et 22 mai 2009 d'une réunion du Comité Technique, avait pour objet d'examiner notamment le rapport élaboré par le Groupe de travail inter-institutionnel chargé de proposer une stratégie concrète et réaliste pour l'aboutissement du processus de mise en place de l'union monétaire au sein de la Communauté. A l'issue de cette réunion, le Conseil de Convergence a adopté une feuille de route prévoyant l'avènement de la monnaie unique de l'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2020.

La BCEAO a également pris part au séminaire portant sur le thème : « l'impact de la crise financière et ses implications pour la croissance économique au sein de la CEDEAO », organisé par la Commission de la CEDEAO, les 11 et 12 juin 2009 à Cotonou. Cette rencontre avait pour objet de procéder à une analyse approfondie des effets de la crise sur les économies de la CEDEAO et de débattre des options de politiques économiques à adopter pour relancer la croissance dans la sous-région.

L'Institut d'émission a activement participé aux rencontres statutaires de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), consacrées notamment à l'évaluation de la situation de la convergence macroéconomique en Afrique de l'Ouest en 2008 et au premier semestre 2009, à l'évolution des taux de change des monnaies de la CEDEAO, ainsi qu'aux questions relatives au développement et à l'interconnexion des systèmes de paiement au sein de la CEDEAO. Il est ressorti de ces rencontres, une recommandation sur le renforcement de la synergie entre la Direction Générale de l'AMAO et la Commission de la CEDEAO, chargées de piloter le processus de création de la monnaie unique de l'Afrique de l'Ouest.

La Banque Centrale a assisté, en qualité d'observateur, aux vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions du Conseil de Convergence de la Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO)<sup>3</sup> organisées respectivement le 23 mai 2009 à Abuja et le 17 décembre 2009 à Accra. Les travaux ont essentiellement porté sur la demande d'adhésion du Liberia à cette Zone, la convergence macroéconomique au sein de la Zone, ainsi que les questions relatives à l'intégration du secteur financier et au renforcement des échanges commerciaux. A l'issue des délibérations, le Conseil de convergence de la ZMAO a accédé à la demande d'adhésion du Liberia, portant à six (6) le nombre de pays composant cette Zone. Le Conseil de Convergence a, en outre, instruit l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO), qui assure la coordination des activités de la Zone, de mettre davantage l'accent sur les travaux relatifs à la promotion de la libre circulation des biens, des services et des capitaux, ainsi que la libéralisation du marché du travail.

Au plan de la coopération monétaire en Afrique, la BCEAO a participé à la 33<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), tenue à Kinshasa le 21 août 2009, et au symposium annuel de l'ABCA sur le thème : « La formulation de la politique monétaire en Afrique : pertinence du ciblage de l'inflation ». Les Gouverneurs des Banques Centrales ont examiné le rapport d'étape sur les activités du Comité Conjoint composé de représentants de la Commission de l'Union Africaine (CUA) et du Bureau de l'ABCA, chargé de l'élaboration d'une stratégie pour la création de la Banque Centrale Africaine. Ils ont également échangé des vues sur la mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA) et passé en revue les recommandations du séminaire continental de l'ABCA au titre de l'année 2009 portant sur le thème : « Gestion de la liquidité ». A l'occasion de cette rencontre, la BCEAO a été élue Vice-Président de l'ABCA pour la période 2009-2010.

La Banque Centrale a également pris part aux travaux du Comité de Convergence de la Zone franc, en y apportant une contribution à l'exercice de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques.

Par ailleurs, au titre du renforcement de la coopération avec les autres instituts d'émission, la BCEAO a dépêché, en juillet 2009, une mission d'exploration

et d'étude auprès de Bank-Al Maghrib et de la Banque Centrale de Tunisie. Cette mission avait pour but de s'inspirer des meilleures pratiques en vigueur au sein de ces institutions, dans le cadre de la modernisation des activités de la Banque Centrale et de l'amélioration de ses performances. La BCEAO a également signé, le 30 septembre 2009, un Protocole de coopération avec la Banque Populaire de Chine, fixant les principes directeurs et les modalités de la coopération entre les deux institutions.

La dynamique de coopération s'est également traduite par une visite de travail effectuée au Siège de la BCEAO, le 5 novembre 2009, par Monsieur Mallam Sanusi Lamido SANUSI, Gouverneur de la Banque Centrale du Nigeria. Cette visite a permis au Gouverneur SANUSI d'expliquer à l'ensemble des acteurs du secteur bancaire de l'UEMOA, les évolutions intervenues dans le système bancaire nigérian en 2009. Elle a été une occasion pour les deux institutions de s'accorder sur la nécessité d'une réelle coopération entre les autorités de régulation du Nigeria et de l'UEMOA, en vue d'instaurer des règles adéquates de surveillance des systèmes bancaires.

## 5.4 – AUTRES ACTIVITES ET PROJETS DE LA BCEAO

### 5.4.1 – Collecte, gestion et diffusion d'informations statistiques

La collecte et la gestion d'informations statistiques relatives notamment aux Etats membres de l'UEMOA répondent à la nécessité pour la Banque Centrale de disposer à tout moment, d'informations nécessaires à l'élaboration d'études, à l'exécution de travaux de recherche (économique, sociologique, historique), ainsi qu'à l'édition des publications officielles de la Banque. Une base de données statistiques a été créée à cet effet.

Mise en place depuis 1998, la base des données statistiques de la BCEAO, dénommée BASTAT, met à la disposition des Services de la Banque, des données historiques et récentes sur la situation économique, monétaire et financière des Etats de l'Union, ainsi que sur l'administration et la gestion de la Banque Centrale.

A fin décembre 2009, la base comportait 30.439

3 : La ZMAO est composée de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, du Liberia, du Nigeria et de la Sierra Leone. Le Liberia y a adhéré lors de la réunion de décembre 2009. La ZMAO vise la création d'une monnaie unique entre ses Etats membres. Cette Zone devrait fusionner avec l'UEMOA, au terme d'un processus de convergence réussie, pour former la Zone Monétaire Unique de la CEDEAO.

séries statistiques, dont 37% relèvent du secteur monétaire, 24% de l'administration et de la gestion de la BCEAO, 12% des finances publiques, 11% du secteur réel, 10% du secteur extérieur et 3% du secteur social. En outre, 2% des données sont des indicateurs de performance macroéconomique et 1% est relatif à l'environnement.

Les données de la base sont pour la plupart disponibles sur la période allant des années 1960 à 2009. La diffusion de statistiques par l'Institut d'émission est assurée à travers les différentes publications de la BCEAO, ainsi que le site web de la Banque Centrale.

#### 5.4.2 – Centrale des bilans

Au cours de l'année 2009, les activités de la Banque Centrale, concernant la centralisation d'informations d'entreprise ont été essentiellement axées sur la gestion de la base de données économiques, juridiques et financières, ainsi que sa mise à la disposition de la Société de Commercialisation des Informations d'Entreprise (SCIE-SA) dans le cadre de sa mission.

Au titre de la gestion de la base de données économiques et financières de la Centrale des Bilans, le Répertoire Unique des Entreprises (RUE) a enregistré 3.953 nouvelles entreprises sur l'ensemble des Etats de l'Union, à l'exception de la Guinée-Bissau, portant ainsi la taille du RUE à 43.046 entreprises au 31 décembre 2009.

Dans le cadre de la campagne de collecte 2009, les Agences Principales ont collecté 31.373 liasses complètes, dont 26.510 liasses au titre de l'exercice 2008 et des exercices antérieurs, contre 22.727 liasses recueillies au cours de la campagne 2008.

Au 31 décembre 2009, la base des liasses exploitables (sans anomalies) était constituée de 68.408 liasses d'états financiers des exercices 2000 à 2008 contre 58.125 liasses un an plus tôt, soit une augmentation de 18%.

Au titre de l'appui à la Société de Commercialisation des Informations d'Entreprise (SCIE-SA), les données relatives aux exercices allant de 2000 à 2007 de l'ensemble des pays de l'UEMOA, à l'exception de la Guinée-Bissau, ont été transférées à la SCIE-SA par la Banque Centrale en mars 2009, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de délégation de service public.

Lors de sa session du 09 décembre 2009, le Conseil d'Administration de la Société, dont la présidence est assurée par la BCEAO, a souhaité la mise à jour de la base avec des données récentes, notamment les états financiers des entreprises au titre de l'exercice 2008. L'intégration desdits fichiers dans la base de production du Siège devrait permettre de communiquer à la SCIE-SA des données actualisées, et accroître le succès des produits de la Société auprès de sa clientèle.



## VI – CONCERTATIONS ENTRE LA BCEAO ET LES DIRIGEANTS DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS DE L'UMOA

Dans le cadre des concertations périodiques avec le système bancaire de l'Union, la délégation de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), conduite par le Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, a rencontré les premiers responsables des banques et établissements financiers dans les différents Etats de l'Union. Les locaux des Agences Principales de la BCEAO ont servi de cadre à ces réunions qui se sont tenues à Dakar le 4 mars 2009, Abidjan le 5 mars, Cotonou le 11 mars, Ouagadougou le 16 mars, Lomé le 30 mars, Niamey le 14 avril, Bamako le 15 avril.

A l'issue de ces rencontres nationales, une rencontre de bilan entre la BCEAO et la profession bancaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est tenue les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2009 à Bamako, en République du Mali.

Les rencontres avaient pour objet de partager avec les acteurs du système bancaire les analyses de l'impact de la crise financière mondiale sur les économies de l'Union, ainsi que les dispositions prises par la Banque Centrale depuis son déclenchement. Elles visaient en particulier, au regard de la dégradation de l'environnement économique mondial qui en découle, à prendre la mesure des manifestations de la crise au niveau des institutions bancaires, afin d'anticiper les actions nécessaires pour préserver la stabilité du système.

Sur chacune des places de l'Union, le programme des travaux a porté sur la perception des manifestations de la crise par la Banque Centrale et les dispositions prises, ainsi que sur les points de vue des institutions bancaires sur les manifestations de la crise et les propositions.

### 6.1 – RENCONTRES DANS LES DIFFERENTS PAYS DE L'UNION

#### 6.1.1 – Perception des manifestations de la crise par la Banque Centrale et dispositions prises

Au cours de ses différentes interventions, Monsieur le Gouverneur a indiqué que depuis le troisième trimes-

tre 2008, l'économie mondiale est confrontée à une crise dont les effets perdurent et se généralisent.

Dans l'Union, la crise mondiale est observée, notamment dans les secteurs tournés vers l'exportation ou soutenus par la demande extérieure. Il est en effet relevé un recul des cours des produits de base exportés, des investissements directs étrangers, ainsi que des recettes touristiques. Des contraintes de débouchés sont observées pour plusieurs entreprises. Dans certains Etats, l'immobilier connaît des difficultés. Par ailleurs, un tassement des transferts des migrants est anticipé.

S'agissant des finances publiques, il est attendu une aggravation des déficits publics qui résulterait d'une baisse des recettes fiscales et des aides budgétaires, ce qui accentuerait les contraintes financières et les risques d'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs. Au total, le taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union, initialement prévu à 4,2%, serait ramené autour de 3,0% en 2009.

Abordant les dispositions prises par la Banque Centrale, Monsieur le Gouverneur a porté à la connaissance des Directeurs Généraux des banques que la BCEAO a mis en place une cellule de veille, chargée d'analyser les manifestations de la crise dans l'espace communautaire et de formuler des propositions d'actions, dès le début de la crise. Les analyses conduites par la BCEAO dans ce cadre ont révélé que les banques de l'Union ne disposent pas d'effets dits « toxiques » dans leur portefeuille. Cependant, elles pourraient être affectées par la dégradation de l'environnement économique qui en découle. Dans ce contexte, la BCEAO a, outre le suivi de la situation du système bancaire, décidé d'apporter les liquidités nécessaires aux banques, à de meilleures conditions, à travers des opérations régulières d'injection de liquidités sur le marché monétaire, d'abord sur une base hebdomadaire et, ensuite, mensuelle. Elle a également maintenu un cadre de dialogue permanent avec le système bancaire, pour prendre assez rapidement la mesure des difficultés du secteur, afin d'anticiper les solutions.

Monsieur le Gouverneur a par ailleurs informé les banques des dispositions prises pour sécuriser les



réserves de change de l'Institut d'émission, afin d'assurer aux banques et acteurs économiques la couverture, à tout moment, de leurs transactions financières avec l'extérieur, conformément à ses obligations.

### 6.1.2 – Points de vue des institutions bancaires sur les manifestations de la crise et propositions

Les dirigeants des banques ont partagé les analyses faites par la BCEAO et apporté des compléments d'informations ou des précisions concernant les impacts spécifiques sur la situation de leurs institutions. Ils ont salué l'attitude proactive de la Banque Centrale qui permet d'anticiper les mesures susceptibles de limiter les effets de la crise. Cependant, il ressort des échanges des points de préoccupations relatives à la baisse d'activités dans les secteurs agricoles tournés vers l'exportation, au recul des investissements directs étrangers, à l'amenuisement des transferts des migrants, aux difficultés dans le secteur de l'immobilier, au tassement des recettes touristiques, au ralentissement des activités dans le négoce, ainsi qu'à l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs des Etats.

Pour faire face aux difficultés induites par la crise, les banques ont adopté une attitude prudente dans la mise en place de nouveaux crédits. A cet égard, une attention particulière est accordée à l'appréciation de la qualité de la signature des demandeurs de crédits et de la situation du secteur d'intervention. Au sein de certains réseaux bancaires, il est noté un durcissement des conditions d'appréciation des risques et certaines catégories de signatures antérieurement jugées bonnes font l'objet de refus de financement. L'impact de cette situation sur le volume d'activités pourrait induire une réduction du produit net bancaire.

Le contexte de crise s'est également traduit par un regain de réactivité des banques dans la mobilisation des ressources auprès de la clientèle, entraînant une surenchère sur les taux créditeurs offerts à certaines catégories de déposants. Cette évolution serait, selon les banques, de nature à réduire la marge d'intérêt et affecter à terme leur rentabilité.

Dans ce contexte de tensions sur la liquidité, les banques ont renforcé leur dispositif de maîtrise des risques, notamment les risques opérationnels. En par-

ticulier, elles ont fait part de la vigilance à observer, afin de limiter les risques de collusion et ceux liés au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme.

S'agissant des relations financières avec l'extérieur, certaines banques ont fait état de la frilosité de leurs correspondants extérieurs, se traduisant par une exigence de montants élevés de dépôt. Elles ont, à cet égard, diversifié leurs réseaux de partenaires à l'étranger. Les correspondants extérieurs ont réduit les délais et les lignes de crédit précédemment accordés à certaines banques.

Au titre des pistes d'orientation, les banques ont formulé des propositions spécifiques qu'elles souhaitent voir mises en œuvre, à l'instar des actions menées dans la plupart des pays industrialisés ou émergents. Ainsi, au Sénégal les banques ont souhaité que la BCEAO mène des réflexions visant à alléger l'impact des importants engagements de l'Etat vis-à-vis des banques nés de l'exécution des travaux de réalisation des infrastructures. Elles ont également proposé un appui plus marqué de la Banque Centrale, visant un traitement financier de la dette extérieure, afin de permettre à l'Etat d'accroître ses moyens d'intervention dans le cadre d'une politique de relance de l'économie nationale.

En Côte d'Ivoire, les banques ont suggéré un refinancement des stocks des entreprises exportatrices de matières premières, ainsi que des bons du Trésor en compte émis en dehors de la procédure d'adjudication de la BCEAO. Compte tenu des difficultés auxquelles sont confrontées les finances publiques, elles ont également demandé à l'Institut d'émission de suppléer l'Etat dans des actions novatrices de relance des activités économiques.

Au Bénin, prenant en compte le resserrement de la liquidité bancaire, les banques ont proposé un élargissement de la gamme des supports admissibles au refinancement de la Banque Centrale, notamment aux titres émis sur le marché financier.

Au Burkina, les banques ont demandé, en complément des avances de court terme, que soit étudiée la mise en place d'une facilité à moyen terme, notamment l'ouverture de guichets de refinancement de maturités plus longues que celles actuellement en vigueur. Elles ont également proposé l'accélération du

projet de mise en place d'un système de garantie des dépôts bancaires, qui constitue un instrument susceptible de renforcer la confiance dans le système bancaire et d'éviter des fuites de capitaux en période de crise.

Au Togo, les banques ont souhaité un accompagnement des pouvoirs publics, en vue de la relance de l'économie nationale. Elles ont appelé à une amélioration du climat des affaires, mais ont surtout insisté sur l'information et la sensibilisation des acteurs économiques, ainsi que du public sur la viabilité et la solidité du système bancaire. Les établissements financiers spécialisés dans l'octroi de garantie ont plaidé pour l'adoption des textes relatifs aux entreprises de capital risque.

Au Niger, les banques ont sollicité le soutien de la Banque Centrale, en vue du règlement par les Autorités nationales, des arriérés intérieurs de l'Etat. Elles ont, par ailleurs, plaidé pour une réduction du coefficient des réserves obligatoires, afin de libérer des ressources aux fins de satisfaire les nouvelles demandes de la clientèle. Les banques ont également insisté sur les efforts nécessaires à l'amélioration de l'environnement judiciaire des affaires.

Au Mali, les banques ont sollicité l'intervention de la BCEAO auprès des pouvoirs publics, en vue d'un apurement des arriérés intérieurs de l'Etat. Par ailleurs, elles ont demandé à la Banque Centrale de saisir l'opportunité offerte par la crise pour envisager un traitement spécifique des créances en souffrance portées par les banques. Elles ont également suggéré l'admission des obligations du Trésor en constitution de réserves obligatoires et le refinancement des créances sur les systèmes financiers décentralisés.

Les dirigeants des banques et établissements financiers ont unanimement salué l'initiative du Gouverneur de la BCEAO d'organiser ces rencontres et réitéré leur grande satisfaction pour son approche d'écoute et de concertation. Ils se sont félicités des dispositions prises par la Banque Centrale pour accompagner les banques durant cette période difficile. En particulier, les banques ont apprécié le maintien par la BCEAO d'un niveau optimal de liquidité qui leur a permis de

boucler sans heurts l'année 2008 et d'entrevoir une meilleure lisibilité pour 2009.

## 6.2 – CONCERTATIONS DE BAMAKO

La deuxième édition de la rencontre de haut niveau entre la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la profession bancaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est tenue les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2009 à Bamako, en République du Mali.

Outre la délégation de la Banque Centrale conduite par Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO, ont pris part à la rencontre, les membres des bureaux nationaux des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (APBEF) et de celui de la Fédération des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (FAPBEF-UEMOA), ainsi que l'ensemble des Directeurs Généraux des établissements de crédit, soit une centaine de dirigeants de banques et établissements financiers provenant des huit pays de l'Union.

Les travaux s'inscrivaient dans le cadre des concertations régulières établies, à l'échelle régionale, entre la BCEAO et la profession bancaire, en vue d'approfondir le dialogue sur les défis qui interpellent le système financier.

Les concertations ont été organisées autour de deux réunions : celle du 1<sup>er</sup> juillet 2009, tenue avec l'ensemble des dirigeants de banques et établissements financiers de l'Union et celle du 2 juillet 2009, avec les Présidents des APBF uniquement.

### 6.2.1 – Rencontre entre la BCEAO et les dirigeants de banques et établissements financiers de l'Union

La réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2009, à laquelle ont pris part l'ensemble des Directeurs Généraux des établissements de crédit, s'est tenue à l'Hôtel Laico Amitié de Bamako. Elle faisait suite aux concertations nationales qui se sont déroulées, au cours des mois de mars et d'avril 2009, entre la BCEAO et la profession bancaire, sur l'impact de la crise financière sur la situation des établissements de crédit. Ainsi, les travaux ont été l'occasion de poursuivre les échanges sur les voies et moyens de renforcer la contribution du secteur bancaire à la relance des économies de l'Union.



### 6.2.1.1 – Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence du Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Mali, Monsieur Sanoussi TOURE, en sa double qualité de représentant des Autorités nationales et de mandataire du Président du Conseil des Ministres de l'Union.

Dans son allocution de bienvenue, le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, a d'abord remercié les Autorités maliennes et le Président en exercice du Conseil des Ministres de l'UMOA, pour avoir facilité la tenue de cette rencontre, puis salué la présence massive des dirigeants des établissements de crédit.

Situant le cadre de la réunion, Monsieur le Gouverneur a mis l'accent sur le besoin, dans un contexte aussi difficile que celui créé par la crise financière actuelle, de renforcer la concertation entre les acteurs du secteur bancaire et financier, en vue de trouver des réponses appropriées au principal enjeu de politique économique qui interpelle les décideurs aussi bien dans la sphère publique que privée, à savoir la relance de l'activité économique. Il s'est appesanti sur les fondements des récentes décisions de politique monétaire prises par l'Institut d'émission et a souligné la nécessité pour les banques de répercuter la baisse des taux d'intérêt sur la clientèle et de soutenir les efforts de relance par un financement accru des activités des entreprises et des ménages.

Le Président de la Fédération des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (FAPBEF-UEMOA), Monsieur Zakari DAROU-SALIM, s'est pour sa part félicité des mesures prises par la Banque Centrale depuis le déclenchement de la crise financière, en vue de limiter ses conséquences sur les économies et, en particulier, les institutions bancaires et financières. Ces actions ont, de son point de vue, permis au système bancaire de préserver des conditions de liquidité satisfaisantes et d'être à même de poursuivre le financement des économies de l'Union.

Dans son discours, le Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Mali a salué la démarche d'anticipation qui a conduit le Gouverneur de la BCEAO à se mettre très tôt à l'écoute des banques, à travers les concertations au niveau national, afin de

sensibiliser la communauté financière de l'Union sur les conséquences de la crise économique mondiale. Il s'est également réjoui des mesures prises par la Banque Centrale pour, d'une part, sauvegarder les réserves de change de l'Institut d'émission et, d'autre part, soutenir la relance de l'activité économique.

A cet égard, il a relayé l'opinion des plus Hautes Autorités de l'Union, qui espèrent des actions concrètes de la part des banques pour le développement de l'offre de crédit et un accès plus large des populations aux services financiers. En guise d'émulation, le Ministre a suggéré aux participants d'examiner la possibilité d'instaurer un prix annuel, qui récompenserait ceux d'entre les dirigeants d'établissements de crédit qui auront fait preuve de créativité et d'esprit d'innovation, notamment en matière de réduction du coût du crédit, de financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et d'amélioration de la qualité des services financiers au public.

Les travaux ont été organisés en trois sessions : action de la BCEAO dans le contexte de la crise financière et économique mondiale ; table ronde sur la conduite de la politique monétaire et les réactions du système bancaire aux signaux de la Banque Centrale ; table ronde sur « Comment lever les contraintes qui pèsent sur le financement de l'économie au sein de l'Union ? ».

### 6.2.1.2 – Action de la BCEAO dans le contexte de la crise financière et économique mondiale

L'objectif de cette session, animée par Monsieur le Gouverneur, était de partager avec les participants, l'analyse de l'impact de la crise faite par la Banque Centrale, ainsi que des mesures prises par l'Institut d'émission en réponse à la situation et aux préoccupations des acteurs du système bancaire.

Au plan international, le Gouverneur a indiqué que la crise financière proprement dite est en train de s'estomper dans les pays industrialisés. Toutefois, l'activité économique et le commerce continuent de se ressentir de ses effets décalés. A cet égard, l'analyse des derniers indicateurs disponibles montre un retournement de l'économie mondiale et du commerce international, dont l'évolution était restée jusqu'ici positive.

Abordant la conjoncture interne, le Gouverneur a partagé son appréciation des effets de la crise sur les économies de l'Union. Se fondant sur l'analyse des indicateurs de conjoncture relatifs au dernier trimestre 2008 et aux cinq premiers mois de l'année 2009, le Gouverneur a mis en relief la tendance à la détérioration de la situation économique, comme en témoigne l'orientation défavorable des données du commerce, des indices boursiers, ainsi que des crédits à l'économie.

Il a illustré son propos en indiquant les secteurs les plus touchés, ainsi que les canaux par lesquels les Etats de l'Union ont été affectés, à savoir le commerce international des biens et services et les flux de capitaux.

Tirant les enseignements de l'impact de la crise sur les économies de l'Union, le Gouverneur a insisté sur le besoin d'une relance économique pour inverser les tendances observées, et souligné le rôle actif que le système bancaire devrait jouer pour soutenir cette relance. Il s'est ensuite appesanti sur les mesures prises par la BCEAO dans le contexte de la crise.

Les interventions de l'Institut d'émission ont comporté des mesures visant le maintien des conditions optimales de liquidité. Cette volonté est exprimée dans les volumes des adjudications hebdomadaires et l'activation de la maturité à un mois, afin d'assurer un niveau de liquidités suffisant au système bancaire et de prévenir toute contraction de l'offre de crédit. Des mesures de portée générale sous la forme d'une baisse de cinquante (50) points de base des taux directeurs et d'une diminution des coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques et établissements financiers, ont accompagné la première série d'actions de la Banque, dans un contexte de plus en plus marqué par des signes d'affaiblissement de l'activité économique.

Le Gouverneur a, en outre, indiqué que la Banque Centrale a saisi les plus Hautes Autorités de l'Union, en vue d'un traitement approprié des arriérés de paiement intérieurs des Etats, facteur interne de vulnérabilité des établissements de crédit.

Pour conforter l'impact des mesures prises par l'Institut d'émission, le Gouverneur a exhorté les Directeurs Généraux des banques et établissements financiers de l'Union à faire preuve d'initiatives plus hardies en

vue de procéder à une baisse effective du coût du crédit, conforme aux signaux donnés par la Banque Centrale. Il a aussi insisté sur le besoin d'accroître les financements nouveaux en faveur des Etats, des entreprises et des particuliers, de manière à les aider à surmonter les difficultés économiques actuelles.

### 6.2.1.3 – Table ronde sur la conduite de la politique monétaire et réactions du système bancaire aux signaux de la Banque Centrale

Cette table ronde a été présidée par le Président de la Fédération des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers de l'UMOA (FAPBEF-UEMOA). Les débats ont été introduits par deux communications.

La première communication intitulée « Dispositif de gestion monétaire et réactions souhaitées par la Banque » était axée sur les caractéristiques de la pension et de l'open market, ainsi que sur les conditions d'accès aux ressources de la Banque Centrale. Elle a mis un accent sur la hiérarchie des taux directeurs et le corridor qu'ils forment, avec comme borne supérieure le taux de pension et comme borne plancher, le taux minimum de souscription. Le maintien des taux d'intérêt ressortant des adjudications et du marché interbancaire, à l'intérieur de ce corridor, guide l'action de la Banque Centrale dans sa politique de régulation de la liquidité bancaire. Cette visibilité sur le niveau du loyer de l'argent à court terme devrait servir, en retour, de référence pour la fixation des conditions débitrices applicables à la clientèle. A cet égard, sur la base des conditions débitrices appliquées aux nouvelles mises en place de crédits en mars 2009, des illustrations graphiques ont mis en relief, selon les pays, l'écart élevé entre les conditions des banques et le taux de pension, s'agissant notamment des taux moyens et maxima.

La deuxième communication a porté sur la perception par le système bancaire des signaux de la Banque Centrale. Cette communication soutient que les banques sont satisfaites de la politique d'injection de liquidité de la Banque Centrale et de la mise en place de la maturité à un mois, comme soutien à la couverture des besoins de trésorerie et de financement des facilités à la clientèle. Dans la communication, il est également souligné que la présence de la BCEAO sur le marché encourage la souscription par les

banques de titres publics, en raison de leur admissibilité comme supports de refinancement. Compte tenu des besoins de liquidité de certains établissements supérieurs à un mois, l'intervenant a souhaité l'activation, dans la mesure du possible, de la maturité à trois mois. S'agissant de l'action de la Banque Centrale sur les taux directeurs, il a mis l'accent sur les difficultés pour les banques de répercuter de façon mécanique les mouvements imprimés, en particulier les baisses de taux, en raison de certains facteurs (poids des provisions, charges de fonctionnement et coût des ressources collectées, notamment les dépôts à terme) qui influencent l'équilibre de leur compte d'exploitation.

Les discussions qui ont suivi ces présentations se sont focalisées sur la répercussion des mouvements des taux directeurs sur les conditions débitrices applicables à la clientèle, la différenciation par pays des coefficients des réserves obligatoires et le niveau pénalisant du taux d'escompte.

La proposition de faire garantir les opérations du marché interbancaire par la Banque Centrale n'a pas reçu l'adhésion des participants qui ont suggéré la mise en place d'un mécanisme de garantie au sein de la profession.

En outre, les participants ont sollicité de la Banque Centrale l'organisation à l'intention des trésoriers de banques, d'un séminaire sur le dispositif de gestion monétaire et les réactions souhaitées par la Banque Centrale. Ils ont également souligné la nécessité de disposer d'analyses sectorielles sur les entreprises, en vue d'une meilleure appréciation des risques. La BCEAO a, pour sa part, insisté sur la nécessité pour les banques de renforcer leur capacité interne d'analyse de la conjoncture, en vue d'une meilleure compréhension, voire d'une anticipation, de l'action de l'Institut d'émission.

Les échanges de vues sur les conditions d'une plus grande efficacité de l'action monétaire dans l'Union ont abouti à la conclusion que les décisions de politique monétaire sont d'autant plus efficaces qu'elles sont mieux expliquées, mieux comprises et prévisibles.

#### 6.2.1.4 – Table ronde sur « Comment lever les contraintes qui pèsent sur le financement de l'économie au sein de l'Union »

La deuxième table ronde a été présidée par le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY. Elle a enregistré sept communications regroupées en trois sous-thèmes couvrant les différents volets de la question relative à la levée des contraintes pesant sur le financement de l'économie au sein de l'Union.

Les présentations sur le premier sous-thème intitulé « Identification des contraintes à l'octroi des crédits bancaires et propositions d'actions » ont permis de dégager globalement une convergence d'appréciation sur les entraves à l'accroissement des crédits en faveur d'une clientèle plus large et diversifiée.

Ainsi, les contraintes relevant du demandeur du crédit seraient liées à sa moralité, à la pérennité du projet et à l'absence ou la faible qualité des états financiers. En outre, un accent a été mis sur l'insuffisance ou le manque de fonds propres et la faiblesse des garanties.

A la suite du constat du faible accès des PME au financement bancaire, des pistes de solutions visant la mise en place de mécanismes d'accompagnement de leur développement et leur organisation en corps de métiers afin de minimiser et de mutualiser les risques ont été présentées. Par ailleurs, les actions visant la bonne gouvernance, ainsi que le parrainage des jeunes promoteurs par des chefs d'entreprises expérimentés, ont été proposées.

L'impact des arriérés intérieurs de l'Etat et des entraves liées à la réglementation bancaire a été également évoqué. A cet égard, il a été souhaité que le dispositif prudentiel, quoique proche des standards internationaux, soit réaménagé pour s'adapter à l'environnement socioéconomique spécifique de l'Union. Le dispositif des accords de classement, ainsi que le niveau élevé des coefficients des réserves obligatoires dans certains Etats constitueraient également des obstacles au développement du crédit.

Afin de permettre aux participants d'appréhender les évolutions intervenues dans certains pays en développement, les expériences de promotion de crédits à l'économie du Maroc et du Nigeria ont été présentées.

Ces présentations ont mis l'accent sur les réformes menées, de concert avec l'Etat, la Banque Centrale et le système bancaire. Pour le cas du Maroc, les réformes ont porté notamment sur la mise en place des structures d'analyse et de diffusion de l'information financière (centrale des bilans des entreprises et des risques bancaires), la notation interne des entreprises par les banques, les conditions bancaires, en particulier les principes directeurs de la tarification des services bancaires, la gouvernance et le dispositif d'accompagnement des PME. Pour le cas du Nigeria, le relèvement du capital minimum des banques a eu un effet de levier sur les crédits bancaires. Par ailleurs, la réforme des fonds de retraite, ainsi que la mise en place d'un programme d'appui aux PME ont contribué à la dynamisation du financement de l'économie.

Enfin, le sous-thème « Financement des investissements et des infrastructures dans l'Union » a fait l'objet de deux communications. Les analyses ont relevé que le financement des infrastructures publiques ou des grandes entreprises bénéficiant de la bonne signature de leur maison-mère est moins conditionné par le risque que l'adéquation du terme des ressources bancaires. Aussi, a-t-il été recommandé pour leur financement, outre le crédit bancaire, le recours au marché financier régional et aux concours extérieurs. Le puissant effet de levier que constitue le capital-investissement à travers le monde n'est pas suffisamment exploité dans l'Union. Le potentiel d'intervention de ces entreprises est sous-exploité et les incitations fiscales nécessaires à leur promotion tardent à être effectives.

Globalement, il ressort des débats une convergence d'appréciation sur les entraves à l'accroissement des crédits en faveur d'une clientèle plus large et diversifiée. Les participants ont convenu d'approfondir les pistes de solutions dégagées dans la perspective de mesures opérationnelles.

A l'issue des présentations et des débats, et avant de tirer les conclusions, Monsieur le Gouverneur a saisi l'opportunité de la présence de l'ensemble des plus hauts responsables de la profession bancaire, pour sensibiliser les banques au respect de leurs obligations dans le cadre de l'exécution de certains chantiers initiés par la Banque Centrale. Il s'agit notamment de la mise en place de la Centrale des Incidents de Paiement (CIP), la connexion des établissements de crédit à la monétique interbancaire, la

réforme de la Centrale des risques, et la communication des données trimestrielles pour l'établissement de la balance des paiements en termes de règlement.

### 6.2.2 – Rencontre entre la BCEAO et les Présidents des APBF

La réunion du 2 juillet 2009, restreinte aux Présidents des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers de l'UMOA, s'est tenue à l'Agence Principale de Bamako.

Au début de la séance, les Présidents des APBEF ont exprimé au Gouverneur leur satisfaction pour la qualité des travaux tenus la veille et la profondeur des débats sur les différents thèmes. Ils ont indiqué que l'essentiel de leurs préoccupations a trouvé des réponses appropriées au cours des discussions. Aussi, ont-ils souhaité que la rencontre soit centrée sur l'état de mise en œuvre des préoccupations soulevées lors de la rencontre des 3 et 4 juillet 2008 à Abidjan.

Outre l'état de mise en œuvre des recommandations, le Gouverneur a donné l'opportunité aux APBEF d'exprimer de nouvelles préoccupations.

A l'issue des échanges, Monsieur le Gouverneur a relevé que les principaux points que la BCEAO souhaitait partager avec les APBEF ont été largement débattus la veille au cours de la rencontre avec l'ensemble des dirigeants des établissements de crédit. Il a néanmoins saisi l'opportunité pour sensibiliser les Présidents des APBEF sur certains chantiers en cours.

Monsieur le Gouverneur a rappelé le rôle privilégié de la profession bancaire, mettant l'accent sur le pouvoir de création monétaire. Il a mis en relief le poids des responsabilités attachées à cette mission et par conséquent, la nécessité pour les banques d'appliquer les règles édictées par la Banque Centrale en vue de garantir la stabilité et la viabilité du système.

Il a sensibilisé les APBEF sur les enjeux que constituent les grands chantiers en cours au niveau de la BCEAO et sollicité leur adhésion et leur implication.

A cet égard, il a fait part de l'entrée en vigueur très prochainement de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. Il a, à cet effet, porté à la connaissance des APBEF, l'organisation à partir du mois d'août, sur chaque place, d'une séance d'infor-

mation sur les innovations de la Réforme, afin de permettre aux banques de s'adapter au nouveau contexte.

**Au total**, le nouveau format de la rencontre avec les dirigeants des établissements de crédit a permis de riches et fructueux échanges entre la Banque Centrale et la profession bancaire, desquels se dégagent des enseignements pour l'approfondissement de l'action de la BCEAO.

Ainsi, il ressort de la perception de l'action de la Banque Centrale par les banques, un besoin de revisiter les approches adoptées jusque-là en matière de communication et d'implication dans l'organisation du marché interbancaire. A cet égard, des réflexions devraient être menées pour proposer des modalités d'accès des banques aux analyses de la Banque Centrale sur la conjoncture. Un séminaire à l'intention des trésoriers des banques sur le dispositif de gestion monétaire pourrait être organisé. Par ailleurs, des dispositions sont nécessaires pour donner une nouvelle impulsion à l'organisation d'un marché interbancaire plus efficient, afin de faire de ce marché le premier canal de transmission des signaux de la politique monétaire.

Les Autorités doivent se fixer des objectifs ambitieux de renforcement des fonds propres des banques, afin de leur permettre de prendre une part active dans le financement de l'économie. Pour atteindre l'effet recherché, des mesures d'accompagnement en termes de structures d'encadrement des PME ou de mise en place de structures de canalisation de ressources longues s'avèrent nécessaires. En outre, des

mécanismes de mobilisation de ressources longues sur le marché financier régional devront être encouragés, pour le financement des investissements et des infrastructures.

Il importe également de revisiter les conditions d'exercice de la profession pour garantir plus de transparence. A cet égard, il conviendrait de s'inspirer des expériences de certains pays en développement pour définir un cadre type de composition de dossiers de demande de prêt et mener des réflexions pour identifier les services bancaires qui pourraient être offerts gratuitement à tout titulaire de compte et ceux à taxer modérément. Il s'agirait de revoir l'option de la totale liberté laissée actuellement aux banques dans la fixation des conditions à la clientèle.

Le dialogue avec les banques devra être maintenu au plan national par les Directeurs Nationaux. A cet égard, Monsieur le Gouverneur a donné des instructions pour qu'ils relaient sur place ses directives relatives à l'implication des Directeurs Généraux dans la finalisation de certains chantiers, notamment la CIP et la connexion au Centre de Traitement Monétique Interbancaire de l'UEMOA (CTMI).

Il est prévu l'élaboration d'une note d'information à l'attention des Instances de l'Union, pour rendre compte des conclusions de la rencontre, ainsi que la saisine des plus Hautes Autorités de l'Union pour les sensibiliser sur l'état de l'environnement juridique et judiciaire peu favorable au développement du secteur bancaire et sur le rôle attendu des Etats dans l'encadrement et l'accompagnement des PME/PMI.

## ENCADRE N° 7

### Leçon inaugurale prononcée par Monsieur le Gouverneur à l'occasion de la rentrée académique 2009-2010 de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

A l'invitation du Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD), le Gouverneur de la BCEAO a, le 04 novembre 2009, délivré la leçon inaugurale de la rentrée académique 2009-2010 de ladite Université sur le thème : « l'action de la Banque Centrale dans le contexte de la crise financière et économique mondiale ».

Cette cérémonie marque la rentrée solennelle de l'Université et constitue un moment d'échanges entre d'illustres personnalités et le monde universitaire. Ont pris part à cette rencontre, des membres du Gouvernement de la République du Sénégal et du Corps diplomatique, des Professeurs d'université, des Directeurs des banques et établissements financiers, des agents de la BCEAO, des Cadres de l'Administration publique, ainsi que des étudiants.

L'intervention du Gouverneur, à l'occasion de cette cérémonie traditionnelle de l'Université, était une première pour un Gouverneur de la Banque Centrale. Elle constitue un jalon supplémentaire dans le processus de renforcement de la coopération entre la BCEAO et les Universités et Centres de recherche de l'UEMOA.



Analysant l'impact de la crise sur les économies de l'Union, le Gouverneur de la BCEAO a indiqué que le secteur bancaire de l'UEMOA n'a pas été directement affecté par la crise, en raison de l'absence dans les portefeuilles des banques, des actifs « toxiques » à l'origine de la crise et d'un cadre rigoureux de gestion monétaire et de régulation financière au sein de l'UEMOA.

Toutefois, il a relevé que bien que les économies de l'UEMOA aient été épargnées par la crise, dans sa dimension financière, elles ont, par contre, été durement affectées par l'aggravation de celle-ci et sa mutation en une crise économique.

Dans ce contexte, le Gouverneur a rappelé les réponses apportées par la BCEAO face à la crise, dans le souci d'assurer un soutien fort à l'activité économique dans l'UEMOA, encore sous le coup des conséquences des crises énergétique et alimentaire, et de préserver la stabilité financière.

Les actions menées à cet égard par la Banque Centrale ont concerné les principaux points ci-après :

1. les mesures conservatoires, notamment la sécurisation des réserves de change ;
2. l'assouplissement de la politique monétaire, afin de mettre à la disposition des économies des liquidités suffisantes et à un coût réduit ;
3. le renforcement du suivi et de la concertation avec le secteur bancaire ;
4. l'appui apporté aux Etats membres de l'Union, notamment pour l'apurement des arriérés de paiement sur la dette intérieure.

Le Gouverneur a saisi cette occasion pour partager sa vision sur les défis qui se posent aux économies de l'Union, en particulier, et africaine, en général, confrontées à une crise perpétuelle, prenant des allures structurelles. Ces défis ont trait notamment :

- à la consolidation et la diversification de la base productive, à travers singulièrement la réalisation d'investissements visant à moderniser les outils de production et le développement d'industries à forte valeur ajoutée ;
- au renforcement de l'intégration économique régionale ;
- à l'approfondissement du secteur financier, en vue de l'accroissement de capitaux à long terme et la diversification des moyens de financement des entreprises.

A la fin de la cérémonie, le Gouverneur a signé le livre d'or de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. Les Autorités de l'Université lui ont remis les insignes d'honneur et les attributs de leur entité.





### 7.1 – VIE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES

Au cours de l'exercice 2009, les Organes de l'Union ont tenu leurs assises, conformément aux dispositions du Traité du 14 novembre 1973 constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et des Statuts de la Banque Centrale qui lui sont annexés.

#### 7.1.1 – Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union a tenu sa 13<sup>e</sup> session ordinaire le 17 mars 2009, à la salle de Conférences Internationales de Ouaga 2000, à Ouagadougou, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso, son Président en exercice.

Analysant la situation politique et sociale au sein de l'Union, la Conférence a condamné fermement les douloureux événements survenus en Guinée-Bissau, et au cours desquels Son Excellence Monsieur Joao Bernardo VIEIRA, Président de la République de Guinée-Bissau a perdu la vie.

Elle a rendu un hommage appuyé au Président VIEIRA qui a marqué l'histoire de la Guinée-Bissau par son engagement, d'abord dans la lutte pour l'indépendance, puis pour le développement. Sous sa conduite, la Guinée-Bissau a intégré l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine et en est devenue le 8<sup>ème</sup> Etat membre, le 02 mai 1997.

La Conférence a renouvelé à sa famille, au Gouvernement et au Peuple bissau-guinéens, ses sincères condoléances.

La Conférence a, par ailleurs, invité la classe politique bissau-guinéenne au dialogue et à la sérénité, au cours de la phase transitoire qui s'est ouverte, afin de préparer les prochaines échéances électorales, dans la transparence. Elle l'a assurée de son soutien et de sa disponibilité à l'accompagner dans ce processus.

La Conférence a relevé, avec satisfaction, les actions menées par les institutions communautaires, pour l'évaluation des besoins, ainsi que l'élaboration d'un

Programme global de développement et d'un plan d'actions prioritaires, en vue d'améliorer les performances économiques, financières et sociales de la Guinée-Bissau. Elle a instruit le Conseil des Ministres d'arrêter les modalités de mise en œuvre de ce Programme.

En outre, la Conférence a décidé de procéder, en urgence, au renforcement de la capacité des administrations en charge des régies financières de la Guinée-Bissau et a instruit le Conseil des Ministres, la BCEAO et la Commission de l'UEMOA d'organiser les modalités pratiques de mise en œuvre de cette action.

Dans cette perspective, elle a lancé un appel aux partenaires au développement, leur demandant de soutenir les efforts déjà accomplis par la Guinée-Bissau et l'Union, dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires au financement du programme global.

La Conférence s'est, par ailleurs, réjouie de l'évolution positive de la situation en Côte d'Ivoire et a encouragé son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO, Président de la République, à poursuivre les efforts devant aboutir aux élections présidentielles. Elle félicite le facilitateur, son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, pour l'ensemble des actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou.

La Conférence s'est, en outre, félicitée des actions entreprises par leurs Excellences, Messieurs Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali et Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger, pour la sauvegarde de la paix dans la région sahélo-saharienne et les a encouragés à poursuivre leurs efforts dans ce sens.

L'année 2009 a coïncidé avec le quinzième anniversaire de la création de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. La Conférence s'est, à cet effet, réjouie des acquis enregistrés au cours de ces quinze années d'existence et a insisté sur la nécessité pour l'Union et les populations des Etats membres de s'approprier davantage le processus d'intégration. Dans ce sens, elle a adopté une Déclaration intitulée :

« Réaffirmer l'appartenance à une communauté solidaire », fixant les grandes orientations des actions à mener par les Organes et Institutions de l'Union, en vue d'améliorer la visibilité du processus d'intégration pour les populations.

En conséquence, la Conférence a invité la Commission à utiliser ou à créer les canaux de communication nécessaires à une meilleure diffusion de l'information sur l'intégration.

La Conférence a pris connaissance du Rapport sur l'état de l'Union présenté par le Président du Conseil des Ministres. Elle a noté que l'activité économique dans les Etats membres évolue dans un environnement de plus en plus préoccupant, caractérisé par l'aggravation de la crise financière internationale et le ralentissement de l'économie mondiale.

Elle a souligné que cette crise économique présente, pour l'Union, à travers de nombreux axes de contagion, des risques de décélération de la croissance et de remise en cause des progrès accomplis, dans le cadre de la réduction de la pauvreté.

Les Etats membres ont, de fait, éprouvé en 2008 des difficultés à maîtriser les pressions inflationnistes consécutives, notamment, au renchérissement des produits pétroliers et à la flambée des prix des produits alimentaires importés et des céréales locales. A cet égard, la Conférence s'est réjouie des actions conduites par le Conseil des Ministres, les Institutions Communautaires et l'ensemble des Etats membres, pour la maîtrise de l'inflation et la relance de la production agricole.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont félicités des dispositions mises en œuvre par la Banque Centrale, dès l'apparition des premiers signes de la crise financière et qui ont permis, notamment, la sécurisation des réserves de change de l'Union et le suivi de la situation des établissements de crédit. Ils ont noté que l'impact de la crise sur la situation du système bancaire de l'Union reste limité, en raison de l'absence d'effets toxiques dans leurs portefeuilles et de la réglementation en vigueur. En revanche, le ralentissement de la demande mondiale devrait affecter les perspectives économiques des Etats de l'Union en 2009.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont exhorté la

Banque Centrale à renforcer sa vigilance quant aux développements de la crise, en vue de prendre, à temps, les dispositions appropriées. En outre, la Conférence a instruit le Conseil des Ministres et les Institutions Communautaires, de mettre en place un dispositif de veille coordonné par la Banque Centrale, relatif à l'impact de la crise sur les différents secteurs d'activité, afin de proposer des mesures de soutien aux économies de l'Union.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont noté les diligences accomplies par la Banque Centrale pour le redressement du Groupe de la Banque Régionale de Solidarité (BRS). Ils ont instruit le Conseil des Ministres d'examiner les mesures idoines pour doter cette structure des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs qui lui sont assignés.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont été informés de l'état de ratification des textes de base de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, ainsi que des dispositions prises par la Banque Centrale en vue de sa mise en œuvre. Ils ont demandé aux Etats qui ne l'ont pas encore fait, d'accélérer les procédures requises, en vue de l'entrée en vigueur de cette réforme dans le courant du premier semestre de l'année 2009.

La Conférence a pris connaissance de l'état des lieux et de l'évaluation des travaux nécessaires pour la reconstruction des trois Agences de la BCEAO fermées en Côte d'Ivoire. Elle a instruit la BCEAO de prendre les dispositions appropriées, afin de permettre la réalisation desdits travaux.

Par ailleurs, la Conférence a encouragé les promoteurs, pour les diligences effectuées en vue de la création de la Compagnie aérienne régionale ASKY. Elle a noté avec satisfaction l'état d'avancement du dossier.

S'agissant de la mise en œuvre des réformes communautaires, la Conférence a examiné l'état de la convergence des économies de l'Union, au 31 décembre 2008, horizon défini dans le Pacte de Convergence. Elle a adopté un Acte additionnel portant modification du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité. Le nouvel horizon de convergence a été fixé au 31 décembre 2013.

Elle a, par ailleurs, adopté un Protocole additionnel modifiant le Protocole additionnel n°III/2001 du 19

décembre 2001, instituant les règles d'origine des produits de l'UEMOA.

Elle a également pris connaissance des diverses entraves aux échanges intracommunautaires et invité les Etats membres à faire prendre les mesures appropriées pour leur élimination.

La Conférence s'est félicitée des avancées enregistrées dans la mise en œuvre des réformes visant la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, ainsi que le droit d'établissement. Elle a invité les Etats membres à prendre les mesures nécessaires en vue de leur application effective.

Elle a, en outre, adopté un Acte Additionnel instituant une politique commune dans le domaine de la circulation et du séjour des personnes non ressortissantes de l'Union et qui doit conduire à la mise en place d'un visa unique, à l'horizon 2011.

La Conférence a réaffirmé l'engagement des Etats membres de l'UEMOA à tout mettre en œuvre, de concert avec les autres pays de la région Afrique de l'Ouest, pour conclure, à la date convenue avec l'Union Européenne, un Accord de Partenariat Economique (APE) régional prenant en compte la dimension développement et à même de favoriser l'ancrage des économies de la région dans l'économie mondiale.

La Conférence s'est félicitée du rôle important de la Chambre Consulaire Régionale dans la conduite du processus d'intégration. A cet effet, elle a adopté un Acte Additionnel portant pérennisation du financement de la Chambre Consulaire Régionale sur les ressources de l'Union.

Soucieuse d'offrir à l'Union un relais approprié des mesures communautaires auprès des populations et d'impliquer davantage les partenaires sociaux aux décisions prises par l'UEMOA, la Conférence a adopté deux Actes Additionnels. Le premier porte reconnaissance d'intérêt communautaire à l'Association des Médiateurs des Etats membres de l'UEMOA et le second porte création d'un Conseil du Travail et du Dialogue Social.

En matière de financement du développement, la Conférence a examiné le rapport de la commission

chargée de l'énergie et du financement de l'économie, mise en place lors de sa 12<sup>e</sup> session ordinaire. Elle a félicité Son Excellence Docteur Boni YAYI, Président de la République du Bénin, Président de ladite commission, pour la qualité des travaux et la pertinence des recommandations formulées.

La Conférence a instruit le Conseil des Ministres de veiller, sous l'autorité du Président Boni YAYI, à la mise en œuvre diligente, par les Institutions communautaires, de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IRED), proposée par cette commission. En particulier, elle a approuvé le schéma de financement du programme d'urgence adopté par le Conseil des Ministres.

La Conférence a pris connaissance des solutions proposées pour le financement de l'économie et a apprécié la pertinence des recommandations faites. Elle a instruit le Conseil des Ministres, sous l'autorité de son Excellence Docteur Boni YAYI, Président de la République du Bénin, d'approfondir la réflexion sur la recherche et la mise en œuvre de solutions novatrices pour le financement de l'économie.

La Conférence s'est félicitée de l'état d'avancement du Programme Economique Régional. Elle a encouragé la Commission de l'UEMOA, la BCEAO et la BOAD à poursuivre les actions engagées pour la mobilisation effective des ressources annoncées par les partenaires au développement, lors de la Table ronde des bailleurs de fonds tenue à Dakar les 2 et 3 novembre 2006.

La Conférence a adressé ses vives félicitations à son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, pour son engagement et ses actions déterminantes, en vue de la consolidation de la paix et de la solidarité dans l'Union et pour l'impulsion décisive qu'il a su donner au processus d'intégration de l'Union, en sa qualité de Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

La Conférence a également adressé ses félicitations au Président de la Commission de l'UEMOA, au Gouverneur de la BCEAO, au Président de la BOAD et au Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREMPF), ainsi qu'au personnel de tous les Organes et Institutions de l'UEMOA, pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes d'intégration.

La Conférence a décidé de confier la présidence en exercice à son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali.

La 14<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA se tiendra à Bamako en République du Mali, en 2010.

### 7.1.2 – Conseil des Ministres de l'UMOA

Présidé par Monsieur Charles Koffi DIBY, Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) a connu les changements ci-après au cours de l'exercice 2009 :

- **au titre de la République du Bénin**, le 12 juin 2009, Monsieur Idriss Lyassou DAOUDA, Ministre de l'Economie et des Finances, a été désigné membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Soulé Mana LAWANI ;
- **au titre de la République de Guinée-Bissau**, le 7 janvier 2009, Monsieur José Mario VAZ, Ministre des Finances, a été désigné membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Issufo SANHA. Le 22 janvier 2009, Madame Helena Nosolini EMBALO, Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration Régionale a été désignée membre du Conseil en remplacement de Monsieur Carlos Mussa BALDE ;
- **au titre de la République du Mali**, le 9 avril 2009, Monsieur Sanoussi TOURE Ministre de l'Economie et des Finances, a été désigné membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Abou-Bakar TRAORE. Le 9 juin 2009, Monsieur Lassine BOUARE, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances a été désigné membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Ahmadou Abdoulaye DIALLO ;
- **au titre de la République du Sénégal**, le 9 juin 2009, Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances chargé du Budget, a été désigné membre du Conseil, en remplacement de Mamadou Abdoulaye SOW.

Au cours de l'année 2009, le Conseil des Ministres a tenu quatre (04) sessions ordinaires respectivement le 27 mars 2009 à l'Agence Principale de la BCEAO

à Abidjan, le 26 juin 2009 à l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar, le 25 septembre 2009 à l'Agence Principale de la BCEAO à Lomé et le 17 décembre 2009 à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou. Il s'est également réuni en session extraordinaire préparatoire à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, les 15 et 16 mars 2009, à l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou. Deux (02) autres sessions extraordinaires ont également eu lieu le 27 juillet 2009 et le 20 novembre 2009 à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan.

**Au cours de sa session du 27 mars 2009**, le Conseil des Ministres de l'UMOA, à l'issue de l'examen de la situation monétaire de l'Union à fin décembre 2008, s'est préoccupé de la détérioration des perspectives économiques des Etats membres, du fait des effets de la crise financière et économique internationale. La croissance économique dans la Zone est demeurée en deçà des prévisions et reste faible pour induire une réduction de la pauvreté. Les dernières estimations situent en effet le taux de croissance réel du PIB de l'Union à 3,4% en 2008 contre des prévisions initiales de 4,2%. Les Ministres ont, à cet égard, demandé aux institutions communautaires, l'accélération des travaux de la Commission mise en place à l'issue de la dernière Conférence des Chefs d'Etat, sous la coordination de la Banque Centrale, en vue d'identifier les impacts de la crise et proposer des actions à mener au niveau de l'Union.

Le Conseil a noté un reflux de l'inflation au quatrième trimestre 2008, en liaison avec la baisse des prix des produits pétroliers et des produits alimentaires importés. Il a toutefois relevé que le niveau des prix, notamment ceux des céréales locales, demeurait encore élevé en dépit d'une campagne agricole 2008/2009 jugée satisfaisante. L'indice des prix à la consommation a enregistré une progression de 8,5%, en glissement annuel, à fin décembre 2008 contre 2,9% à la même période de 2007. En moyenne, sur l'ensemble de l'année 2008, les prix à la consommation ressortent en hausse à 7,4% contre 2,4% en 2007. Les Ministres ont exhorté les Etats membres non seulement à œuvrer à la sécurisation des revenus des producteurs, mais également à procéder à un approvisionnement adéquat des marchés locaux en produits vivriers.

Le Conseil a relevé que la situation des finances publiques a été marquée par des tensions de trésorerie

qui ont entraîné, dans certains Etats membres, des accumulations d'arriérés de paiement. Les Ministres ont insisté sur l'urgence pour les Etats membres de mettre en place des mécanismes d'apurement des arriérés de paiement intérieurs, eu égard à leurs impacts négatifs sur la trésorerie des entreprises et des banques. A cet égard, ils ont demandé à la BCEAO et à la Commission de l'UEMOA de procéder au recensement des arriérés de paiement sur la dette intérieure et de proposer des modalités d'actions à mener au niveau communautaire, en vue de trouver une solution durable à ce problème.

Au plan monétaire, le Conseil des Ministres a relevé une progression de la masse monétaire, consécutive à l'augmentation du crédit intérieur. Il a approuvé l'orientation donnée à l'action monétaire et s'est félicité des interventions de la Banque Centrale en faveur des banques et établissements financiers à travers ses guichets de refinancement. Les Ministres ont souligné l'importance qu'ils accordent à la stabilité du système financier de l'Union et invité l'Institut d'émission à poursuivre ses actions visant à assurer un niveau de liquidité adéquat du système bancaire, propre à contribuer à une réduction du coût du loyer de l'argent.

Les Ministres ont passé en revue les activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF). Le Conseil a, à cet effet, demandé à la Banque Centrale de lui proposer des actions en vue d'une harmonisation et d'une amélioration des conditions de fonctionnement et de financement de ces structures.

Le Conseil des Ministres a pris connaissance des dossiers relatifs à la réalisation des objectifs de politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2008, à l'état d'adoption des textes transmis par la BCEAO pour ratification ou transposition dans l'ordre juridique interne des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et à la situation de la microfinance dans les Etats membres de l'Union à fin décembre 2008.

Par ailleurs, il a été informé de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA en 2008 et perspectives, des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International sur la période du 16 novembre 2008 au 15 février 2009, ainsi que de l'état d'exécution des

trois volets du Projet BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en Afrique du Centre et de l'Ouest.

En outre, il a pris connaissance du rapport sur les activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières et des rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le quatrième trimestre 2008.

**Au cours de sa session ordinaire du 26 juin 2009**, le Conseil des Ministres de l'Union, examinant la situation monétaire de l'Union à fin mars 2009, a relevé avec satisfaction l'atténuation des tensions inflationnistes en mars 2009, ainsi que le profil baissier de l'inflation à moyen terme. Les Ministres, prenant la mesure des risques que des conditions climatiques peu favorables pourraient faire peser sur les résultats de la campagne agricole et leur répercussion sur l'inflation, ont réitéré leur appel à la vigilance quant au suivi des prix. En vue de consolider les tendances actuelles, les Ministres se sont accordés sur la nécessité pour les Etats membres de poursuivre les efforts de soutien à la production agricole pour assurer un niveau adéquat d'offre de produits alimentaires locaux.

Le Conseil s'est préoccupé de l'évolution de la conjoncture économique au premier trimestre 2009 qui s'est ressentie du ralentissement de l'économie mondiale, dont l'une des conséquences pour les Etats membres demeure la chute de la demande d'exportation et la faiblesse des cours des matières premières exportées. Ainsi, le taux de croissance économique de l'Union en termes réels est attendu à 3,5%, en retrait par rapport au taux de 3,8% obtenu en 2008.

Les Ministres se sont, dans ce contexte, félicités des récentes décisions prises par la Banque Centrale d'abaisser les taux directeurs et de réduire les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques. Ils ont souligné que ces mesures contribueraient à accroître la capacité d'offre de crédit des banques. Ces décisions de politique monétaire sont ainsi de nature à favoriser les conditions d'un financement adéquat des économies de l'Union. Le Conseil a, à cet égard, exhorté l'ensemble des banques de l'Union à réduire le coût de l'intermédiation financière, en vue d'accroître leur contribution au financement du développement.

Au regard de la dégradation de la situation des finances publiques dans certains Etats, caractérisée



par une accumulation d'arriérés de paiement intérieurs, le Conseil a recommandé aux Etats membres de renforcer la qualité de la gestion budgétaire, afin de restaurer les équilibres budgétaires et garantir la stabilité macroéconomique. Il a demandé aux Institutions communautaires d'accélérer les travaux d'évaluation de l'ampleur de l'accumulation des arriérés de paiement sur la dette intérieure des Etats et de proposer des solutions durables en vue de leur résorption.

Dans le contexte actuel marqué par la crise économique et financière mondiale, les Ministres ont réitéré l'invitation à tous les Etats membres de maintenir des relations harmonieuses avec les Institutions de Bretton Woods, susceptibles d'assurer un soutien conséquent de l'ensemble des partenaires au développement aux efforts internes de mobilisation de ressources.

Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, après examen de la note sur la revue à mi-parcours des objectifs de politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2009, a décidé de maintenir inchangés les objectifs de soldes de balance des paiements et d'avoirs extérieurs initialement arrêtés pour chaque Etat membre.

En application de l'article 40 des Statuts de la BCEAO, le Conseil des Ministres a décidé de l'affectation du résultat de la BCEAO pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le Conseil des Ministres a examiné les propositions formulées par la Banque Centrale sur les critères à prendre en compte, pour la désignation des membres, des organes de l'Institut d'émission, prévus par la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO.

Après délibération, le Conseil a décidé ce qui suit.

**Au titre du Comité de Politique Monétaire (CPM) :** chaque Etat membre de l'Union devra proposer au moins deux candidats, en vue de permettre au Conseil des Ministres de parvenir à un dosage approprié des profils des membres du CPM. Au regard des missions assignées au CPM, les critères ci-après devraient être pris en compte par les Gouvernements, dans la proposition des candidats :

- être ressortissant de l'Etat de l'Union concerné ;

- être titulaire d'un diplôme universitaire ou équivalent qui requiert au moins 4 à 5 ans d'étude, dans l'une des disciplines suivantes : Economie, Finance, Statistiques, Droit, Agro-économie ;

- avoir assuré de hautes responsabilités dans le secteur public ou privé, pendant cinq (5) ans au moins, dans une activité en liaison avec la politique monétaire, la politique économique, l'activité financière et bancaire ou l'administration des affaires.

**Au titre du Conseil d'Administration de la BCEAO :** les Etats sont invités à privilégier, pour la désignation de leurs représentants, les critères de compétence en matière d'administration des institutions ou des sociétés et à ne pas proposer les agents de la Banque Centrale mis en position de détachement.

**Au titre du Conseil National du Crédit (CNC) :** le Ministre chargé des Finances de chaque Etat, Président du CNC, devrait demander aux organes ou structures membres du CNC de procéder à la désignation de leurs représentants, de préférence avant le Conseil des Ministres de l'Union prévu le 25 septembre 2009.

En outre, le Conseil des Ministres a demandé à la Banque Centrale d'engager, dès à présent, le processus de mise en place de ces organes.

Le Conseil des Ministres a décidé de la création dans chaque Etat membre de l'Union, d'un Comité national de suivi du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du Programme d'Evaluation du Secteur Financier (PESF) régional et concomitamment du PESF national. Ce Comité a pour missions :

- la coordination des actions requises au plan national dans le cadre de l'exécution du plan d'action adopté au niveau régional ;

- le suivi de la mise en œuvre des recommandations découlant du PESF national ;

- l'identification des besoins d'assistance technique à soumettre au Comité de suivi régional, en vue de la saisine des partenaires au développement ;

- la production d'un rapport annuel sur l'état de mise en œuvre du plan d'action au niveau régional, à soumettre par la BCEAO au Conseil des Ministres de l'Union ;

- l'élaboration et la transmission à la BCEAO d'un rapport annuel sur la mise en œuvre au niveau national du plan d'action.

Le Comité comprend :

- un Représentant du Ministre chargé des Finances (assurant la présidence) ;
- des Représentants des Administrations de tutelle des établissements de crédit, des institutions de micro-finance, des assurances, des caisses de prévoyance sociale ;
- des Représentants des Associations professionnelles des différentes composantes du secteur financier (APBEF, assurances, sociétés de prévoyance sociale) ;
- un Représentant du Ministère chargé de la justice ;
- un Représentant de la Chambre de commerce ;
- un Représentant de l'Association des consommateurs des services bancaires et financiers ;
- un Représentant de la BCEAO (assurant le secrétariat).

Le Conseil des Ministres a demandé à la Banque Centrale d'engager les actions nécessaires, en concertation avec le Ministre chargé des Finances de chaque Etat membre, pour la mise en place effective des Comités nationaux.

Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine a décidé de porter le taux de la commission sur les transferts hors de l'UMOA prélevée par les intermédiaires agréés au profit des Trésors nationaux, de son niveau actuel de 3,0% à 6,0% à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Ce relèvement vise à mobiliser des ressources supplémentaires destinées au financement de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IREDD), mise en place pour résoudre de façon durable la crise de l'énergie électrique dans les Etats membres de l'Union.

Les Ministres ont pris acte de l'état d'exécution des mesures arrêtées par le Conseil des Ministres de

l'UEMOA, lors du séminaire ministériel sur « la définition d'un cadre stratégique pour la maîtrise de l'inflation et la relance de la production agricole », tenu le 27 juin 2008 à Dakar, pour lever les contraintes qui freinent l'accroissement substantiel et durable de la production agricole, en vue d'aboutir à une maîtrise, à moyen terme, des prix dans la Zone. Au regard des incertitudes qui pèsent sur le bon déroulement de la campagne agricole 2009-2010, ils ont invité les Etats membres de l'Union et les Institutions communautaires à intensifier l'exécution de ces mesures.

Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine a examiné la nouvelle stratégie proposée par le Conseil de Convergence de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la création de la monnaie unique de la Communauté et approuvé la position commune adoptée par les Etats de l'Union pour le suivi du dossier.

Par ailleurs, après examen des propositions de la Banque Centrale, le Conseil a décidé :

- de désigner l'Institut d'émission, en qualité de coordonnateur des Etats membres, dans le cadre des échanges de vues entre les différentes institutions chargées de suivre le processus de création d'une monnaie unique ;
- de demander à la Banque Centrale de le tenir informé, en vue de recueillir ses orientations ;
- d'instruire la Banque Centrale de consulter régulièrement les Services techniques des Ministères chargés du suivi du dossier, afin de recueillir leurs avis sur les positions à faire valoir.

Le Conseil des Ministres a approuvé les comptes de la BCEAO pour l'exercice 2009. Il a pris connaissance des dossiers relatifs au compte rendu de l'application de la délégation relative à la modification des taux directeurs de la Banque Centrale et des coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques, à la finance islamique dans l'UMOA, ainsi qu'à l'information de la BCEAO dans le cadre de l'exercice de son mandat d'agent financier des Etats membres de l'UMOA.

Par ailleurs, il a été informé de la prise en charge des diligences issues de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 17 mars 2009 et du Conseil



des Ministres du 27 mars 2009. Il a examiné le rapport annuel de la BCEAO pour l'année 2008, ainsi que l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA à fin mars 2009 et perspectives.

En outre, il a pris connaissance de l'évolution des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International, au cours de la période du 16 février 2009 au 15 mai 2009, ainsi que de la situation de la microfinance dans l'UMOA à fin mars 2009 et de l'état d'adoption des textes transmis par la BCEAO pour ratification ou transposition dans l'ordre juridique interne des Etats membres de l'UEMOA.

Enfin, les Ministres ont été informés des notes relatives à la balance des paiements régionale de l'UEMOA au titre de l'année 2007, du rapport sur les activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières au titre du premier trimestre 2009 et des rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le premier trimestre 2009.

**Au cours de sa session ordinaire du 25 septembre 2009**, le Conseil des Ministres de l'Union, examinant la situation monétaire de l'Union au deuxième trimestre 2009, a relevé que les économies de l'Union continuent de se ressentir de la morosité de l'activité économique au plan international, de la faiblesse des cours des matières exportées, ainsi que de la baisse des flux d'entrées de ressources. Ainsi, les dernières estimations situent le taux de croissance économique de l'Union pour l'année 2009 à 3,2%, contre des prévisions initiales de 4,7% et des réalisations de 3,8% en 2008.

Examinant la question de l'inflation dans l'Union, les Ministres se sont félicités de la poursuite de la décélération des prix observée depuis septembre 2008, situant le taux d'inflation à 0,9% en glissement annuel à fin juin 2009, contre 4,0% trois mois auparavant. Cette situation est imputable à la baisse des prix des céréales locales par rapport à leurs niveaux de 2008, la hausse des prix des produits alimentaires importés et pétroliers ayant été également de moindre ampleur qu'en 2008. Les Ministres se sont toutefois préoccupés de l'accentuation des divergences des niveaux d'inflation d'un pays à l'autre et ont relevé que cette disparité des prix à la consommation entre les Etats membres constitue une contrainte pour l'efficacité de la politique monétaire commune dans la Zone.

Le Conseil a, par ailleurs, relevé que le profil des finances publiques des Etats membres demeurait marqué notamment par des tensions sur la trésorerie publique, en dépit de l'accroissement des dons reçus des partenaires, en appui aux programmes économiques et financiers mis en œuvre par l'ensemble des Etats membres. Notant que la baisse des recettes intérieures pourrait induire des accumulations d'arriérés de paiement, notamment sur la dette intérieure, le Conseil a invité les Etats membres à la mise en œuvre diligente des solutions arrêtées lors de sa session extraordinaire du 27 juillet 2009 à Abidjan, consacrée au règlement de la dette intérieure. Il a également exhorté les Etats membres à poursuivre les efforts d'une amélioration de la gestion des finances publiques en vue du renforcement de la stabilité macroéconomique dans l'Union.

Les Ministres se sont félicités de la poursuite des interventions de la Banque Centrale sur le marché monétaire et de la détente des taux d'intérêt qui en a résulté. Ils ont également salué les mesures de réduction des taux directeurs de l'Institut d'émission et des coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques et établissements financiers dans certains pays. Le Conseil a exhorté les établissements de crédit de l'Union à contribuer davantage au recyclage des excédents de liquidité générés, en vue d'assurer le financement de l'économie régionale.

Le Conseil des Ministres a arrêté les directives de politique de la monnaie et du crédit, à prendre en compte par la Banque Centrale, en vue de l'élaboration des programmes monétaires pour l'année 2010, et recommandé aux Etats la mise en œuvre de mesures nécessaires à la réalisation des objectifs fixés dans ce cadre.

Les Ministres ont examiné et adopté les conclusions du rapport de la Commission composée des Organes et Institutions communautaires, mise en place par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 17 mars 2009, pour analyser l'impact de la crise internationale sur les Etats membres de l'Union et proposer des mesures de soutien. Ils ont noté que la croissance au sein de l'UEMOA continue de se ressentir de l'impact de la crise économique internationale. Ils ont recommandé aux Etats, de même qu'aux Organes et Institutions communautaires, d'accélérer la mise en œuvre des mesures déjà arrêtées dans le cadre des crises alimentaire et énergétique, ainsi que

pour l'apurement des arriérés de paiement sur la dette publique intérieure. Le Conseil a également demandé aux Etats membres de mettre en œuvre, en complément aux actions engagées au niveau communautaire, des mesures ciblées de soutien aux secteurs les plus affectés par la crise.

Le Conseil a procédé à la nomination des auditeurs externes de la BCEAO pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

Le Conseil a décidé de la participation des Etats à une troisième et ultime phase du volet « Formation en gestion de la dette » du projet BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en Afrique du Centre et de l'Ouest, sous réserve, d'une part, de la réduction de la durée de cette phase et du montant de la participation des Etats au schéma de financement proposé et, d'autre part, de la prise en compte des besoins spécifiques des Etats membres dans l'élaboration et l'exécution du programme d'activité, dans la perspective de l'appropriation effective du projet par les structures nationales en charge de la dette. Le Conseil a donné mandat au Gouverneur de la BCEAO, pour finaliser ce dossier en relation avec le Président du Conseil.

Le Conseil a pris acte de l'état d'adoption des textes de base de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO par les Etats membres de l'Union. A cette occasion, le Conseil a demandé aux Etats qui ne l'ont pas encore fait, d'accélérer et d'achever les procédures d'adoption requises.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres a pris connaissance des dossiers relatifs aux relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International sur la période du 16 mai au 15 août 2009, aux diligences accomplies dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du Conseil des Ministres de l'Union du 27 juillet 2009, relatives à l'apurement des arriérés de paiement sur la dette publique intérieure des Etats membres de l'Union et à l'admissibilité au portefeuille de la BCEAO des titres publics à émettre dans le cadre de cet apurement.

Il a été également informé de l'état d'adoption des textes réglementaires transmis par la BCEAO en vue de leur insertion dans l'ordre juridique interne des Etats membres de l'UEMOA, du compte rendu de la deuxième rencontre de concertations entre la BCEAO et les Dirigeants des banques et établissements finan-

ciers de l'UEMOA, ainsi que de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA au 30 juin 2009 et perspectives.

Enfin, il a pris connaissance de la situation de la microfinance dans les Etats membres de l'UMOA à fin juin 2009, du rapport sur les activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières au titre du deuxième trimestre 2009 et des nouveaux mécanismes de financement du développement des Institutions Financières Internationales (IFI), ainsi que des rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit au titre du deuxième trimestre de l'année 2009.

**Au cours de sa session du 17 décembre 2009**, le Conseil, après examen de la situation économique, financière et monétaire de l'Union, s'est réjoui de la poursuite de la détente de l'inflation dans la Zone, amorcée depuis le début de l'année 2009.

Les Ministres ont relevé que les effets de la reprise de l'activité économique au plan international tardent à se manifester sur les économies des Etats membres de l'Union. Ils ont noté que, malgré les incertitudes qui caractérisent le contexte actuel, les perspectives économiques de l'Union laissent apparaître une légère amélioration en 2010, par rapport aux performances de l'année 2009. Pour consolider cette tendance favorable, le Conseil a recommandé la mise en œuvre diligente de l'ensemble des mesures de soutien à l'activité économique prises au plan communautaire pour l'apurement des arriérés de paiement intérieurs des Etats, la relance de la production agricole vivrière et la résolution de la crise énergétique.

Les Ministres ont également demandé l'accélération de la mise en œuvre des mesures arrêtées, lors de leur réunion extraordinaire du 20 novembre 2009, en vue d'une meilleure coordination des émissions de titres publics et d'une couverture adéquate des besoins de financement des Etats sur le marché financier régional.

Les Ministres ont décidé de consacrer une session extraordinaire, au cours du premier trimestre de l'année 2010, au mécanisme de revue par les pairs au niveau du Conseil.

Le Conseil s'est félicité de l'orientation accommodante imprimée à la politique monétaire par la Banque Cen-

trale. Il a exhorté les établissements de crédit de l'Union à soutenir les efforts de relance de l'activité économique dans l'Union, par la répercussion des décisions de politique monétaire de la Banque Centrale sur les taux débiteurs et le volume du crédit.

Les Ministres ont décidé de conduire, de concert avec le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), les actions nécessaires pour une résolution de la question de la concurrence normative qui existe entre, d'une part, le droit bancaire et financier de ces deux zones et, d'autre part, le droit de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Le Conseil a, par ailleurs, approuvé les orientations pour la mise en place d'un marché hypothécaire et de la titrisation dans l'UEMOA, et instruit les Organes et Institutions communautaires à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en place, dans les meilleurs délais, de ce segment important du marché financier régional.

Le Conseil a pris acte de l'état d'adoption des textes de base de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, ainsi que de celle des textes juridiques transmis par la BCEAO, pour insertion dans les ordres juridiques internes des Etats membres de l'Union. Il a invité les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à accélérer et finaliser le processus d'adoption des textes de la Réforme Institutionnelle.

Les membres du Conseil ont examiné la situation économique et financière des économies de l'Union en 2009 et les perspectives pour 2010. Ils ont noté le ralentissement du taux de croissance économique qui restera toutefois au dessus de la moyenne relevée au niveau des économies de l'Afrique subsaharienne en 2009. Afin de donner plus d'impulsion à l'activité économique, le Conseil des Ministres a souligné l'impérieuse nécessité de consolider le climat de paix actuel dans l'Union et d'accélérer le rythme de mise en œuvre des réformes pouvant impulser l'investissement.

Les membres du Conseil se sont ensuite préoccupés de la situation difficile des finances publiques, qui se traduit par des déficits budgétaires élevés et des accumulations de nouveaux arriérés de paiement intérieurs. Le Conseil, tout en félicitant les Institutions régionales pour les efforts déployés pour atténuer l'im-

pact des accumulations sur l'activité économique, l'emploi et la stabilité du système financier, a invité les Etats membres à prendre des mesures appropriées, afin de contenir la forte progression des dépenses courantes et d'apurer le stock d'arriérés de paiement intérieurs à travers, notamment, le recours au marché de la dette publique.

En application des dispositions de l'article 7 du Traité constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine, Monsieur José Mário VAZ, Ministre des Finances de la République de Guinée-Bissau a été porté à la présidence du Conseil, en remplacement de Monsieur Charles Koffi DIBY, Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, dont le mandat est arrivé à expiration.

### 7.1.3 – Conseil d'Administration de la BCEAO

En 2009, le Conseil d'Administration de la BCEAO a tenu quatre (04) sessions ordinaires, sous la présidence de Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire, respectivement le 26 mars 2009 à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan, le 25 juin 2009 à l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar, le 24 septembre 2009 à l'Agence Principale de la BCEAO à Lomé et le 16 décembre 2009 à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.

Au cours de l'exercice sous revue, la composition du Conseil a connu les changements ci-après :

- **au titre de la République de Côte d'Ivoire**, Monsieur Michel Martial TAHI a été nommé Administrateur de la BCEAO, pour compter du 09 septembre 2009, en remplacement de Monsieur Kouamé KOUASSI ;
- **au titre de la République de Guinée-Bissau**, Monsieur Gabriel Lopes SO, a été nommé Administrateur de la BCEAO, pour compter du 6 mars 2009, en remplacement de Monsieur João Viriato RODRIGUES ;
- **au titre de la République du Mali**, Madame Zamilatou CISSE SIDIBE a été nommée Administrateur de la BCEAO, pour compter du 11 septembre 2009, en remplacement de Monsieur Aboubacar Alhousseyni TOURE. Madame Niamoto BA SANGARE a été nommée Administrateur de la BCEAO, pour compter du 8 juillet 2009, en remplacement de Monsieur Sambou WAGUE ;

- **au titre de la République française**, Monsieur Ramon FERNANDEZ a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Xavier MUSCA, pour compter du 4 mars 2009. Monsieur Serge TOMASI a été nommé Administrateur de la BCEAO, pour compter du 5 juin 2009, en remplacement de Monsieur Régis KOETSCHET.

**Au cours de sa session ordinaire du 26 mars 2009**, le Conseil d'Administration de la BCEAO, examinant l'évolution de la conjoncture économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine à fin décembre 2008, s'est préoccupé de l'atonie de l'activité économique, induite par le recul de la demande étrangère dans un contexte de crise économique mondiale. Le taux de croissance du PIB réel de l'Union est attendu à 3,4% en 2008, contre une prévision initiale de 4,2%. Les Administrateurs ont également noté que ce niveau de croissance reste faible pour réduire sensiblement la pauvreté. A cet égard, ils ont salué les mesures prises par la BCEAO dès l'apparition des premiers signes de la crise, tant au niveau de la gestion des réserves de change que de la conduite de la politique monétaire, en vue d'en limiter l'impact sur les économies de l'Union.

Les Administrateurs ont, par ailleurs, souligné la bonne orientation de l'inflation au quatrième trimestre 2008, marquée par une détente des prix des produits pétroliers et alimentaires importés. Ils ont cependant noté une rigidité à la baisse des prix des céréales locales, nonobstant les résultats satisfaisants de la campagne agricole 2008/2009. L'indice des prix à la consommation a enregistré une progression de 8,5%, en glissement annuel, à fin décembre 2008 contre 2,9% à la même période de 2007. En moyenne, sur l'ensemble de l'année 2008, les prix à la consommation ressortent en hausse à 7,4% contre 2,4% en 2007.

Le Conseil a relevé que la situation des finances publiques a été marquée par des tensions de trésorerie qui ont entraîné, dans certains Etats membres, des accumulations d'arriérés de paiement. Il a également noté les efforts de mobilisation de ressources extérieures sous forme de dons qui ont permis d'atténuer les contraintes financières des Etats. Les Administrateurs ont exhorté les Etats membres à poursuivre les efforts de rationalisation des dépenses, afin de parvenir à accroître les ressources destinées au financement des investissements.

Analysant l'évolution des agrégats monétaires, les Administrateurs ont noté une progression de la masse monétaire par rapport au trimestre précédent, sous l'effet d'une hausse du crédit intérieur et d'une consolidation des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires.

Le Conseil s'est félicité de la poursuite des interventions de la Banque Centrale sur le marché monétaire de l'UMOA qui ont eu pour effet une atténuation des tensions sur les taux d'intérêt. Dans le souci de favoriser la détente des taux d'intérêt qui demeurent élevés sur le marché financier, il a exhorté les Etats membres à procéder à des interventions ordonnées, en vue de mobiliser les ressources appropriées pour le financement des investissements.

Le Conseil a été informé de l'état de réalisation des objectifs de politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2008, de l'état d'adoption des textes transmis par la BCEAO pour ratification ou transposition dans l'ordre juridique interne des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et de la situation de la microfinance dans les Etats membres de l'Union à fin décembre 2008.

Les membres du Conseil ont pris note de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA en 2008 et perspectives, des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International sur la période du 16 novembre 2008 au 15 février 2009 et de l'état d'exécution des trois volets du Projet BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en Afrique du Centre et de l'Ouest.

Ils ont enfin pris connaissance du rapport sur les activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières et des rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le quatrième trimestre 2008.

**Au cours de sa session ordinaire du 25 juin 2009**, le Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, examinant la situation monétaire de l'Union au 31 mars 2009, s'est félicité de l'atténuation des tensions inflationnistes au cours du premier trimestre 2009, confortant la tendance observée depuis septembre 2008. Le taux d'inflation est ressorti, en glissement annuel, à 4,0% à fin mars 2009 contre 8,5% à fin décembre 2008, en liaison avec la détente des cours mondiaux du pétrole brut et la réduction sensible des prix des céréales locales.

Toutefois, les Administrateurs ont souligné la nécessité d'accroître la vigilance dans le suivi des prix, eu égard aux incertitudes qui pèsent sur l'issue de la campagne agricole 2009/2010, du fait des conditions climatiques peu favorables et de leurs conséquences sur l'inflation.

Les Administrateurs se sont surtout préoccupés de l'effet de la crise économique et financière mondiale sur l'activité dans les secteurs tournés vers l'extérieur, en raison de la faiblesse de la demande mondiale et des prix des matières premières exportées par les pays de l'Union. Les dernières évaluations tablent sur un taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union, en termes réels, de 3,5% en 2009 contre 3,8% en 2008.

A cet égard, les Administrateurs se sont félicités de la décision prise par la Banque Centrale d'abaisser ses taux directeurs et de réduire les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques, afin de favoriser les conditions d'un financement propice des économies en l'absence de tensions susceptibles de remettre en cause la réalisation des objectifs d'inflation. Le Conseil a exhorté les banques et établissements financiers à répercuter de façon significative ces baisses sur les conditions débitrices applicables à leur clientèle. Il a, en outre, invité les Etats membres à poursuivre les efforts de soutien à la production agricole en vue d'assurer un niveau adéquat d'offre de produits alimentaires locaux.

Les Administrateurs se sont préoccupés de la situation des finances publiques, reflétée notamment par la poursuite de la détérioration de la position nette du Gouvernement et l'accumulation d'arriérés de paiement dans certains Etats. Aussi, le Conseil a-t-il exhorté les Etats membres à renforcer la qualité de la gestion budgétaire, de manière à contribuer à l'amélioration du profil des agrégats de finances publiques, en vue de la réalisation des objectifs du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité.

Le Conseil d'Administration de la BCEAO a examiné et approuvé les comptes de la Banque Centrale pour l'exercice 2008.

Il a également procédé à l'examen de la note sur la revue à mi-parcours des objectifs de politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2009.

Les administrateurs ont relevé que l'évolution de la conjoncture économique, financière et monétaire interne et internationale n'appelait pas de révision des objectifs de soldes de balance des paiements et d'avoirs extérieurs arrêtés en septembre 2008 par le Conseil des Ministres pour chaque Etat membre.

Le Conseil d'Administration a marqué un avis favorable, pour la création dans chaque Etat membre de l'Union, d'un Comité national de suivi du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du Programme d'Evaluation du Secteur Financier (PESF) régional et concomitamment du PESF national et recommande au Conseil des Ministres de l'Union d'approuver les missions et la composition de ces comités formulées par la Banque Centrale.

Le Conseil d'Administration a pris acte de l'état d'exécution des mesures arrêtées par le Conseil des Ministres de l'UEMOA lors du séminaire ministériel sur « la définition d'un cadre stratégique pour la maîtrise de l'inflation et la relance de la production agricole », tenu le 27 juin 2008 à Dakar, pour lever les contraintes qui freinent l'accroissement substantiel et durable de la production agricole, en vue d'aboutir à une maîtrise, à moyen terme, des prix dans la Zone.

Au regard des incertitudes qui pèsent sur le bon déroulement de la campagne agricole 2009/2010, il invite les Etats membres de l'Union et les Institutions communautaires à intensifier l'exécution de ces mesures.

Le Conseil d'Administration de la BCEAO a pris connaissance du projet de décision du Conseil des Ministres portant révision du taux de la commission de transfert hors des Etats membres de l'UMOA.

Les Administrateurs ont jugé opportune cette révision qui devrait permettre de mobiliser des ressources supplémentaires destinées au financement de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IRED), mise en place pour résoudre de façon durable la crise de l'énergie électrique dans les Etats membres de l'Union et ont invité le Conseil des Ministres à adopter la décision.

Le Conseil d'Administration a pris acte du Rapport annuel de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour l'exercice 2008.



Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, après examen de l'état d'avancement du processus d'intégration au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a pris note de la position commune adoptée par les Etats membres de l'Union dans le cadre du suivi du processus de création de la monnaie unique de la CEDEAO. Il s'est également félicité de l'adoption d'une feuille de route en vue de l'accélération du programme de monnaie unique de la CEDEAO.

A cet égard, les Administrateurs recommandent au Conseil des Ministres :

- de désigner l'Institut d'émission en qualité de coordonnateur des Etats dans le cadre des échanges de vues entre les différentes institutions chargées de suivre le processus ;
- de demander à la Banque Centrale de le tenir informé de l'évolution du dossier en vue de recueillir ses orientations ;
- d'instruire la Banque Centrale de consulter régulièrement les Services techniques des Ministères chargés du suivi du dossier dans les Etats membres, afin de recueillir leurs avis sur les positions à faire valoir.

Le Conseil d'Administration a examiné les propositions formulées par la Banque Centrale en ce qui concerne les critères à prendre en compte pour la désignation des membres des organes de l'Institut d'émission, prévus par la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO.

Après délibération, le Conseil a recommandé au Conseil des Ministres de l'Union d'adopter les propositions formulées par la Banque Centrale.

Le Conseil a pris connaissance de la note sur la finance islamique, du compte rendu de l'application de la délégation relative à la modification des taux directeurs de la Banque Centrale et des coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques, ainsi que l'information de la BCEAO, dans le cadre de l'exercice de son mandat d'agent financier des Etats membres de l'UMOA.

Les membres du Conseil ont été informés de la prise en charge des diligences issues de la Conférence des

Chefs d'Etat et de Gouvernement du 17 mars 2009 et du Conseil des Ministres du 27 mars 2009, de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA à fin mars 2009 et perspectives et des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International sur la période du 16 février 2009 au 15 mai 2009.

Ils ont, par ailleurs, pris note de la situation de la microfinance dans l'UMOA à fin mars 2009, de l'état d'adoption des textes transmis par la BCEAO pour ratification ou transposition dans l'ordre juridique interne des Etats membres de l'UEMOA, ainsi que de la balance des paiements régionale de l'UEMOA au titre de l'année 2007.

Enfin, les Administrateurs ont pris connaissance du rapport sur les activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières au titre du premier trimestre 2009 et des rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le premier trimestre 2009.

**Au cours de sa session ordinaire du 24 septembre 2009**, les Administrateurs se sont particulièrement préoccupés de l'impact de la crise sur les performances économiques des pays de l'Union. Ils ont noté que le taux de croissance du Produit Intérieur Brut, en termes réels, était attendu à 3,2% en 2009 contre 3,8% en 2008 et relevé que les Etats membres de l'Union faisaient face, depuis plusieurs années, à des crises successives dont la résolution durable nécessite la mise en place d'un dispositif permanent. Les Administrateurs ont souligné dans ce contexte, la nécessité de soutenir les économies de l'Union et de mettre en œuvre les réformes structurelles requises pour la relance de la croissance, la diversification des bases productives et l'amélioration de la contribution du secteur privé à la création des richesses. Ils ont, par ailleurs, insisté sur l'importance de la définition d'une stratégie globale de croissance à cet effet.

Le Conseil d'Administration de la BCEAO, analysant l'évolution des agrégats monétaires au deuxième trimestre 2009, a noté la poursuite de l'accroissement de la masse monétaire. Examinant la question de l'inflation dans l'Union, les Administrateurs ont relevé la baisse des prix des céréales locales par rapport à leurs niveaux de 2008, ainsi qu'une hausse des prix des produits alimentaires importés et du pétrole de moindre ampleur qu'en 2008. Ils se sont toutefois préoccupés de l'accentuation des divergences des

niveaux d'inflation d'un pays à l'autre, relevant que l'accentuation de cette disparité pourrait constituer une contrainte pour l'efficacité de la politique monétaire commune dans la Zone. Ils ont, en conséquence, appelé les Etats membres et les Autorités monétaires à redoubler de vigilance dans le suivi de l'évolution future de l'inflation.

Les Administrateurs, examinant la situation d'ensemble des économies de l'Union au deuxième trimestre 2009, se sont préoccupés de l'accentuation de l'impact de la crise financière sur certains secteurs d'activité. Les dernières estimations situent le taux de croissance économique de l'Union pour l'année 2009 à 3,2%, contre des prévisions initiales de 4,7% et des réalisations de 3,8% en 2008. A cet égard, le Conseil d'Administration a exhorté les Etats membres à accroître leur soutien aux secteurs les plus touchés en complément aux initiatives communautaires.

Au regard de la persistance des tensions sur la trésorerie publique qui affectent la qualité de la gestion budgétaire et se traduit par des accumulations d'arriérés de paiement, les Administrateurs ont invité les Etats membres à la mise en œuvre diligente des solutions arrêtées par le Conseil des Ministres, lors de sa session extraordinaire du 27 juillet 2009 à Abidjan, consacrée au règlement de la dette intérieure. Ils se sont félicités de l'accroissement, dans ce contexte, des dons reçus des partenaires, en appui aux programmes économiques et financiers mis en œuvre par l'ensemble des Etats membres. Il ont également exhorté les Etats membres à poursuivre les efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques en vue du renforcement de la stabilité macroéconomique dans l'Union.

Les Administrateurs ont salué la poursuite des interventions de la Banque Centrale sur le marché monétaire et noté leur impact sur de la détente des taux d'intérêt. En liaison avec les mesures de réduction des taux directeurs de l'Institut d'émission et des coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques et établissements financiers dans certains pays, les Administrateurs ont réitéré leur invitation aux établissements de crédit à contribuer davantage au financement des économies de l'Union.

Le Conseil d'Administration a émis un avis favorable à l'adoption, par le Conseil des Ministres de l'UMOA, des directives de politique de la monnaie et du crédit pour 2010, ainsi que des propositions d'objectifs de

solde de balance des paiements et d'avoirs extérieurs, à prendre en compte dans l'élaboration des programmes monétaires au titre de ladite année.

Les Administrateurs ont félicité la BCEAO pour les diligences accomplies dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du Conseil des Ministres de l'Union du 27 juillet 2009, relatives à l'apurement des arriérés de paiement sur la dette publique intérieure des Etats membres de l'Union. A cet égard, ils ont décidé de l'admissibilité des titres d'Etat émis dans ce cadre, en support des refinancements de la BCEAO.

Le Conseil a autorisé la Banque Centrale à participer au financement d'une troisième et dernière phase du volet « Formation en gestion de la dette » du projet conjoint BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en Afrique du Centre et de l'Ouest. A cet égard, les Administrateurs se sont accordés sur la nécessité de prendre en compte les besoins spécifiques des pays dans l'élaboration et l'exécution du programme d'activité, ainsi que l'objectif d'appropriation du projet par les structures en charge de la dette. Le Conseil a recommandé aux Etats membres de l'UEMOA, à l'instar des phases précédentes, d'apporter leur concours au financement de cette phase ultime du projet.

Le Conseil a pris acte de l'état d'adoption des textes de base de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO par les Etats membres de l'Union. A cette occasion, le Conseil a demandé aux Etats qui ne l'ont pas encore fait, d'accélérer et achever les procédures d'adoption requises.

En outre, il a été informé du compte rendu de la deuxième rencontre de concertations entre la BCEAO et les Dirigeants des banques et établissements financiers de l'UEMOA et de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA au 30 juin 2009 et perspectives, ainsi que de la situation de la microfinance dans les Etats membres de l'UMOA à fin juin 2009.

Enfin, il a pris connaissance du rapport sur les activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières au titre du deuxième trimestre 2009 et des nouveaux mécanismes de financement du développement des Institutions Financières Internationales (IFI), ainsi que des rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit au titre du deuxième trimestre de l'année 2009.



Au cours de sa session du 16 décembre 2009, le Conseil d'Administration de la BCEAO a examiné la situation économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et s'est félicité de la nette décreue de l'inflation dans la Zone. Le Conseil a relevé que les effets positifs des signes de reprise de l'activité économique au plan international, tardent à se manifester sur les performances économiques de l'Union. En effet, les dernières prévisions situent le taux de croissance du PIB de l'UEMOA à 3,0% en 2009 contre des projections initiales de 4,7%.

Les Administrateurs ont exhorté l'ensemble des Etats à poursuivre et intensifier les efforts d'assainissement des finances publiques, à travers une maîtrise accrue des dépenses de l'Etat, une réduction effective des arriérés de paiement intérieurs, conformément aux engagements pris et par la mise en œuvre de mesures idoines, afin d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement.

Le Conseil d'Administration a encouragé la Banque Centrale à poursuivre l'orientation imprimée à la politique monétaire depuis le début de l'année 2009, en vue de soutenir la reprise de l'activité économique dans l'Union. Il a, à cet égard, invité les établissements de crédit à davantage d'efforts pour répercuter les décisions de la Banque Centrale sur le coût du crédit, afin de mieux contribuer à la relance des investissements dans l'Union.

Les Administrateurs ont également encouragé les Etats et la Banque Centrale à mettre en œuvre de manière diligente l'ensemble des mesures arrêtées lors de la session extraordinaire du Conseil des Ministres du 20 novembre 2009, en vue d'une meilleure coordination des émissions de titres publics et d'une couverture adéquate des besoins de trésorerie des Etats sur le marché.

Le Conseil d'Administration a adopté les programmes monétaires arrêtés par la BCEAO pour les Etats membres de l'UMOA au titre l'année 2010. Il a approuvé le budget de l'Institut d'émission pour l'exercice 2010.

Le Conseil a ensuite marqué son accord pour la participation de la Banque Centrale au capital du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA), ainsi que pour l'acquisition d'actions supplémentaires allouées par la société SWIFT scl.

Le Conseil d'Administration a approuvé les orientations pour la mise en place d'un marché hypothécaire et de la titrisation dans l'UEMOA, et recommandé leur adoption par le Conseil des Ministres de l'UMOA. Il a, par ailleurs, donné un avis favorable à la démarche commune des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), en vue de parvenir à une résolution des problèmes de concurrence normative entre, d'une part, le droit bancaire et financier de l'UEMOA et de l'UMAC et, d'autre part, le droit de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Le Conseil d'Administration a été informé de l'état d'adoption des textes de base de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, ainsi que de celui des textes juridiques transmis par la BCEAO, pour insertion dans les ordres juridiques internes des Etats membres de l'UMOA. Il a invité les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à accélérer et finaliser le processus d'adoption des textes de la Réforme Institutionnelle.

## 7.2 – ADMINISTRATION DE LA BCEAO

### 7.2.1 – Gestion des ressources humaines

#### 7.2.1.1 – Organigramme et mesures individuelles

L'organigramme de la Banque Centrale a subi des modifications au cours de l'exercice 2009. Ainsi, sur le plan des mesures individuelles, les décisions de nomination suivantes ont été prises :

- **Secrétaire Général de la BCEAO :**  
M. Mamadou CAMARA.
- **Conseillers du Gouverneur :**
  - Conseiller du Gouverneur en matière de Politique Monétaire : M. Kodzo Mawuéna DOSSA ;
  - Conseiller du Gouverneur en matière d'Administration Générale : M. Siriki KONE.
- **Contrôleur Général :** M. Eric EKUE.
- **Directeurs Nationaux :**
  - Directeur National pour la Côte d'Ivoire : M. Denis N'GBE ;

- Directeur National pour le Mali :  
M. Oumar Tatam LY ;
- Directeur National pour le Niger :  
M. Mahamadou GADO ;
- Directeur National pour le Sénégal :  
M<sup>me</sup> Fatimatou Zahra DIOP ;
- Directeur National pour le Togo :  
M. Vincent Komlan ADJAHOTO.
- Directeur des Opérations de Marché :  
M. Homialo GBEASOR ;
- Directeur des Services Bancaires :  
M. Abubacar Demba DAHABA ;
- Directeur des Etablissements de Crédit et de  
Microfinance : M. Konzo TRAORE ;
- Directeur des Ressources Humaines et de la  
Formation : M. Moussa SIRFI ;

#### - Directeurs de Département :

- Directeur du Département des Etudes Econo-  
miques et de la Monnaie :  
M. Kodzo Mawuéna DOSSA ;
- Directeur du Département des Opérations :  
M. Alain Fagnon KOUTANGNI ;
- Directeur du Département de l'Administration et  
de la Comptabilité : M. Siriki KONE ;
- Directeur du Département des Affaires Génér-  
ales : M<sup>me</sup> Joëlle Annie BOLHO.
- Directeur de l'Administration et du Patrimoine :  
M. Niangoran ALLE ;
- Directeur de la Comptabilité, du Budget et du  
Contrôle de Gestion : M. Emmanuel COREA ;
- Directeur des Services Généraux :  
M. Evariste Sébastien BONOU ;
- Directeur des Affaires Juridiques :  
M<sup>me</sup> Aminata FALL NIANG ;
- Directeur des Systèmes d'Information :  
M. Yédolomba Coulibaly HORO ;

#### Directeurs des Services Centraux :

- Directeur de l'Inspection et des Audits :  
M. Amadou DIARRA ;
- Directeur de la Prévention des Risques :  
M<sup>me</sup> Marguerite FAYE SOUMARE ;
- Directeur des Etudes et des Relations Interna-  
tionales : Monsieur Ismaïla DEM ;
- Directeur de la Recherche et de la Statistique :  
M. Kossi TENOU ;
- Directeur de la Stabilité Financière :  
M. Armand BADIÉL ;
- Directeur de l'Emission : M. Domia KONE ;
- Directeur du Centre Ouest Africain de Forma-  
tion et d'Etudes Bancaires (COFEB) :  
M. Alioune Blondin BEYE ;
- Directeur du Bureau Organisation et Méthodes :  
M. Guy Go MARO.

#### Représentants :

- Représentant Résident du Gouverneur de la  
BCEAO auprès de la Commission de l'Union  
Economique et Monétaire Ouest Africaine :  
M. Joseph Dodji GBEGNON.
- Adjoint au Représentant auprès des Institu-  
tions Européennes de Coopération :  
M. Kalidou Assane THIAM  
(date d'effet de la décision : 02 mai 2009).

## ENCADRE N° 8

## Réorganisation des Services de la BCEAO du 29 décembre 2008

Le 29 décembre 2008, le Gouverneur de la BCEAO a procédé à une réorganisation des Services de la Banque. Cette décision, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009, a été motivée par la nécessité d'adapter les structures de la Banque Centrale aux mutations de son environnement et aux défis à relever, notamment la mise en œuvre de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, pour une meilleure efficacité de l'action de l'Institut d'émission. La restructuration des Services de la Banque prenait également en compte :

- les conclusions de l'audit institutionnel et organisationnel de la BCEAO réalisé en 2005 et 2006 par un Cabinet externe, dans le cadre des travaux préparatoires de la Réforme Institutionnelle. Sur la base des meilleures pratiques internationales, cet audit avait notamment recommandé des aménagements à l'organisation interne de la Banque, afin de conférer à la Réforme Institutionnelle une pleine efficacité ;
- les travaux du Comité d'Organisation et Méthodes mis en place en avril 2008 par le Gouverneur pour analyser l'organisation et les méthodes de travail de la Banque, en vue d'aboutir à des propositions d'amélioration qui renforcent l'efficacité et la sécurité de ses opérations, et qui assurent une meilleure articulation des activités des Agences avec celles des Services Centraux. Les conclusions du Comité d'Organisation et Méthodes ont largement été discutées lors de la réunion du Comité de Direction élargi qui s'est tenue du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août 2008.

Les innovations majeures de cette restructuration ont porté sur :

- la création des quatre (04) Départements suivants : le Département des Etudes Economiques et de la Monnaie, le Département des Opérations, le Département de l'Administration et de la Comptabilité et le Département des Affaires Générales ; les deux (02) premiers regroupant les activités liées aux missions fondamentales de la BCEAO (politique monétaire, émission, gestion des réserves de change, systèmes de paiement) et les deux (02) autres les activités de support ;
- une claire séparation des structures en charge de la conception et de la réglementation de celles de mise en œuvre, notamment en matière de politique monétaire ;
- la suppression de la supervision directe des activités de Directions spécifiques par le Secrétaire Général, dans le but de lui permettre de mieux se consacrer à la coordination des activités des structures de la Banque ;
- l'érection du COFEB en une structure autonome au plan budgétaire ;
- l'exigence de la recherche d'une amélioration constante de la qualité des services de la BCEAO à ses clients à travers la création de la Direction des Services Bancaires ;
- la fusion des structures en charge du système bancaire et des systèmes financiers décentralisés, en vue d'assurer un meilleur suivi des activités d'intermédiation financière ;
- la séparation de la communication externe de la communication interne, désormais prises en charge respectivement par la Direction des Services Généraux et la Direction des Ressources Humaines et de la Formation ;
- la création du Bureau Organisation et Méthodes dans le but de rechercher une amélioration constante des procédures et méthodes de travail de la Banque Centrale ;

- la revalorisation de la fonction de Conseiller au sein de la Banque ;
- le renforcement du dispositif de contrôle interne par la nomination de Contrôleurs des Opérations Principaux en Agences Principales, chargés de coordonner les activités des Contrôleurs des Opérations, et la revalorisation de la fonction de Contrôleur des Opérations ;
- le renforcement du rôle des Vice-Gouverneurs par l'extension de leurs responsabilités à la supervision des activités des Départements et de leurs pouvoirs de signature.

Trois mois après la réorganisation des Services de la Banque, le Gouverneur a entrepris une série de rencontres avec les Directions des Services Centraux, les Directions Nationales, le Secrétariat Général de la Commission Bancaire et les Représentations. Ces rencontres de travail ont permis d'appréhender les conditions de travail des agents et de s'assurer de la mise en œuvre correcte des Décisions du 29 décembre 2008.

La restructuration des Services constitue le premier jalon des chantiers inscrits à l'agenda de la modernisation des activités de la Banque Centrale, notamment la mise en place de la Démarche Qualité ISO 9001, la Refonte de la Gestion des Ressources Humaines, le Schéma Directeur Informatique et le Plan de Continuité d'Activité.

#### 7.2.1.2 – Effectif

Au 31 décembre 2009, l'effectif global du personnel de la Banque Centrale, tous corps confondus, s'est établi à 3.829 agents contre 3.927 agents à fin décembre 2008. Cet effectif est constitué de 3.746 agents en activité dans les sites de la BCEAO et de 83 agents en position de détachement ou de disponibilité.

L'effectif en activité, réparti entre le Siège, les huit (08) Agences Principales, les douze (12) Agences Auxiliaires, les deux (2) Représentations de la BCEAO et le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, est en baisse de 100 personnes, soit un recul de 2,60% par rapport à son niveau du 31 décembre 2008, en liaison avec les sorties définitives d'effectifs.

Avec un effectif de 1.314 agents, dont 57 membres du haut management et Directeurs, le personnel d'encadrement représente 35,08% du personnel en activité. Ce nombre a connu une baisse de 25 agents depuis le 31 décembre 2008.

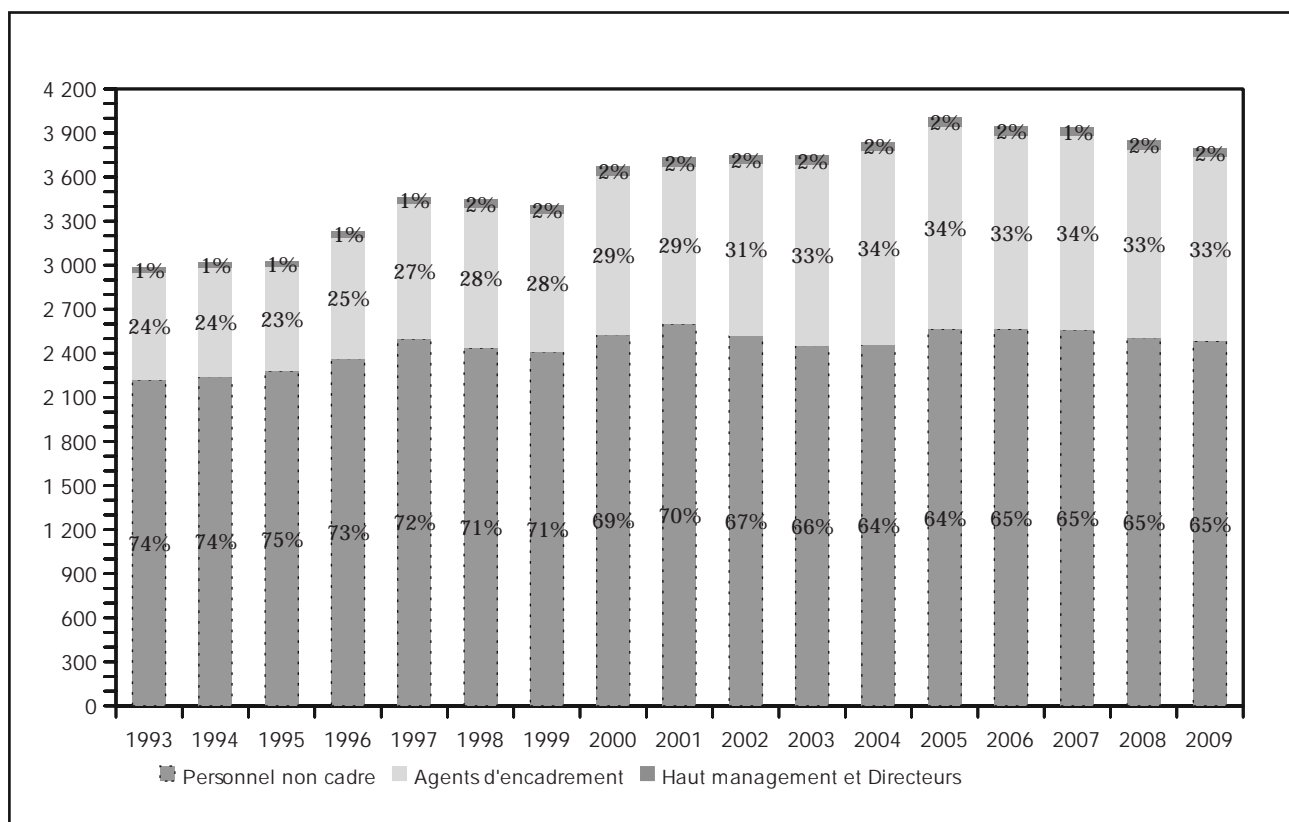
Le personnel non cadre représente 64,92% (2.432 agents) de l'effectif en activité au 31 décembre 2009. L'effectif de ce corps a connu une diminution de 75 personnes, par rapport à celui du 31 décembre de l'année précédente.

Par site, l'effectif global du personnel en activité au 31 décembre 2009 se répartit comme suit :

- Siège : 779 agents ;
- Directions Nationales (Agences Principales et Auxiliaires) : 2.847 agents ;
- Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération : 05 agents ;
- Représentation du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA : 12 agents ;
- Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA : 103 agents.

L'évolution de l'effectif du personnel en activité par corps, depuis 1994, se présente comme suit :

Graphique 24 : évolution des effectifs de la BCEAO de 1993 à 2009



### 7.2.1.3 – Formation

Au cours de l'exercice 2009, le Centre Ouest-Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) a poursuivi ses actions de formation, à l'intention du personnel de la BCEAO, des administrations économiques et financières, ainsi que des agents des banques et établissements financiers des Etats membres de l'Union.

**Au titre de la formation permanente des agents de la BCEAO**, le Centre a mis en œuvre, dans le cadre de ses *activités courantes*, des cours et séminaires présentiels, tenus au Siège ou décentralisés à l'échelon des Directions Nationales et des autres sites, ainsi que des actions de formation par visioconférence s'adressant généralement au personnel de la Banque. La thématique développée au cours de ces actions de formation est variée et concerne les métiers de la Banque Centrale. Par ailleurs, une partie de la formation du personnel s'est déroulée sous forme d'inscription d'agents de la Banque à des cours organisés par d'autres institutions. Au total, la formation permanente a concerné mille neuf cent soixante-dix-sept (1.977)

agents répartis comme ci-après :

- 521 agents pour les dix-sept (17) cours et séminaires organisés au Siège ;
- 391 participants pour les huit (8) cours décentralisés qui se sont déroulés dans les Directions Nationales et les autres sites de la Banque ;
- 481 participants pour les cinq (5) actions de formation par visioconférence ;
- 150 participants inscrits aux trente-cinq (35) actions de formation organisées par les partenaires extérieurs et d'autres institutions, dont quarante-deux (42) pour les cours de langues (français, anglais, portugais) ;
- 434 agents sur un effectif total de 3.987, soit une proportion de 11%, au titre de la plate-forme e-learning. En base annuelle, la durée moyenne de connexion est de cinq heures vingt-et-une minutes (5h21mn) par agent.

Au niveau des *activités spécifiques*, l'année 2009 a été marquée principalement par la formation des lauréats des concours professionnels internes, session 2008. Elle a regroupé soixante-six (66) lauréats, dont quarante-deux (42) pour l'accès à l'encadrement supérieur et vingt-quatre (24) pour l'accès à l'encadrement moyen. La formation s'est déroulée du 14 avril au 13 novembre 2009. A l'issue de la session de perfectionnement, tous les auditeurs ont obtenu des résultats satisfaisants et ont été affectés dans leurs nouveaux corps.

**Au titre des actions de formation en faveur des agents des administrations économiques et financières**, ainsi que des banques et établissements financiers, le Centre a administré deux (2) promotions au cours de la période, à savoir les 31<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> promotions.

La 31<sup>e</sup> promotion, qui a terminé son cycle de formation par les soutenances de mémoire en novembre et décembre 2009, a regroupé un effectif de trente (30) stagiaires en provenance des organismes ci-après :

- Administrations économiques et financières : 27 ;
- Banque Centrale de la République de Guinée : 1 ;
- Société Nationale la Poste du Sénégal : 1 ;
- Etablissement financier : 1.

La 32<sup>e</sup> promotion, dont la formation a débuté le 2 novembre 2009, avec une première phase prévue pour s'achever le 9 juillet 2010, compte dix-huit (18) stagiaires, répartis comme suit en fonction de leurs organismes d'origine :

- Administrations économiques et financières : 14 ;
- Banque Centrale de la République de Guinée : 2 ;
- Société Nationale la Poste du Sénégal : 1 ;
- Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit (CAVEC Golfe) : 1.

**Au titre des actions de formation menées en coopération avec les partenaires**, les programmes mis en œuvre concernent principalement la « formation en

gestion macroéconomique », le projet conjoint BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en Afrique du Centre et de l'Ouest, ainsi que celui relatif au projet BCEAO/BEAC/DFI de renforcement des capacités en analyse et suivi des flux de capitaux privés étrangers (PRC CPE).

S'agissant du volet « formation en gestion macroéconomique », les actions ci-après ont été réalisées :

- six (6) actions de formation ont été organisées à l'intention de cent soixante-douze (172) participants, dont dix-sept (17) cadres de la BCEAO ;
- un (1) séminaire de formation à la relation pédagogique organisé à Dakar (Sénégal), en faveur de dix (10) participants, dont neuf (9) de la BCEAO ;
- des soutenances de kits pédagogiques portant respectivement sur la Modélisation macroéconomique et la Gestion de Portefeuille, à l'issue desquelles quatre (04) auditeurs ont été accrédités, dont deux (2) agents d'encadrement supérieur de la BCEAO.

Dans le cadre du volet « formation en gestion de la dette », quatre (4) séminaires et ateliers ont été réalisés. En outre, les deux (2) actions suivantes ont été réalisées, en vue de la formation des formateurs :

- un atelier régional francophone de formation de formateurs sur la formulation des stratégies à long terme en matière de dette publique, à l'intention des Comités Nationaux de Dette Publique (CNDP) des pays, tels que le Burundi, le Cameroun, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Sénégal, la RCA et le Togo ;
- des stages dans le cadre de la mise en œuvre des plans de formation individualisés auprès de la Commission de l'UEMOA, au Burkina, de Debt Relief International (DRI), à Londres, et du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, au Cameroun.

En ce qui concerne le projet BCEAO/BEAC/DFI de renforcement des capacités en analyse et suivi des flux de capitaux privés étrangers (PRC CPE), les actions suivantes ont été réalisées :

- une mission d'évaluation des besoins en formation, en Guinée-Bissau en mai 2009, suivie d'un atelier de sensibilisation et de formation et d'une mission de suivi ;
- des missions de suivi au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Togo ;

- un atelier de restitution et de diffusion des résultats, au Burkina.

Par ailleurs, la coopération avec l'Institut du FMI s'est poursuivie avec la mise en œuvre de deux (2) cours régionaux conjoints à l'intention de cinquante-huit (58) participants, dont une vingtaine d'agents de la BCEAO.

## ENCADRE N° 9

### Salle d'autoformation du COFEB

Le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) créé en 1977 au sein de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a pour objet la formation et le recyclage des agents de la Banque, des cadres des administrations économiques et financières et des banques et établissements financiers des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Dans le cadre de la modernisation de son dispositif de formation, le COFEB a mis en place pour le perfectionnement en langue anglaise de l'ensemble du personnel de la BCEAO, une salle d'autoformation et une plate-forme de formation en ligne.

Dotée d'importantes ressources en équipements, matériels et ouvrages didactiques, la salle d'auto-formation, fonctionnelle depuis le 27 décembre 2004 vise un double objectif :

- développer l'apprentissage de l'anglais au bénéfice du plus grand nombre d'agents ;
- permettre à tout agent de se former à son rythme et selon son niveau.

Une assistance didactique, assurée par un moniteur qualifié du CESAG, permet aux apprenants de réaliser des progrès significatifs dans l'apprentissage de l'anglais.

S'agissant de la plate-forme de formation en ligne, elle a été mise en place, depuis le 3 juillet 2006 sur l'ensemble des sites de la Banque.

En dehors de l'apprentissage de la langue anglaise, les cours en ligne portent sur le management et la bureautique. Des formations spécifiques sont également proposées sur la Centrale des Incidents de Paiements (CIP), la conception de site web et le logiciel Oracle.

Cette plate-forme est accessible à tous les agents de la BCEAO disposant d'un poste de travail informatique à l'adresse suivante : [Intra.bceao.int / Applications / Mes Formations](http://Intra.bceao.int / Applications / Mes Formations).



## 7.2.2 – Evolution du réseau de la BCEAO

Dans le cadre de la gestion du réseau d'infrastructures de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, les actions accomplies au cours de l'année 2009 ont porté sur le suivi des chantiers de construction et d'aménagement en cours et la mise en chantier de nouveaux projets.

Ainsi, parmi les chantiers entièrement achevés en 2009, il convient de signaler le réaménagement du nouveau Siège du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, dont la réception provisoire, intervenue le 30 mai 2009, a permis aux Services d'emménager dans les nouveaux locaux, le 29 novembre 2009.

Au nombre des travaux qui se poursuivront en 2010, figure le chantier du centre aéré de la BCEAO à Cotonou, dont la livraison est prévue pour le deuxième trimestre 2010.

Au titre des nouvelles mises en chantier engagées en 2009, il importe de mentionner l'aménagement de nouveaux locaux destinés à abriter les Guichets Automatiques de Banque (GAB), au Siège et dans l'ensemble des Agences de la BCEAO. L'achèvement des travaux concernés est prévu pour le premier trimestre 2010.

Dans le cadre de l'hommage à feu Abdoulaye FADIGA, après l'Agence Principale d'Abidjan en 2008, l'Agence Principale de Bissau a procédé, le 24 novembre 2009, à l'inauguration de la rue portant le nom du premier Gouverneur de la BCEAO. S'agissant des Agences de Cotonou, Bamako et Niamey, les travaux d'aménagement des rues ou des places, dédiées au Gouverneur FADIGA, devront démarrer au cours de l'exercice 2010.

Enfin, au chapitre des perspectives, il convient de citer la reconstitution des infrastructures immobilières des Agences fermées de Côte d'Ivoire, pour lesquelles les dispositions seront prises pour permettre le démarrage des chantiers au cours de l'année 2010.

## 7.2.3 – Système d'information et de communication

Les actions entreprises durant l'année 2009 dans le cadre de la gestion du système d'information et de communication de la Banque Centrale ont concerné

la consolidation et la mise à niveau de l'infrastructure des systèmes et des réseaux, d'une part, et la maintenance et la mise à jour de certaines applications actuellement en production, d'autre part.

Dans le domaine des télécommunications, les différentes actions réalisées ont permis la consolidation de l'architecture, l'amélioration des performances et le renforcement de la sécurité du réseau par satellite Vsat, des réseaux locaux et du réseau d'accès aux systèmes de paiement. C'est ainsi que le Hub de secours du réseau Vsat installé à l'Agence de Dakar a été mis en service et le débit global du nœud Internet a été porté de 7 à 12 Mbps (méga bits par seconde).

Concernant les logiciels, l'activité a principalement concerné la maintenance et la mise à jour des applications déjà en production. Par ailleurs, la Banque a poursuivi la réalisation de projets entamés en 2008, notamment la mise en conformité de son système d'information aux nouvelles normes de chèques et effets de commerce, la gestion du dispositif de la Centrale des Incidents de Paiement, ainsi que l'automatisation de la gestion des immobilisations et de l'élaboration du budget. Elle a également procédé à la refonte de ses sites Internet et Intranet.

Enfin, le schéma directeur informatique de la Banque a été revu et mis à jour. Le démarrage de sa mise en œuvre est prévu pour l'année 2010, après la réalisation d'un audit informatique qui permettra de valider ses principales orientations.

## 7.2.4 – Modernisation de la documentation et des archives

La modernisation de la documentation et des archives de la BCEAO, en cours, vise à mettre en place au sein de l'Institut d'émission, un système intégré permettant de partager les ressources archivistiques et documentaires sur l'ensemble de ses sites, grâce aux outils informatiques adéquats, à rendre les salles de conservation des documents plus fonctionnels et conformes aux standards de conservation et de sécurité, ainsi qu'à renforcer les capacités du personnel en charge de la gestion des fonctions archives et documentation de la Banque Centrale.

L'année 2009 a été marquée par la poursuite de la reprise de l'existant, la mise à jour des tableaux de gestion des archives et l'amorce de la réflexion en vue

de la mise en place d'un système d'archivage et de gestion des documents électroniques à la BCEAO.

La reprise de l'existant consiste à procéder au traitement du stock d'archives issu des versements antérieurs à l'informatisation et à la saisie des analyses et des codes de localisation des dossiers dans la base de données du Système Intégré de Gestion des Archives de la BCEAO (SIGA-BCEAO). Le programme global de reprise de l'existant, qui a démarré en 2008 dans les Agences Principales et au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, s'est poursuivi en 2009. Les données saisies ont été transmises au Siège pour alimenter la base de données centralisée consultable par tous les agents, quel que soit leur site. Au Siège, la saisie des références des dossiers précédemment traités dans le cadre de la reprise de l'existant se poursuit.

Les tableaux de gestion des archives, qui définissent les durées de conservation des documents et leurs sorts finaux à l'issue des durées utiles de conservation, ont été mis à jour, pour tenir compte de la création de nouveaux types de documents, ainsi que de la nouvelle organisation des Services de la BCEAO intervenue le 28 décembre 2008.

Dans la perspective de la mise en place d'un système d'archivage électronique (SAE) et de gestion électronique des documents (GED) à la BCEAO, des réflexions ont commencé en 2009 sur la problématique et la démarche à suivre. Dans ce cadre, une mission de la BCEAO s'est rendue, du 1er au 4 décembre 2009, au Siège de la Banque Africaine de Développement (BAD) à Tunis, dans le but de s'imprégner de l'expérience de cette Institution dans ce domaine. Par ailleurs, un séminaire sur la mise en place du SAE et de la GED est prévu en début d'année 2010.

### 7.2.5 – Dispositif de contrôle des activités et des opérations

En 2009, les actions menées au titre du dispositif de contrôle des activités et opérations de la BCEAO se sont notamment inscrites dans le cadre de la consolidation des outils de contrôle interne, la mise à jour des textes régissant la sécurité à la Banque et la formation des acteurs du contrôle. De même, les missions d'audit interne et de contrôle externe ont contribué à l'amélioration de la qualité du dispositif.

**Au titre du contrôle de premier niveau** (contrôle des opérations), les diligences réalisées ont porté essentiellement sur les vérifications opérationnelles, les questionnaires d'auto-évaluation, l'harmonisation des procédures et modes opératoires des Directions Nationales, la mise à jour des manuels de procédures de contrôle et le suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions de contrôle. Elles ont également concerné la Politique de Sécurité, le Management de la Continuité d'Activité, ainsi que le renforcement des capacités opérationnelles des agents.

Par ailleurs, les recommandations formulées par les différents corps de contrôle ont fait l'objet de suivi au cours de la période. A cet égard, des rapports trimestriels portant sur l'analyse des risques encourus par la Banque Centrale et les causes des dysfonctionnements relevés, ont été élaborés. En particulier, l'accent a été mis sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par les missions d'inspection et d'audit interne.

Dans le cadre de l'actualisation des textes régissant la sécurité, les travaux réalisés ont porté sur la Politique Générale de Sécurité, les consignes et procédures de sécurité et la définition d'une méthodologie d'analyse des risques de sécurité susceptibles d'avoir des incidences sur les activités de la BCEAO.

En ce qui concerne la Politique Générale de Sécurité, ainsi que la « Politique de Sécurité des Personnes et des Biens de la BCEAO », les travaux ont été effectués, selon une démarche participative impliquant toutes les structures de la Banque Centrale.

S'agissant de l'harmonisation des consignes et procédures de sécurité, un séminaire a été organisé au Siège, du 5 au 7 août 2009, au profit des agents d'encadrement en charge de la sécurité dans les Directions Nationales et au Siège, en vue de la validation technique des Consignes Générales de Sécurité, des modalités d'exploitation des nouvelles installations mises en place dans le cadre du Programme de Renforcement des Dispositifs de Sécurité. En outre, la liste-type, relative aux procédures à élaborer pour chaque dispositif (sécurité Banque, incendie, contrôle d'accès), a été revue, en vue d'une harmonisation.

Pour le Management de la Continuité d'Activité, les travaux de réalisation du Plan de Continuité d'Activité

(PCA) de la BCEAO, lancés en 2008, se sont poursuivis. Ainsi, des séances de travail avec les structures de la Banque ont été organisées. En outre, l'assistance de la Banque de France et celle de la Banque Africaine de Développement (BAD) ont été sollicitées, pour accompagner la BCEAO dans la conduite du projet. A ce titre, une mission de la BAD a séjourné au Siège, du 15 au 19 octobre 2009. Par ailleurs, une organisation de la gestion des situations de crise à la BCEAO est en cours d'élaboration. Enfin, les termes de référence pour le recrutement du Consultant devant accompagner la BCEAO dans le cadre de la réalisation du PCA ont été actualisés.

Le renforcement des capacités des acteurs du contrôle interne s'est traduit en 2009 par l'organisation de plusieurs actions de formation et de sensibilisation. Ainsi, un séminaire a été organisé sur la Méthodologie de la Planification de la Continuité d'Activité, du 24 au 26 mars 2009 par visioconférence, à l'intention des membres du groupe de projet de réalisation du PCA.

Au titre de la méthodologie d'analyse des risques de sécurité, un séminaire par visioconférence portant sur « La maîtrise des risques de sécurité » a été organisé, du 18 au 20 mai 2009, à l'intention des responsables en charge de la sécurité des sites.

Un séminaire animé par un Consultant de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne s'est également tenu, du 27 au 31 juillet 2009 au Siège de la BCEAO, sur le contrôle interne et la cartographie des risques au profit des Contrôleurs des Opérations nouvellement nommés. Un séminaire s'est tenu, du 9 au 20 novembre 2009, sur le perfectionnement à l'utilisation des logiciels mis en production dans les structures opérationnelles, à l'intention des Contrôleurs des Opérations.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en charge des risques professionnels, des représentants de la Direction de la Prévention des Risques ont participé à des sessions de formation à Paris sur les thèmes : « Devenir Responsable de Sécurité dans une PME », du 07 au 11 décembre 2009 et « Management des situations de crise : piloter une cellule de crise » du 7 au 8 décembre 2009.

**Au titre du contrôle de deuxième niveau**, la Direction de l'Inspection et des Audits a poursuivi en 2009, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau dispositif de contrôle des activités des différents métiers

de la Banque, l'évaluation de la maîtrise des opérations par les structures opérationnelles. De même, elle a procédé à l'appréciation de la conformité aux instructions et dispositions réglementaires en vigueur, relatives à l'exécution des tâches qui sont dévolues aux dites structures. L'exercice 2009 a été également caractérisé par l'actualisation des procédures de fonctionnement, à la suite de la nouvelle organisation des Services entrée en application en janvier 2009. Par ailleurs, le programme triennal 2009-2011 a été validé par le Gouverneur.

S'agissant des contrôles, au plan interne, des missions d'appréciation de l'efficacité des activités menées par les structures de la Banque, ont été conduites dans une Direction Centrale du Siège et dans les structures administratives rattachées que sont la CRRAE-UMOA et le CESAG. A cet égard, les missions d'audit ont concerné le contrôle du portefeuille de placement des réserves de change de la BCEAO, effectué à la Direction des Opérations de Marché, ainsi que la gestion des devises dans les Agences Principales de Cotonou et de Niamey. En outre, l'audit général du CESAG et l'audit du portefeuille de placement de la CRRAE-UMOA ont été réalisés. Enfin, une mission « de bilan de suite », effectuée dans les Agences, a permis de s'assurer des mesures correctives prises par les responsables des structures, pour la mise en œuvre des recommandations formulées par les missions d'inspection et d'audit, en exécution du programme triennal. Cette mission a été complétée par l'organisation d'un séminaire par visioconférence, à l'attention des Responsables des structures, sur le suivi de la mise en œuvre desdites recommandations.

Au plan externe, comme les exercices précédents, la Direction de l'Inspection et des Audits a, entre autres, effectué conjointement avec la Direction de la Comptabilité, du Budget et du Contrôle de Gestion, la vérification des comptes de la BOAD arrêtés au 31 décembre 2008, et cela conformément à la Décision du 24 novembre 1976 du Comité de Direction de cette Institution.

Par ailleurs, des missions de vérification des encaisses suivies de destruction de billets annulés ont également été exécutées. Elles ont concerné les Agences Principales de Bamako et de Niamey, ainsi que les Agences Auxiliaires d'Abengourou, de Daloa, de Mopti, de Sikasso et de San Pédro. L'Agence Principale de Dakar a été concernée par une mission de vérification de ses encaisses.

Enfin, dans le cadre du renforcement des capacités et de la formation continue des Inspecteurs et Auditeurs, les actions réalisées ont notamment visé l'appropriation de la méthodologie de l'audit interne, d'une part, et certains aspects des activités de contrôle, d'autre part.

S'agissant des **contrôles externes**, l'année 2009 a été marquée par l'appui aux Contrôleurs externes pour l'audit des comptes de la BCEAO et du Compte d'opérations, au titre de l'exercice 2008, ainsi que le contrôle des comptes du Projet de Réforme des Systèmes de Paiement et du projet BCEAO/BEAC-volet formation en gestion macroéconomique, l'organisation de l'appel d'offres pour la sélection des contrôleurs externes des comptes de la BCEAO pour les exercices

2009 à 2011 et la mission d'évaluation des sauvegardes des ressources du FMI, qui s'est déroulée au Siège de la BCEAO du 16 au 24 septembre 2009.

Le mandat des précédents Contrôleurs externes étant arrivé à échéance avec l'audit des comptes de l'exercice 2008, un appel d'offres a été organisé en vue de la désignation des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. Les conclusions des travaux de la Commission de dépouillement, qui se sont déroulés au Siège de la BCEAO à Dakar, du 6 au 16 juillet 2009 et du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2009, ont été approuvées par le Conseil des Ministres de l'UMOA, lors de sa session du 25 septembre 2009.



## VIII – COMPTES FINANCIERS DE LA BCEAO

Les comptes de la Banque Centrale pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont marqués par la poursuite de la consolidation des avoirs extérieurs, par l'accroissement des avoirs sur le Fonds Monétaire International (FMI), en liaison avec les allocations générale et spéciale de Droits de Tirage Spécial (DTS) en faveur des Etats membres de l'Union, ainsi que par une forte baisse des revenus tirés des réserves de change. Ces évolutions se sont traduites par une progression du total du bilan et une dégradation du produit net bancaire.

### 8.1 - ANALYSE DU BILAN

Le total du bilan est ressorti à 8.370,0 milliards de FCFA, en hausse de 1.708,3 milliards ou 26% par rapport à celui de 6.661,7 milliards au terme de l'exercice précédent.

A l'actif, cette évolution résulte essentiellement de l'accroissement de 2.061% des avoirs sur le FMI, de 10% des avoirs en monnaies étrangères, de 100% des créances sur les établissements de crédit, de 59% des opérations pour le compte des Trésors Nationaux.

Au passif, cette progression découle principalement de la hausse de 13% de la circulation fiduciaire, de 26% des comptes créditeurs et dépôts, de 215% des engagements envers le Fonds Monétaire International, de 74% de la réserve de réévaluation de l'or et de 7% de celle des devises.

Au 31 décembre 2009, le bilan de la BCEAO se présente comme suit :

	en milliards de FCFA			
	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
			Valeur	%
<b>ACTIF</b>				
Avoirs en or	586,5	438,1	148,4	34
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	523,0	24,2	498,8	2 061
Avoirs en monnaies étrangères	5 137,3	4 673,0	464,3	10
Créances sur les établissements de crédit	335,1	366,3	-31,2	-9
Créances sur les Trésors Nationaux	887,9	443,5	444,4	100
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	453,4	285,1	168,3	59
Biens immobiliers de placement	2,0	2,2	-0,2	-9
Actifs non courants destinés à la vente	-	-	-	-
Autres immobilisations nettes	322,8	318,8	4,0	1
Autres actifs	122,0	110,5	11,5	10
<b>TOTAL</b>	<b>8 370,0</b>	<b>6 661,7</b>	<b>1 708,3</b>	<b>26</b>
<b>PASSIF</b>				
Billets et monnaies en circulation	3 447,5	3 050,0	397,5	13
Comptes créditeurs et dépôts	2 124,1	1 685,6	438,5	26
Transferts à exécuter	26,4	12,9	13,5	105
Engagements en monnaies étrangères	9,2	8,2	1,0	12
Engagements envers le Fonds Monétaire International	980,1	310,7	669,4	215
Autres passifs	103,7	88,1	15,6	18
Provisions pour risques et charges	38,0	38,3	-0,3	-1
Réserve de réévaluation Or	348,2	199,8	148,4	74
Réserve de réévaluation des devises	149,8	139,6	10,2	7
Réserve de réévaluation des instruments financiers	34,8	-	34,8	-
Capital et Réserves	1 075,5	1 060,9	14,6	1
Résultat	32,7	67,7	-35,0	-52
<b>Total</b>	<b>8 370,0</b>	<b>6 661,7</b>	<b>1 708,3</b>	<b>26</b>

### 8.1.1 - Analyse des postes de l'actif

La valeur marchande du stock d'or s'est élevée à 586,5 milliards au 31 décembre 2009 contre 438,1 milliards au 31 décembre 2008, soit une progression de 148,4 milliards ou 34%.

Cette augmentation est imputable exclusivement à l'appréciation du cours moyen de l'once d'or sur la période qui est passé de 373.460 FCFA au 31 décembre 2008 à 499.999 FCFA au 31 décembre 2009. Aucune transaction n'a été effectuée sur le stock d'or au cours de l'année 2009, et le stock s'est établi à 36.484,4297 kg (1.173.001,65 onces).

Les avoirs sur le Fonds Monétaire International (FMI), qui comprennent la position de réserve et les avoirs en DTS, sont passés de 24,2 milliards au 31 décembre 2008 à 523,0 milliards au 31 décembre 2009, soit une hausse de 498,8 milliards ou 2.061%.

La position de réserve des Etats de l'Union auprès du FMI est restée quasiment stable à 22,2 milliards au 31 décembre 2009.

Les avoirs en DTS se sont consolidés de 498,9 milliards, en s'établissant à 500,8 milliards au 31 décembre 2009 contre 1,9 milliard au 31 décembre 2008, sous l'effet de l'augmentation des montants en DTS, atténué par la baisse du cours de cette devise. En effet, le montant des avoirs en DTS est passé de 2.554.123 DTS au 31 décembre 2008 à 701.543.859 DTS au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 698.989.736 DTS, en liaison notamment avec l'incidence des allocations générale et spéciale de DTS en faveur des Etats de l'Union, pour un montant total de 700.075.575 DTS.

Les avoirs en monnaies étrangères se sont consolidés de 464,3 milliards, en passant de 4.673,0 milliards en 2008 à 5.137,3 milliards en 2009. Cette évolution résulte notamment de l'effet contrasté des hausses de 569,1 milliards des avoirs en compte d'opérations, de 59,6 milliards du portefeuille de titres et de la baisse de 97,0 milliards des avoirs nets auprès des correspondants et de 23,5 milliards des encaisses de billets étrangers.

	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
			Valeur	%
en milliards de FCFA				
Compte d'opérations	3 049,0	2 479,9	569,1	23
Correspondants dans la Zone Franc	122,1	220,4	-98,3	-45
Correspondants hors Zone Franc	11,3	10,0	1,3	13
Portefeuille de titres	1 917,3	1 857,7	59,6	3
Encaisse billets étrangers	3,8	27,3	-23,5	-86
Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest	4,3	4,3	0,0	0
Prêts interbancaires	0,0	0,0	0,0	-
Créances rattachées	29,5	73,4	-43,9	-60
<b>Total</b>	<b>5 137,3</b>	<b>4 673,0</b>	<b>464,3</b>	<b>10</b>



Le portefeuille de titres en devises comprend essentiellement des obligations assimilables du Trésor acquis dans le cadre de la gestion des réserves en devises, à travers un fonds de liquidité et un fonds d'investissement. Il est constitué en majorité de titres souverains, émis par les pays membres de l'Eurosystème (1.354,7 milliards), de titres quasi-souverains ou assimilés (255,4 milliards) émis notamment par les Agences et Institutions financières internationales et de parts de fonds commun de placement souscrites auprès de la Banque des Règlements Internationaux (307,2 milliards).

Les créances de la BCEAO se sont inscrites en hausse de 413,2 milliards, essentiellement du fait de l'effet compensé de l'augmentation de 444,4 milliards des créances sur les Trésors Nationaux et de la baisse de 31,2 milliards de celles sur les établissements de crédit.

La hausse des créances sur les Trésors Nationaux est essentiellement imputable à l'incidence des concours adossés aux allocations générales de DTS du FMI.

En effet, en application d'une décision du Conseil des Ministres de l'Union lors de sa session extraordinaire du 27 juillet 2009, la BCEAO a octroyé aux Etats membres des concours monétaires correspondant à la contrevaletur en FCFA de l'allocation générale de DTS en date du 28 août 2009, effectuée par le FMI en faveur des Etats.

La baisse des créances sur les établissements de crédit résulte de l'effet du resserrement du volume des opérations de refinancement sur le guichet de la pension ordinaire, atténué par la progression de celui des transactions sur le marché monétaire.

	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
			Valeur	%
en milliards de FCFA				
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>335,2</b>	<b>366,3</b>	<b>-31,1</b>	<b>-8</b>
Pension ordinaire	30,3	206,0	-175,7	-85
Marché monétaire	304,5	160,0	144,5	90
Créances rattachées	0,4	0,3	0,1	33
<b>Créances sur les Trésors Nationaux</b>	<b>887,9</b>	<b>443,5</b>	<b>444,4</b>	<b>100</b>
Créances monétaires	290,9	300,5	-9,6	-3
Créances financières	142,3	143,0	-0,7	-
Concours adossés aux allocations de DTS	454,7	-	454,7	-
<b>Total</b>	<b>1 223,1</b>	<b>809,8</b>	<b>413,3</b>	<b>51</b>

Les opérations effectuées pour le compte des Trésors Nationaux se sont fixées à 453,4 milliards en 2009 contre 285,1 milliards en 2008, soit une progression de 168,3 milliards. Cette évolution résulte des transactions enregistrées au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), de la Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE) et de l'Aide d'Urgence Post-Conflict (AUPC).

	FRPC	AUPC	FPCE	AUTRES	TOTAL
	en milliards de FCFA				
<b>Position au 31 décembre 2008</b>	<b>155,7</b>	<b>59,9</b>	<b>17,5</b>	<b>52,0</b>	<b>285,1</b>
Tirages au cours de l'exercice 2009	198,3	1,3	46,6	-	246,2
Remboursements au cours de l'exercice 2009	-11,8	-57,5	-	-	-69,3
Annulation au titre de l'IADM	-	-	-	-	-
Réévaluation	-	-	-	-8,6	-8,6
<b>Position au 31 décembre 2009</b>	<b>342,2</b>	<b>3,7</b>	<b>64,1</b>	<b>43,4</b>	<b>453,4</b>

Les immobilisations de la BCEAO sont constituées des postes « Biens immobiliers de placement » et « Autres immobilisations nettes ».

Les « Autres immobilisations nettes » sont passées de 318,8 milliards en 2008 à 322,8 milliards en 2009, soit une progression de 4,0 milliards en liaison notamment avec la réévaluation du patrimoine numismatique de la Banque, qui s'est traduite par un écart positif de réévaluation total de 3,1 milliards.

Les « Autres actifs » du bilan ont enregistré une hausse de 11,5 milliards en passant de 110,5 milliards au 31 décembre 2008 à 122,0 milliards au 31 décembre 2009. Cette évolution résulte essentiellement de la progression de 4,2 milliards du solde en compensation de la BCEAO et de 3,0 milliards des valeurs à l'encaissement.

### 8.1.2 - Analyse des postes du passif

Les billets et monnaies en circulation sont ressortis à 3.447,5 milliards en 2009, en accroissement de 397,5 milliards par rapport à l'année précédente.

Les comptes créditeurs et les dépôts sont passés de 1.685,6 milliards en 2008 à 2.124,1 milliards au 31 décembre 2009, soit une hausse de 438,5 milliards, en liaison principalement avec l'accroissement des réserves des établissements de crédit et des dépôts publics.

	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
			Valeur	%
en milliards de FCFA				
Banques et Institutions Etrangères	73,2	72,7	0,5	1
Banques et Institutions Communes de l'Union	217,4	220,8	-3,4	-2
Etablissements de crédit	1 020,4	808,8	211,6	26
Trésors Nationaux et autres organismes publics	792,1	561,3	230,8	41
Autres comptes de dépôts	21,0	22,0	-1,0	-5
<b>Total</b>	<b>2 124,1</b>	<b>1 685,6</b>	<b>438,5</b>	<b>26</b>

Au titre des opérations avec le Fonds Monétaire International, les engagements se sont situés à 980,1 milliards en 2009 contre 310,7 milliards en 2008, soit une hausse de 669,4 milliards.

Les provisions pour risques et charges se sont établies à 38,0 milliards en 2009 contre 38,3 milliards en 2008, soit une diminution de 0,3 milliard résultant de l'incidence nette de la dotation de 0,3 milliard pour les engagements de retraite et de la reprise de provision de 0,7 milliard au titre des gratifications pour médailles du travail. Les autres passifs sont passés de 88,1 milliards en 2008 à 103,7 milliards en 2009, en hausse de 15,6 milliards, principalement sous l'effet conjugué de la hausse de 2,2 milliards des valeurs à l'encaissement non

disponibles, de 5,5 milliards des comptes créditeurs des Etats et de 8,3 milliards des autres comptes d'ordre.

Les réserves de réévaluation sont constituées des réserves de réévaluation de l'or, des devises et des instruments financiers.

La réserve de réévaluation de l'or est passée de 199,8 milliards au 31 décembre 2008 à 348,2 milliards un an plus tard, soit une hausse de 148,4 milliards imputable exclusivement à la réévaluation du stock d'or à la suite de l'appréciation du cours de l'once d'or sur le marché.

La réserve de réévaluation des devises a augmenté de 10,2 milliards en passant de 139,6 milliards au 31 décembre 2008 à 149,8 milliards au 31 décembre 2009, conformément aux décisions du Conseil des Ministres du 26 juin 2009, portant affectation du résultat de l'exercice 2008.

Quant à la réserve de réévaluation des instruments financiers, elle a été créée dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice 2008, conformément aux décisions du Conseil des Ministres de l'Union, lors de sa session du 26 juin 2009. Elle vise à atténuer l'impact de l'application des normes comptables internationales relatives aux instruments financiers sur le compte de résultats de la BCEAO, au regard des risques spécifiques inhérents à la gestion d'un portefeuille de titres en devises. La dotation initiale de 34,8 milliards correspond au gain net latent généré en 2008 par le portefeuille de titres.

Le poste capital et réserves a enregistré un accroissement de 14,6 milliards en se situant à 1.075,5 milliards au 31 décembre 2009 contre 1.060,9 milliards un an plus tôt. Cette évolution résulte de l'effet conjugué de :

- l'application des décisions d'affectation du résultat de l'exercice 2008, par le Conseil des Ministres, lors de sa session du 26 juin 2009 à Dakar, relatives au renforcement de la « Réserve générale » et de la « Réserve pour risque de refinancement » pour des montants respectifs de 5,6 milliards et 5,9 milliards ;
- la constatation de l'écart de réévaluation du patrimoine numismatique de la Banque, pour un montant total de 3,1 milliards, suite à une expertise réalisée en 2009.

Par ailleurs, lors de sa session extraordinaire tenue le 15 mars 2009 à Ouagadougou, le Conseil des Ministres de l'Union a décidé du renforcement des fonds propres de la Banque Centrale par affectation du report à nouveau. Dans ce cadre, un montant de 249,8 milliards prélevé sur le poste « Report à nouveau » a été reclassé au poste « Réserve générale ».

	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
			Valeur	%
	en milliards de FCFA			
Capital social	134,1	134,1	0,0	-
Prime d'adhésion	43,6	43,6	0,0	-
Réserve statutaire	67,1	67,1	0,0	-
Réserve Générale	304,8	49,4	255,4	517
Autres Réserves	47,1	47,1	0,0	-
Réserves pour Risques de Refinancement	25,6	19,7	5,9	30
Réserve spéciale Réévaluation Devises 12/01/94	18,9	18,9	0,0	-
Réserve spéciale Réévaluation Or 12/01/94	77,2	77,2	0,0	-
Réserve de réévaluation Immeubles	205,0	205,0	0,0	-
Ecart de réévaluation des autres immobilisations	9,1	6,0	3,1	52
Fonds pour risques bancaires généraux	48,0	48,0	0,0	-
Report à nouveau	95,0	344,8	-249,8	-72
<b>Total</b>	<b>1 075,5</b>	<b>1 060,9</b>	<b>14,6</b>	<b>1</b>

## 8.2 - COMPTE DE PERTES ET PROFITS

L'exploitation de la Banque Centrale a dégagé, après dotations aux amortissements et aux provisions, un résultat excédentaire de 32,7 milliards, en baisse de 35,0 milliards par rapport à celui de 67,7 milliards réalisé en 2008.

Cette évolution résulte essentiellement de l'effet contrasté d'une diminution de 56,8 milliards ou 30% du résultat net d'intérêts et d'une amélioration de 16,5 milliards ou 306% du résultat net de change, ayant modéré la dégradation de 40,2 milliards ou 22% du produit net bancaire.

Les principales composantes du compte de pertes et profits ont évolué comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
			Valeur	%
	en milliards de FCFA			
Produits d'intérêts	152,2	226,4	-74,2	-33
Charges d'intérêts	22,0	39,4	-17,4	-44
<b>Résultat net d'intérêts</b>	<b>130,2</b>	<b>187,0</b>	<b>-56,8</b>	<b>-30</b>
<b>Dividendes</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>67</b>
Produits de commissions	0,0	0,0	0,0	-
Charges de commissions	0,2	0,1	0,1	100
<b>Résultat net des commissions</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>-</b>
Produits sur opérations de change	104,7	98,2	6,5	7
Charges sur opérations de change	93,6	103,6	-10,0	-10
<b>Résultat net de change</b>	<b>11,1</b>	<b>-5,4</b>	<b>16,5</b>	<b>-306</b>
Prélèvement sur le Fonds de réévaluation des devises	-	-	0,0	-
<b>Produit net bancaire</b>	<b>141,6</b>	<b>181,8</b>	<b>-40,2</b>	<b>-22</b>
Autres produits	7,1	5,4	1,7	31
<b>Total des produits nets</b>	<b>148,7</b>	<b>187,2</b>	<b>-38,5</b>	<b>-21</b>
Entretien de la circulation	17,3	16,1	1,2	7
Frais généraux	83,8	84,0	-0,2	-
Autres charges	0,6	1,2	-0,6	-50
Dotations nettes aux amortissements & provisions	14,3	18,2	-3,9	-21
<b>Charges d'exploitation générale</b>	<b>116,0</b>	<b>119,5</b>	<b>-3,5</b>	<b>-3</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>32,7</b>	<b>67,7</b>	<b>-35,0</b>	<b>-52</b>

## 8.2.1 - Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts représente la différence entre les produits d'intérêts et les charges d'intérêts. Au 31 décembre 2009, il s'est élevé à 130,2 milliards, en baisse de 56,8 milliards ou 30% par rapport au montant de 187,0 milliards réalisé en 2008.

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
			Valeur	%
en milliards de FCFA				
<b>Produits d'intérêts (a)</b>	<b>152,2</b>	<b>226,4</b>	<b>-74,2</b>	<b>-33</b>
<b>. Produits sur les avoirs extérieurs</b>	<b>124,0</b>	<b>204,8</b>	<b>-80,8</b>	<b>-39</b>
- Compte d'opérations	51,2	109,3	-58,1	-53
- Intérêts sur avoirs en devises	1,4	8,6	-7,2	-84
- Intérêts sur portefeuille de titres	71,4	86,9	-15,5	-18
<b>. Produits sur les opérations de crédit</b>	<b>28,2</b>	<b>21,6</b>	<b>6,6</b>	<b>31</b>
- Produits des Concours aux Etablissements de crédit	13,1	10,1	3,0	30
- Produits des Concours aux Trésors Nationaux	15,1	11,5	3,6	31
- Produits s/Autres Opérations de Politique Monétaire	-	-	-	-
<b>Charges d'intérêts (b)</b>	<b>22,0</b>	<b>39,4</b>	<b>-17,4</b>	<b>-44</b>
<b>. Intérêts versés à la clientèle</b>	<b>12,5</b>	<b>27,3</b>	<b>-14,8</b>	<b>-54</b>
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	10,7	23,1	-12,4	-54
- Intérêts versés aux autres Organismes	1,8	4,2	-2,4	-57
- Intérêts sur Titres d'Etat	-	-	-	-
<b>. Intérêts versés au FMI &amp; autres correspondants</b>	<b>9,5</b>	<b>12,1</b>	<b>-2,6</b>	<b>-21</b>
- Intérêts versés au FMI	1,0	2,3	-1,3	-57
- Intérêts versés aux autres correspondants	-	-	-	-
- Charges des opérations sur portefeuille de titres	8,5	9,8	-1,3	-13
<b>Résultat net d'intérêts (a) – (b)</b>	<b>130,2</b>	<b>187,0</b>	<b>-56,8</b>	<b>-30</b>

### 8.2.1.1 - Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont passés de 226,4 milliards en 2008 à 152,2 milliards en 2009, soit une baisse de 74,2 milliards ou 33%. Ils sont générés par les avoirs extérieurs et les opérations de crédit.

Les produits sur les avoirs extérieurs sont passés de 204,8 milliards au 31 décembre 2008 à 124,0 milliards au 31 décembre 2009, soit une diminution de 80,8 milliards ou 39%, induite principalement par la baisse des revenus générés par le compte d'opérations et par le portefeuille de titres.

Les produits sur les opérations de crédit ont progressé de 6,6 milliards ou 31% en s'établissant à 28,2 milliards en 2009 contre 21,6 milliards en 2008. Cette évolution résulte de la hausse des produits générés par les concours aux établissements de crédit, ainsi que de ceux provenant des concours accordés aux Trésors Nationaux.

### 8.2.1.2 - Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées par la Banque Centrale sont passées de 39,4 milliards en 2008 à 22,0 milliards en 2009, soit une baisse de 17,4 milliards. Elles sont constituées des intérêts versés à la clientèle (12,5 milliards) et des charges sur les opérations avec le FMI et les autres correspondants (9,5 milliards).

D'une année à l'autre, les intérêts versés à la clientèle ont diminué de 14,8 milliards essentiellement en relation avec la diminution des intérêts versés aux Trésors Nationaux et aux autres organismes.

Quant aux intérêts versés au FMI et aux autres correspondants, leur diminution de 2,6 milliards d'un exercice à l'autre, résulte principalement de la baisse des charges au titre des commissions trimestrielles sur les allocations cumulatives nettes de Droits de Tirage Spéciaux (DTS).

### 8.2.2 - Dividendes

Les dividendes, provenant des titres de participations, sont passés de 0,3 milliard en 2008 à 0,5 milliard en 2009, soit une hausse de 0,2 milliard ou 67%.

### 8.2.3 - Résultat net de change

Le résultat net de change est ressorti excédentaire à 11,1 milliards contre un déficit de 5,4 milliards en 2008, soit une amélioration de 16,5 milliards. Cette évolution résulte essentiellement de la réévaluation des avoirs du Fonds Monétaire International libellés en franc CFA, dans un contexte de dépréciation du taux de change du Droit de Tirage Spécial (DTS) dont le cours est passé de 725,980 FCFA au 31 décembre 2008 à 713,826 FCFA au 31 décembre 2009.

### 8.2.4 - Autres produits

Les autres produits sont passés de 5,4 milliards en 2008 à 7,1 milliards en 2009, soit une amélioration de 1,7 milliard, imputable principalement à la hausse des produits exceptionnels qui sont passés de 0,4 milliard au 31 décembre 2008 à 2,1 milliards au 31 décembre 2009. Ces produits découlent essentiellement de la cession de titres de participation (actions détenues par la BCEAO dans le capital de la Banque Agricole et Commerciale du Burkina) et d'articles réformés.

### 8.2.5 - Charges d'exploitation générale

Les charges d'exploitation générale de la BCEAO sont passées de 119,5 milliards en 2008 à 116,0 milliards en 2009, soit un repli de 3,5 milliards ou 3% résultant essentiellement de l'effet contrasté de la diminution de

3,9 milliards des dotations nettes aux amortissements et aux provisions, et de l'augmentation de 1,2 milliard des dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire.

En effet, les dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire se sont élevées à 17,3 milliards au 31 décembre 2009 contre 16,1 milliards au 31 décembre 2008, soit une progression de 1,2 milliard ou 7%, en relation notamment avec les commandes de signes monétaires neufs résultant de l'accroissement des sorties aux guichets et de la politique d'amélioration de la qualité de la circulation fiduciaire.

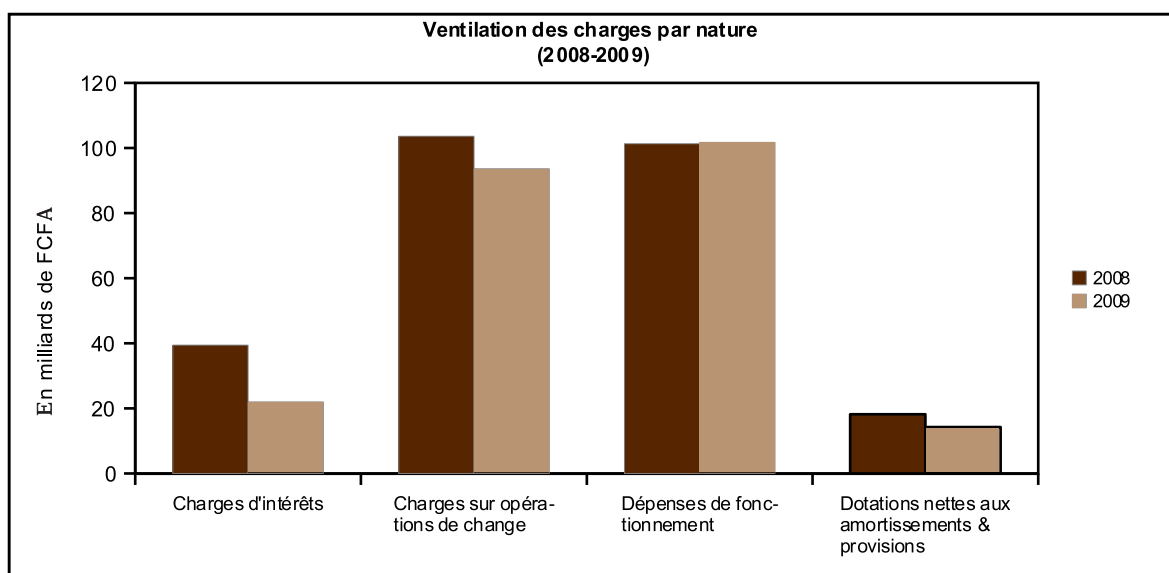
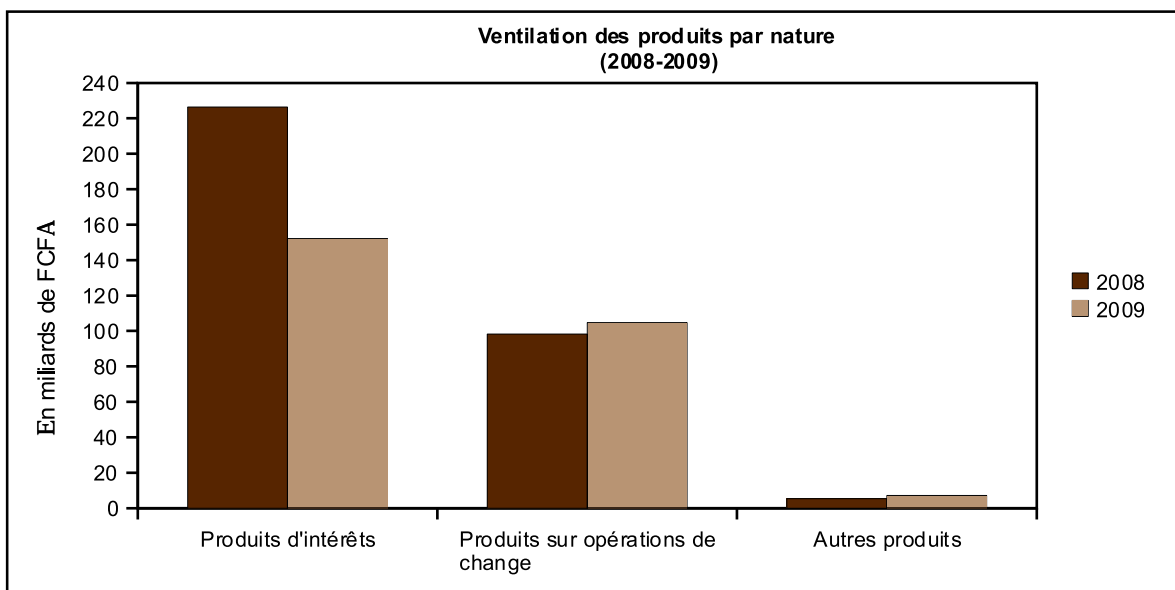
Les frais généraux ont connu une légère baisse de 0,2 milliard en ressortant à 83,8 milliards au 31 décembre 2009 contre 84,0 milliards à la fin de l'exercice précédent.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions correspondent à la différence entre les dotations et les reprises y afférentes. D'une année à l'autre, elles sont passées de 18,2 milliards à 14,3 milliards, soit une diminution de 3,9 milliards. Cette baisse résulte essentiellement de la diminution de 1,9 milliard des dotations nettes aux amortissements et celle de 2,0 milliards des dotations nettes aux provisions.

La baisse des dotations nettes aux amortissements s'explique principalement par le caractère exceptionnel du niveau enregistré en 2008, en liaison avec les rattrapages d'amortissements constatés à la suite des travaux de résorption des écarts entre les comptes d'immobilisations et le fichier des immobilisations. Ainsi, les amortissements constatés en 2009 retrouvent un niveau quasiment normal.

Quant aux dotations nettes aux provisions, leur diminution résulte essentiellement de l'absence de dotations au titre des engagements de retraite (reprise de provisions au lieu d'une dotation), atténuée par les dotations complémentaires constatées pour la dépréciation de certains éléments d'actif.





### 8.3 - CONTROLE DES COMPTES

La vérification des comptes des Agences de la BCEAO a été effectuée par les Contrôleurs Nationaux suivants, désignés par les Ministres chargés des Finances, en application de dispositions statutaires de l'Institut d'émission, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres :

- au Bénin, le cabinet Bénin Expertise, représenté par Charles KOUPHIN ;
- au Burkina, le cabinet SARECI, représenté par Monsieur Bourahima SIBY ;
- en Côte d'Ivoire, le cabinet Deloitte & Touche Côte d'Ivoire, représenté par Monsieur Marc WABI ;
- en Guinée-Bissau, le cabinet Ernst & Young/Racine, représenté par Monsieur Makha SY ;
- au Mali, le cabinet Ernst & Young/Racine, représenté par Monsieur Makha SY ;
- au Niger, le cabinet EFIC, en partenariat avec le cabinet PriceWaterhouseCoopers, représentés par Monsieur Hadi GONI BOULOUMA ;
- au Sénégal, le cabinet Aziz DIEYE, représenté par Monsieur Aziz DIEYE ;
- au Togo, le cabinet Mazars Bénin, en partenariat avec le cabinet CAFEC-HA, représentés respectivement par Monsieur Armand FANDOHAN et Monsieur Momboza HALAOUI.

Le contrôle de la comptabilité centralisée a été réalisé par le cabinet ERNST & YOUNG RACINE du Sénégal, représenté par Monsieur Makha SY.

Le contrôle de l'application des dispositions de la Convention de Compte d'opérations modifiées par l'Avenant n° 1, signé le 20 septembre 2005 entre la France et les Etats de l'Union a été effectué, pour la République française, par Monsieur Yves CHARPENTIER, et par le cabinet ERNST & YOUNG RACINE, Commissaire-Contrôleur.

## 8.4 - RAPPORT SUR LE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

### RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

#### RACINE

SA au Capital de FCFA 100.300.000  
RCCM : SN.DKR.95.B.73 - NINEA : 00661012S3  
22, rue Ramez Bourgi - BP 545 - Dakar  
Tél. : (221) 33.849.22.22 - Fax : (221) 33.823.80.32  
MEMBRE D'ERNST & YOUNG

Messieurs les Administrateurs  
de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique  
de l'Ouest (BCEAO)  
Avenue Abdoulaye Fadiga - Dakar

Messieurs les Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en sa séance du 25 septembre 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la BCEAO pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Notre mission de Commissaire Contrôleur comporte l'audit des comptes du Siège de la BCEAO et la centralisation des comptes des agences principales et auxiliaires audités par les Contrôleurs Nationaux désignés dans chacun des pays membres de l'UMOA.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la BCEAO comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que le compte de pertes et profits, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes.

#### Responsabilité du Management dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Management de la BCEAO est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables applicables à la Banque Centrale. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles que définies par la International Federation of Accountants (IFAC), à l'exception de la limitation décrite ci-après. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Management, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Opinion

Sur l'exercice précédent, le Contrôleur National pour la Côte d'Ivoire n'avait pas pu mettre en œuvre de diligences d'audit sur les comptes des agences auxiliaires de la BCEAO à Bouaké, Korhogo et Man. Sur la base des conclusions de ses travaux d'audit au 31 décembre 2009, les balances d'inventaire de ces agences présentent des soldes pour lesquels il n'a obtenu ni d'analyses, ni de pièces justificatives.

Au 31 décembre 2009, les soldes non analysés comprennent principalement :

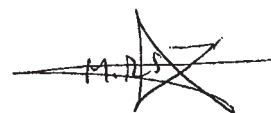
- Au passif :
  - des comptes ordinaires des Trésors Nationaux pour FCFA.2.887 millions et,
  - des valeurs à l'encaissement non disponibles pour FCFA.2.754 millions, soit un montant total de FCFA.5.641 millions.
- A l'actif, des comptes de personnel débiteur pour un montant total de FCFA.100 millions.

En l'absence d'analyse et de justification, il n'a pas été possible de valider ces soldes.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du point évoqué ci-dessus, ces états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la BCEAO au 31 décembre 2009, de ses résultats et de la variation de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes.

Fait à Dakar, le 6 avril 2010

**RACINE**  
**MEMBRE D'ERNST & YOUNG**



Makha SY  
Associé

## 8.5 - ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2009

## BILAN

en millions de FCFA

	Notes	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
				Valeur	%
<b>ACTIF</b>					
Avoirs en or	4	586.500	438.069	148.431	34
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	5	522.985	24.172	498.813	2.064
Avoirs en monnaies étrangères	6	5.137.256	4.673.041	464.215	10
Créances sur les établissements de crédit	7	335.184	366.293	-31.109	-8
Créances sur les Trésors Nationaux	8	887.886	443.465	444.421	100
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	9	453.411	285.064	168.347	59
Biens immobiliers de placement	10	2.084	2.189	-105	-5
Actifs non courants destinés à la vente	-				
Autres immobilisations	10	322.798	318.827	3.971	1
Autres actifs	11	121.962	110.592	11.370	10
<b>Total</b>		<b>8.370.066</b>	<b>6.661.712</b>	<b>1.708.354</b>	<b>26</b>
<b>PASSIF</b>					
Billets et monnaies en circulation	12	3.447.499	3.049.977	397.522	13
Comptes créditeurs et dépôts	13	2.124.051	1.685.570	438.481	26
Transferts à exécuter	14	26.433	12.838	13.595	106
Engagements en monnaies étrangères	15	9.229	8.165	1.064	13
Engagements envers le Fonds Monétaire International	16	980.140	310.740	669.400	215
Autres passifs	17	103.745	88.050	15.695	18
Provisions pour risques et charges	18	37.924	38.262	-338	-1
Réserve de réévaluation Or	19	348.248	199.818	148.430	74
Réserve de réévaluation des devises	20	149.782	139.620	10.162	7
Réserve de réévaluation des instruments financiers	21	34.772		34.772	-
Capital et Réserves	22	1.075.513	1.060.924	14.589	1
Résultat	23	32.730	67.748	-35.018	-52
<b>Total</b>		<b>8.370.066</b>	<b>6.661.712</b>	<b>1.708.354</b>	<b>26</b>

## COMPTES DE PERTES ET PROFITS

en millions de FCFA

	Notes	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
				Valeur	%
Produits d'intérêts		152.245	226.439	-74.194	-33
Charges d'intérêts		21.994	39.450	-17.456	-44
<b>Résultat net d'intérêts (a)</b>	28	<b>130.251</b>	<b>186.989</b>	<b>-56.738</b>	<b>-30</b>
<b>Dividendes (b)</b>	29	<b>466</b>	<b>360</b>	<b>106</b>	<b>29</b>
Produits de commissions		27	27	0	0
Charges de commissions		218	138	80	58
<b>Résultat net des commissions (c)</b>	30	<b>-191</b>	<b>-111</b>	<b>-80</b>	<b>-72</b>
Produits sur opérations de change		104.731	98.188	6.543	7
Charges sur opérations de change		93.651	103.633	-9.982	-10
<b>Résultat net de change (d)</b>	31	<b>11.080</b>	<b>-5.445</b>	<b>16.525</b>	<b>303</b>
<b>Produit net bancaire (a) + (b) + (c) + (d)</b>		<b>141.606</b>	<b>181.793</b>	<b>-40.187</b>	<b>-22</b>
Autres produits ordinaires	32	7.099	5.490	1.609	29
<b>Total des produits nets</b>		<b>148.705</b>	<b>187.283</b>	<b>-38.578</b>	<b>-21</b>
Entretien de la circulation fiduciaire	33	17.247	16.149	1.098	7
Frais généraux	34	83.813	83.985	-172	0
Autres charges ordinaires	35	599	1.247	-648	-52
Dotations nettes aux amortissements & provisions	36	14.316	18.154	-3.838	-21
<b>Charges d'exploitation générale</b>		<b>115.975</b>	<b>119.535</b>	<b>-3.560</b>	<b>-3</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>32.730</b>	<b>67.748</b>	<b>-35.018</b>	<b>-52</b>

## ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en millions de FCFA

	Capital	Primes de fusion	Réserves et écart de réévaluation	Report à nouveau	Résultats accumulés	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2008	134.120	43.587	538.385	344.833	67.748	1.128.673
Affectation en réserves			261.346	-249.833	-67.748	-56.235
Ecart de réévaluation des autres immobilisations			3.075			3.075
Bénéfice de l'exercice					32.730	32.730
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>134.120</b>	<b>43.587</b>	<b>802.806</b>	<b>95.000</b>	<b>32.730</b>	<b>1.108.243</b>



## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en millions de FCFA

Libellés	2009	2008
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>32.730</b>	<b>67.748</b>
+ Dotations aux amortissements	12.788	15.091
+ Dotations aux provisions	2.542	3.519
- Reprises d'amortissements	0	-422
- Reprises de provisions	-1.014	-34
- Produits de cession d'éléments d'actifs	-2.081	-35
- Dividendes reçus	-466	-360
<b>+ Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs et des passifs d'exploitation (a)</b>	<b>44.499</b>	<b>85.507</b>
<b>(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)</b>	<b>-176.342</b>	<b>-370.684</b>
Créances sur les établissements de crédit	31.109	-237.570
Créances sur les Trésors nationaux	-444.421	-40.907
Opérations pour compte des Trésors nationaux	0	-2.341
Autres créances d'exploitation (*)	236.970	-89.866
<b>Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation (c)</b>	<b>1.013.724</b>	<b>523.810</b>
Billets & monnaies émis	397.522	230.267
Comptes courants & dépôts	438.481	248.077
Transferts à exécuter	13.595	11.956
Autres dettes d'exploitation	15.695	5.756
Engagements à court terme	1	3
Réserve de réévaluation Or	148.430	27.751
<b>+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)</b>	<b>881.881</b>	<b>238.633</b>
<b>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</b>		
- Acquisition d'immobilisations financières	-2.883	-6.104
- Acquisition d'autres immobilisations	-10.695	-13.931
+ Produits de cession d'éléments d'actifs	2.081	35
+ Dividendes reçus	466	360
<b>- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)</b>	<b>-11.031</b>	<b>-19.640</b>
<b>ACTIVITE DE FINANCEMENT</b>		
- Dividendes distribués	-10.400	-16.000
- Autres affectations résultat exercice précédent	-900	-28.333
+ Autres réserves	-	2.400
± Opérations pour compte des Trésors nationaux	-168.347	-77.911
± Engagements à long terme	670.462	93.050
<b>+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)</b>	<b>490.815</b>	<b>-26.794</b>
<b>= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)</b>	<b>1.361.665</b>	<b>192.199</b>
<b>+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)</b>	<b>3.537.236</b>	<b>3.345.037</b>
<b>= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)</b>	<b>4.898.901</b>	<b>3.537.236</b>
<b>Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Avoirs en or	586.500	438.069
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	522.985	24.172
Avoirs en monnaies étrangères (**)	3.789.416	3.074.995
<b>Total</b>	<b>4.898.901</b>	<b>3.537.236</b>

(\*) Les autres créances comprennent les avoirs en monnaies étrangères âgées de plus d'un mois.

(\*\*) Cf. Notes 2.12 et 26.

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### Règles et méthodes comptables

#### Note 1 - Cadre juridique et activités

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le Traité du 12 mai 1962, amendé le 14 novembre 1973. Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats Membres qui sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les opérations de la BCEAO se rattachent d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire, et d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et libératoire dans les Etats membres de l'UMOA.

Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements et collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts ou transactions qui lui sont demandés.

Elle peut également prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors Nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général, et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit Agences Principales et quinze Agences Auxiliaires. Ce réseau comprend en outre une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération et une Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle assure le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

#### Note 2 - Principes et méthodes comptables

##### 2.1 - Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2009

Les états financiers de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de l'Institution et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux règles et usages commerciaux et bancaires (article 61 des Statuts), en conformité avec les principes comptables généralement admis et adaptés à la nature de l'activité d'un Institut d'émission. Ils sont libellés en Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA), dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de : 655,957 FCFA pour 1 euro.

La BCEAO s'inscrit dans la perspective de l'application intégrale des normes IAS/IFRS. Dans ce contexte, la BCEAO intègre progressivement les normes IAS/IFRS dans son système d'information comptable en tenant compte de sa spécificité de banque centrale et de son environnement institutionnel et économique.

Notamment, trois normes significatives, en sus de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », ne sont pas encore intégralement appliquées au 31 décembre 2009. Il s'agit des normes IAS 16 « Immobilisations corporelles », IAS 38 « Immobilisations incorporelles » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Cependant, il convient de préciser que la norme IAS 39 est déjà appliquée aux opérations de la salle des marchés.

La note 2.35 présente l'état de la mise en œuvre des normes IAS/IFRS à la BCEAO.

## 2.2 - Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

## 2.3 - Principes comptables

Les principes comptables suivants sont appliqués :

- comptabilité d'engagement,
- continuité de l'exploitation,
- intelligibilité,
- pertinence,
- fiabilité,
- comparabilité.

## 2.4 - Méthode d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base de la valeur de marché pour l'or, les titres et les éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et au hors bilan, ainsi que du coût historique pour les autres rubriques.

## 2.5 - Effets des transactions et événements

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte dès que ces transactions et événements se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercices comptables, les transactions et autres événements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Notamment, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

## 2.6 - Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. En fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur en fin de période. Les gains ou pertes de change en résultant, sont enregistrés dans les comptes de pertes et profits de la période.

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition des devises.

## 2.7 - Impôts et taxes

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 62 des Statuts.

## 2.8 - Avoirs en or

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan, au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids. Le stock d'or détenu est évalué sur la base de la moyenne trimestrielle des cours de l'once d'or à la Bourse de Londres. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) de l'or est comptabilisé directement dans un compte de réserve de réévaluation.

## 2.9 - Avoirs sur le FMI, Opérations pour compte des Trésors Nationaux et Engagements envers le FMI

La BCEAO est l'agent financier des Etats auprès du Fonds Monétaire International (FMI). Elle est en même temps le dépositaire des FCFA détenus par le FMI. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats et la BCEAO, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. En contrepartie, la BCEAO assume la totalité de leurs obligations envers le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI (le DTS).

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI concernent le compte de Droit de Tirage Spécial (DTS), le compte de ressources générales et les comptes administrés.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts des Etats et leurs souscriptions en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI).

A l'exception des tirages dans les tranches de réserve et des cessions de DTS qui reviennent à la BCEAO, les Etats bénéficient de la contre-valeur en FCFA, calculée au cours du jour de l'opération, de tous les autres tirages sur le FMI.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale au niveau des opérations pour compte des Trésors Nationaux (FCFA) et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences entre les montants versés aux Trésors Nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de pertes et profits.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de pertes et profits.

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA de fin de mois. Les gains et pertes latents sont constatés directement au compte de pertes et profits, en contrepartie de comptes d'ajustement.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences de réévaluation résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte de pertes et profits.

## 2.10 - Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BCEAO sont investies en comptes à vue, en comptes à terme et dans des actifs obligataires.

## 2.11 - Portefeuille - titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Les placements sont, soit détenus à des fins de transaction, soit disponibles à la vente, soit détenus jusqu'à l'échéance.

### ▪ *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, frais d'acquisition et coupons courus inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ne font pas l'objet de test de dépréciation et ne sont pas provisionnés.

### ▪ *Actifs financiers disponibles à la vente*

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres sous « Changement de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente » ou en compte de pertes et profits dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière. Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de pertes et profits.

### ▪ *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

Ce sont des actifs financiers pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision et a la capacité de les garder jusqu'à l'échéance. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti à l'aide du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de pertes et profits.

### ▪ *Comptabilisation des titres en devises*

Les achats et ventes de titres en devises sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan en date de mise à disposition des titres. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de règlement – livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan en date de mise à disposition, sans les engagements en hors bilan.

## 2.12 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 «Tableau des flux de trésorerie», la trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres en devises détenus jusqu'à l'échéance arrivant à maturité dans plus d'un mois, sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

### 2.13 - Créances sur les établissements de crédit

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market ou de refinancement direct. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités, moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension) ou de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts en sus. Les intérêts (produits et charges) sont portés au compte de pertes et profits.

### 2.14 - Créances monétaires sur les Trésors Nationaux

Elles sont constituées par les concours consolidés sur les découverts statutaires. Il s'agit des concours accordés aux Trésors Nationaux au titre de l'article 16 des Statuts, qui ont fait l'objet de consolidation sur 10 ans par décision du Conseil des Ministres du 19 septembre 2002. Les concours directs consolidés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'Institut d'émission n'accorde plus de concours monétaire direct aux Etats au titre de découverts statutaires.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de sa session du 27 juillet 2009, a autorisé la mise à disposition des Etats membres de l'UMOA, par la Banque Centrale, de ressources adossées à la troisième allocation générale de DTS effectuée le 28 août 2009 par le FMI. Dans ce cadre, et en application de la Décision n° 02/2009/CM/UMOA du 4 septembre 2009 du Président du Conseil des Ministres de l'UMOA, la BCEAO a consenti aux Etats membres, en septembre et octobre 2009, des concours monétaires équivalents à la contre-valeur en franc CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat. Les fonds ainsi octroyés aux Etats font l'objet de remboursements trimestriels sur une période de dix (10) ans avec un différé de trois (3) ans.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les créances monétaires sur les Trésors Nationaux sont analysées comme des prêts. Elles sont évaluées à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Elles peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en compte de pertes et profits et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

### 2.15 - Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Bien que participant au Conseil d'Administration de la plupart des sociétés dans lesquelles elle détient des actions, les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception des titres de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) qui représentent plus de 20 % de son capital. Toutefois, en raison des contraintes d'ordre institutionnel, la BCEAO n'exerce pas un contrôle ou une influence notable sur ladite Institution. Les produits issus des participations sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition que la BCEAO estime représenter la juste valeur, en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée à chaque arrêté. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers et les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué, la quote-part de capitaux revenant à la BCEAO ou les perspectives de rentabilité.

Les prêts sont comptabilisés au coût nominal. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en compte de pertes et profits et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres immobilisations financières est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée.

## 2.16 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, avec possibilité de réévaluation. Les coûts d'emprunts utilisés pour financer les immobilisations sont comptabilisés en charges et sont exclus du coût des immobilisations.

L'évaluation après comptabilisation des immeubles est effectuée selon le modèle de la réévaluation, conformément aux dispositions de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les réévaluations sont effectuées périodiquement à dire d'expert.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée, en contrepartie des comptes d'immobilisations, et est amorti. Seules les constructions (y compris les aménagements, agencements et installations s'y rapportant) sont réévaluées périodiquement.

Une expertise du patrimoine immobilier et artistique de la Banque a été réalisée par des experts (Cabinet FIOA, à Lomé en République Togolaise) du 22 octobre 2007 au 31 mars 2008, et a permis de ventiler les valeurs réévaluées des immeubles par composants au 1er janvier 2008, date de référence de la réévaluation. La méthodologie d'estimation retenue par les experts est celle de la comparaison, notamment la méthode dite "sol et constructions".

Par ailleurs, le patrimoine artistique de la Banque a fait l'objet d'une expertise au 1er janvier 2008, dont les résultats se sont traduits par la constatation d'un écart de réévaluation imputé directement aux capitaux propres.

Enfin, une expertise du patrimoine numismatique de la Banque a été réalisée par un expert (Massamba Ngoye LAME, Université Cheikh Anta Diop à Dakar au Sénégal). L'exploitation des résultats des travaux d'inventaire et d'évaluation de l'expert, présentés dans son rapport du 18 décembre 2009, s'est traduite par la constatation d'un écart de réévaluation imputé directement aux capitaux propres.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation.



Les durées de vie retenues sont les suivantes :

<b>Immobilisations</b>	<b>Durées de vie (ans)</b>
Terrains	Non amortissables
Structures, cloisons, divers revêtements et faux plafonds	60
Menuiserie métallique et bois (intérieur)	45
Menuiserie métallique et bois (extérieur)	45
Étanchéité des toitures	30
Electricité courants forts (y compris câblage)	30
Electricité courants faibles (y compris câblage)	30
Groupe électrogène	30
Ascenseur et monte-charge	30
Nacelles	30
Système de sécurité (y compris scanner)	20
Climatisation	30
Plomberie sanitaire	30
Aménagements extérieurs (Clôture, Guérites, Locaux annexes, Locaux techniques, VRD)	45
Matériels et mobiliers	4 à 5
Matériels de transport	3
Logiciels	4

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Des provisions pour dépréciation sont constituées, lorsque la valeur recouvrable fait apparaître une décote significative et durable. La valeur recouvrable servant au calcul d'une provision durable est déterminée en tenant compte des facteurs suivants :

- l'ampleur de la baisse constatée sur l'actif et sa durée,
- l'évolution du marché,
- l'inadéquation de l'actif au marché,
- lorsqu'il n'existe que peu d'espoir de retrouver la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Pour déterminer leur éventuelle dépréciation, les actifs immobilisés autres que les immeubles de placement sont regroupés en une seule unité génératrice de trésorerie. En effet, il est impossible de leur rattacher des flux de trésorerie autonomes. Seuls les immeubles de placement peuvent faire l'objet de dépréciation de façon isolée.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

### **2.17 - Immeubles de placement**

Les immeubles de placement concernent les biens immobiliers (terrain ou bâtiment) détenus par la Banque pour en retirer des loyers versés par des tiers autres que les membres de son personnel, conformément aux dispositions de la norme IAS 40 « Immeubles de placement ». Les immeubles de placement sont évalués initialement et après selon la méthode du coût amorti. Ces immeubles font également l'objet de tests de dépréciation.

### **2.18 - Actifs non courants détenus en vue de la vente**

Sont classés dans cette catégorie, les actifs immobilisés de la Banque autres que les actifs financiers et pour lesquels une décision de cession a été prise au cours de l'exercice, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente ». Ces actifs cessent d'être amortis à compter de la date de cette décision de cession.

A l'arrêté de l'exercice 2009, aucun actif immobilisé n'était détenu en vue de la vente.

### **2.19 - Stocks de billets et monnaies non émis**

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charge de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

### **2.20 - Billets et monnaies en circulation**

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur faciale, ou valeur nominale.

### **2.21 - Comptes créditeurs et dépôts**

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de pertes et profits.

### **2.22 - Transferts à exécuter**

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds sont portés au bilan à leur valeur nominale.

## 2.23 - Engagements en monnaies étrangères

La Banque Centrale a contracté des emprunts auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts et les différences de change sont portées au compte de pertes et profits.

## 2.24 - Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique, qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Conformément au principe de prudence, des provisions sont aussi constituées pour tous les risques potentiels liés à certains comptes d'actif (actifs non performants).

## 2.25 - Avantages du personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel, des indemnités de départ à la retraite ainsi que des gratifications au titre de médailles de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée. Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues, et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de la Banque Centrale à verser au personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat sous forme de provision. Il en est de même des engagements au titre des médailles de travail qui sont fonction de l'ancienneté des agents en activité.

Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

## 2.26 - Réserves de prévoyance

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

### ■ Réserve de réévaluation des avoirs en devises

La réserve de réévaluation des avoirs en devises a été créée, en 1998, par l'Instruction n° 16/12/98 du 15 décembre 1998. Elle est destinée à la couverture du risque de change encouru par la Banque Centrale dans le cadre de la gestion des avoirs en devises.

A la clôture de l'exercice, la réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change.

Les pertes de change nettes constatées en fin d'exercice sont couvertes par les ressources disponibles sur la Réserve.

#### ▪ *Réserve de réévaluation des instruments financiers*

La réserve de réévaluation des instruments financiers a été créée, en juin 2009, en application de la décision d'affectation du résultat de l'exercice 2008, prise par le Conseil des Ministres de l'Union lors de sa session du 26 juin 2009. Elle est destinée à atténuer l'impact défavorable de l'application des normes comptables internationales relatives aux instruments financiers sur le compte de pertes et profits de la BCEAO.

La réserve est alimentée par affectation du résultat de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, pour un montant correspondant au profit latent net enregistré sur la gestion du portefeuille de titre.

Les pertes latentes nettes constatées en fin d'exercice sur l'évaluation du portefeuille de titres sont couvertes par prélèvements sur la réserve.

#### ▪ *Fonds pour Risques Bancaires Généraux*

La Banque Centrale constitue des fonds affectés à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux, créé en 2000 et doté lorsque les raisons de prudence l'imposent, est assimilé à une réserve. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est alimenté en contrepartie du débit d'un compte de charge (dotation).

#### ▪ *Réserve sur risques de refinancement*

Cette réserve représente 5 % de la moyenne mensuelle du refinancement. Elle est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. Initialement, la réserve était appelée « Provision sur risques de refinancement », mais celle-ci ne répondant pas aux critères de comptabilisation en normes internationales, la provision a été dénommée « Réserve sur risques de refinancement » et intégrée aux capitaux propres. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

### 2.27 - Instruments dérivés

En 2009, la BCEAO n'a effectué que des opérations à terme sur devises qui sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises à terme. Les instruments en devises entraînant l'échange de devises à une date future, sont inclus dans les positions nettes de change pour le calcul des gains et des pertes de change.

### 2.28 - Gestion des risques

La BCEAO est exposée à des risques variés qui sont les suivants :

- Risque de marché : risque de perte due aux changements dans les prix et taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;
- Risques de contrepartie : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque de faire face à leurs obligations financières ;
- Risque opérationnel : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO.

Au plan administratif, la BCEAO a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques dont la gestion est assurée par la Direction de la Prévention des Risques (DPR) sous l'autorité du Contrôleur Général. Ce dispositif est complété par la Direction de l'Inspection et des Audits (DIA) qui examine et évalue le contrôle interne d'une part, et contrôle les opérations d'autre part.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en utilisant un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

## 2.29 - Autres engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Les autres engagements hors bilan comprennent essentiellement les engagements sur titres ou au comptant, les opérations pour compte de tiers, les engagements divers, les engagements de garantie et les valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

## 2.30 - Reconnaissance des produits et charges

La reconnaissance des produits et charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers liés aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de pertes et profits ;
- pour les titres à revenu fixe, la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat d'intérêts ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

## 2.31 - Evénements postérieurs à la date de clôture

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture, sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

## 2.32 - Changement de méthode d'estimations comptables

Aucun changement de méthode d'estimations comptables n'est intervenu en 2009.

## 2.33 - La centralisation des comptes

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération, de la Représentation auprès de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA font l'objet d'une centralisation au Siège.

## 2.34 - Audit et approbation des comptes sociaux

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre de chaque année sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil d'Administration sur rapports des Contrôleurs, conformément aux dispositions de l'article 63 des statuts de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 64 de ses statuts qui stipule que : "le contrôle des comptes est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des Agences d'un Etat et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale".

Le Commissaire Contrôleur est également chargé du contrôle de la comptabilité du Siège.

Le Conseil des Ministre de l'Union a procédé, en 2009, à la désignation des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur pour la vérification des comptes des exercices 2009, 2010 et 2011.

## 2.35 - Etat de mise en application du référentiel IFRS

### ■ Normes IAS/IFRS appliquées intégralement par la BCEAO

- IAS 1 « Présentation des états financiers »,
- IAS 2 « Stocks »,
- IAS 7 « Tableaux de flux de trésorerie »,
- IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimation comptables et erreurs »,
- IAS 10 « Evènement postérieur à la date de clôture »,
- IAS 17 « Contrats de location » ;
- IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ;
- IAS 19 « Avantages du personnel » ;
- IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » ;
- IAS 23 « Coûts des emprunts » ;
- IAS 24 « Informations relatives aux parties liées » ;
- IAS 32 « Instruments financiers : présentation » ;
- IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ;
- IAS 36 « Dépréciation des actifs » ;
- IAS 40 « Immeubles de placement » ;
- IFRS 5 « Actifs non courants destinés à être cédés et abandon d'activités ».

### ■ Normes IAS/IFRS appliquées partiellement par la BCEAO

- IAS 16 « Immobilisations corporelles » : approche par composants appliquée pour les immeubles. Une adaptation du système d'information de la Banque demeure nécessaire pour une mise en œuvre intégrale ;
- IAS 38 « Immobilisations incorporelles » : à appliquer aux logiciels développés en interne ;

- IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » : appliquées uniquement aux produits des placements de la salle des marchés et aux prêts au personnel.

▪ **Normes IAS/IFRS à mettre en application par la BCEAO si les situations nécessaires se présentent**

- IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » ;
- IAS 29 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes » : pas de situation d'hyper inflation dans la zone UMOA ;
- IAS 34 « Information financière intermédiaire » ;
- IFRS 3 « Regroupement d'entreprise ».

▪ **Normes IAS/IFRS à appliquer dès la mise en œuvre du référentiel**

- IFRS 1 « Première adoption des IFRS » : déclaration de conformité prévue après mise en œuvre intégrale de toutes les normes applicables à la BCEAO.

▪ **Normes IAS/IFRS non applicables à la BCEAO**

- IAS 11 « Contrats de construction » : sans objet pour la Banque Centrale ;
- IAS 12 « Impôts sur le résultat » : exonération totale d'impôt sur le résultat ;
- IAS 26 « Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite » : sans objet pour la Banque Centrale ;
- IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » : la BCEAO n'a pas de filiale ;
- IAS 28 « Participation dans les entreprises associées » : pas d'influence notable dans les institutions associées ;
- IAS 31 « Participation dans les co-entreprises » : la Banque Centrale n'exerce aucun contrôle conjoint sur des entreprises ;
- IAS 33 « Résultat par action » : le capital de la Banque Centrale n'est pas divisé en actions ;
- IAS 41 « Agriculture » : sans objet pour la Banque Centrale ;
- IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » : sans objet pour la Banque Centrale ;
- IFRS 4 « Contrats d'assurance » : sans objet pour la Banque Centrale ;
- IFRS 6 « Exploration et évaluation des ressources minérales » : sans objet pour la Banque Centrale ;
- IFRS 8 « Information sectorielle » : sans objet pour la Banque Centrale.



<b>Monnaies étrangères et or</b>	<b>31/12/2009 en FCFA</b>	<b>31/12/2008 en FCFA</b>	<b>Variation en %</b>
1 Dollar des Etats Unis (USD)	455,340	471,340	(3,39)
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	738,610	688,670	7,25
1 Franc suisse (CHF)	442,140	441,720	0,10
1 Yen japonais (JPY)	4,926	5,200	(5,27)
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	713,826	725,980	(1,67)
1 Dollar canadien (CAD)	433,600	385,900	12,36
1 Kilogramme d'or	16.075.341	12.007.018	33,88
1 Once d'or	499.999	373.460	33,88

<b>Evolution mensuelle du cours du Droit de Tirage Spécial (DTS) : valeur 1 DTS en FCFA en fin de mois</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Janvier	763,606	703,717
Février	761,251	696,548
Mars	736,928	682,214
Avril	740,123	685,409
Mai	720,280	685,520
Juin	720,385	679,768
Juillet	720,693	681,074
Août	719,782	698,863
Septembre	709,745	714,167
Octobre	704,662	765,272
Novembre	703,061	766,906
Décembre	713,826	725,980

## INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE HORS BILAN

## Bilan - Actif

## Note 4 - Avoirs en or

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et à la Banque de France.

	31/12/2009		31/12/2008		Variation
	En onces	En millions de FCFA	En onces	En millions de FCFA	En millions de FCFA
Or en dépôt au Siège	119.714,82	59.857	119.714,82	44.709	15.148
Or en dépôt à la Banque de France	1.053.113,51	526.556	1.053.113,24	393.295	133.261
Or solde compte poids	173,32	87	173,32	65	22
<b>Total</b>	<b>1.173.001,65</b>	<b>586.500</b>	<b>1.173.001,38</b>	<b>438.069</b>	<b>148.431</b>

Aucune transaction n'a été effectuée sur le stock d'or au cours de l'année 2009. La variation de l'exercice, soit 34 %, résulte de la forte appréciation du cours moyen de réévaluation de l'once d'or qui est passé de 373.460 FCFA au 31 décembre 2008 à 499.999 FCFA au 31 décembre 2009.

## Note 5 - Avoirs sur le Fonds Monétaire International

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par la convention signée avec les Etats membres de l'UMOA, le 24 septembre 1981. Conformément à cet accord, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est en outre dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 23, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales clauses financières de cette convention sont exposées ci-après :

- La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quotes-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA sont faites à son profit.
- La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrepartie en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :
  - les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;
  - les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;
  - les tirages dont l'objet est de suppléer à des baisses de recettes de l'Etat ;
  - les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.

- La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les tirages dont la contrepartie n'est pas mise à la disposition des Etats et du montant du principal à rembourser.
- La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.
- La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. La BCEAO rembourse aux Etats la contrevaletur en Francs CFA, des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS. Elle se présente comme suit :

	31/12/2009		31/12/2008		Variation
	En DTS	En millions de FCFA	En DTS	En millions de FCFA	En millions de FCFA
Position de réserve	31.106.587	22.205	30.742.159	22.318	(113)
Avoirs en Droits de Tirages Spéciaux	701.543.859	500.780	2.554.123	1.854	498.926
<b>Total</b>	<b>732.650.446</b>	<b>522.985</b>	<b>33.296.282</b>	<b>24.172</b>	<b>498.813</b>

#### ■ Position de réserve

La position de réserve s'analyse comme suit :

	31/12/2009		31/12/2008		Variation
	En DTS	En millions de FCFA	En DTS	En millions de FCFA	En millions de FCFA
Quotas FMI	855.800.000	610.892	855.800.000	621.294	(10.402)
FMI, compte n° 1	(771.135.665)	(570.734)	(846.324.917)	(580.080)	9.346
FMI, compte titres	(58.882.748)	(43.580)	(63.582.924)	(43.580)	-
Ajustement FMI compte n° 1	-	20.277	-	(34.335)	54.612
Ajustement FMI compte titres	-	1.549	-	(2.580)	4.129
Avoirs exclus	5.325.000	3.801	84.850.000	61.599	(57.798)
<b>Total</b>	<b>31.106.587</b>	<b>22.205</b>	<b>30.742.159</b>	<b>22.318</b>	<b>(113)</b>

La décomposition par pays, de la position de réserve selon la devise ou la monnaie, se présente comme suit au 31 décembre 2009 :

### En millions de FCFA

	Intitulé	Total	Bénin	Burkina	C. d'Ivoire	G. Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
A	QUOTA	610 892	44 186	42 972	232 136	10 136	66 600	46 970	115 497	52 395
	FMI COMPTE N° 1 (a)	570 734	44 194	39 047	240 093	14 381	18 151	42 305	118 484	54 079
	FMI COMPTE TITRES (b)	43 580					43 580			
	AVOIRS EXCLUS									
	Recours Crédit du Fonds (c)	3 801				3 801				
	- Financements compensatoires									
	- Tirages ordinaires									
	- Facilités élargies									
	- Facilités supplémentaires									
	- Autres ressources empruntées	3 801				3 801				
	- Tirages - Autres Tirages	-								
	- Tirages s/Fin.Comp & F.p/imprévu									
B	AJUSTEMENT FMI COMPTE N° 1	20 277								
C	AJUSTEMENT FMI COMPTE TITRES	1 549								
D	AVOIRS NON EXCLUS : (a+b-c)	610 513	44 194	39 047	240 093	10 580	61 731	42 305	118 484	54 079
	POSITION DE RESERVES : (A+B+C-D)	22 205	-8	3 925	-7 957	-444	4 869	4 665	-2 987	-1 684
	1 DTS = 713,826 F.CFA									

### En DTS

	Intitulé	Total	Bénin	Burkina	C. d'Ivoire	G. Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
A	QUOTA	855 800 000	61 900 000	60 200 000	325 200 000	14 200 000	93 300 000	65 800 000	161 800 000	73 400 000
	FMI COMPTE N° 1 (a)	771 135 665	59 712 166	52 758 037	324 396 631	19 431 144	24 523 097	57 159 658	160 086 997	73 067 935
	FMI COMPTE TITRES (b)	58 882 748					58 882 748			
	AVOIRS EXCLUS									
	Recours Crédit du Fonds (c)	5 325 000				5 325 000				
	- Financements compensatoires									
	- Tirages ordinaires									
	- Facilités élargies									
	- Facilités supplémentaires									
	- Autres ressources empruntées	5 325 000				5 325 000				
	- Tirages autres tirages									
	- Tirages s/Fin.Comp & F.p/imprévu									
B	AVOIRS NON EXCLUS : (a+b-c)	824 693 413	59 712 166	52 758 037	324 396 631	14 106 144	83 405 845	57 159 658	160 086 997	73 067 935
	POSITION DE RESERVES : (A-B)	31 106 587	2 187 834	7 441 963	803 369	93 856	9 894 155	8 640 342	1 713 003	332 065
	1 DTS = 713,826 F.CFA									

L'augmentation de la position de réserve est exclusivement liée à un effet volume, dont l'incidence a été estompée par l'effet prix. En effet, d'une année à l'autre, le montant de la position de réserve est passé de 30.742.159 DTS au 31 décembre 2008 à 31.106.587 DTS au 31 décembre 2009. Le cours du DTS est passé de 725,980 FCFA au 31 décembre 2008 à 713,826 FCFA au 31 décembre 2009.

## ■ Avoirs en DTS

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit :

	31/12/2009		31/12/2008		Variation
	En DTS	En millions de FCFA	En DTS	En millions de FCFA	En millions de FCFA
DTS détenus	700.173.619	499.802	2.142.122	1.555	498.247
BCEAO, son compte au FMI	1.370.240	978	412.001	299	679
<b>Total</b>	<b>701.543.859</b>	<b>500.780</b>	<b>2.554.123</b>	<b>1.854</b>	<b>498.926</b>

D'une année à l'autre, les DTS détenus ont évolué ainsi qu'il suit :

	DTS
Solde au 31/12/2008	2.142.122
Acquisitions :	123.181.425
- Acquisitions réelles	9.521.425
- Divers flux débiteurs (*)	113.660.000
Allocation générale du 28/08/2009	634.412.927
Allocation spéciale du 09/09/2009	65.662.648
Cessions :	(121.090.867)
- Cessions réelles	(7.680.867)
- Divers flux créditeurs (*)	(113.410.000)
Rémunérations perçues	906.718
Commissions payées	(5.041.354)
<b>Solde au 31/12/2009</b>	<b>700.173.619</b>

(\*) Les « Divers flux débiteurs » et les « Divers flux créditeurs » correspondent à des écritures de transit dans le compte « DTS détenus » au titre, d'une part, d'un tirage sur le FPCE du Sénégal (32.360.000 DTS au débit et 32.110.000 DTS au crédit) et, d'autre part, d'un remboursement AUPC de la Côte d'Ivoire (81.300.000 DTS aussi bien au débit qu'au crédit).

Par pays, les DTS détenus se présentent comme suit :

Pays	En DTS	En millions de FCFA
Bénin	49.698.552	35.476
Burkina	48.086.104	34.325
Côte d'Ivoire	272.700.340	194.661
Guinée-Bissau	12.401.293	8.852
Mali	73.380.668	52.381
Niger	54.294.606	38.757
Sénégal	130.388.582	93.075
Togo	59.223.474	42.275
<b>Total</b>	<b>700.173.619</b>	<b>499.802</b>

#### Note 6 - Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés dans la Zone Franc, les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la Zone Franc, les billets étrangers, les titres en devises, les prêts interbancaires et les créances rattachées. Elle se décompose comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc	3.171.115	2.700.351	470.764
Correspondants en dehors de la Zone Franc	15.523	14.305	1.218
Billets étrangers	3.792	27.303	(23.511)
Portefeuille de titres	1.917.341	1.857.656	59.685
Prêts interbancaires en devises	-	-	-
Créances rattachées (intérêts courus)	29.485	73.426	(43.941)
<b>Total</b>	<b>5.137.256</b>	<b>4.673.041</b>	<b>464.215</b>

#### ■ Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc, essentiellement en euros, sont constitués par les avoirs en compte d'opérations, les avoirs (soldes débiteurs) chez les correspondants et les dettes (solde créditeur).

L'Institut d'émission centralise et gère les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA. En vertu d'une convention signée le 4 décembre 1973 entre l'Etat français et les Etats de l'Union et de l'Avenant signé le 20 septembre 2005 y relatif, une partie de leurs avoirs extérieurs est déposée dans un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français.

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Compte d'opérations (Trésor français)	3.048.978	2.479.897	569.081
Correspondants dans la Zone Franc :			
- Compte ordinaire à la Banque de France	99.188	204.976	(105.788)
- Comptes ordinaires chez les autres correspondants	22.949	15.478	7.471
Valeurs brutes	3.171.115	2.700.351	-
Provisions pour dépréciation	-	-	-
Valeurs nettes	3.171.115	2.700.351	470.764

▪ *Correspondants en dehors de la Zone Franc*

Cette rubrique est ventilée comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Comptes ordinaires chez correspondants hors Zone Franc	6.150	4.166	1.984
Placements en devises étrangères	5.097	5.830	(733)
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	4.276	4.309	(33)
Valeurs brutes	15.523	14.305	-
Provisions pour dépréciation	-	-	-
Valeurs nettes	15.523	14.305	1.218

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès des correspondants domiciliés hors Zone Franc. Les placements en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme. Les avoirs auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) dont le cours est défini en référence au DTS.



### ▪ Billets étrangers

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devises se présente comme suit :

	31/12/2009		31/12/2008	
	Montants en devises	Contre-valeur (en millions de FCFA)	Montants en devises	Contre-valeur (en millions de FCFA)
EUR	4.053.731,1	2.659	39.911.700,4	26.180
USD	1.569.691,0	715	1.587.918	748
CHF	367.610,0	163	304.560	135
GBP	346.085,0	256	348.300	240
<b>Total</b>		<b>3.792</b>		<b>27.303</b>

### ▪ Portefeuille de titres

Le portefeuille de titres est constitué par des bons du Trésor et des obligations et s'analyse comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Titres en devises	1.610.122	1.559.417	50.705
Parts de fonds commun de placement	307.219	298.239	8.980
<b>Total</b>	<b>1.917.341</b>	<b>1.857.656</b>	<b>59.685</b>

### ▪ Titres en devises

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres en devises détenus à des fins de transaction et de titres en devises détenus jusqu'à l'échéance.

Les titres en devises s'analysent comme suit :

	en millions de FCFA		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Titres en devises détenus à des fins de transaction	288.046	285.562	2.484
Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance	1.322.076	1.273.855	48.221
<b>Total</b>	<b>1.610.122</b>	<b>1.559.417</b>	<b>50.705</b>

■ *Titres en devises détenus à des fins de transaction*

a) *Ventilation par catégorie de titres :*

	en millions de FCFA		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Bons du Trésor et valeurs assimilées	288.046	285.562	2.484
Obligations	-	-	-
<b>Total</b>	<b>288.046</b>	<b>285.562</b>	<b>2.484</b>

b) *Ventilation par devise :*

	31/12/2009		31/12/2008		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	439.122.798,37	288.046	435.336.747,88	285.562	2.484
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>439.122.798,37</b>	<b>288.046</b>	<b>435.336.747,88</b>	<b>285.562</b>	<b>2.484</b>

## c) Ventilation selon le mode de valorisation

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Titres en devises cotés	288.046	285.562	2.484
Titres en devises non cotés	-	-	-
<b>Total</b>	<b>288.046</b>	<b>285.562</b>	<b>2.484</b>

## d) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Etats	288.046	285.562	2.484
Institutions monétaires	-	-	-
Entreprises	-	-	-
<b>Total</b>	<b>288.046</b>	<b>285.562</b>	<b>2.484</b>

## ▪ Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance

## a) Ventilation par catégorie de titres

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Bons de Trésors et valeurs assimilées	1.066.710	898.809	167.901
Obligations	255.366	375.046	(119.680)
Autres	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1.322.076</b>	<b>1.273.855</b>	<b>48.221</b>

## b) Ventilation par devise :

	31/12/2009		31/12/2008		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	2.015.491.639,18	1.322.076	1.941.979.788,96	1.273.855	48.221
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2.015.491.639,18</b>	<b>1.322.076</b>	<b>1.941.979.788,96</b>	<b>1.273.855</b>	<b>48.221</b>

## c) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Etats	1.066.710	898.809	167.901
Institutions parapubliques	196.540	315.380	(102.823)
Institutions supranationales	58.826	59.666	(840)
Entreprises	-	16.017	(16.017)
<b>Total</b>	<b>1.322.076</b>	<b>1.273.855</b>	<b>48.221</b>

## d) Ventilation selon la durée résiduelle des titres :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
≤ 1 an	287.048	259.144	27.904
> 1 an et ≤ 5 ans	547.471	832.272	(284.801)
> 5 ans	487.557	182.439	305.118
<b>Total</b>	<b>1.322.076</b>	<b>1.273.855</b>	<b>48.221</b>

### ■ Parts de fonds commun de placement détenues

La BCEAO a souscrit à des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP J, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). D'une année à l'autre, le montant de ces parts a évolué comme suit :

	en millions de FCFA		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Parts de Fonds Commun de Placement	307.219	298.239	8.980
<b>Total</b>	<b>307.219</b>	<b>298.239</b>	<b>8.980</b>

### ■ Prêts interbancaires

Les prêts interbancaires sont des placements de trésorerie en devises effectués chez des correspondants étrangers.

Aucun mouvement n'a été enregistré sur ces comptes dans les livres de la Banque Centrale au cours de l'exercice 2009.

### ■ Créances rattachées

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit :

	en millions de FCFA		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Créances rattachées au compte d'opérations	11.179	52.946	(41.767)
Créances rattachées aux autres comptes ordinaires	-	21	(21)
Créances rattachées aux comptes de dépôts-placements	1	3	(2)
Créances rattachées aux comptes de prêts	-	-	-
Créances rattachées aux instruments financiers	18.305	20.456	(2.151)
<b>Total</b>	<b>29.485</b>	<b>73.426</b>	<b>(43.941)</b>

### Note 7 - Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend essentiellement en 2009, les effets en FCFA pris en pension et les créances rattachées.

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Effets pris en pension ordinaire	30.310	205.996	(175.686)
Effets pris en pension au marché monétaire	304.506	160.000	144.506
Créances en souffrance	146	146	-
Créances rattachées (intérêts courus)	368	297	71
Valeurs brutes	335.330	366.439	(31.109)
Provisions pour créances en souffrance	(146)	(146)	-
<b>Total</b>	<b>335.184</b>	<b>366.293</b>	<b>(31.109)</b>

Les concours aux établissements de crédit ont été consentis en 2009, sur le guichet de la pension ordinaire et sur le marché monétaire.

#### Note 8 - Créances sur les Trésors nationaux

Cette rubrique comprend les créances monétaires et les créances financières détenues sur les Trésors nationaux des Etats de l'Union.

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Créances monétaires sur Trésors Nationaux	290.851	300.453	(9.602)
Créances financières sur Trésors Nationaux	142.307	143.012	(705)
Concours adossés aux allocations de DTS	454.728	-	454.728
<b>Total</b>	<b>887.886</b>	<b>443.465</b>	<b>444.421</b>

### ▪ Concours monétaires sur les Trésors nationaux

Les créances monétaires sont constituées principalement par les découverts statutaires consolidés et les créances rattachées.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

	en millions de FCFA		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Comptes courants postaux	2	2	-
Concours sur valeurs publiques	-	-	-
Autres concours monétaires	256.690	274.719	(18.029)
- Créances gelées consolidées des établissements de crédit	5.055	5.090	(35)
- Découverts statutaires consolidés	251.635	269.629	(17.994)
Créances rattachées	34.159	25.732	8.427
<b>Total</b>	<b>290.851</b>	<b>300.453</b>	<b>(9.602)</b>

La diminution des découverts statutaires consolidés résulte des amortissements.

### ▪ Créances financières sur les Trésors nationaux

Les créances financières concernent les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, la créance sur le Mali au titre du complément aux fonds propres, les créances sur la Guinée-Bissau au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

	en millions de FCFA		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Créances sur positions extérieures des Etats	17.145	17.145	-
Autres créances financières	125.162	125.867	(705)
<b>Total</b>	<b>142.307</b>	<b>143.012</b>	<b>(705)</b>

Les autres créances financières regroupent les taxes à récupérer sur les Etats de l'Union (1.735 millions), les dépenses réglées pour compte des Trésors Nationaux (2.572 millions) au titre de l'exercice 2009 et des autres créances (120.855 millions) qui découlent de conventions signées avec certains Etats de l'Union.

### ▪ Concours adossés aux allocations de DTS

Les concours adossés aux allocations de DTS représentent la contrevaletur en FCFA du montant des allocations générales de DTS en date du 28 août 2009, effectuées par le Fonds Monétaire International (FMI) en faveur des



Etats de l'Union, conformément aux décisions du Conseil des Ministres de l'Union en sa session extraordinaire du 27 juillet 2009.

	en millions de FCFA		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Concours adossés aux allocations de DTS	453.093	-	453.093
Créances rattachées	1.635	-	1.635
<b>Total</b>	<b>454.728</b>	<b>-</b>	<b>454.728</b>

### Note 9 - Opérations pour compte des Trésors nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI et le dépôt du Gouvernement du Koweït auprès d'un Etat de l'Union. Elle se décompose comme suit :

	en millions de FCFA		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Fonds Monétaire International	409.965	233.143	176.822
Concours des Gouvernements étrangers (dépôt Koweït)	43.446	51.921	(8.475)
<b>Total</b>	<b>453.411</b>	<b>285.064</b>	<b>168.347</b>

Le poste Fonds Monétaire International est constitué au cours de l'année 2009, de l'Aide d'Urgence Post-Conflict (AUPC) dont a bénéficié un (01) Etat, de la Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE) accordée à un (01) Etat et des Facilités pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Il se détaille ainsi qu'il suit :

	en millions de FCFA		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Aide d'urgence post-conflit (AUPC)	3.744	59.916	(56.172)
Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC)	342.111	155.680	186.431
Facilité pour la protection contre les chocs exogènes (FPCE)	64.110	17.547	46.563
<b>Total</b>	<b>409.965</b>	<b>233.143</b>	<b>176.822</b>

En tant qu'intermédiaire entre le FMI et les Etats, la BCEAO reçoit les tirages en devises effectués par les pays de l'UMOA auprès du FMI et règle en devises les échéances. La contrevaletur en FCFA des tirages est reversée aux Etats avec qui la BCEAO signe une convention et établit un échéancier de remboursement en FCFA. Le poste Fonds Monétaire International représente les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et sa contrepartie figure au passif au niveau des engagements envers le FMI.

Au 31 décembre 2009, les variations de l'exercice s'expliquent par les opérations ci-après :

	en millions de FCFA			
	FRPC	Aide d'urgence	Autres tirages	Total
Solde au 31/12/2008	155.680	59.916	17.547	233.143
Tirages (+)	198.276	1.286	46.563	246.125
Remboursements (-)	11.845	57.458	-	69.303
Régularisations (±)	-	-	-	-
Solde au 31/12/2009	342.111	3.744	64.110	409.965

En 2009, aucun Etat de l'Union n'a bénéficié d'une annulation de dette à l'égard du FMI.

#### Note 10 - Immobilisations nettes

Cette rubrique se ventile comme suit :

	en millions de FCFA		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Biens immobiliers de placement	2.084	2.189	(105)
Actifs non courants destinés à la vente	-	-	-
Autres immobilisations	322.798	318.827	3.971
<b>Total</b>	<b>324.882</b>	<b>321.016</b>	<b>3.866</b>

Les immobilisations nettes sont détaillées comme suit :

##### ▪ *Biens immobiliers de placement*

En application de la norme IAS 40 « Immeubles de placement » l'immeuble situé à Paris (République Française), rue du Colisée, est le seul bien immobilier de placement que détient la BCEAO au 31 décembre 2009.

Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2009 se détaillent comme suit :

## • Valeurs brutes

en millions de FCFA

	Terrains de placement	Immeubles de placement
Valeurs brutes au 31 décembre 2008	-	6.683
Entrées	-	-
Sorties	-	-
Autres mouvements (reclassements / régularisations)	-	885
Valeurs brutes au 31 décembre 2009	-	7.568

## • Cumul des amortissements

en millions de FCFA

	Terrains de placement	Immeubles de placement
Cumul des amortissements au 31 décembre 2008	-	4.494
Amortissements de l'exercice	-	333
Amortissements liés aux éléments sortis	-	-
Autres mouvements (reclassements / régularisations)	-	657
Amortissements au 31 décembre 2009	-	5.484

## • Valeurs nettes comptables

en millions de FCFA

	Terrains de placement	Immeubles de placement
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2008	-	2.189
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2009	-	2.084

Au 31 décembre 2009, au regard des avantages économiques futurs, notamment les projections des entrées nettes de trésorerie associées à cet actif, sa valeur recouvrable est estimée à 6.673 millions de FCFA. Celle-ci étant supérieure à la valeur nette comptable de l'immeuble de placement, aucune dépréciation d'actif n'est constatée.

▪ *Actifs non courants destinés à la vente*

La BCEAO ne détient pas d'actifs non courants destinés à la vente au 31 décembre 2009.

▪ *Autres immobilisations*

Au 31 décembre 2009, les autres immobilisations se décomposent comme suit :

	en millions de FCFA		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Immobilisations financières	77.978	75.088	2.890
Immobilisations incorporelles	689	564	125
Immobilisations corporelles	240.014	237.413	2.601
Avances et acomptes versés sur immobilisations	4.117	5.762	(1.645)
<b>Total</b>	<b>322.798</b>	<b>318.827</b>	<b>3.971</b>

▪ *Immobilisations financières*

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	en millions de FCFA		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Titres de participation non consolidés	43.869	41.843	2.026
Prêts au personnel	39.688	38.826	862
Dépôts et cautionnements	93	93	-
Valeurs brutes	83.650	80.762	2.888
Provisions pour dépréciation titres de participation	(5.672)	(5.672)	-
Provision pour dépréciation des prêts au personnel	-	(2)	2
Valeurs nettes	77.978	75.088	2.890

Les titres de participation non consolidés s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	Encours au 31/12/2009	Provisions	Encours net au 31/12/2009	Encours net au 31/12/2008
Titres de participation non consolidés	43.869	5.672	38.197	41.843
Dividendes à recevoir	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>43.869</b>	<b>5.672</b>	<b>38.197</b>	<b>41.843</b>

La situation des participations non consolidées se présente comme suit :

en millions de FCFA

Pays	Organismes	Brut			Provisions			Net 31/12/2009		
		31/12/2008	+	-	31/12/2009	31/12/2008	+		-	
Burkina	BACB ( ex-CNCA)	400		400						
	Mines de Guiro	400			400	400		400		
Côte d'Ivoire	BIDI	261			261	261		261		
	CCI	1 600			1 600	1 600		1 600		
	BNDA	508			508	508		508		
Mali	BNDA Mali	300			300			300		
	BDM SA	600			600			600		
Niger	Crédit du Niger	157			157	157		157		
	SONIBANK	200			200			200		
Sénégal	CNCA	345			345			345		
	BHS	100			100			100		
	BNDS	150			150	150		150		
	SOFISEDIT	210			210	210		210		
	SONAGA	15			15	15		15		
	SONEPI	10			10	10		10		
	SICAP	-			-			-		
	SOSEPRA	5			5	5		5		
Togo	BTD	613			613			613		
Siège	BOAD	32 717	2 400		35 117			35 117		
	CZI	2 356			2 356	2 356		2 356		
	AFREXIMBANK	687			687			687		
	ICADE	N/S			N/S			N/S		
	SWIFT	75	26		101			101		
	SCIE-SA	134			134			134		
Titres de participation libérés non consolidés		41 843	2 426	400	43 869	5 672	-	-	5 672	38 197

La variation enregistrée en 2009 correspond :

- à la libération par la BCEAO de sa quote-part du capital appelé de la Banque Ouest Africaine de développement (BOAD) pour un montant de 2.400 millions au titre de l'exercice 2008 ;
- à l'acquisition de 15 actions supplémentaires de la société SWIFT d'une valeur de 26 millions ;
- à la cession des actions d'un montant de 400 millions de la Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BACB) détenues par la BCEAO.

Aucun ajustement de provisions n'a été effectué au 31 décembre 2009 au regard des dernières informations disponibles sur la situation financière de ces organismes.

Par ailleurs, les actions gratuites attribuées à la BCEAO par les organismes dans lesquels elle détient une part du capital se récapitulent comme ci-après :

Pays	Organismes	Nombre d'actions gratuites	Valeur d'attribution (en millions de FCFA)
Mali	BNDA-MALI	801	2.050
Sénégal	BHS	15.000	150
Togo	BTD	61.300	613
<b>Total</b>		<b>77.101</b>	<b>2.813</b>

#### ▪ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels. Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2009 se détaillent comme suit :

##### • Valeurs brutes

en millions de FCFA

	Logiciels
Valeurs brutes au 31 décembre 2008	5.931
Entrées	399
Sorties	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-
Valeurs brutes au 31 décembre 2009	6.330

##### • Cumul des amortissements et des provisions

en millions de FCFA

	Logiciels
Cumul des amortissements au 31 décembre 2008	5.367
Amortissements de l'exercice	267
Amortissements liés aux éléments sortis	-
Ajustement des provisions	7
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-
Amortissements au 31 décembre 2009	5.641

- Valeurs nettes comptables

en millions de FCFA

	Logiciels
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2008	564
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2009	689

- Autres immobilisations corporelles

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants :

en millions de FCFA

	Valeurs nettes comptables 31/12/2009	Valeurs nettes comptables 31/12/2008	Variation
Terrains	57.964	57.960	4
Constructions	159.184	163.187	(4.003)
Constructions en cours	2.051	3.040	(989)
Matériel et mobilier	10.811	6.393	4.418
Matériel de transport	472	372	100
Patrimoine artistique	9.532	6.461	3.071
<b>Total</b>	<b>240.014</b>	<b>237.413</b>	<b>2.601</b>

Les mouvements au cours de l'exercice 2009 des autres immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

- Valeurs brutes

en millions de FCFA

	Terrains	Constructions	Constructions en cours	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Matériel artistique	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2008	57 960	442 571	3 040	44 959	5 536	6 461	560 527
Entrées		2 059	1 253	8 464	353		12 129
Sorties		-1		-945	-703		-1 649
Ecart de réévaluation						3 075	3 075
Autres mouvements ( reclassements/régularisations)	4	2 124	-2 242	-286	59		-343
Valeurs brutes au 31 décembre 2009	57 964	446 753	2 051	52 190	5 245	9 536	573 739



## • Cumul des amortissements et des provisions

en millions de FCFA

	Terrains	Constructions	Immeubles en cours	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Matériel artistique	Total
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2008		279 384		38 566	5 164		323 114
Amortissements de l'exercice		7 149		4 727	246		12 122
Amortissements liés aux éléments sortis		-1		-930	-615		-1 546
Ecart de réévaluation							
Ajustement des provisions		1 631		-206		4	1 429
Autres mouvements (reclassements/régularisations)		-594		-778	-22		-1 394
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2009		287 569		41 379	4 773	4	333 725

## • Valeurs nettes comptables

en millions de FCFA

	Terrains	Constructions	Immeubles en cours	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Matériel artistique	Total
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2008	57 960	163 187	3 040	6 393	372	6 461	237 413
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2009	57 964	159 184	2 051	10 811	472	9 532	240 014

## ■ Avances et acomptes versés sur immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	510	-	510
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	3.607	5.762	(2.155)
<b>Total</b>	<b>4.117</b>	<b>5.762</b>	<b>(1.645)</b>

## Note 11 - Autres actifs

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Produits divers à encaisser	527	571	(44)
Stocks de matériel d'émission	10.251	11.075	(824)
Valeurs à l'encaissement	7.831	4.840	2.991
Compensation	11.509	7.337	4.172
Avances au personnel	299	296	3
Opérations à régulariser - Actif	1.473	1.771	(298)
Autres comptes d'ordre	105.478	99.679	5.799
Total montants bruts (1)	137.368	125.569	11.799
Provisions (2)	(15.406)	(14.977)	(429)
Montants nets (1) – (2)	121.962	110.592	11.370

Les **produits divers à encaisser** correspondent principalement aux produits sur activités de STAR-UEMOA et de SICA-UEMOA de décembre 2009 non encore perçus.

Le **stock de matériel d'émission** est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les **valeurs à l'encaissement** sont des valeurs reçues par la BCEAO et dont elle se charge du recouvrement.

La **compensation** représente le solde du compte de compensation de la BCEAO et retrace les valeurs qui y sont présentées ou reçues. Conformément aux règles de fonctionnement du Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA), le règlement intervient avec décalage d'un jour pour les chèques.

Les **avances au personnel** sont des avances sur salaire accordées dont la durée maximum de remboursement est de 12 mensualités.

Les **opérations à régulariser** actif sont constituées d'opérations en attente.

Les **autres comptes d'ordre** se décomposent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Stocks d'ouvrages	1.544	1.556	(12)
Autres stocks	905	962	(57)
C2I Pana Loans	11.505	11.505	-
Etats, créances diverses	85.352	77.077	8.275
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	1.386	1.002	384
Autres débiteurs (ABCA, AMAO, CESAG, SONAM, BRS, etc...)	1.547	4.739	(3.192)
Charges payées d'avance	536	396	140
Comptes de passage	1	-	1
Divers	2.702	2.442	260
<b>Total</b>	<b>105.478</b>	<b>99.679</b>	<b>5.799</b>

Les provisions constituées sur les autres actifs se présentent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Provisions pour dépréciation des comptes de stocks	1.556	-	13	1.543
Provisions pour créances en souffrance sur débiteurs divers	897	522	80	1.339
Provisions sur les comptes transitoires et d'attente	12.524	-	-	12.524
<b>Total</b>	<b>14.977</b>	<b>522</b>	<b>93</b>	<b>15.406</b>

## Bilan - Passif

### Note 12 - Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Billets en circulation	3.307.676	2.915.188	392.488
Monnaies en circulation	139.823	134.789	5.034
<b>Total</b>	<b>3.447.499</b>	<b>3.049.977</b>	<b>397.522</b>

### Note 13 - Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes, des établissements de crédit de l'Union (banques et établissements financiers), des Trésors Nationaux et autres comptables publics et de divers autres titulaires. Elle se décompose comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Banques et institutions étrangères	73.219	72.705	514
Banques et institutions communes à l'Union	217.410	220.779	(3.369)
Banques inscrites dans les Etats	1.019.617	808.418	211.199
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	755	399	356
Trésors nationaux et autres comptables publics	792.053	561.287	230.766
Autres comptes de dépôts	20.997	21.982	(985)
<b>Total</b>	<b>2.124.051</b>	<b>1.685.570</b>	<b>438.481</b>

Les soldes s'analysent comme suit :

▪ *Banques et institutions étrangères*

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Comptes courants ordinaires	26.700	17.517	9.183
FMI compte n° 2	39	31	9
Dépôts à échéance	46.208	54.762	(8.554)
Dettes rattachées (intérêts courus)	272	395	(123)
<b>Total</b>	<b>73.219</b>	<b>72.705</b>	<b>514</b>

▪ *Banques et institutions communes de l'Union*

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
BOAD, divers comptes de dépôts	84.879	89.134	(4.255)
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	15.788	35.190	(19.402)
CRRAE, remboursement prêt BCEAO	483	472	11
Autres Institutions communes	116.195	95.674	20.521
Dettes rattachées (intérêts courus)	65	309	(244)
<b>Total</b>	<b>217.410</b>	<b>220.779</b>	<b>(3.369)</b>

▪ *Banques, établissements financiers et Trésors Nationaux et autres comptables publics*

Les montants inscrits concernent principalement des comptes courants ordinaires.

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Banques inscrites dans les Etats	1.019.617	808.418	211.199
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	755	399	356
Trésors nationaux et autres comptables publics	788.830	556.301	232.529
Dettes rattachées (intérêts courus)	3.223	4.986	(1.763)
<b>Total</b>	<b>1.812.425</b>	<b>1.370.104</b>	<b>442.321</b>

▪ *Autres comptes de dépôts*

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Dépôts du personnel	4.302	5.199	(897)
Dépôts divers (organismes publics)	13.613	14.834	(1.221)
Autres comptes de dépôts	3.082	1.949	1.133
<b>Total</b>	<b>20.997</b>	<b>21.982</b>	<b>(985)</b>

Note 14 - Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA) à exécuter, ou à régulariser, par la BCEAO. Cette rubrique s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Transferts UMOA/Extérieur émis	978	(305)	1.283
Transferts Extérieur/UMOA reçus	24.400	11.216	13.184
Dispositions intra UMOA (entre pays de l'UMOA)	-	890	(890)
Dispositions internes (intra-pays)	1.055	1.037	18
<b>Total</b>	<b>26.433</b>	<b>12.838</b>	<b>13.595</b>

### Note 15 - Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit :

	en millions de FCFA		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Correspondants hors Zone Franc	83	84	(1)
Autres emprunts	9.146	8.081	1.065
<b>Total</b>	<b>9.229</b>	<b>8.165</b>	<b>1.064</b>

Le montant des autres emprunts correspond essentiellement aux sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du financement des Systèmes et Moyens de Paiement.

### Note 16 - Engagements envers le Fonds Monétaire International

Les commentaires sur les engagements envers le FMI ont été développés dans la note n° 9.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit :

	en millions de FCFA		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Autres recours au crédit du Fonds	3.801	61.599	(57.798)
DTS alloués	584.404	86.113	498.291
Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC)	328.411	145.409	183.002
Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes	63.524	17.619	45.905
<b>Total</b>	<b>980.140</b>	<b>310.740</b>	<b>669.400</b>

Les autres recours au crédit du Fonds sont constitués des tirages au titre de l'Aide d'Urgence Post-Conflict (AUPC) et se décomposent comme suit au 31 décembre 2009 :

Pays	En DTS	En millions de FCFA
Guinée Bissau	5.325.000	3.801
<b>Total</b>	<b>5.325.000</b>	<b>3.801</b>

Par pays, les DTS alloués s'analysent comme suit au 31 décembre 2009 :

Pays	En DTS	En millions de FCFA
Bénin	59.167.129	42.4235
Burkina	57.584.429	41.105
Côte d'Ivoire	310.904.156	221.932
Guinée Bissau	13.604.757	9.711
Mali	89.362.782	63.789
Niger	62.937.711	44.927
Sénégal	154.800.399	110.501
Togo	70.330.612	50.204
<b>Total</b>	<b>818.691.975</b>	<b>584.404</b>

La forte variation enregistrée d'une année à l'autre au niveau des DTS alloués aux Etats, soit 579 %, résulte essentiellement de l'allocation générale du 28 août 2009 et de l'allocation spéciale du 9 septembre 2009 auxquelles a procédé le FMI en faveur desdits Etats.

#### Note 17 - Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit :

	en millions de FCFA		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Valeurs à l'encaissement non disponibles	13.013	10.845	2.168
Fonds d'Actions Spécifiques	5.180	5.180	-
Créditeurs divers Etats	34.795	29.288	5.507
Opérations à régulariser Passif	16.317	16.572	(255)
Autres comptes d'ordre	34.440	26.165	8.275
<b>Total</b>	<b>103.745</b>	<b>88.050</b>	<b>15.695</b>

Les **valeurs à l'encaissement non disponibles** représentent les sommes dues aux remettants de valeurs dont la BCEAO se charge du recouvrement.

Le **Fonds d'Actions Spécifiques** a été créé en avril 2000 en vue du financement des actions que les Autorités de la Banque pourraient décider de mettre en œuvre en faveur du personnel.

Les **créditeurs divers Etats** sont constitués par les sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.



Les opérations à régulariser passif sont constituées d'opérations en attente.

Les autres comptes d'ordre se décomposent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Personnel créditeur	448	230	218
Fonds d'aide à la construction	881	881	-
Impôts et taxes recouvrées	346	264	82
Créditeurs divers	1.470	3.325	(1.855)
Centre médical BCEAO-CRRAE	56	459	(403)
Charges à payer	922	883	39
Charges de congés à payer	2.786	2.782	4
Fournisseurs, dettes en compte	37	1.727	(1.690)
Retenues de garanties	733	1.272	(539)
Fonds de Solidarité Africain	-	-	-
Compte de passage (CDP inter-applications)	19.689	10.243	9.446
Comptes de régularisations passif/caisse	168	161	7
Divers	6.904	3.938	2.966
<b>Total</b>	<b>34.440</b>	<b>26.165</b>	<b>8.275</b>

#### Note 18 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Provisions pour engagements de retraite	34.700	-	705	33.995
Provisions pour gratifications pour médailles du travail	3.562	346	-	3.908
Autres provisions pour risques et charges	-	21	-	21
<b>Total</b>	<b>38.262</b>	<b>367</b>	<b>705</b>	<b>37.924</b>

Les provisions pour risques et charges correspondent à des obligations qui seront exécutées au cours des exercices futurs, au titre des indemnités de départ à la retraite normale et anticipée du personnel, ainsi que des gratifications pour médailles de travail.

D'une manière générale, la situation des provisions existant dans les livres de la BCEAO se présente comme suit :

en millions de FCFA

	<b>Encours au 31/12/2008</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Autres variations</b>	<b>Encours au 31/12/2009</b>
<b>Provisions déduites de l'actif</b>					
Avoirs en monnaies étrangères	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	146	-	-	-	146
Titres de participation non consolidés	5.672	-	-	-	5.672
Prêts au personnel	2	-	2	-	-
Immobilisations incorporelles	-	7	-	-	7
Immobilisations corporelles	251	1.647	215	-	1.683
Autres actifs	14.977	522	93	-	15.406
<b>Total</b>	<b>21.048</b>	<b>2.176</b>	<b>310</b>	<b>-</b>	<b>22.914</b>
<b>Provisions inscrites au passif</b>					
Provisions pour risques et charges	38.262	367	705	-	37.924
<b>Total</b>	<b>38.262</b>	<b>367</b>	<b>705</b>	<b>-</b>	<b>37.924</b>

#### Note 19 - Réserve de réévaluation or

Le stock d'or est réévalué trimestriellement. La réévaluation trimestrielle est effectuée sur la base de la moyenne du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à Londres au cours du trimestre écoulé convertie en FCFA au cours officiel du dollar du jour de la réévaluation.

La situation dans les livres de la Banque Centrale au 31 décembre 2009 se présente comme suit :

en millions de FCFA

	<b>Encours au 31/12/2008</b>	<b>Plus-value</b>	<b>Moins-value</b>	<b>Encours au 31/12/2009</b>
Réserve de réévaluation or	199.818	170.331	(21.901)	348.248

#### Note 20 - Réserve de réévaluation des devises

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises. La réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change.

La situation de la réserve de réévaluation des devises se présente comme suit au 31 décembre 2009 :

en millions de FCFA

	<b>Encours au 31/12/2008</b>	<b>Dotations</b>	<b>Prélèvements</b>	<b>Encours au 31/12/2009</b>
Réserve de réévaluation des devises	139.620	10.162	-	149.782

La variation de 10.162 millions FCFA constatée en 2009 correspond à la quote-part portée en dotation de ladite réserve dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice 2008, conformément aux décisions du Conseil des Ministres du 26 juin 2009.

#### Note 21 - Réserve de réévaluation des instruments financiers

Créée en 2009, la réserve de réévaluation des instruments financiers est destinée à atténuer l'impact défavorable que pourrait subir la Banque dans le cadre de la gestion de son portefeuille de titres en devises.

A l'instar de la réserve de réévaluation des devises, la réserve de réévaluation est alimentée suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, par affectation du résultat de la Banque, notamment pour un montant correspondant aux profits latents nets dégagés sur l'évaluation des instruments financiers.

Au 31 décembre 2009, la situation de la réserve de réévaluation des instruments financiers se présente comme suit :

en millions de FCFA

	<b>Encours au 31/12/2008</b>	<b>Dotations</b>	<b>Prélèvements</b>	<b>Encours au 31/12/2009</b>
Réserve de réévaluation des instruments financiers	-	34.772	-	34.772

L'encours au 31 décembre 2009 correspond à la dotation initiale de la réserve de réévaluation des instruments financiers, effectuée par affectation du résultat de l'exercice 2008, sur décision du Conseil des Ministres du 26 juin 2009, et représente le montant du profit net latent enregistré en 2008 sur le portefeuille de titres en devises.

## Note 22 - Capital et réserves

Le capital et les réserves s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Capital social	134.120	134.120	-
Prime d'adhésion	43.587	43.587	-
Réserve statutaire	67.080	67.060	-
Réserve générale	304.856	49.423	255.433
Autres réserves	47.082	47.082	-
Réserve pour risques de refinancement	25.600	19.686	5.914
Réserve spéciale réévaluation devises 12/01/94	18.900	18.900	-
Réserve spéciale réévaluation or 12/01/94	77.234	77.234	-
Réserve de réévaluation des immeubles	204.997	204.997	-
Ecart de réévaluation des autres immobilisations	9.077	6.002	3.075
Fonds pour risques bancaires généraux	48.000	48.000	-
Report à nouveau	95.000	344.833	(249.833)
<b>Total</b>	<b>1.075.513</b>	<b>1.060.924</b>	<b>14.589</b>

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales entre les huit Etats membres. Les comptes de capital et de réserves ne tiennent pas compte de la répartition du résultat de l'exercice.

La réserve pour risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale. Elle est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

Le Fonds pour risques bancaires généraux est constitué pour la couverture des risques généraux inhérents aux activités bancaires. Il est alimenté par des dotations décidées par les autorités monétaires au regard de la nature et de l'importance des risques inhérents aux activités monétaires et bancaires.

Le report à nouveau est constitué des sommes déjà réglées ou dues par les Etats de l'UMOA dont le remboursement a fait l'objet de convention au titre des intérêts sur position extérieure débitrice, de la contribution d'un Etat au renforcement des fonds propres, des intérêts de retard sur les soldes de compensation dus à la BCEAO par les banques centrales membres de l'AMAO, des intérêts sur soldes débiteurs et des intérêts réservés.

Suite à la décision du Conseil des Ministres de l'Union, au cours de sa session du 15 mars 2009, un montant de 249 833 millions a été prélevé sur le report à nouveau et affecté en « Réserve générale ».

## Note 23 - Résultat

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Résultat de l'exercice	32.730	67.748	(35.018)

## Note 24 - Ventilation de l'actif et du passif par monnaie

En 2009, la ventilation de l'actif et du passif par monnaie se présente comme suit :

Actif	Euro	USD	DTS	Autres devises	CFA	Total
AVOIRS EN OR ( 1)	-	586 500	-	-	-	586 500
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	-	522 985	-	-	522 985
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	5 120 777	10 783	-	5 696	-	5 137 256
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	-	-	-	-	333 033	333 033
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	-	-	-	-	2 151	2 151
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	-	-	-	-	887 886	887 886
OPERATIONS P/C TRESORS NATIONAUX	-	-	-	-	453 411	453 411
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	-	-	-	-	2 084	2 084
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS	101	687	-	-	322 010	322 798
ACTIF DIVERS	690	190	-	13	121 069	121 962
<b>Total ( 1)</b>	<b>5 121 568</b>	<b>598 160</b>	<b>522 985</b>	<b>5 709</b>	<b>2 121 644</b>	<b>8 370 066</b>
Passif	Euro	USD	DTS	Autres devises	CFA	Total
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	-	-	-	-	3 447 499	3 447 499
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	17 158	2 826	-	-	2 104 067	2 124 051
TRANSFERTS A EXECUTER	-	-	-	-	26 433	26 433
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	2	211	8 933	83	-	9 229
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	-	980 140	-	-	980 140
PASSIF DIVERS	-	-	-	-	1 782 714	1 782 714
<b>Total ( 2)</b>	<b>17 160</b>	<b>3 037</b>	<b>989 073</b>	<b>83</b>	<b>7 360 713</b>	<b>8 370 066</b>
<b>Ecart ( 1 - 2)</b>	<b>5 104 408</b>	<b>595 123</b>	<b>( 466 088)</b>	<b>5 626</b>	<b>( 5 239 069)</b>	<b>-</b>

( 1) : Les avoirs en or sont réévalués sur la base de la moyenne trimestrielle des cours de l'once d'or à la Bourse de Londres ( Cf. Note 2.8)

## Note 25 - Ventilation de l'actif et du passif par zone géographique

En 2009, la ventilation de l'actif et du passif par zone géographique se présente comme suit :

Actif	Europe	Amérique du Nord	Asie	Afrique et M. Orient	Total
AVOIRS EN OR	526 556	-	-	59 944	586 500
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	522 985	-	-	522 985
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	5 126 606	5 928	447	4 275	5 137 256
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	-	-	-	333 033	333 033
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	-	-	-	2 151	2 151
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	-	-	-	887 886	887 886
OPERAT* P/C TRESORS NATIONAUX	-	-	-	453 411	453 411
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	2 084	-	-	-	2 084
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS	5 149	687	-	316 962	322 798
ACTIF DIVERS	699	194	-	121 069	121 962
<b>Total (1)</b>	<b>5 661 094</b>	<b>529 794</b>	<b>447</b>	<b>2 178 731</b>	<b>8 370 066</b>
Passif	Europe	Amérique du Nord	Asie	Afrique et M. Orient	Total
BILLETTS ET MONNAIES EN CIRCULATION	-	-	-	3 447 499	3 447 499
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	-	-	-	2 124 051	2 124 051
TRANSFERTS A EXECUTER	-	-	-	26 433	26 433
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	2	9 144	-	83	9 229
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	980 140	-	-	980 140
PASSIF DIVERS	-	-	-	1 782 714	1 782 714
<b>Total (2)</b>	<b>2</b>	<b>989 284</b>	<b>447</b>	<b>7 380 780</b>	<b>8 370 066</b>
<b>Ecart (1 - 2)</b>	<b>5 661 092</b>	<b>( 459 490)</b>	<b>447</b>	<b>( 5 202 049)</b>	<b>-</b>

## Note 26 - Ventilation de l'actif et du passif par échéance

En 2009, la ventilation de l'actif et du passif par échéance se présente comme suit :

Actif	0- 1 mois	1 - 6 mois	06 - 12 mois	Plus d'un an	Total
AVOIRS EN OR	586 500	-	-	-	586 500
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	522 985	-	-	-	522 985
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	3 789 416	7 460	305 353	1 035 027	5 137 256
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	333 033	-	-	-	333 033
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	2 151	-	-	-	2 151
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	128 041	24 255	20 212	715 378	887 886
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	-	5 922	6 884	440 605	453 411
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	-	-	-	2 084	2 084
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS	311	1 866	2 472	318 149	322 798
ACTIF DIVERS	11 510	7 841	2 143	100 468	121 962
Total (1)	5 373 947	47 344	337 064	2 611 711	8 370 066
Passif	0- 1 mois	1 - 6 mois	06 - 12 mois	Plus d'un an	Total
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	3 447 499	-	-	-	3 447 499
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	1 992 964	-	-	131 087	2 124 051
TRANSFERTS A EXECUTER	26 433	-	-	-	26 433
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	83	-	-	9 146	9 229
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	4 542	5 442	970 156	980 140
PASSIF DIVERS	516	89 599	37 173	1 655 426	1 782 714
Total (2)	5 467 495	94 141	42 615	2 765 815	8 370 066
Ecart (1 - 2)	( 93 548)	( 46 797)	294 449	( 154 104)	-

## Note 27 - Engagements hors bilan

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Opérations de change au comptant en FCFA	3.490	1.309	2.181
Opérations de change au comptant en devises	5.590	2.543	3.047
Opérations d'emprunts en devises	609	1.863	(1.254)
Autres engagements donnés en FCFA	3	3	-
Autres engagements donnés en devises	37.664	53.118	(15.454)
Autres engagements reçus en FCFA	107.673	14.118	93.555
Accords de consolidation	33.819	33.819	-
Valeurs sous-dossier	29.169	28.601	568
Valeurs publiques suivies pour compte de Trésors Nationaux	1.039	623.798	(622.759)
Valeurs publiques nanties	230.898	202.709	28.189
Participations à libérer en FCFA	278.400	280.800	(2.400)
Participations à libérer en devises	820	848	(28)

▪ *Engagements de change au comptant*

Il s'agit des engagements qui découlent des opérations d'achats et de ventes de devises et de FCFA pour lesquelles le dénouement est différé pour des raisons de délai normal (2 jours) de mise à disposition. Au 31 décembre 2009, les engagements de change au comptant portent sur des achats ou ventes de devises (euros et dollars US) non encore livrés.

▪ *Opérations d'emprunts en devises*

Au 31 décembre 2009, les emprunts en devises sont constitués exclusivement des accords de prêt dont a bénéficié la BCEAO auprès de la Banque Africaine de Développement.

▪ *Autres engagements donnés*

Ils sont constitués des effets, titres, cautions et valeurs affectés en garantie au profit des tiers.

▪ *Autres engagements reçus*

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achats ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit :



en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Valeurs reçues en garantie d'avance	102.168	7.353	94.815
Cautions reçues en garantie	5.074	6.765	(1.691)
Autres engagements reçus	431	-	431
<b>Total</b>	<b>107.673</b>	<b>14.118</b>	<b>93.555</b>

#### ▪ *Accords de consolidation*

Il s'agit des accords de consolidation de certains Etats de l'Union suivis pour des raisons statistiques par la Banque. Ce poste n'a connu aucune variation au cours de l'exercice 2009.

#### ▪ *Valeurs sous-dossier*

Cette rubrique comprend les valeurs souscrites par les Etats à l'ordre d'institutions financières internationales en représentation de souscriptions en monnaie nationale. Ces valeurs sont suivies par la Banque Centrale pour le compte des Etats et des institutions financières internationales.

#### ▪ *Valeurs publiques suivies pour compte des Trésors Nationaux*

Il s'agit de valeurs dématérialisées émises par les Trésors Nationaux et suivies en compte par la Banque. La BCEAO, agissant en qualité de mandataire des Etats de l'Union, est chargée de la compensation de ces valeurs publiques (émises par l'intermédiaire de la Banque Centrale) et de leur gestion.

#### ▪ *Valeurs publiques nanties*

Il s'agit de valeurs publiques en compte gagées auprès de la Banque Centrale par les établissements de crédit.

#### ▪ *Participations à libérer*

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (278.400 millions FCFA en 2009, contre 280.800 millions FCFA en 2008 pour des actions libellées en FCFA) et Afreximbank (820 millions FCFA, soit 1,8 millions de dollars US depuis 2005).

## INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE PERTES ET PROFITS

## Note 28 - Résultat net d'intérêts et des opérations sur instruments financiers

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation	%
Produits d'intérêts	152 245	226 439	-74 194	-33
<i>Produits sur les avoirs extérieurs</i>	<i>52 590</i>	<i>117 974</i>	<i>-65 384</i>	<i>-55</i>
- Compte d'opérations	51 178	109 308	-58 130	-53
- Intérêts sur avoirs en devises	1 412	8 666	-7 254	-84
* Produits reçus du FMI	507	809	-302	-37
* Produits en autres devises	905	7 857	-6 952	-88
<i>Produits sur opérations de crédit</i>	<i>28 159</i>	<i>21 603</i>	<i>6 556</i>	<i>30</i>
- Refinancement	11 325	7 946	3 379	43
- Titrisation	320	992	-672	-68
- Consolidation concours statutaires	10 167	10 238	-71	-1
- Intérêts solde déb. Créances gelées & consolidées	252	259	-7	-3
- Produits sur avances Titres d'Etat				-
- Pénalités sur Réserves obligatoires	1 815	2 168	-353	-16
- Intérêts acquis sur concours adossés aux allocations de DTS	4 280		4 280	-
<i>Produits sur portefeuille de titres</i>	<i>71 496</i>	<i>86 862</i>	<i>-15 366</i>	<i>-18</i>
- Intérêts sur bons du Trésor détenus à l'échéance	35 557	27 318	8 239	30
- Intérêts sur obligations détenues à l'échéance	9 115	12 298	-3 183	-26
- Intérêts sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	2 995	4 813	-1 818	-38
- Intérêts sur obligations détenues à des fins de transaction	-	-	-	-
- Profits latents sur bons du Trésor	14 848	21 157	-6 309	-30
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	8 981	21 276	-12 295	-58
- Plus-values de cession sur instruments financiers disponibles à la vente				-
Charges d'intérêts	21 994	39 450	-17 456	-44
<i>Intérêts versés à la clientèle</i>	<i>12 493</i>	<i>27 291</i>	<i>-14 798</i>	<i>-54</i>
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	10 730	23 086	-12 356	-54
- Intérêts versés aux autres Organismes	1 763	4 205	-2 442	-58
- Intérêts sur Titres d'Etat				-
<i>Intérêts versés au FMI &amp; autres correspondants</i>	<i>958</i>	<i>2 359</i>	<i>-1 401</i>	<i>-59</i>
- Intérêts versés au FMI	948	2 306	-1 358	-59
- Intérêts versés aux autres correspondants	10	53	-43	-81
<i>Charges sur portefeuille de titres</i>	<i>8 543</i>	<i>9 800</i>	<i>-1 257</i>	<i>-13</i>
- Charges sur bons du trésor détenus à des fins de transaction	184	1 870	-1 686	-90
- Pertes latentes sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	6 857	5 249	1 608	31
- Pertes latentes sur autres titres détenus à des fins de transaction	1 056		1 056	-
- Moins values s/instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance	164		164	-
- Charges sur obligations détenues à des fins de transaction			-	-
- Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	282	2 681	-2 399	-89
Résultat net d'intérêts	130 251	186 989	-56 738	-30

## Note 29 - Dividendes

Cette rubrique s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Dividendes	466	360	106

Il s'agit des dividendes perçus sur des titres de participation non consolidés.

## Note 30 - Résultat net des commissions

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Commissions perçues	27	27	-
Commissions versées	218	138	(80)
Résultat net des commissions	(191)	(111)	(80)

## Note 31 - Résultat net de change

Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Gains réalisés sur opérations de change	5.981	5.998	(17)
Gains latents sur opérations en devises	98.750	92.190	6.560
<b>Total</b>	<b>104.731</b>	<b>98.188</b>	<b>6.543</b>

La ventilation par devises des produits sur opérations de change se présente comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Dollar canadien (CAD)	184	238	(54)
Franc suisse (CHF)	106	185	(79)
Droit de Tirage Spécial (DTS)	100.539	90.133	10.406
Livre sterling (GBP)	107	41	66
Yen japonais (JPY)	95	168	(73)
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	347	596	(249)
Dollar américain (USD)	3.353	6.827	(3.474)
<b>Total</b>	<b>104.731</b>	<b>98.188</b>	<b>6.543</b>

Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Pertes réalisées sur opérations de change	98	2.694	(1.654)
Pertes latentes sur opérations en devises	93.553	100.939	(8.328)
<b>Total</b>	<b>93.651</b>	<b>103.633</b>	<b>(9.982)</b>

La ventilation par devise des charges sur opérations de change se présente comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Dollar canadien (CAD)	10	85	(75)
Franc suisse (CHF)	5	91	86
Droit de Tirage Spécial (DTS)	92.217	99.939	(7.722)
Livre sterling (GBP)	73	222	(149)
Yen japonais (JPY)	67	96	(29)
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	380	526	(146)
Dollar américain (USD)	899	2.674	(1.775)
<b>Total</b>	<b>93.651</b>	<b>103.633</b>	<b>(9.982)</b>

### Note 32 - Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Produits divers	2.941	3.091	(150)
Intérêts acquis sur les prêts au personnel	399	385	14
Produits exceptionnels	2.083	377	1.706
Profits sur exercices antérieurs	1.676	1.637	39
<b>Total</b>	<b>7.099</b>	<b>5.490</b>	<b>1.609</b>

### Note 33 - Entretien de la circulation fiduciaire

Les dépenses d'entretien de la circulation s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Achat de signes monétaires	13.182	9.474	3.708
Variation de stocks de signes monétaires	823	3.754	(2.931)
Assurance de signes monétaires	208	208	-
Transport de signes monétaires	3.034	2.713	321
<b>Total</b>	<b>17.247</b>	<b>16.149</b>	<b>1.098</b>

### Note 34 - Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Dépenses des organes de l'UEMOA	657	737	(80)
Dépenses de personnel	63.954	60.643	3.310
Impôts et taxes non recouvrables	93	77	16
Travaux et services extérieurs	14.534	17.285	(2.983)
Transports et déplacements	1.609	1.919	(309)
Frais divers de gestion	2.797	3.028	1
Frais de représentation	169	296	(127)
<b>Total</b>	<b>83.813</b>	<b>83.985</b>	<b>(172)</b>

Les dépenses de personnel comprennent les rémunérations, les allocations familiales, les charges sociales, les frais médicaux et les œuvres sociales.

Au 31 décembre 2009, les mouvements du personnel ont enregistré une variation nette de moins 22 agents, en passant d'un effectif de 3.846 agents au 31 décembre 2008 à 3.824 agents au 31 décembre 2009.

### Note 35 - Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit :

en millions de FCFA			
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Dépenses sur exercices antérieurs	91	644	(553)
Charges exceptionnelles	508	603	(95)
<b>Total</b>	<b>599</b>	<b>1.247</b>	<b>(648)</b>

### Note 36 - Dotations nettes aux amortissements et provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit :

en millions de FCFA			
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Dotations aux amortissements	12.788	15.091	(3.173)
Reprises d'amortissement	-	(422)	(422)
Dotations aux provisions	2.542	3.519	(977)
Reprises de provisions	(1.014)	(34)	(980)
<b>Total</b>	<b>14.316</b>	<b>18.154</b>	<b>(3.838)</b>

Les commentaires sur les dotations nettes aux provisions ont été développés dans la note n° 18.

Les dotations aux amortissements sont relatives à la constatation de l'amointrissement de la valeur des immobilisations de la BCEAO au cours de l'exercice comptable 2009 conformément aux principes énoncés dans la note n° 2.16.

## DIVERS

### Note 37 - Opérations avec les parties liées

La Banque Centrale désigne comme parties liées, les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Comités Nationaux de Crédit, ainsi que le personnel de direction comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque. Sous la haute direction et le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, la Banque Centrale est administrée par :

- le Gouverneur ;
- un Conseil d'Administration ;
- des Comités Nationaux de Crédit, un dans chacun des Etats de l'Union.

Aucune transaction n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Comités Nationaux de Crédit, le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque.

Les responsables de direction ne bénéficient pas de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres membres du personnel.

Les membres du Conseil des Ministres ainsi que ceux du Conseil d'Administration et des Comités Nationaux de Crédit perçoivent des jetons de présence. Les montants des jetons de présence versés à ce titre se présentent comme suit :

	en millions de FCFA	
	31/12/2009	31/12/2008
Conseil des Ministres	23	20
Conseil d'Administration	28	38
Comités Nationaux de Crédit	43	49
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>107</b>

Le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, le Secrétaire Général, les Conseillers Spéciaux du Gouverneur, les Directeurs de Département, les Directeurs des Services Centraux du Siège, les Directeurs Nationaux, les Directeurs d'Agence Principale, les Représentants, les autres responsables de direction ainsi que les hauts responsables du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA sont rémunérés par la BCEAO. Leur rémunération (traitements, primes et indemnités), exprimée en millions de FCFA, est la suivante :

2009	2008
Rémunération	Rémunération
5.081	4.049

**Note 38 - Procédure judiciaire**

Au 31 décembre 2009, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'Union Monétaire Ouest Africaine en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 4 décembre 1973 entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA.

**Note 39 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Aucun événement significatif postérieur à la date du 31 décembre 2009, et qui n'aurait pas été pris en compte pour l'établissement des comptes, n'est intervenu.



# ANNEXES





# SOMMAIRE

Cours mondiaux des principaux produits d'exportation de l'Union	A2
Position nette des Etats vis-à-vis du Fonds Monétaire International	A3 à A5
Tableaux Ressources-Emplois du Produit Intérieur Brut (PIB)	A6 à A10
Commercialisation des principaux produits agricoles d'exportation	A11
Production des principales cultures vivrières	A12
Elevage et pêche	A13
Mines et pétrole	A14
Prix à la production des cultures d'exportation	A15
Indice harmonisé des prix à la consommation	A16
Tableaux des opérations financières des Etats	A17 à A21
Balance des paiements	A22 à A26
Situation des institutions monétaires	A27 à A31
Situation de la Banque Centrale	A32 à A36
Situation des banques	A37 à A41
Position nette des Gouvernements	A42 à A46
Epargne intérieure des particuliers et entreprises privées	A47 à A49
Evolution de la base monétaire	A50 à A54
Utilisations déclarées à la Centrale des risques	A55 à A63
Mouvements de billets entre Agences	A64
Mouvements de billets et pièces aux guichets de la BCEAO	A65
Chronologie des mesures de politique monétaire	A66 à A71
Documents publiés par la BCEAO	A72

U.M.O.A. - COURS MONDIAUX DES PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION

	2007	2008	2009	2008				2009			
				1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Prix moyens de la période en francs CFA / kg											
CACAO	935	1 150	1 381	1 078	1 166	1 229	1 125	1 306	1 256	1 414	1 547
Prix indicatif O.I.C.C.											
CAFE	909	1 031	800	1 078	1 021	1 067	957	876	830	770	725
Prix indicatif robusta O.I.C.											
COTON	626	651	616	729	690	659	525	517	594	638	716
Indice A Liverpool											
HUILE D'ARACHIDE BRUTE	601	616	659	602	577	601	685	688	669	656	623
Toutes origines Rotterdam											
HUILE DE PALME	369	414	324	492	502	402	259	286	358	323	330
Sumatra C.I.F. N.W. Europe											

Sources : Reuters, Oil World, Bulletin du CNUCED, BCEAO.

INDICES DES COURS MONDIAUX EXPRIMES EN FRANCS CFA DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE EXPORTES PAR L'UMOA

	2007	2008	2009	2008				2009			
				1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Indices moyens - Base 100 année 1980											
INDICE GENERAL	158,6	166,4	156,3	171,0	170,2	166,3	158,0	173,9	153,2	149,4	148,7
dont produits végétaux	174,9	173,3	141,1	201,1	196,9	165,5	129,9	147,5	137,4	138,6	140,8
- Cacao	85,0	104,5	125,5	98,0	106,0	111,8	102,2	118,7	114,2	128,6	140,7
- Café	66,4	75,2	57,2	78,7	74,5	77,8	69,8	63,9	58,5	55,2	51,1
- Oléagineux	128,1	143,8	121,8	161,1	157,7	132,6	124,0	116,6	129,2	121,3	120,2
- Bois	508,4	394,2	297,1	395,4	377,1	368,3	436,1	341,3	295,0	280,7	271,4
- Coton	72,0	74,8	70,9	83,8	79,4	75,8	60,3	59,4	68,3	73,4	82,4

Source : BCEAO.

## POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31 décembre		
		2007	2008	2009
		Millions de DTS		
U.M.O.A. - Position globale				
Département des D.T.S	-Allocations	118,6	118,6	1174,5
	-Disponibilités	0,8	2,1	700,2
Département général	-Quote-part	855,8	855,8	855,8
	-Positions de réserve	31,3	30,7	31,0
	-Encours des tirages	40,6	84,9	5,3
	dont : .Tranches de crédits	0,0	0,0	0,0
	.Aide d'Urgence Post- Conflit	40,6	84,9	5,3
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	150,5	200,3	460,1
Facilité Protection Chocs Exog.	-Encours des prêts	0,0	24,3	89,0
Bénin				
Département des D.T.S	-Allocations	9,4	9,4	87,4
	-Disponibilités	0,07	0,04	49,7
Département général	-Quote-part	61,9	61,9	61,9
	-Positions de réserve	2,2	2,2	2,2
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	2,6	14,6	24,8
Facilité Protection Chocs Exog.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Burkina				
Département des D.T.S	-Allocations	9,4	9,4	85,8
	-Disponibilités	0,07	0,05	48,1
Département général	-Quote-part	60,2	60,2	60,2
	-Positions de réserve	7,4	7,4	7,4
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	23,7	35,3	70,4
Facilité Protection Chocs Exog.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31 décembre		
		2007	2008	2009
		Millions de DTS		
Côte d'Ivoire				
Département des D.T.S	-Allocations	37,8	37,8	424,4
	-Disponibilités	0,4	0,8	272,7
Département général	-Quote-part	325,2	325,2	325,2
	-Positions de réserve	0,7	0,7	0,8
	-Recours au crédit du Fonds	40,6	81,3	0,0
	.AUPC	40,6	81,3	0,0
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	69,1	41,0	224,4
Guinée-Bissau				
Département des D.T.S	-Allocations	1,2	1,2	17,2
	-Disponibilités	0,03	0,05	12,40
Département général	-Quote-part	14,2	14,2	14,2
	-Positions de réserve	0,2	0,1	0,1
	-Recours au crédit du Fonds		3,6	5,3
	.AUPC		3,6	5,3
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	3,3	2,0	1,0
Facilité Protection Chocs Exog.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Mali				
Département des D.T.S	-Allocations	15,9	15,9	137,1
	-Disponibilités	0,05	0,05	73,4
Département général	-Quote-part	93,3	93,3	93,3
	-Positions de réserve	10,3	9,7	9,9
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	8,0	26,0	28,0
Facilité Protection Chocs Exog.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

## POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31 décembre		
		2007	2008	2009
		Millions de DTS		
<b>Niger</b>				
Département des D.T.S	-Allocations	9,4	9,4	91,2
	-Disponibilités	0,04	0,9	54,3
Département général	-Quote-part	65,8	65,8	65,8
	-Positions de réserve	8,6	8,6	8,6
	-Recours au crédit du Fonds dont : Tranches de crédits			
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	25,4	32,9	36,2
Facilité Protection Chocs Exog.	-Encours des prêts	0,0		
<b>Sénégal</b>				
Département des D.T.S	-Allocations	24,5	24,5	228,2
	-Disponibilités	0,07	0,10	130,4
Département général	-Quote-part	161,8	161,8	161,8
	-Position de réserve	1,6	1,7	1,7
	-Recours au crédit du Fonds dont : Tranches de crédits			
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	17,3	17,3	17,3
Facilité Protection Chocs Exog.	-Encours des prêts	0,0	24,3	89,0
<b>Togo</b>				
Département des D.T.S	-Allocations	11,0	11,0	103,2
	-Disponibilités	0,07	0,08	59,2
Département général	-Quote-part	73,4	73,4	73,4
	-Positions de réserve	0,3	0,3	0,3
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	1,1	31,2	58,0
Facilité Protection Chocs Exog.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

## UMOA - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2007	2008	2009*
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	27 763,4	31 137,7	32 533,1
PIB marchand	24 563,0	27 787,7	28 982,4
Secteur primaire	7 330,4	8 818,4	9 255,1
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	7 330,4	8 818,4	9 255,1
Secteur secondaire	5 645,4	6 364,0	6 569,5
Industries extractives	755,9	977,0	1 059,0
Industries manufacturières	3 101,3	3 422,7	3 494,3
Electricité, Gaz, Eau	558,3	611,2	646,7
Bâtiment, Travaux publics	1 229,9	1 353,1	1 369,4
Secteur tertiaire	11 587,2	12 605,3	13 157,9
Commerce de gros et de détail	3 972,0	4 432,3	4 590,2
Transports, Entrepôts et Communications	1 779,8	1 944,4	2 028,2
Autres services marchands	3 133,2	3 308,0	3 407,1
Droits et taxes à l'importation et TVA	2 702,1	2 920,6	3 132,3
Services non marchands	3 200,5	3 350,0	3 550,8
Importations de biens et services	11 181,8	12 985,8	12 103,3
Ressources = emplois	38 945,2	44 123,5	44 636,4
Consommation publique	4 317,5	4 793,5	4 962,4
Consommation privée	20 633,0	22 927,1	23 106,4
Formation brute du capital fixe	4 794,6	5 615,4	5 991,3
Variation des stocks	421,6	815,2	417,7
Exportations de biens et services	8 778,5	9 972,3	10 158,5
Déflateur du PIB	102,7	108,1	101,6
Taux de croissance du PIB nominal (%)	6,2%	12,2%	4,5%
Taux de croissance réel (%)	3,4%	3,8%	2,8%
Population (millions)	86,8	90,0	93,3
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	319,8	345,8	348,7

Source : Instituts Nationaux de la Statistique.

\* : Estimation.



BENIN - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2007	2008	2009*
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	2 641,6	2 974,7	3 116,0
PIB marchand	2 360,0	2 674,0	2 795,8
Secteur primaire	829,6	965,5	1 008,0
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	829,6	965,5	1 008,0
Secteur secondaire	342,6	373,5	409,4
Industries extractives	6,3	6,9	7,3
Industries manufacturières	198,4	213,1	236,8
Electricité, Gaz, Eau	28,1	28,7	30,3
Bâtiment, Travaux Publics	109,8	124,8	135,0
Secteur tertiaire	1 187,8	1 335,0	1 378,4
Commerce de gros et de détail	448,7	519,1	528,6
Transports, Entrepôts et Communications	222,4	249,6	256,2
Autres services marchands	249,2	270,7	288,3
Droits et taxes à l'importation et TVA	267,5	295,6	305,3
Services non marchands	281,6	300,7	320,2
Importations de biens et services	1 007,7	1 074,6	1 033,2
Ressources = emplois	3 649,3	4 049,3	4 149,2
Consommation publique	323,7	351,9	264,3
Consommation privée	2 131,7	2 354,7	2 345,7
Formation brute du capital fixe	526,0	602,5	873,1
Variation des stocks	21,7	10,2	14,0
Exportations de biens et services	646,2	730,0	652,1
Déflateur du PIB	102,7	107,2	102,0
Taux de croissance du PIB nominal (%)	7,4%	12,6%	4,8%
Taux de croissance réel (%)	4,6%	5,0%	2,7%
Population (millions)	8,0	8,2	8,5
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	331,5	360,6	365,0

Source : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.

\* : Estimation.

BURKINA - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2007	2008	2009*
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	3 251,9	3 689,6	3 932,4
PIB marchand	2 664,8	3 099,3	3 321,7
Secteur primaire	1 057,1	1 301,1	1 307,3
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	1 057,1	1 301,1	1 307,3
Secteur secondaire	568,5	642,9	751,5
Industries extractives	32,3	82,0	162,5
Industries manufacturières	336,3	344,2	359,5
Electricité, Gaz, Eau	39,0	45,6	46,4
Bâtiment, Travaux publics	160,9	171,1	183,1
Secteur tertiaire	1 039,2	1 155,4	1 262,9
Commerce de gros et de détail	365,6	435,2	475,1
Transports, Entrepôts et Communications	159,5	172,1	190,3
Autres services marchands	212,9	214,9	226,3
Droits et Taxes à l'importation et TVA	301,3	333,3	371,2
Services non marchands	587,0	590,2	610,7
Importations de biens et services	802,9	982,5	902,5
Ressources = emplois	4 054,8	4 672,1	4 834,9
Consommation publique	718,9	721,7	736,6
Consommation privée	2 407,7	2 629,2	2 802,0
Formation brute du capital fixe	784,7	848,2	882,9
Variation des stocks	-199,0	103,4	-66,6
Exportations de biens et services	342,4	369,6	480,0
Déflateur du PIB	97,6	107,9	103,3
Taux de croissance du PIB nominal (%)	2,5%	13,5%	6,6%
Taux de croissance réel (%)	5,0%	5,2%	3,2%
Population (millions)	14,3	14,7	15,2
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	228,1	250,3	258,0

Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie.

\* : Estimation.

## COTE D'IVOIRE - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2007	2008	2009*
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	9 439,7	10 425,3	10 880,7
PIB marchand	8 144,9	9 059,1	9 448,9
Secteur primaire	2 267,7	2 561,5	2 812,6
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	2 267,7	2 561,5	2 812,6
Secteur secondaire	2 353,8	2 696,4	2 632,7
Industries extractives	313,1	380,8	315,4
Industries manufacturières	1 393,9	1 594,3	1 619,5
Electricité, Gaz, Eau	223,3	241,0	264,6
Bâtiment, Travaux publics	423,5	480,3	433,2
Secteur tertiaire	3 523,4	3 801,2	4 003,6
Commerce de gros et de détail	1 282,9	1 415,6	1 484,5
Transports, Entrepôts et Communications	394,5	410,2	422,7
Autres services marchands	1 088,0	1 152,5	1 185,9
Droits et taxes à l'importation et TVA	758,0	822,9	910,5
Services non marchands	1 294,8	1 366,2	1 431,8
Importations de biens et services	4 115,7	4 356,4	4 156,7
Ressources = emplois	13 555,3	14 781,7	15 037,4
Consommation publique	1 390,9	1 531,9	1 559,7
Consommation privée	6 532,2	6 971,3	7 022,3
Formation brute du capital fixe	906,2	1 038,1	903,7
Variation des stocks	124,5	129,3	131,8
Exportations de biens et services	4 601,5	5 111,2	5 419,9
Déflateur du PIB	102,9	108,0	100,5
Taux de croissance du PIB nominal (%)	4,5%	10,4%	4,4%
Taux de croissance réel (%)	1,6%	2,3%	3,8%
Population (millions)	21,1	21,7	22,3
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	448,0	481,3	488,6

Source : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.

\* : Estimation.

## GUINEE-BISSAU - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2007	2008	2009*
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	331,0	377,5	387,6
PIB marchand	296,7	343,8	353,6
Secteur primaire	138,7	173,0	178,2
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	138,7	173,0	178,2
Secteur secondaire	42,9	48,3	49,5
Industries extractives			
Industries manufacturières	38,0	44,8	45,7
Electricité, Gaz, Eau			
Bâtiment, Travaux publics	4,9	3,5	3,7
Secteur tertiaire	115,1	122,5	126,0
Commerce de gros et de détail	69,6	72,9	74,3
Transports, Entrepôts et Communications	13,8	15,9	16,1
Autres services marchands	17,7	18,8	19,9
Droits et taxes à l'importation et TVA	14,1	14,9	15,7
Services non marchands	34,4	33,6	34,0
Importations de biens et services	113,1	127,2	126,2
Ressources = emplois	444,1	504,6	513,8
Consommation publique	50,4	46,0	47,4
Consommation privée	281,5	335,2	341,9
Formation brute du capital fixe	44,4	46,1	53,6
Variation des stocks	0,5	0,3	1,4
Exportations de biens et services	67,3	77,0	69,6
Déflateur du PIB	106,0	110,5	99,8
Taux de croissance du PIB nominal (%)	9,4%	14,0%	2,7%
Taux de croissance réel (%)	3,2%	3,2%	2,9%
Population (millions)	1,4	1,4	1,4
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	243,1	271,5	273,1

Source : Institut National de la Statistique.

\* : Estimation.

MALI - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2007	2008	2009*
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	3 424,5	3 912,8	4 232,1
PIB marchand	3 092,1	3 553,4	3 854,4
Secteur primaire	1 114,8	1 412,2	1 486,5
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	1 114,8	1 412,2	1 486,5
Secteur secondaire	699,3	714,9	801,6
Industries extractives	229,1	242,3	284,1
Industries manufacturières	235,6	207,3	218,8
Electricité, Gaz, Eau	66,2	74,7	82,5
Bâtiment, Travaux publics	168,5	190,6	216,1
Secteur tertiaire	1 278,0	1 426,3	1 566,3
Commerce de gros et de détail	191,7	220,8	232,7
Transports, Entrepôts et Communications	250,6	277,7	299,4
Autres services marchands	490,5	559,7	611,2
Droits et taxes à l'importation et TVA	345,2	368,1	423,0
Services non marchands	332,4	359,4	377,7
Importations de biens et services	1 256,9	1 682,5	1 430,5
Ressources = emplois	4 681,5	5 595,3	5 662,6
Consommation publique	596,8	687,7	733,9
Consommation privée	2 419,9	2 800,2	2 905,8
Formation brute du capital fixe	664,4	832,2	862,4
Variation des stocks	74,0	132,6	84,4
Exportations de biens et services	926,4	1 142,6	1 076,1
Déflateur du PIB	102,6	108,8	103,6
Taux de croissance du PIB nominal (%)	7,0%	14,3%	8,2%
Taux de croissance réel (%)	4,3%	5,0%	4,4%
Population (millions)	11,7	12,7	13,7
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	293,9	309,3	310,0

Source : Institut National de la Statistique.

\* : Estimation.

NIGER - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2007	2008	2009*
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	2 056,7	2 404,2	2 476,0
PIB marchand	1 837,9	2 176,7	2 222,7
Secteur primaire	842,0	1 044,8	1 019,0
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	842,0	1 044,8	1 019,0
Secteur secondaire	275,0	344,1	374,1
Industries extractives	90,8	139,2	149,8
Industries manufacturières	106,6	117,7	127,8
Electricité, Gaz, Eau	26,0	29,7	32,0
Bâtiment, Travaux publics	51,6	57,5	64,5
Secteur tertiaire	720,9	787,7	829,6
Commerce de gros et de détail	290,8	325,6	342,8
Transports, Entrepôts et Communications	134,9	145,7	158,6
Autres services marchands	150,5	159,9	169,4
Droits et taxes à l'importation et TVA	144,7	156,5	158,8
Services non marchands	218,8	227,5	253,3
Importations de biens et services	623,4	873,5	1 065,0
Ressources = emplois	2 680,1	3 277,7	3 541,0
Consommation publique	321,9	363,1	425,5
Consommation privée	1 517,0	1 745,0	1 914,2
Formation brute du capital fixe	468,0	672,6	721,1
Variation des stocks	6,7	30,0	0,0
Exportations de biens et services	366,5	467,1	480,3
Déflateur du PIB	104,3	107,0	104,2
Taux de croissance du PIB nominal (%)	7,9%	16,9%	3,0%
Taux de croissance réel (%)	3,4%	9,3%	-1,2%
Population (millions)	13,5	13,9	14,4
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	152,6	172,7	172,2

Source : Institut National de la Statistique.

\* : Estimation.

## SENEGAL - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2007	2008	2009*
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	5 405,2	5 935,1	5 999,3
PIB marchand	5 076,0	5 594,5	5 645,6
Secteur primaire	643,7	781,3	807,8
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	643,7	781,3	807,8
Secteur secondaire	1 137,3	1 286,5	1 296,4
Industries extractives	52,4	66,7	89,6
Industries manufacturières	681,6	781,3	767,4
Electricité, Gaz, Eau	137,5	152,6	151,6
Bâtiment, Travaux publics	265,9	286,0	287,9
Secteur tertiaire	3 294,9	3 526,8	3 541,3
Commerce de gros et de détail	888,3	973,2	954,5
Transports, Entrepôts et Communications	591,8	656,9	675,1
Autres services marchands	1 072,0	1 110,7	1 114,6
Droits et taxes à l'importation et TVA	742,9	786,0	797,1
Services non marchands	329,2	340,6	353,7
Importations de biens et services	2 587,6	3 142,9	2 654,8
Ressources = emplois	7 992,8	9 078,0	8 654,1
Consommation publique	766,1	901,0	990,7
Consommation privée	4 233,5	4 876,2	4 540,7
Formation brute du capital fixe	1 226,7	1 372,5	1 448,9
Variation des stocks	390,3	362,1	222,5
Exportations de biens et services	1 376,2	1 566,3	1 451,2
Déflateur du PIB	105,3	107,3	99,6
Taux de croissance du PIB nominal (%)	10,5%	9,8%	1,1%
Taux de croissance réel (%)	4,9%	2,3%	1,5%
Population (millions)	11,6	11,8	12,1
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	466,9	501,9	496,6

Source : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.

\* : Estimation.

## TOGO - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2007	2008	2009*
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	1 212,8	1 418,5	1 509,1
PIB marchand	1 090,5	1 286,8	1 339,7
Secteur primaire	436,7	578,9	635,7
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	436,7	578,9	635,7
Secteur secondaire	226,0	257,4	254,3
Industries extractives	31,8	59,1	50,3
Industries manufacturières	111,1	120,1	118,9
Electricité, Gaz, Eau	38,3	38,9	39,2
Bâtiment, Travaux publics	44,9	39,4	45,9
Secteur tertiaire	427,8	450,4	449,7
Commerce de gros et de détail	135,7	131,0	119,1
Transports, Entrepôts et Communications	71,3	73,3	76,5
Autres services marchands	92,4	102,9	103,4
Droits et taxes à l'importation et TVA	128,5	143,2	150,7
Services non marchands	122,3	131,7	169,4
Importations de biens et services	674,6	746,2	734,3
Ressources = emplois	1 887,4	2 164,7	2 243,4
Consommation publique	148,8	190,2	204,4
Consommation privée	1 109,5	1 215,3	1 234,0
Formation brute du capital fixe	174,2	203,3	245,5
Variation des stocks	2,9	47,4	30,1
Exportations de biens et services	452,0	508,6	529,4
Déflateur du PIB	102,4	114,2	103,2
Taux de croissance du PIB nominal (%)	4,5%	17,0%	6,4%
Taux de croissance réel (%)	2,1%	2,4%	3,1%
Population (millions)	5,5	5,6	5,7
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	221,9	253,5	263,3

Source : Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale.

\* : Estimation.

## UMOA - PRODUCTION COMMERCIALISEE DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION

	2007	2008	2009
	Tonnes		
<b>BENIN</b>			
Arachides	114 460	115 562	123 785
Coton graine	268 628	210 873	190 000
Karité	-	-	-
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
Noix de cajou	44 900	47 200	47 200
Ananas	135 912	136 123	282 067
<b>Burkina</b>			
Arachides	244 922	346 292	410 193
Coton graine	355 700	423 023	384 526
Karité	134 660	141 392	144 220
Sésame	18 802	51 924	51 526
<b>COTE D'IVOIRE</b>			
Café	169 900	67 900	142 947
Cacao	1 382 441	1 223 152	1 304 500
Coton graine	138 900	125 700	140 600
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
Caoutchouc	188 500	200 900	226 000
Canne à sucre	167 800	161 100	168 400
Tabac	-	-	-
Bananes(2)	388 400	333 700	289 600
Ananas(2)	137 900	98 900	77 800
Bois en grume(1)	-	-	-
Bois débité(1)	-	-	-
Noix de cajou	250 500	312 300	340 000
<b>GUINEE-BISSAU</b>			
Arachides	24 709	46 460	58 000
Noix de cajou	127 000	133 350	153 353
Palmistes	289	548	1 041
Coton	5 500	6 722	5 714
<b>MALI</b>			
Arachides	307 717	323 103	339 258
Coton graine	242 300	201 101	236 400
Karité	-	-	-
Tabac	-	-	-
<b>NIGER</b>			
Arachides	147 700	314 800	253 500
Coton graine	-	-	-
Haricot et niébé	1 001 100	1 548 100	787 500
<b>SENEGAL</b>			
Arachides	331 195	731 210	1 032 651
Coton graine	45 138	38 810	22 090
Tomate industrielle	92	100	-
<b>TOGO</b>			
Café	8 167	9 000	11 100
Cacao	9 076	9 300	12 000
Coton graine	48 820	31 012	31 012
Arachides	35 953	42 648	45 170
Karité	-	-	-
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	34 388	36 467	38 673
<b>U.M.O.A.</b>			
Cacao	1 391 517	1 232 452	1 316 500
Café	178 067	76 900	154 047
Coton graine	1 104 986	1 037 241	1 010 341
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	34 677	37 016	39 714
Karité	134 660	141 392	144 220
Sésame	18 802	51 924	51 526
Arachides	1 206 656	1 920 075	2 262 557
Caoutchouc	188 500	200 900	226 000
Tabac	-	-	-
Bananes(2)	388 400	333 700	289 600
Ananas	273 812	235 023	359 867
Bois en grume(1)	-	-	-
Bois débité(1)	-	-	-
Canne à sucre	167 800	161 100	168 400
Tomate industrielle	92	100	-
Noix de cajou	422 400	492 850	540 553
Haricot et niébé	1 001 100	1 548 100	787 500

(1) : milliers de m3.

(2) : exportations.

Sources : Organismes nationaux de commercialisation.

## UMOA - PRODUCTION DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES

	2007	2008	2009
	Milliers de tonnes		
<b>BENIN</b>			
Maïs	931,6	1 030,5	1 075,8
Mil et sorgho	152,6	166,3	152,6
Riz paddy	73,0	99,3	121,7
Igname	1 682,2	2 255,1	2 326,0
Manioc	2 284,1	2 629,3	4 154,8
Haricot et niébé	130,6	143,6	96,3
<b>BURKINA</b>			
Maïs	533,9	1 013,6	948,9
Mil et sorgho	2 473,2	3 130,2	2 703,9
Riz paddy	68,9	195,1	223,4
Fonio	12,8	24,8	25,2
<b>COTE D'IVOIRE</b>			
Maïs	531,9	547,4	563,2
Riz paddy	606,3	623,9	642,0
Mil et sorgho	72,3	74,4	76,6
Igname	5 842,2	6 011,6	6 185,9
Manioc	2 342,2	2 410,1	2 480,0
Banane plantain	1 510,8	1 554,6	1 599,7
<b>GUINEE-BISSAU</b>			
Riz paddy	131,3	153,5	154,2
Maïs	13,9	9,6	10,5
Mil et sorgho	40,8	35,4	40,6
Patate douce	11,4	26,2	34,0
Manioc	43,4	63,7	80,0
<b>MALI</b>			
Maïs	683,1	740,1	1 547,0
Mil et sorgho	2 020,1	2 413,2	2 518,8
Riz paddy	1 140,7	1 607,6	2 003,0
<b>NIGER</b>			
Mil et sorgho	3 757,1	4 800,5	3 416,6
Riz paddy	76,5	167,3	148,5
<b>SENEGAL</b>			
Maïs	158,3	397,3	290,3
Mil et sorgho	419,5	929,7	1 028,8
Riz paddy	193,4	408,2	391,3
Manioc	308,3	920,9	265,5
Haricot et niébé	40,4	123,3	86,6
Pastèques	150,5	327,3	190,6
<b>TOGO</b>			
Maïs	565,5	590,1	656,5
Mil et sorgho	266,9	258,7	281,5
Riz paddy	80,4	85,5	93,4
Igname	618,2	648,2	670,7
Manioc	773,2	795,4	866,2
Haricot et niébé	62,9	67,3	72,0
<b>U.M.O.A</b>			
Maïs	3 418,2	4 328,6	5 092,3
Mil et sorgho	9 202,6	11 808,4	10 219,4
Riz paddy	2 370,5	3 340,5	3 777,5
Igname	8 142,6	8 914,9	9 182,6
Manioc	5 751,1	6 819,3	7 846,5
Patate douce	11,4	26,2	34,0
Banane plantain	1 510,8	1 554,6	1 599,7
Haricot et niébé	233,9	334,3	254,9
Pastèques	150,5	327,3	190,6

Sources : Ministères de l'agriculture des Etats.

Pays/Produits	2007	2008	2009
<b>ELEVAGE</b>	Milliers de têtes		
<b>BENIN</b>			
Bovins	1 857	1 905	1 955
Ovins et caprins	2 216	2 265	2 315
Porcins	327	341	356
Volailles	14 455	19 153	25 378
<b>BURKINA</b>			
Bovins	7 914	8 073	8 234
Ovins et caprins	19 284	19 980	20 702
Porcins	2 213	2 301	2 394
Volailles	34 844	35 540	36 251
Asins	990	1 010	1 030
Equins	39	40	41
Camelins	16	16	17
<b>COTE D'IVOIRE(1)</b>			
Bovins	-	-	-
Ovins et caprins	-	-	-
Porcins	-	-	-
Volailles	-	-	-
<b>GUINEE-BISSAU</b>			
Bovins	750	785	822
Ovins et caprins	746	767	788
Volailles	1 056	1 075	1 094
<b>MALI</b>			
Asins	-	-	-
Bovins	-	-	-
Ovins et caprins	-	-	-
Porcins	-	-	-
Equins	-	-	-
Volailles	-	-	-
Camelins	-	-	-
<b>NIGER</b>			
Bovins	-	-	-
Ovins et caprins	-	-	-
<b>SENEGAL</b>			
Bovins	3 163	3 120	3 261
Ovins et caprins	9 462	9 728	9 981
Porcins	319	327	344
Equins	939	966	964
Volailles	35 574	35 522	34 840
<b>TOGO</b>			
Bovins	43	44	45
Ovins et caprins	1 614	1 695	1 780
Porcins	332	349	366
Volailles	16 428	17 742	19 162
<b>UMOA</b>			
Asins	990	1 010	1 030
Camelins	16	16	17
Bovins	13 727	13 927	14 317
Ovins et caprins	33 322	34 435	35 565
Porcins	3 191	3 319	3 460
Equins	978	1 006	1 005
Volailles	102 357	109 033	116 724
<b>PECHE</b>	Tonnes		
<b>BENIN</b>	39 738	40 135	40 536
<b>BURKINA</b>	-	-	-
<b>COTE D'IVOIRE</b>	-	-	-
<b>GUINEE-BISSAU</b>	32 732	-	-
<b>MALI</b>	-	-	-
<b>NIGER</b>	-	-	-
<b>SENEGAL</b>	433 372	505 732	417 033
<b>TOGO</b>	19 206	19 782	20 376
<b>UMOA</b>	525 048	565 649	477 945

(1) : en tonnes.

Sources : Ministères des ressources animales des Etats.



UMOA - MINES ET PETROLE

Périodes	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire		Mali	Niger		Sénégal			Togo	
	Pétrole	Or	Pétrole	Or	Or	Or	Uranium	Phosphates de calcium	Phosphates d'alumine	Sel marin	Phosphates de calcium	Clinker
	<i>barils</i>	<i>kg</i>	<i>Milliers de barils</i>	<i>kg</i>	<i>kg</i>	<i>kg</i>	<i>tonnes</i>	<i>tonnes</i>			<i>tonnes</i>	
<b>PRODUCTION</b>												
1991	1 352 700	2 926	73 050	1 245	4 597		2 777	1 740 500		100 000	2 964 702	
1992	933 300	2 404	69 371	1 776	5 467		2 966	2 283 501		95 000	2 030 702	
1993	1 061 900	1 857	63 035	1 907	5 939		2 851	1 667 000		85 000	1 800 000	
1994	884 577	1 275		1 872	4 599		2 956	1 587 350		87 600	2 121 489	
1995	653 615	1 336	2 294	2 008	6 291		2 974	1 483 700		110 000	2 591 213	
1996	552 144	897	5 815	2 054	6 584		3 322	1 376 807		100 000	2 730 869	
1997	456 127	1 047	5 266	2 485	18 521		3 499	1 584 405		110 000	2 631 353	
1998	355 900	1 060	3 806	1 995	21 156		3 516	1 514 897		137 197	2 253 411	
1999	-	996	3 547	2 967	25 265		2 948	1 797 150		145 000	1 714 530	
2000	-	624	5 459	3 444	28 278		2 896	1 846 306		124 000	1 370 136	
2001	-	228	2 099	3 672	53 658		2 917	1 708 000		141 000	1 066 581	
2002	-	209	5 457	3 570	66 068		3 024	1 547 000		183 000	1 280 609	943 700
2003	-	780	7 506	1 313	51 598		3 149	1 761 924		159 223	1 471 328	1 650 928
2004	-	1 008	7 952	1 272	41 585	1 531	3 089	1 753 833			1 115 180	1 553 534
2005	-	1 257	14 566	1 638	49 058	5 326	3 000	1 689 040			1 020 868	1 675 779
2006	-	1 010	21 956	1 327	58 382	2 627	3 432	766 771			1 171 261	1 307 265
2007	-	1 500	17 727	1 466	52 753	2 615	3 155	747 614		212 394	750 059	1 162 339
2008	-	5 586	16 700	2 884	52 753	2 375	3 072	625 842		240 576	842 508	915 172
2009	-	12 149	18 742	7 055	48 533	1 929	3 242	903 000		222 297	725 547	1 050 198
<b>VENTES</b>												
1991	1 366 600	835	73 050	1 245	-	-	2 945	1 304 030	-	71 373	3 046 599	
1992	979 700	-	69 371	1 776	-	-	2 841	1 185 553	-	67 688	2 081 436	
1993	1 085 100	723	63 035	1 907	-	-	3 748	959 354	-	68 535	1 567 391	
1994	971 115	533	-	1 872	-	-	2 787	603 136	-	105 425	2 181 489	
1995	664 419	1 487	2 294	2 008	6 291	-	3 116	857 884	-	88 713	2 906 900	
1996	569 235	878	5 815	2 054	6 584	-	2 970	836 410	-	81 481	2 633 725	
1997	408 527	1 022	5 266	2 485	16 323	-	3 921	615 063	-	131 495	2 686 640	
1998	419 900	1 051	3 806	2 009	20 589	-	3 627	373 463	-	126 024	2 242 641	
1999	-	6 585	3 547	2 967	25 265	-	2 960	657 325	-	107 508	1 616 751	
2000	-	1 000	2 578	3 444	28 278	-	3 040	513 900	-	119 914	1 219 859	
2001	-	1 158	2 099	3 672	53 658	-	2 960	510 409	-	146 287	1 304 177	
2002	-	209	4 993	3 570	66 068	-	2 960	486 000	-	157 263	1 327 710	
2003	-	780	7 506	1 313	51 598	-	2 830	203 900	-	149 400	1 355 986	1 653 632
2004	-	1 008	8 125	1 272	41 585	611	3 048	197 900	-	149 000	1 235 642	1 585 143
2005	-	1 257	1 315	1 638	49 058	2 961	3 590	174 400	-	114 500	1 047 893	1 528 483
2006	-	1 010	3 080	1 327	58 382	2 627	3 160	177 900	-	171 700	1 173 260	1 280 567
2007	-	1 500	2 074	1 466	52 753	2 615	3 551	181 600	-	173 700	737 166	1 068 423
2008	-	5 586	-	2 884	52 753	2 375	3 129	209 100	-	195 700	686 472	533 752
2009	-	12 149	-	7 055	48 533	1 929	3 200	125 693	-	140 918	681 127	1 129 620

Source : Sociétés minières nationales.

NB. : Productions de pétrole et d'or en Côte d'Ivoire : données cumulées à fin novembre 2009.



## UMOA - PRIX A LA PRODUCTION DES CULTURES D'EXPORTATION

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
	Francs cfa le kilogramme		
<b>BENIN</b>			
Arachide en coque	-	-	-
Café	-	-	-
Coton graine	170	190	190
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
<b>BURKINA</b>			
Arachide décortiquée			
Coton graine	145	165	160
<b>COTE D'IVOIRE</b>			
Cacao	467	620	950
Café	584	406	-
Coton graine	150	185	-
Régimes de palme	-	-	-
<b>GUINEE-BISSAU</b>			
Arachide	-	-	-
Noix de cajou	350	-	-
Palmistes			
Coton	-	-	-
<b>MALI</b>			
Arachide en coque	-	-	-
Coton graine	160	200	200
<b>NIGER</b>			
Arachide en coque	-	-	-
Coton graine	-	-	-
<b>SENEGAL</b>			
Arachide en coque	150	165	165
Coton graine	180	185	185
<b>TOGO</b>			
Arachide décortiquée	-	-	-
Cacao	753	761	761
Café	722	729	729
Coton graine	155	160	165
Palmistes	92	93	94

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.

UMOA - INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION

Base 100=1996 à l'exception de la Guinée-Bissau

	2007	2008	2009
<b>COTONOU</b>			
1er trimestre	138,5	142,9	151,1
2e trimestre	138,1	147,1	153,2
3e trimestre	136,9	154,3	155,5
4e trimestre	140,5	153,8	151,2
Année	138,5	149,5	152,8
<b>OUAGADOUGOU</b>			
1er trimestre	123,1	131,9	142,2
2e trimestre	125,0	139,1	143,3
3e trimestre	127,4	143,8	144,2
4e trimestre	129,1	143,7	143,4
Année	126,2	139,6	143,3
<b>ABIDJAN</b>			
1er trimestre	137,1	140,9	148,6
2e trimestre	138,7	145,3	148,4
3e trimestre	137,8	150,1	147,7
4e trimestre	136,4	148,5	145,9
Année	137,5	146,2	147,7
<b>GUINEE BISSAU (*)</b>			
1er trimestre	104,2	111,4	118,9
2e trimestre	106,8	117,7	118,4
3e trimestre	109,8	124,9	118,5
4e trimestre	112,7	124,7	115,1
Année	108,3	119,7	117,7
<b>BAMAKO</b>			
1er trimestre	114,7	120,7	127,5
2e trimestre	116,0	127,4	129,9
3e trimestre	119,0	134,0	134,2
4e trimestre	119,6	130,1	131,9
Année	117,3	128,1	130,9
<b>NIAMEY</b>			
1er trimestre	120,4	129,3	142,6
2e trimestre	121,4	133,0	142,9
3e trimestre	124,8	144,0	146,4
4e trimestre	127,8	144,1	142,1
Année	123,6	137,6	143,5
<b>DAKAR</b>			
1er trimestre	118,9	125,2	127,5
2e trimestre	119,4	126,2	125,7
3e trimestre	122,7	130,9	126,9
4e trimestre	124,9	131,5	128,3
Année	121,5	128,5	127,1
<b>LOME</b>			
1er trimestre	126,4	132,0	141,2
2e trimestre	127,3	138,1	141,1
3e trimestre	126,7	142,0	141,5
4e trimestre	127,9	140,5	139,4
Année	127,1	138,2	140,8
<b>UEMOA</b>			
1er trimestre	129,2	134,7	141,8
2e trimestre	130,3	138,8	141,8
3e trimestre	131,2	144,4	142,7
4e trimestre	132,1	143,4	141,2
Année	130,7	140,3	141,9

(\*) : base 100 = juin 2001-juillet 2002.

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.

TABLEAU CONSOLIDE DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	UMOA		
	2007	2008	2009
	Milliards de francs CFA		
1- RECETTES ET DONNS	5 842,0	6 370,1	6 892,6
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	5 034,5	5 512,0	5 681,8
Recettes fiscales	4 309,4	4 703,3	5 098,2
Directs	957,1	1 136,1	1 223,8
Taxes sur les transactions internationales	1 315,1	1 365,9	1 331,0
Recettes non fiscales	660,0	720,0	492,6
Autres	65,1	88,7	91,0
1.2 DONNS	807,5	858,1	1 210,8
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	6 473,9	6 966,7	7 719,3
2.1 DEPENSES TOTALES	6 451,1	6 892,3	7 666,2
2.1.1 DEPENSES COURANTES	4 204,8	4 630,5	4 895,1
Traitements et salaires	1 619,6	1 799,6	1 985,6
Autres dépenses de fonctionnement	2 265,6	2 489,1	2 584,0
Intérêts sur la dette publique	265,6	281,2	281,3
Intérieure	77,4	93,4	87,8
Extérieure	183,8	180,5	188,6
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	2 051,2	2 007,1	2 529,3
Sur financement interne	1 051,3	1 083,4	1 418,2
Sur financement externe	999,9	923,7	1 111,1
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	22,8	74,4	53,1
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-1 439,5	-1 454,7	-2 037,5
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-632,0	-596,6	-826,7
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	44,0	79,3	-350,2
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	0,7	-56,5	-10,4
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	-36,4	-22,5	-51,4
Sur dette intérieure	-47,5	-27,9	-55,8
Intérêts	-54,0	-27,9	-59,8
Dépenses engagées non payées	12,4	-35,0	123,7
Sur dette extérieure (intérêts)	11,1	5,4	4,4
Paiement période complémentaire	31,2	1,0	-78,7
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-1 438,8	-1 511,2	-2 047,9
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-631,3	-653,1	-837,1
9 - FINANCEMENT	677,8	647,3	939,6
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	61,4	294,0	465,7
Bancaire	-12,2	105,2	378,5
Non-bancaire	72,9	188,8	87,2
Recettes de privatisation	139,8	74,8	229,6
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	-169,6	30,2	-72,9
Autres	28,3	140,0	-164,8
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	616,4	353,3	473,9
Tirages sur emprunts	588,1	630,6	708,9
Amortissement dû	-350,8	-376,5	-392,7
Allégement/Rééchelonnement obtenu	38,3	224,9	205,0
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	292,1	-393,9	-128,2
Autres	48,7	23,0	0,9
10 - ERREURS ET OMISSIONS	-43,1	6,4	-102,4
Fonds en route	-4,2	-0,4	-4,2
Erreurs et omissions	-38,9	6,8	-98,2
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	BENIN			BURKINA		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009
	Milliards de francs CFA					
1- RECETTES ET DONS	626,8	633,3	653,2	650,5	630,8	771,5
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	548,0	581,3	575,8	440,2	483,9	539,1
Recettes fiscales	446,7	512,2	500,4	405,2	444,7	494,6
Directs	196,6	233,3	241,2	98,2	103,5	106,7
Taxes sur les transactions internationales	250,1	278,9	259,2	78,1	81,8	89,7
Recettes non fiscales	101,3	69,1	75,4	35,0	39,2	44,5
Excédent de stabilisation						
Cotisations de sécurité sociale						
Autres						
1.2 DONS	78,8	52,0	77,4	210,3	146,9	232,4
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	594,3	684,7	805,4	834,8	791,8	959,6
2.1 DEPENSES TOTALES	594,1	639,9	792,7	833,6	780,2	956,4
2.1.1 DEPENSES COURANTES	395,7	446,9	473,0	450,3	455,2	499,1
Traitements et salaires	143,1	182,4	225,9	187,6	198,8	228,4
Autres dépenses de fonctionnement	238,5	254,1	231,5	249,6	243,7	253,8
Intérêts sur la dette publique	14,1	10,4	15,6	13,1	12,7	16,9
Intérieure	0,0	5,6	7,4	6,3	4,6	8,2
Extérieure	14,1	4,8	8,2	6,8	8,1	8,7
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	198,4	193,0	319,7	350,4	318,8	431,9
Sur financement interne	85,2	105,3	239,0	142,8	194,2	235,6
Sur financement externe	113,2	69,4	80,7	207,6	124,6	196,3
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	0,2	44,8	12,7	1,2	11,6	3,2
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-46,4	-103,4	-229,6	-394,6	-307,9	-420,5
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	32,4	-51,4	-152,2	-184,3	-161,0	-188,1
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	81,2	21,2	-120,6	-172,7	-159,0	-204,1
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	-16,2	-115,3	-58,5	17,2	15,7	95,4
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	-30,9	-16,4	-28,3	0,0	0,0	0,0
Sur dette intérieure	-30,9	-16,4	-28,3	0,0	0,0	0,0
Intérêts	-30,9	-16,4	-28,3	0,0	0,0	0,0
Dépenses engagées non payées	0,0	0,0	0,0	5,9	-35,0	119,7
Sur dette extérieure (intérêts)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiement période complémentaire	14,7	-98,9	-30,2			
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-62,6	-218,7	-288,1	-377,4	-292,2	-325,1
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	16,2	-166,7	-210,7	-167,2	-145,3	-92,7
9 - FINANCEMENT	-16,2	166,7	210,7	204,1	149,7	91,7
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	-95,2	109,3	145,4	72,8	47,5	-17,9
Bancaire	-131,1	128,1	79,9	-35,9	54,2	-15,9
Non-bancaire	35,9	-18,8	65,5	108,7	-6,7	-2,0
Recettes de privatisation	0,0	4,7	17,9	139,1	2,0	30,1
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	0,0	0,0	0,0			
Autre	31,1	-23,5	0,0	18,7	16,0	0,0
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	79,0	57,4	65,3	131,3	102,2	109,6
Tirages sur emprunts	79,0	65,7	74,7	146,5	115,2	123,9
Amortissement dû	0,0	-8,3	-9,4	-15,2	-13,0	-14,3
Allégement/Rééchelonnement obtenu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10 - ERREURS ET OMISSIONS	-0,1	0,0	0,0	-36,9	-4,4	1,0
Fonds en route	0,0	0,0	0,0			
Erreurs et omissions	-0,1	0,0	0,0	-36,9	-4,4	1,0
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	COTE D'IVOIRE			GUINEE-BISSAU		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009
	Milliards de francs CFA					
1- RECETTES ET DONNS	1 871,2	2 160,1	2 368,6	53,7	65,4	95,9
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	1 817,6	1 976,8	2 057,7	26,6	34,6	35,4
Recettes fiscales	1 468,1	1 626,4	1 795,6	18,8	20,9	26,6
Directs	425,2	541,7	542,9			
Taxes sur les transactions internationales	735,9	729,5	742,2			
Recettes non fiscales	349,5	343,7	262,1	7,8	13,7	8,8
Cotisations de sécurité sociale	129,6	141,4	151,2			
Autres	0,0	6,7	0,0			
1.2 DONNS	53,6	183,3	310,9	27,1	30,8	60,5
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	1 949,4	2 201,2	2 279,0	71,9	80,8	88,7
2.1 DEPENSES TOTALES	1 920,6	2 196,2	2 279,6	71,9	80,8	88,7
2.1.1 DEPENSES COURANTES	1 565,5	1 742,6	1 800,6	47,9	53,5	50,3
Traitements et salaires	640,3	711,7	745,0	21,9	20,1	20,5
Autres dépenses de fonctionnement	754,3	845,0	877,3	12,2	13,7	13,9
Intérêts sur la dette publique	166,2	181,9	168,5	4,4	7,3	4,9
Intérieure	50,9	58,3	42,0			
Extérieure	115,3	123,6	126,5			
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	253,6	299,7	334,4	24,0	27,3	38,4
Sur financement interne	187,5	222,0	231,6	1,2	1,6	1,3
Sur financement externe	66,1	77,7	102,8	22,8	25,7	37,1
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	28,8	5,0	12,4	0,0	0,0	0,0
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-131,8	-224,4	-234,3	-45,3	-46,2	-53,3
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-78,2	-41,1	76,6	-18,2	-15,4	7,2
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	230,8	194,1	194,0	-16,9	-11,6	-10,0
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	0,0	0,0	0,0	6,9	10,0	-0,5
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	6,9	10,0	-0,5
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	4,2	4,8	-4,9
Intérêts				4,2	4,8	-4,9
Dépenses engagées non payées						
Sur dette extérieure (intérêts)	0,0	0,0	0,0	2,7	5,2	4,4
Paiement période complémentaire						
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-131,8	-224,4	-234,3	-38,4	-36,2	-53,8
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-78,2	-41,1	76,6	-11,3	-5,4	6,7
9 - FINANCEMENT	85,8	40,6	-64,9	19,4	4,9	-6,6
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	-49,6	181,1	39,9	8,8	-4,6	-10,5
Bancaire	85,9	-31,1	212,0	9,9	-4,6	-10,5
Non-bancaire	-135,5	212,2	-172,1	-1,1	0,0	0,0
Recettes de privatisation	0,0	10,2	1,2			
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	-169,6	30,2	-72,9			
Autres	-5,1	165,2	-69,0			
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	135,4	-140,5	-104,8	10,6	9,5	3,9
Tirages sur emprunts	22,5	38,9	125,2	11,6	11,4	5,1
Amortissement dû	-222,9	-237,8	-246,5	-12,2	-12,8	-10,9
Allégement/Rééchelonnement obtenu	0,0	0,0	166,1	3,6	4,9	5,8
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	266,6	25,4	-133,5	7,6	6,0	3,9
Autres	69,2	-27,1	-16,1	0,0	0,0	0,0
10 - ERREURS ET OMISSIONS	-7,6	0,5	-11,7	3,5	0,5	-0,1
Fonds en route	-7,6	-1,0	-4,2			
Erreurs et omissions		1,5	-7,5	3,5	0,5	-0,1
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	MALI			NIGER		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009
	Milliards de francs CFA					
1- RECETTES ET DONNS	730,3	741,5	896,5	427,6	584,1	470,0
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	569,9	607,3	725,0	309,0	442,2	359,1
Recettes fiscales	487,2	519,4	624,3	233,2	281,3	343,0
Directs	142,8	143,5	177,1	48,7	67,9	99,0
Taxes sur les transactions internationales				100,7	110,7	116,6
Recettes non fiscales	22,2	21,2	28,9	71,2	158,8	12,3
Autres	60,5	66,7	71,8	4,6	2,1	3,8
1.2 DONNS	160,4	134,2	171,5	118,6	141,9	110,9
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	839,1	828,2	1 018,6	446,5	548,2	605,4
2.1 DEPENSES TOTALES	886,7	820,6	997,0	446,5	548,2	605,4
2.1.1 DEPENSES COURANTES	437,2	459,0	549,0	239,2	291,5	296,3
Traitements et salaires	162,9	186,0	213,5	72,2	83,8	93,6
Autres dépenses de fonctionnement	260,4	258,9	319,8	120,0	158,0	173,5
Intérêts sur la dette publique	13,9	14,1	15,7	7,1	5,5	5,8
Intérieure	2,7	1,6	3,3	4,4	3,7	1,3
Extérieure	11,2	12,5	12,4	2,7	1,8	4,5
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	389,0	294,9	376,2	207,1	247,1	309,1
Sur financement interne	161,4	122,1	152,2	73,7	96,7	151,4
Sur financement externe	227,6	172,8	224,0	133,4	150,4	157,7
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	-47,6	7,6	21,6	0,0	0,0	0,0
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-269,2	-220,9	-293,6	-137,5	-106,0	-246,3
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-108,8	-86,7	-122,1	-18,9	35,9	-135,4
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	-14,8	40,3	39,5	3,2	59,5	-82,8
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	5,2	49,2	-24,2	-8,3	-15,7	-11,0
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	-8,3	-15,7	-11,0
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	-8,3	-15,7	-11,0
Intérêts	0,0	0,0	0,0	-14,8	-15,7	-15,0
Dépenses engagées non payées	0,0	0,0	0,0	6,5	0,0	4,0
Sur dette extérieure (intérêts)	0,0	0,0	0,0			
Paiement période complémentaire	5,2	49,2	-24,2			
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-264,0	-171,7	-317,8	-145,8	-121,7	-257,3
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-103,6	-37,5	-146,4	-27,2	20,2	-146,4
9 - FINANCEMENT	103,5	37,5	146,3	27,3	-22,2	135,5
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	5,5	-45,0	22,8	-21,7	-46,1	102,4
Bancaire	11,5	-32,6	-142,7	-31,6	-56,4	88,3
Non-bancaire	-6,7	-12,4	165,5	9,9	10,3	14,1
Recettes de privatisation	0,7	39,1	180,4	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)				0,0	0,0	0,0
Autres		-51,5	-14,9	9,9	10,3	14,1
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	98,0	82,5	123,5	49,0	23,9	33,1
Tirages sur emprunts	118,7	99,9	144,0	51,6	30,5	37,6
Amortissement dû	-31,4	-28,3	-33,5	-6,1	-10,2	-7,5
Allégement/Rééchelonnement obtenu	10,7	10,9	13,0			
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	0,0	0,0	0,0	3,5		
Autres				0,0	3,6	3,0
10 - ERREURS ET OMISSIONS	0,1	0,0	0,1	0,2	0,2	-1,8
Fonds en route	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	-0,9
Erreurs et omissions	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	-0,9
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	SENEGAL			TOGO		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009
	Milliards de francs CFA					
1- RECETTES ET DONNS	1 258,2	1 305,0	1 319,6	223,7	249,9	317,3
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	1 119,9	1 152,1	1 160,4	203,3	220,6	252,4
Recettes fiscales	1 054,3	1 087,2	1 084,6	195,9	211,2	229,1
Directs				45,6	46,2	56,9
Taxes sur les transactions internationales				150,3	165,0	123,3
Recettes non fiscales	65,6	64,9	37,3	7,4	9,4	23,3
Autres						
1.2 DONNS	138,3	139,7	182,3	20,4	29,3	64,9
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	1 506,3	1 578,5	1 623,3	231,6	253,3	326,3
2.1 DEPENSES TOTALES	1 466,1	1 573,4	1 620,1	231,6	253,0	326,3
2.1.1 DEPENSES COURANTES	861,5	978,7	992,7	207,5	203,1	234,1
Traitements et salaires	327,3	347,7	364,4	64,3	69,1	94,3
Autres dépenses de fonctionnement	499,9	592,5	587,2	130,7	123,2	127,0
Intérêts sur la dette publique	34,3	38,5	41,1	12,5	10,8	12,8
Intérieure	10,2	15,0	18,0	2,9	4,6	7,6
Extérieure	24,1	23,5	23,1	9,6	6,2	4,9
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	604,6	594,7	627,4	24,1	49,9	92,2
Sur financement interne	391,5	314,2	369,3	8,0	27,3	37,8
Sur financement externe	213,1	280,5	258,1	16,1	22,6	54,4
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	40,2	5,1	3,2	0,0	0,3	0,0
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-386,4	-413,2	-486,0	-28,3	-32,7	-73,9
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-248,1	-273,5	-303,7	-7,9	-3,4	-9,0
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	-98,8	-89,1	-183,6	0,3	1,0	-6,7
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	0,0	0,0	0,0	-4,1	-0,4	-11,6
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	-4,1	-0,4	-11,6
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	-12,5	-0,6	-11,6
Intérêts				-12,5	-0,6	-11,6
Dépenses engagées non payées				0,0	0,0	0,0
Sur dette extérieure (intérêts)	0,0	0,0	0,0	8,4	0,2	0,0
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-386,4	-413,2	-486,0	-32,4	-33,1	-85,5
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-248,1	-273,5	-303,7	-12,0	-3,8	-20,6
9 - FINANCEMENT	256,5	265,1	395,2	12,5	3,6	20,8
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	139,9	42,2	150,7	12,5	9,6	24,2
Bancaire	85,0	-43,0	109,8	5,7	90,6	33,5
Non-bancaire	54,9	85,2	40,9	6,8	-81,0	-9,3
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	0,0	0,0	0,0			
Autres				0,0	0,0	0,0
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	116,6	222,9	244,5	0,0	-6,0	22,1
Tirages sur emprunts	156,2	261,9	183,3	2,0	7,1	12,3
Amortissement dû	-43,1	-44,1	-49,5	-19,9	-23,4	-20,2
Allégement/Rééchelonnement obtenu	24,0	15,9	20,1	0,0	193,2	0,0
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)				17,9	-425,3	1,4
Autres	-20,5	-10,8	10,6		-2,8	
10 - ERREURS ET OMISSIONS	-8,4	8,4	-91,5	-0,5	0,2	-0,2
Fonds en route	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	-8,4	8,4	-91,5	-0,5	0,2	-0,2
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

## UMOA<sup>(1)</sup> - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2007	2008	2009*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	7 196,7	8 312,0	8 579,1
dont coton	365,9	306,1	253,5
cacao	1 056,3	1 269,5	1 772,0
pétrole	1 399,3	1 941,6	1 629,7
Importations FOB	-8 191,5	-9 736,3	-8 925,4
dont pétrole	-2 284,0	-2 782,2	-2 139,8
<b>Balance commerciale</b>	<b>-994,9</b>	<b>-1 424,3</b>	<b>-346,3</b>
<b>Balance des services</b>	<b>-1 408,6</b>	<b>-1 589,2</b>	<b>-1 603,3</b>
dont fret et assurances	-1 361,9	-1 582,9	-1 411,9
<b>Revenus nets</b>	<b>-587,7</b>	<b>-593,9</b>	<b>-622,8</b>
dont intérêts de la dette	-178,2	-188,3	-185,2
<b>Balance des transferts courants</b>	<b>1 225,6</b>	<b>1 394,1</b>	<b>1 505,4</b>
- privés	766,8	934,0	848,2
- publics	458,8	460,1	657,2
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>-1 765,6</b>	<b>-2 213,3</b>	<b>-1 067,0</b>
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>2 398,8</b>	<b>2 191,2</b>	<b>1 658,0</b>
Compte de capital	763,0	987,6	808,3
Opérations financières	1 635,7	1 203,6	849,3
Investissements directs	747,3	689,1	843,4
Investissements de portefeuille	106,8	52,3	32,3
Autres investissements	781,6	462,1	-26,4
Pour mémoire : financement exceptionnel	328,4	278,4	87,4
Erreurs et omissions nettes	49,8	14,8	-13,9
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>777,9</b>	<b>91,4</b>	<b>539,9</b>

\* : estimations.

Source : BCEAO.

(1) : agrégation des balances des paiements nationales.



## BENIN - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2007	2008	2009*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	501,7	574,2	520,4
dont Coton	67,8	76,3	64,3
Importations FOB	-767,8	-846,2	-826,1
dont Pétrole	-130,4	-79,6	-122,0
<b>Balance commerciale</b>	<b>-266,0</b>	<b>-272,0</b>	<b>-305,7</b>
<b>Balance des services</b>	<b>-95,4</b>	<b>-72,5</b>	<b>-80,4</b>
dont frêt et assurances	-123,6	-120,7	-111,5
<b>Revenus nets</b>	<b>-4,2</b>	<b>-5,1</b>	<b>-4,7</b>
dont intérêts de la dette	-6,0	-7,2	-7,4
<b>Balance des transferts courants</b>	<b>128,7</b>	<b>109,6</b>	<b>122,5</b>
- privés	73,5	73,4	67,8
- publics	55,1	36,2	54,7
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>-237,0</b>	<b>-240,0</b>	<b>-268,3</b>
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>363,6</b>	<b>271,9</b>	<b>222,6</b>
Compte de capital	84,3	48,4	47,6
Opérations financières	279,3	223,6	175,0
Investissements directs	125,3	77,8	43,7
Investissements de portefeuille	32,4	9,4	30,1
Autres investissements	121,6	136,3	101,2
Pour mémoire : financement exceptionnel	5,9	5,1	3,2
Erreurs et omissions nettes	14,7	5,0	0,0
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>141,3</b>	<b>36,9</b>	<b>-45,8</b>

## BURKINA - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2007	2008	2009*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	298,6	310,4	425,6
dont Coton	144,6	87,9	99,3
Importations FOB	-585,1	-711,7	-653,8
dont Pétrole	-197,1	-241,8	-179,7
<b>Balance commerciale</b>	<b>-286,6</b>	<b>-401,4</b>	<b>-228,1</b>
<b>Balance des services</b>	<b>-173,9</b>	<b>-211,6</b>	<b>-194,3</b>
dont frêt et assurances	-103,0	-125,7	-148,6
<b>Revenus nets</b>	<b>-1,1</b>	<b>-1,6</b>	<b>-2,1</b>
dont intérêts de la dette	-6,7	-8,4	-8,2
<b>Balance des transferts courants</b>	<b>193,3</b>	<b>183,3</b>	<b>242,5</b>
- privés	55,0	57,0	62,2
- publics	138,3	126,3	180,3
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>-268,4</b>	<b>-431,3</b>	<b>-182,1</b>
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>457,9</b>	<b>396,4</b>	<b>408,2</b>
Compte de capital	140,2	85,5	132,9
Opérations financières	317,8	310,9	275,3
Investissements directs	164,5	47,5	16,2
Investissements de portefeuille	3,6	4,1	7,6
Autres investissements	149,6	259,4	251,5
Pour mémoire : financement exceptionnel	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions nettes	-1,5	1,5	-1,4
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>188,1</b>	<b>-33,4</b>	<b>224,7</b>

\* : estimations.

Source : BCEAO.

## COTE D'IVOIRE - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2007	2008	2009*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	4 154,7	4 652,7	4 959,5
dont Cacao	1 053,7	1 263,2	1 756,0
Pétrole	1 256,8	1 632,4	1 423,5
Importations FOB	-2 925,7	-3 165,4	-2 983,3
dont Pétrole	-964,8	-1 259,5	-819,7
<b>Balance commerciale</b>	<b>1 229,0</b>	<b>1 487,4</b>	<b>1 976,2</b>
<b>Balance des services</b>	<b>-743,2</b>	<b>-732,6</b>	<b>-713,0</b>
dont fret et assurances	-461,9	-533,6	-475,4
<b>Revenus nets</b>	<b>-387,9</b>	<b>-403,9</b>	<b>-420,3</b>
dont intérêts de la dette	-115,3	-123,6	-126,5
<b>Balance des transferts courants</b>	<b>-164,5</b>	<b>-148,9</b>	<b>-54,3</b>
- privés	-242,8	-261,7	-288,2
- publics	78,3	112,8	233,9
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>-66,6</b>	<b>201,9</b>	<b>788,6</b>
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>262,3</b>	<b>-195,7</b>	<b>-660,8</b>
Compte de capital	44,5	40,0	105,1
Opérations financières	217,8	-235,7	-765,9
Investissements directs	204,5	199,8	179,8
Investissements de portefeuille	45,9	18,7	-24,1
Autres investissements	-32,6	-454,2	-921,6
Pour mémoire : financement exceptionnel	266,6	25,3	23,3
Erreurs et omissions nettes	16,9	-19,6	0,0
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>212,6</b>	<b>-13,5</b>	<b>127,8</b>

## GUINEE-BISSAU - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2007	2008	2009*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	51,3	57,4	56,4
dont noix de cajou	32,1	28,8	45,8
Importations FOB	-80,5	-89,0	-93,9
dont Pétrole	-17,3	-20,7	-18,5
<b>Balance commerciale</b>	<b>-29,2</b>	<b>-31,6</b>	<b>-37,5</b>
<b>Balance des services</b>	<b>-16,7</b>	<b>-18,5</b>	<b>-19,1</b>
dont fret et assurances	-11,3	-12,7	-16,0
<b>Revenus nets</b>	<b>-4,7</b>	<b>-6,6</b>	<b>-6,3</b>
dont intérêts de la dette	-4,8	-6,3	-4,9
<b>Balance des transferts courants</b>	<b>35,9</b>	<b>43,9</b>	<b>45,3</b>
- privés	18,9	15,2	13,6
- publics	17,0	28,7	31,7
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>-14,6</b>	<b>-12,9</b>	<b>-17,6</b>
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>24,3</b>	<b>26,7</b>	<b>35,1</b>
Compte de capital	15,4	16,5	34,8
Opérations financières	8,9	10,3	0,3
Investissements directs	9,0	2,7	2,9
Investissements de portefeuille	0,5	0,3	0,3
Autres investissements	-0,6	7,3	-2,9
Pour mémoire : financement exceptionnel	12,5	15,0	14,1
Erreurs et omissions nettes	2,4	0,8	-3,5
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>12,1</b>	<b>14,7</b>	<b>14,0</b>

\* : estimations.

Source : BCEAO.

## MALI - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2007	2008	2009*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	745,9	939,1	886,4
dont Coton	94,6	92,4	49,9
Or	515,2	645,9	713,3
Importations FOB	-884,7	-1 223,8	-1 018,5
dont Pétrole	-241,5	-318,0	-289,8
<b>Balance commerciale</b>	<b>-138,9</b>	<b>-284,7</b>	<b>-132,1</b>
<b>Balance des services</b>	<b>-191,7</b>	<b>-255,2</b>	<b>-222,3</b>
dont frêt et assurances	-185,8	-250,8	-203,1
<b>Revenus nets</b>	<b>-139,7</b>	<b>-140,0</b>	<b>-147,3</b>
dont intérêts de la dette	-11,1	-16,2	-12,4
<b>Balance des transferts courants</b>	<b>191,7</b>	<b>203,7</b>	<b>221,4</b>
- privés	134,9	156,2	144,5
- publics	56,8	47,5	76,9
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>-278,5</b>	<b>-476,2</b>	<b>-280,3</b>
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>254,9</b>	<b>423,0</b>	<b>526,2</b>
Compte de capital	155,3	158,2	171,6
Opérations financières	99,6	264,8	354,5
Investissements directs	31,4	80,5	193,3
Investissements de portefeuille	-3,7	-7,6	-6,6
Autres investissements	72,0	191,9	167,7
Pour mémoire : financement exceptionnel	10,7	10,9	13,0
Erreurs et omissions nettes	12,9	19,9	0,0
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>-10,7</b>	<b>-33,3</b>	<b>245,9</b>

## NIGER - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2007	2008	2009*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	317,9	408,5	418,8
dont Uranium	143,1	198,2	195,6
Importations FOB	-438,4	-604,4	-713,7
dont Pétrole	-77,3	-91,4	-108,0
<b>Balance commerciale</b>	<b>-120,5</b>	<b>-195,9</b>	<b>-295,0</b>
<b>Balance des services</b>	<b>-136,4</b>	<b>-210,5</b>	<b>-289,8</b>
dont frêt et assurances	-118,5	-165,3	-183,9
<b>Revenus nets</b>	<b>-0,2</b>	<b>-8,5</b>	<b>-12,7</b>
dont intérêts de la dette	-8,6	-3,7	-2,0
<b>Balance des transferts courants</b>	<b>88,8</b>	<b>103,1</b>	<b>67,4</b>
- privés	44,0	49,6	49,1
- publics	44,8	53,6	18,3
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>-168,3</b>	<b>-311,7</b>	<b>-530,1</b>
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>245,2</b>	<b>390,1</b>	<b>448,0</b>
Compte de capital	128,7	238,3	109,9
Opérations financières	116,5	151,9	338,1
Investissements directs	58,0	141,5	302,3
Investissements de portefeuille	-3,0	-5,5	2,9
Autres investissements	61,5	15,8	32,9
Pour mémoire : financement exceptionnel	3,5	22,4	29,9
Erreurs et omissions nettes	-8,6	-5,7	-9,0
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>68,3</b>	<b>72,7</b>	<b>-91,1</b>

\* : estimations.

Source : BCEAO.

## SENEGAL - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2007	2008	2009*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	802,2	987,9	893,8
dont produits halieutiques	152,7	136,9	145,1
Importations FOB	-1 995,5	-2 510,4	-2 053,1
dont Pétrole	-553,8	-661,2	-530,8
<b>Balance commerciale</b>	<b>-1 193,3</b>	<b>-1 522,5</b>	<b>-1 159,3</b>
<b>Balance des services</b>	<b>-18,1</b>	<b>-54,1</b>	<b>-44,3</b>
dont frêt et assurances	-276,6	-284,2	-215,0
<b>Revenus nets</b>	<b>-35,4</b>	<b>-21,4</b>	<b>-23,0</b>
dont intérêts de la dette	-13,8	-16,8	-18,6
<b>Balance des transferts courants</b>	<b>618,0</b>	<b>754,4</b>	<b>720,3</b>
- privés	566,0	721,8	680,3
- publics	52,0	32,5	40,0
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>-628,8</b>	<b>-843,7</b>	<b>-506,3</b>
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>694,0</b>	<b>751,1</b>	<b>602,6</b>
Compte de capital	159,5	107,2	144,3
Opérations financières	534,5	643,9	458,2
Investissements directs	130,7	121,5	97,8
Investissements de portefeuille	28,8	21,1	16,4
Autres investissements	375,0	501,2	344,0
Pour mémoire : financement exceptionnel	2,1	2,0	1,9
Erreurs et omissions nettes	5,6	4,2	0,0
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>70,8</b>	<b>-88,4</b>	<b>96,3</b>

## TOGO - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2007	2008	2009*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	324,4	381,8	418,2
dont Coton	12,0	13,6	7,9
Importations FOB	-513,8	-585,4	-583,0
dont Pétrole	-101,7	-110,0	-71,3
<b>Balance commerciale</b>	<b>-189,4</b>	<b>-203,6</b>	<b>-164,8</b>
<b>Balance des services</b>	<b>-33,3</b>	<b>-34,1</b>	<b>-40,1</b>
dont frêt et assurances	-81,3	-89,9	-58,4
<b>Revenus nets</b>	<b>-14,5</b>	<b>-6,8</b>	<b>-6,4</b>
dont intérêts de la dette	-11,9	-6,2	-5,2
<b>Balance des transferts courants</b>	<b>133,7</b>	<b>145,0</b>	<b>140,3</b>
- privés	117,2	122,4	118,9
- publics	16,5	22,6	21,4
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>-103,4</b>	<b>-99,4</b>	<b>-71,0</b>
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>96,5</b>	<b>127,7</b>	<b>76,1</b>
Compte de capital	35,2	293,7	62,2
Opérations financières	61,4	-166,0	13,9
Investissements directs	23,9	17,8	7,4
Investissements de portefeuille	2,4	11,8	5,8
Autres investissements	35,0	-195,6	0,7
Pour mémoire : financement exceptionnel	27,1	197,7	2,0
Erreurs et omissions nettes	7,4	8,7	0,0
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>0,5</b>	<b>37,0</b>	<b>5,1</b>

\* : estimations.

Source : BCEAO.

## UMOA - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	4 665 829,7	4 757 232,1	5 297 163,6
Banque Centrale	4 492 485,3	4 670 945,4	5 171 836,5
Banques	173 344,4	86 286,7	125 327,1
Crédit intérieur	5 385 962,3	6 132 132,7	7 251 839,3
Position nette des Gouvernements	481 629,0	505 119,3	1 136 048,0
Crédits à l'économie	4 904 333,3	5 627 013,4	6 115 791,3
Crédits de campagne	146 779,0	129 712,2	143 894,0
Crédits ordinaires	4 757 554,3	5 497 301,2	5 971 897,3
dont : douteux et litigieux	211 301,0	5 497 301,2	5 971 897,3
TOTAL ACTIF	10 051 792,0	10 889 364,8	12 549 002,9
Masse monétaire	8 511 486,4	9 327 190,0	10 653 338,5
Circulation fiduciaire	2 540 825,5	2 776 410,9	3 118 247,7
Dépôts en CCP	60 862,5	52 047,9	59 927,1
Dépôts en CNE	49 479,3	52 075,6	59 040,6
Dépôts en banque	5 860 319,1	6 446 655,6	7 416 123,1
Sociétés d'Etat et EPIC	609 320,5	695 224,6	748 643,4
- à vue	416 401,5	480 193,6	470 595,4
- à terme	192 919,0	215 031,0	278 048,0
Particuliers et entreprises privées	5 250 998,6	5 751 431,0	6 667 479,7
- à vue	2 738 916,8	2 913 159,0	3 311 770,0
- à terme	2 512 081,8	2 838 272,0	3 355 709,7
Autres Postes Nets	1 540 305,6	1 562 174,8	1 895 664,4
TOTAL PASSIF	10 051 792,0	10 889 364,8	12 549 002,9
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	3 112 303,7	3 502 268,5	3 618 489,3
- Crédit à moyen et long terme	1 792 029,6	2 124 744,9	2 497 302,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	105,9	102,3	105,1

Source : BCEAO.

## BENIN - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	656 793,3	691 546,3	645 935,8
Banque Centrale	521 275,3	570 778,3	484 069,8
Banques	135 518,0	120 768,0	161 866,0
Crédit intérieur	231 972,6	442 260,8	599 333,9
Position nette du Gouvernement	-287 949,4	-182 089,2	-99 214,1
Crédits à l'économie	519 922,0	624 350,0	698 548,0
Crédits de campagne	20 552,0	14 250,0	13 333,0
Crédits ordinaires	499 370,0	610 100,0	685 215,0
dont : douteux et litigieux	26 934,0	25 923,0	22 092,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>888 765,9</b>	<b>1 133 807,1</b>	<b>1 245 269,7</b>
Masse monétaire	869 413,5	1 106 469,7	1 188 933,4
Circulation fiduciaire	238 907,1	361 567,1	339 655,8
Dépôts en CCP	12 634,0	8 875,6	8 890,2
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	617 872,4	736 027,0	840 387,4
Sociétés d'Etat et EPIC	72 559,8	89 391,9	101 035,6
- à vue	35 189,8	39 238,9	43 063,6
- à terme	37 370,0	50 153,0	57 972,0
Particuliers et entreprises privées	545 312,6	646 635,1	739 351,8
- à vue	303 210,6	346 688,1	372 993,8
- à terme	242 102,0	299 947,0	366 358,0
Autres Postes Nets	19 352,4	27 337,4	56 336,3
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>888 765,9</b>	<b>1 133 807,1</b>	<b>1 245 269,7</b>
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	307 750,0	381 319,0	394 201,0
- Crédit à moyen et long terme	212 172,0	243 031,0	304 347,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	138,4	123,9	116,8

Source : BCEAO.

## BURKINA - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	409 288,6	369 573,5	563 540,5
Banque Centrale	354 964,6	315 622,6	385 795,5
Banques	54 324,0	53 950,9	177 745,0
Crédit intérieur	452 796,6	603 682,7	642 618,7
Position nette du Gouvernement	-93 833,9	-59 697,5	-29 448,5
Crédits à l'économie	546 630,5	663 380,2	672 067,2
Crédits de campagne	18 100,0	14 097,4	22 071,0
Crédits ordinaires	528 530,5	649 282,8	649 996,2
dont : douteux et litigieux	25 653,0	26 229,0	28 092,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>862 085,2</b>	<b>973 256,2</b>	<b>1 206 159,2</b>
Masse monétaire	813 193,1	910 624,7	1 107 129,8
Circulation fiduciaire	202 444,5	213 595,9	251 750,7
Dépôts en CCP	3 469,1	4 838,6	5 479,8
Dépôts en CNE	49 479,3	52 075,6	59 040,6
Dépôts en banque	557 800,2	640 114,6	790 858,7
Sociétés d'Etat et EPIC	83 311,7	88 165,6	116 524,9
- à vue	31 309,7	28 816,6	29 825,9
- à terme	52 002,0	59 349,0	86 699,0
Particuliers et entreprises privées	474 488,5	551 949,0	674 333,8
- à vue	231 067,5	257 159,0	328 038,8
- à terme	243 421,0	294 790,0	346 295,0
Autres Postes Nets	48 892,1	62 631,5	99 029,4
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>862 085,2</b>	<b>973 256,2</b>	<b>1 206 159,2</b>
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	320 239,9	419 242,3	414 565,2
- Crédit à moyen et long terme	226 390,6	244 137,9	257 502,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	114,6	109,7	123,0

Source : BCEAO.

## COTE D'IVOIRE - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	1 036 620,8	1 021 356,8	1 149 196,3
Banque Centrale	994 220,8	950 337,8	1 082 475,3
Banques	42 400,0	71 019,0	66 721,0
Crédit intérieur	1 962 479,0	2 103 664,3	2 506 395,0
Position nette du Gouvernement	430 739,3	399 644,5	621 893,2
Crédits à l'économie	1 531 739,7	1 704 019,8	1 884 501,8
Crédits de campagne	96 574,0	94 658,0	99 062,0
Crédits ordinaires	1 435 165,7	1 609 361,8	1 785 439,8
dont : douteux et litigieux	16 493,0	41 538,0	35 004,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 999 099,8</b>	<b>3 125 021,1</b>	<b>3 655 591,3</b>
Masse monétaire	2 836 589,8	2 997 393,5	3 511 786,1
Circulation fiduciaire	1 043 403,7	1 078 708,2	1 343 244,6
Dépôts en CCP	16 910,0	17 870,2	22 147,6
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	1 776 276,1	1 900 815,1	2 146 393,9
Sociétés d'Etat et EPIC	104 192,7	68 945,0	70 978,7
- à vue	57 607,7	38 768,0	39 897,7
- à terme	46 585,0	30 177,0	31 081,0
Particuliers et entreprises privées	1 672 083,4	1 831 870,1	2 075 415,2
- à vue	865 344,4	864 164,1	936 395,2
- à terme	806 739,0	967 706,0	1 139 020,0
Autres Postes Nets	162 510,0	127 627,6	143 805,2
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 999 099,8</b>	<b>3 125 021,1</b>	<b>3 655 591,3</b>
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	1 164 871,7	1 188 676,8	1 248 168,8
- Crédit à moyen et long terme	366 868,0	515 343,0	636 333,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	100,2	102,1	104,8

Source : BCEAO.

## GUINEE-BISSAU - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	51 474,9	66 590,8	80 621,9
Banque Centrale	44 421,9	53 038,8	61 418,9
Banques	7 053,0	13 552,0	19 203,0
Crédit intérieur	20 693,3	27 749,9	19 378,0
Position nette du Gouvernement	10 224,3	9 128,8	-2 692,1
Crédits à l'économie	10 469,0	18 621,1	22 070,1
Crédits de campagne		610,0	
Crédits ordinaires	10 469,0	18 011,1	22 070,1
dont : douteux et litigieux	246,0	372,0	897,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>72 168,2</b>	<b>94 340,7</b>	<b>99 999,9</b>
Masse monétaire	68 875,7	89 168,9	95 289,5
Circulation fiduciaire	43 452,3	53 320,2	56 318,1
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	25 423,4	35 848,7	38 971,4
Sociétés d'Etat et EPIC	297,7	1 432,4	1 992,7
- à vue	297,7	1 413,4	1 992,7
- à terme		19,0	
Particuliers et entreprises privées	25 125,7	34 416,3	36 978,7
- à vue	19 758,7	25 954,3	29 171,7
- à terme	5 367,0	8 462,0	7 807,0
Autres Postes Nets	3 292,5	5 171,8	4 710,4
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>72 168,2</b>	<b>94 340,7</b>	<b>99 999,9</b>
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	8 742,0	15 585,1	17 741,1
- Crédit à moyen et long terme	1 727,0	3 036,0	4 329,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	173,1	160,0	166,0

Source : BCEAO.

## MALI - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	526 390,3	496 407,9	736 008,7
Banque Centrale	460 540,3	467 056,9	638 333,7
Banques	65 850,0	29 351,0	97 675,0
Crédit intérieur	494 785,9	516 194,2	453 006,9
Position nette du Gouvernement	-123 545,1	-155 031,1	-287 704,4
Crédits à l'économie	618 331,0	671 225,3	740 711,3
Crédits de campagne		146,0	3 882,0
Crédits ordinaires	618 331,0	671 079,3	736 829,3
dont : douteux et litigieux	37 562,0	40 817,0	37 494,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 021 176,2</b>	<b>1 012 602,1</b>	<b>1 189 015,6</b>
Masse monétaire	1 018 265,3	1 024 838,5	1 172 726,8
Circulation fiduciaire	323 884,4	318 280,8	304 559,3
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	694 380,9	706 557,7	868 167,5
Sociétés d'Etat et EPIC	75 168,5	75 833,2	80 584,6
- à vue	58 911,5	61 829,2	60 527,6
- à terme	16 257,0	14 004,0	20 057,0
Particuliers et entreprises privées	619 212,4	630 724,5	787 582,9
- à vue	325 943,4	357 922,5	436 561,9
- à terme	293 269,0	272 802,0	351 021,0
Autres Postes Nets	2 910,9	-12 236,4	16 288,8
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 021 176,2</b>	<b>1 012 602,1</b>	<b>1 189 015,6</b>
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	402 805,0	424 254,3	470 796,3
- Crédit à moyen et long terme	215 526,0	246 971,0	269 915,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	129,1	126,8	136,3

Source : BCEAO.

## NIGER - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	225 125,5	284 981,2	193 802,2
Banque Centrale	234 095,5	297 259,2	224 190,2
Banques	-8 970,0	-12 278,0	-30 388,0
Crédit intérieur	142 088,8	147 761,0	311 276,6
Position nette du Gouvernement	-49 833,2	-114 842,0	385,6
Crédits à l'économie	191 922,0	262 603,0	310 891,0
Crédits de campagne	695,0	741,0	601,0
Crédits ordinaires	191 227,0	261 862,0	310 290,0
dont : douteux et litigieux	9 859,0	8 999,0	12 375,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>367 214,3</b>	<b>432 742,2</b>	<b>505 078,8</b>
Masse monétaire	356 229,2	399 208,2	473 139,5
Circulation fiduciaire	133 323,7	147 682,0	187 876,9
Dépôts en CCP	1 381,3	1 542,8	1 737,0
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	221 524,2	249 983,4	283 525,6
Sociétés d'Etat et EPIC	13 230,4	19 375,6	20 000,7
- à vue	8 737,4	11 224,6	10 513,7
- à terme	4 493,0	8 151,0	9 487,0
Particuliers et entreprises privées	208 293,8	230 607,8	263 524,9
- à vue	126 479,8	131 864,8	156 829,9
- à terme	81 814,0	98 743,0	106 695,0
Autres Postes Nets	10 985,1	33 534,0	31 939,3
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>367 214,3</b>	<b>432 742,2</b>	<b>505 078,8</b>
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	113 493,0	145 281,0	161 369,0
- Crédit à moyen et long terme	78 429,0	117 322,0	149 522,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	124,0	102,6	97,8

Source : BCEAO.



## SENEGAL - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	851 161,9	762 283,1	858 558,5
Banque Centrale	644 283,5	653 086,4	725 330,9
Banques	206 878,4	109 196,7	133 227,6
Crédit intérieur	1 323 435,4	1 467 718,0	1 606 810,8
Position nette du Gouvernement	93 181,5	28 167,2	114 819,1
Crédits à l'économie	1 230 253,9	1 439 550,8	1 491 991,7
Crédits de campagne	10 384,0	5 209,8	4 928,0
Crédits ordinaires	1 219 869,9	1 434 341,0	1 487 063,7
dont : douteux et litigieux	59 485,0	56 023,0	65 708,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 174 597,3</b>	<b>2 230 001,1</b>	<b>2 465 369,3</b>
Masse monétaire	1 971 989,7	2 006 623,9	2 234 606,9
Circulation fiduciaire	483 607,6	474 308,5	494 798,4
Dépôts en CCP	22 657,0	13 864,1	14 633,7
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	1 465 725,1	1 518 451,3	1 725 174,8
Sociétés d'Etat et EPIC	58 647,3	71 794,7	82 086,0
- à vue	46 868,3	35 712,7	43 864,0
- à terme	11 779,0	36 082,0	38 222,0
Particuliers et entreprises privées	1 407 077,8	1 446 656,6	1 643 088,8
- à vue	714 326,0	729 279,6	813 819,1
- à terme	692 751,8	717 377,0	829 269,7
Autres Postes Nets	202 607,6	223 377,2	230 762,4
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 174 597,3</b>	<b>2 230 001,1</b>	<b>2 465 369,3</b>
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	642 133,9	776 807,8	746 198,7
- Crédit à moyen et long terme	588 120,0	662 743,0	745 793,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	115,0	103,0	114,0

Source : BCEAO.

## TOGO - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	199 056,9	238 514,3	241 217,1
Banque Centrale	162 476,9	188 500,3	161 722,1
Banques	36 580,0	50 014,0	79 495,0
Crédit intérieur	263 207,7	321 874,8	407 248,4
Position nette du Gouvernement	8 142,5	78 611,6	112 238,2
Crédits à l'économie	255 065,2	243 263,2	295 010,2
Crédits de campagne	474,0		17,0
Crédits ordinaires	254 591,2	243 263,2	294 993,2
dont : douteux et litigieux	35 069,0	3 844,0	6 884,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>462 264,6</b>	<b>560 389,1</b>	<b>648 465,5</b>
Masse monétaire	449 484,8	531 397,8	616 689,5
Circulation fiduciaire	121 950,5	129 179,8	140 275,5
Dépôts en CCP	3 811,1	5 056,6	7 038,8
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	323 723,2	397 161,4	469 375,2
Sociétés d'Etat et EPIC	43 520,7	54 156,1	54 840,3
- à vue	19 087,7	37 060,1	20 310,3
- à terme	24 433,0	17 096,0	34 530,0
Particuliers et entreprises privées	280 202,5	343 005,3	414 534,9
- à vue	133 584,5	164 560,3	205 290,9
- à terme	146 618,0	178 445,0	209 244,0
Autres Postes Nets	12 779,8	28 991,3	31 776,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>462 264,6</b>	<b>560 389,1</b>	<b>648 465,5</b>
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	152 268,2	151 102,2	165 449,2
- Crédit à moyen et long terme	102 797,0	92 161,0	129 561,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	117,7	117,0	123,6

Source : BCEAO.

UMOA - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	4 492 485,3	4 670 945,4	5 171 836,5
Avoirs extérieurs bruts	4 795 566,2	5 053 691,2	6 225 898,2
Engagements extérieurs	303 080,9	382 745,8	1 054 061,7
Créances sur l' Etat	495 813,5	559 785,2	1 163 195,5
Créances sur les banques	127 622,0	365 006,1	333 226,0
Créances sur les établissements financiers	990,0	990,0	1 590,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 116 910,8</b>	<b>5 596 726,7</b>	<b>6 669 848,0</b>
Circulation fiduciaire	2 540 825,5	2 776 410,9	3 118 247,7
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	525 919,7	574 033,6	805 519,1
Dépôts des banques (y compris encaisses)	913 394,9	1 064 251,1	1 332 179,0
Autres dépôts	187 257,1	242 850,4	239 097,8
Autres postes nets	949 513,6	939 180,7	1 174 804,4
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 116 910,8</b>	<b>5 596 726,7</b>	<b>6 669 848,0</b>

Source : BCEAO.

## BENIN - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	521 275,3	570 778,3	484 069,8
Avoirs extérieurs bruts	536 976,6	597 883,7	558 419,2
Engagements extérieurs	15 701,3	27 105,4	74 349,4
Créances sur l' Etat	1 990,7	10 128,3	50 248,5
Créances sur les banques	15 286,0	75 396,0	124 100,0
Créances sur les établissements financiers			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>538 552,0</b>	<b>656 302,6</b>	<b>658 418,3</b>
Circulation fiduciaire	238 907,1	361 567,1	339 655,8
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	180 946,1	126 877,1	153 531,8
Dépôts des banques (y compris encaisses)	118 039,3	164 248,9	164 706,2
Autres dépôts	655,4	1 628,0	483,4
Autres postes nets	4,1	1 981,5	41,1
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>538 552,0</b>	<b>656 302,6</b>	<b>658 418,3</b>

Source : BCEAO.

## BURKINA - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	354 964,6	315 622,6	385 795,5
Avoirs extérieurs bruts	456 972,1	439 340,0	588 655,6
Engagements extérieurs	102 007,5	123 717,4	202 860,1
Créances sur l' Etat	37 609,8	42 289,6	95 701,2
Créances sur les banques	5 400,0	44 597,5	71 470,0
Créances sur les établissements financiers	990,0	990,0	990,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>398 964,4</b>	<b>403 499,7</b>	<b>553 956,7</b>
Circulation fiduciaire	202 444,5	213 595,9	251 750,7
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	107 789,6	65 419,2	137 223,9
Dépôts des banques (y compris encaisses)	86 757,5	119 205,5	138 848,0
Autres dépôts	2 102,2	1 877,6	1 848,7
Autres postes nets	-129,4	3 401,5	24 285,4
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>398 964,4</b>	<b>403 499,7</b>	<b>553 956,7</b>

Source : BCEAO.

## COTE D'IVOIRE - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	994 220,8	950 337,8	1 082 475,3
Avoirs extérieurs bruts	1 111 208,2	1 078 236,9	1 478 971,1
Engagements extérieurs	116 987,4	127 899,1	396 495,8
Créances sur l' Etat	256 122,1	259 745,4	506 118,7
Créances sur les banques	52 097,0	95 715,0	57 386,0
Créances sur les établissements financiers			600,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 302 439,9</b>	<b>1 305 798,2</b>	<b>1 646 580,0</b>
Circulation fiduciaire	1 043 403,7	1 078 708,2	1 343 244,6
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	62 320,4	23 575,6	54 498,4
Dépôts des banques (y compris encaisses)	189 844,1	215 433,0	267 996,1
Autres dépôts	21 210,1	8 598,8	8 696,8
Autres postes nets	-14 338,4	-20 517,4	-27 855,9
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 302 439,9</b>	<b>1 305 798,2</b>	<b>1 646 580,0</b>

Source : BCEAO.

## GUINEE-BISSAU - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	44 421,9	53 038,8	61 418,9
Avoirs extérieurs bruts	49 874,5	59 428,2	76 617,9
Engagements extérieurs	5 452,6	6 389,4	15 199,0
Créances sur l' Etat	9 582,9	10 584,1	18 355,6
Créances sur les banques		1 000,0	2 793,0
Créances sur les établissements financiers			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>54 004,8</b>	<b>64 622,9</b>	<b>82 567,5</b>
Circulation fiduciaire	43 452,3	53 320,2	56 318,1
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	174,6	2 457,2	19 349,6
Dépôts des banques (y compris encaisses)	10 223,0	8 724,0	6 819,4
Autres dépôts	102,4	186,7	314,4
Autres postes nets	52,5	-65,2	-234,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>54 004,8</b>	<b>64 622,9</b>	<b>82 567,5</b>

Source : BCEAO.

## MALI - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	460 540,3	467 056,9	638 333,7
Avoirs extérieurs bruts	481 840,2	508 448,9	728 382,8
Engagements extérieurs	21 299,9	41 392,0	90 049,1
Créances sur l' Etat	19 135,3	29 297,8	77 746,6
Créances sur les banques	7 026,0	22 284,0	16 171,0
Créances sur les établissements financiers			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>486 701,6</b>	<b>518 638,7</b>	<b>732 251,3</b>
Circulation fiduciaire	323 884,4	318 280,8	304 559,3
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	19 279,4	22 587,6	190 194,7
Dépôts des banques (y compris encaisses)	143 227,0	173 641,7	237 198,2
Autres dépôts	402,9	377,7	361,5
Autres postes nets	-92,1	3 750,9	-62,4
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>486 701,6</b>	<b>518 638,7</b>	<b>732 251,3</b>

Source : BCEAO.

## NIGER - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	234 095,5	297 259,2	224 190,2
Avoirs extérieurs bruts	262 460,7	334 711,2	296 989,9
Engagements extérieurs	28 365,2	37 452,0	72 799,7
Créances sur l' Etat	53 317,9	58 071,3	93 317,1
Créances sur les banques	225,0	2 460,0	12 650,0
Créances sur les établissements financiers			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>287 638,4</b>	<b>357 790,5</b>	<b>330 157,3</b>
Circulation fiduciaire	133 323,7	147 682,0	187 876,9
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	83 968,4	154 182,1	74 324,5
Dépôts des banques (y compris encaisses)	72 053,0	54 490,1	72 434,8
Autres dépôts	162,2	239,4	139,6
Autres postes nets	-1 868,9	1 196,9	-4 618,5
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>287 638,4</b>	<b>357 790,5</b>	<b>330 157,3</b>

Source : BCEAO.

SENEGAL - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	644 283,5	653 086,4	725 330,9
Avoirs extérieurs bruts	734 779,9	761 669,1	962 573,0
Engagements extérieurs	90 496,4	108 582,7	237 242,1
Créances sur l' Etat	104 345,5	116 850,6	232 994,6
Créances sur les banques	46 688,0	107 235,4	34 606,0
Créances sur les établissements financiers			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>795 317,0</b>	<b>877 172,4</b>	<b>992 931,5</b>
Circulation fiduciaire	483 607,6	474 308,5	494 798,4
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	49 926,5	130 624,9	119 861,6
Dépôts des banques (y compris encaisses)	261 524,3	269 940,7	377 562,0
Autres dépôts	602,1	1 116,4	907,1
Autres postes nets	-343,5	1 181,9	-197,6
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>795 317,0</b>	<b>877 172,4</b>	<b>992 931,5</b>

Source : BCEAO.

TOGO - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	162 476,9	188 500,3	161 722,1
Avoirs extérieurs bruts	192 963,7	277 195,4	318 235,9
Engagements extérieurs	30 486,8	88 695,1	156 513,8
Créances sur l' Etat	13 709,3	32 818,1	88 713,2
Créances sur les banques	900,0	16 318,2	14 050,0
Créances sur les établissements financiers			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>177 086,2</b>	<b>237 636,6</b>	<b>264 485,3</b>
Circulation fiduciaire	121 950,5	129 179,8	140 275,5
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	21 514,7	48 309,9	56 534,6
Dépôts des banques (y compris encaisses)	31 726,7	58 567,2	66 614,3
Autres dépôts	1 980,2	809,4	1 122,2
Autres postes nets	-85,9	770,3	-61,3
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>177 086,2</b>	<b>237 636,6</b>	<b>264 485,3</b>

Source : BCEAO.

## UMOA - SITUATION DES BANQUES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	173 344,4	86 286,7	125 327,1
Avoirs extérieurs bruts	607 746,5	616 639,0	692 355,0
Engagements extérieurs	434 402,1	530 352,3	567 027,9
Réserves	893 307,6	1 047 996,6	1 295 265,0
Créances sur les Etats	1 407 812,3	1 485 378,0	1 801 743,1
Créances sur l'économie	4 886 840,1	5 609 671,1	6 102 058,9
Crédits à court terme	3 094 810,5	3 484 926,2	3 604 756,9
Crédits de campagne	146 779,0	129 712,2	143 894,0
Crédits ordinaires	2 948 031,5	3 355 214,0	3 460 862,9
Crédit à moyen terme	1 634 805,6	1 930 301,9	2 251 373,0
Crédits à long terme	157 224,0	194 443,0	245 929,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 361 304,4</b>	<b>8 229 332,4</b>	<b>9 324 394,1</b>
Dépôts des particuliers et des entreprises	5 673 062,0	6 203 805,2	7 177 025,3
Sociétés d'Etat et EPIC	428 189,0	457 972,3	517 685,1
- à vue	235 270,0	242 941,3	239 637,1
- à terme	192 919,0	215 031,0	278 048,0
Particuliers et entreprises privées	5 244 873,0	5 745 832,9	6 659 340,2
- à vue	2 732 791,2	2 907 560,9	3 303 630,5
- à terme	2 512 081,8	2 838 272,0	3 355 709,7
Dépôts des Etats	989 915,7	1 053 781,5	1 130 196,8
Crédits de la Banque Centrale	127 715,0	357 489,0	315 141,0
Autres postes nets	570 611,7	614 256,7	702 031,0
dont fonds propres	888 462,0	1 086 958,0	1 242 781,0
Pertes	44 478,0	96 830,0	31 569,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 361 304,4</b>	<b>8 229 332,4</b>	<b>9 324 394,1</b>

Source : BCEAO.

BENIN - SITUATION DES BANQUES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	135 518,0	120 768,0	161 866,0
Avoirs extérieurs bruts	235 597,0	245 411,0	304 793,0
Engagements extérieurs	100 079,0	124 643,0	142 927,0
Réserves	120 097,0	162 799,0	158 166,0
Créances sur les Etats	49 821,0	146 603,0	170 939,0
Créances sur l'économie	519 922,0	624 350,0	698 548,0
Crédits à court terme	307 750,0	381 319,0	394 201,0
Crédits de campagne	20 552,0	14 250,0	13 333,0
Crédits ordinaires	287 198,0	367 069,0	380 868,0
Crédit à moyen terme	193 189,0	225 180,0	281 447,0
Crédits à long terme	18 983,0	17 851,0	22 900,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>825 358,0</b>	<b>1 054 520,0</b>	<b>1 189 519,0</b>
Dépôts des particuliers et des entreprises	617 217,0	734 399,0	839 904,0
Sociétés d'Etat et EPIC	72 057,0	87 955,0	100 708,0
- à vue	34 687,0	37 802,0	42 736,0
- à terme	37 370,0	50 153,0	57 972,0
Particuliers et entreprises privées	545 160,0	646 444,0	739 196,0
- à vue	303 058,0	346 497,0	372 838,0
- à terme	242 102,0	299 947,0	366 358,0
Dépôts des Etats	171 449,0	220 819,0	175 760,0
Crédits de la Banque Centrale	15 286,0	75 396,0	124 100,0
Autres postes nets	21 406,0	23 906,0	49 755,0
dont fonds propres	100 725,0	110 609,0	143 546,0
Pertes	0,0	10 400,0	4 736,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>825 358,0</b>	<b>1 054 520,0</b>	<b>1 189 519,0</b>

Source : BCEAO.

BURKINA - SITUATION DES BANQUES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	54 324,0	53 950,9	177 745,0
Avoirs extérieurs bruts	176 200,0	183 270,0	288 356,0
Engagements extérieurs	121 876,0	129 319,1	110 611,0
Réserves	87 475,0	115 300,0	134 930,0
Créances sur les Etats	46 374,0	53 095,0	71 350,0
Créances sur l'économie	545 288,0	662 114,1	670 980,0
Crédits à court terme	318 897,4	417 976,2	413 478,0
Crédits de campagne	18 100,0	14 097,4	22 071,0
Crédits ordinaires	300 797,4	403 878,8	391 407,0
Crédit à moyen terme	214 313,6	229 435,9	242 682,0
Crédits à long terme	12 077,0	14 702,0	14 820,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>733 461,0</b>	<b>884 460,0</b>	<b>1 055 005,0</b>
Dépôts des particuliers et des entreprises	555 698,0	638 237,0	789 010,0
Sociétés d'Etat et EPIC	81 587,0	86 681,0	115 115,0
- à vue	29 585,0	27 332,0	28 416,0
- à terme	52 002,0	59 349,0	86 699,0
Particuliers et entreprises privées	474 111,0	551 556,0	673 895,0
- à vue	230 690,0	256 766,0	327 600,0
- à terme	243 421,0	294 790,0	346 295,0
Dépôts des Etats	122 624,0	146 301,0	123 699,0
Crédits de la Banque Centrale	5 400,0	40 598,0	71 500,0
Autres postes nets	49 739,0	59 324,0	70 796,0
dont fonds propres	98 882,0	137 047,0	158 001,0
Pertes	1 608,0	17 832,0	609,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>733 461,0</b>	<b>884 460,0</b>	<b>1 055 005,0</b>

Source : BCEAO.



## COTE D'IVOIRE - SITUATION DES BANQUES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	42 400,0	71 019,0	66 721,0
Avoirs extérieurs bruts	242 460,0	268 859,0	297 194,0
Engagements extérieurs	200 060,0	197 840,0	230 473,0
Réserves	178 576,0	216 503,0	266 422,0
Créances sur les Etats	423 938,3	329 495,0	319 457,0
Créances sur l'économie	1 521 621,0	1 693 648,0	1 876 161,0
Crédits à court terme	1 154 753,0	1 178 305,0	1 239 828,0
Crédits de campagne	96 574,0	94 658,0	99 062,0
Crédits ordinaires	1 058 179,0	1 083 647,0	1 140 766,0
Crédit à moyen terme	332 505,0	465 776,0	555 997,0
Crédits à long terme	34 363,0	49 567,0	80 336,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 166 535,3</b>	<b>2 310 665,0</b>	<b>2 528 761,0</b>
Dépôts des particuliers et des entreprises	1 755 066,0	1 892 216,3	2 137 697,1
Sociétés d'Etat et EPIC	84 467,0	62 042,3	63 637,1
- à vue	37 882,0	31 865,3	32 556,1
- à terme	46 585,0	30 177,0	31 081,0
Particuliers et entreprises privées	1 670 599,0	1 830 174,0	2 074 060,0
- à vue	863 860,0	862 468,0	935 040,0
- à terme	806 739,0	967 706,0	1 139 020,0
Dépôts des Etats	193 792,0	173 518,7	163 590,9
Crédits de la Banque Centrale	52 149,0	95 715,0	40 500,0
Autres postes nets	165 528,3	149 215,0	186 973,0
dont fonds propres	252 324,0	306 298,0	331 673,0
Pertes	12 858,0	3 586,0	18 420,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 166 535,3</b>	<b>2 310 665,0</b>	<b>2 528 761,0</b>

Source : BCEAO.

## GUINEE-BISSAU - SITUATION DES BANQUES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	7 053,0	13 552,0	19 203,0
Avoirs extérieurs bruts	10 160,0	25 436,0	30 515,0
Engagements extérieurs	3 107,0	11 884,0	11 312,0
Réserves	9 756,0	8 261,0	5 947,0
Créances sur les Etats	8 743,0	8 417,0	5 931,0
Créances sur l'économie	10 469,0	18 312,0	21 761,0
Crédits à court terme	8 742,0	15 276,0	17 432,0
Crédits de campagne		610,0	
Crédits ordinaires	8 742,0	14 666,0	17 432,0
Crédit à moyen terme	1 727,0	3 017,0	4 313,0
Crédits à long terme		19,0	16,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>36 021,0</b>	<b>48 542,0</b>	<b>52 842,0</b>
Dépôts des particuliers et des entreprises	25 321,0	35 662,0	38 657,0
Sociétés d'Etat et EPIC	255,0	1 321,0	1 784,0
- à vue	255,0	1 302,0	1 784,0
- à terme		19,0	
Particuliers et entreprises privées	25 066,0	34 341,0	36 873,0
- à vue	19 699,0	25 879,0	29 066,0
- à terme	5 367,0	8 462,0	7 807,0
Dépôts des Etats	7 927,0	7 106,0	7 320,0
Crédits de la Banque Centrale	0,0	1 000,0	2 793,0
Autres postes nets	2 773,0	4 774,0	4 072,0
dont fonds propres	8 293,0	10 405,0	16 653,0
Pertes	593,0		1 293,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>36 021,0</b>	<b>48 542,0</b>	<b>52 842,0</b>

Source : BCEAO.

## MALI - SITUATION DES BANQUES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	65 850,0	29 351,0	97 675,0
Avoirs extérieurs bruts	198 277,0	190 734,0	291 470,0
Engagements extérieurs	132 427,0	161 383,0	193 795,0
Réserves	138 750,0	179 241,0	215 556,0
Créances sur les Etats	67 128,0	63 355,0	92 019,0
Créances sur l'économie	617 871,0	671 164,0	740 650,0
Crédits à court terme	402 345,0	424 193,0	470 735,0
Crédits de campagne		146,0	3 882,0
Crédits ordinaires	402 345,0	424 047,0	466 853,0
Crédit à moyen terme	193 329,0	222 577,0	244 788,0
Crédits à long terme	22 197,0	24 394,0	25 127,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>889 599,0</b>	<b>943 111,0</b>	<b>1 145 900,0</b>
Dépôts des particuliers et des entreprises	693 978,0	706 180,0	867 806,0
Sociétés d'Etat et EPIC	75 159,0	75 824,0	80 583,0
- à vue	58 902,0	61 820,0	60 526,0
- à terme	16 257,0	14 004,0	20 057,0
Particuliers et entreprises privées	618 819,0	630 356,0	787 223,0
- à vue	325 550,0	357 554,0	436 202,0
- à terme	293 269,0	272 802,0	351 021,0
Dépôts des Etats	190 069,0	225 035,0	267 214,0
Crédits de la Banque Centrale	7 067,0	22 344,0	14 942,0
Autres postes nets	-1 515,0	-10 448,0	-4 062,0
dont fonds propres	108 548,0	124 542,0	153 674,0
Pertes	26 173,0	62 218,0	1 724,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>889 599,0</b>	<b>943 111,0</b>	<b>1 145 900,0</b>

Source : BCEAO.

## NIGER - SITUATION DES BANQUES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	-8 970,0	-12 278,0	-30 388,0
Avoirs extérieurs bruts	60 043,0	70 516,0	67 533,0
Engagements extérieurs	69 013,0	82 794,0	97 921,0
Réserves	77 953,0	51 446,0	73 024,0
Créances sur les Etats	16 440,0	23 660,0	20 782,0
Créances sur l'économie	191 922,0	262 603,0	310 891,0
Crédits à court terme	113 493,0	145 281,0	161 369,0
Crédits de campagne	695,0	741,0	601,0
Crédits ordinaires	112 798,0	144 540,0	160 768,0
Crédit à moyen terme	70 855,0	103 136,0	136 914,0
Crédits à long terme	7 574,0	14 186,0	12 608,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>277 345,0</b>	<b>325 431,0</b>	<b>374 309,0</b>
Dépôts des particuliers et des entreprises	221 362,0	249 744,0	283 386,0
Sociétés d'Etat et EPIC	13 186,0	19 306,0	19 981,0
- à vue	8 693,0	11 155,0	10 494,0
- à terme	4 493,0	8 151,0	9 487,0
Particuliers et entreprises privées	208 176,0	230 438,0	263 405,0
- à vue	126 362,0	131 695,0	156 710,0
- à terme	81 814,0	98 743,0	106 695,0
Dépôts des Etats	37 004,0	43 934,0	41 126,0
Crédits de la Banque Centrale	225,0	2 460,0	12 650,0
Autres postes nets	18 754,0	29 293,0	37 147,0
dont fonds propres	36 808,0	47 064,0	59 227,0
Pertes	1 789,0	950,0	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>277 345,0</b>	<b>325 431,0</b>	<b>374 309,0</b>

Source : BCEAO.

## SENEGAL - SITUATION DES BANQUES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	206 878,4	109 196,7	133 227,6
Avoirs extérieurs bruts	373 309,5	328 870,0	355 869,0
Engagements extérieurs	166 431,1	219 673,3	222 641,4
Réserves	253 057,6	258 403,6	377 562,0
Créances sur les Etats	234 408,0	214 218,0	266 958,1
Créances sur l'économie	1 225 011,1	1 434 531,0	1 488 365,9
Crédits à court terme	636 891,1	771 788,0	742 572,9
Crédits de campagne	10 384,0	5 209,8	4 928,0
Crédits ordinaires	626 507,1	766 578,2	737 644,9
Crédit à moyen terme	528 703,0	593 464,0	665 485,0
Crédits à long terme	59 417,0	69 279,0	80 308,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 919 355,1</b>	<b>2 016 349,3</b>	<b>2 266 113,6</b>
Dépôts des particuliers et des entreprises	1 465 123,0	1 517 334,9	1 724 267,7
Sociétés d'Etat et EPIC	58 189,0	70 875,0	81 348,0
- à vue	46 410,0	34 793,0	43 126,0
- à terme	11 779,0	36 082,0	38 222,0
Particuliers et entreprises privées	1 406 934,0	1 446 459,9	1 642 919,7
- à vue	714 182,2	729 082,9	813 650,0
- à terme	692 751,8	717 377,0	829 269,7
Dépôts des Etats	213 059,7	181 120,8	276 279,9
Crédits de la Banque Centrale	46 688,0	107 235,0	34 606,0
Autres postes nets	194 484,4	210 658,6	230 960,0
dont fonds propres	231 171,0	274 437,0	300 667,0
Pertes	1 457,0	1 829,0	3 618,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 919 355,1</b>	<b>2 016 349,3</b>	<b>2 266 113,6</b>

Source : BCEAO.

## TOGO - SITUATION DES BANQUES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	36 580,0	50 014,0	79 495,0
Avoirs extérieurs bruts	85 867,0	113 199,0	138 172,0
Engagements extérieurs	49 287,0	63 185,0	58 677,0
Réserves	27 643,0	56 043,0	63 658,0
Créances sur les Etats	53 284,0	134 012,0	130 445,0
Créances sur l'économie	254 736,0	242 949,0	294 702,0
Crédits à court terme	151 939,0	150 788,0	165 141,0
Crédits de campagne	474,0		17,0
Crédits ordinaires	151 465,0	150 788,0	165 124,0
Crédit à moyen terme	100 184,0	87 716,0	119 747,0
Crédits à long terme	2 613,0	4 445,0	9 814,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>372 243,0</b>	<b>483 018,0</b>	<b>568 300,0</b>
Dépôts des particuliers et des entreprises	321 743,0	396 352,0	468 253,0
Sociétés d'Etat et EPIC	43 289,0	53 968,0	54 529,0
- à vue	18 856,0	36 872,0	19 999,0
- à terme	24 433,0	17 096,0	34 530,0
Particuliers et entreprises privées	278 454,0	342 384,0	413 724,0
- à vue	131 836,0	163 939,0	204 480,0
- à terme	146 618,0	178 445,0	209 244,0
Dépôts des Etats	40 818,0	44 651,0	57 116,0
Crédits de la Banque Centrale	900,0	12 741,0	14 050,0
Autres postes nets	8 782,0	29 274,0	28 881,0
dont fonds propres	51 711,0	76 556,0	79 340,0
Pertes		15,0	1 169,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>372 243,0</b>	<b>483 018,0</b>	<b>568 300,0</b>

Source : BCEAO.

## UMOA - POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	525 919,7	574 033,6	805 519,1
Billets et monnaies	18 049,5	17 733,0	16 689,5
Dépôts à la Banque Centrale	507 870,2	556 300,6	788 829,6
Dépôts dans les banques	989 915,7	1 053 781,5	1 130 196,8
Dépôts	989 915,7	1 053 781,5	1 130 196,8
Autres			
Obligations cautionnées	16 503,2	16 352,3	12 142,4
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>1 532 338,6</b>	<b>1 644 167,4</b>	<b>1 947 858,3</b>
Concours de la Banque Centrale	446 233,3	507 864,3	1 119 749,8
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	285 773,3	269 629,5	251 635,1
Compte courant postal	1,2	2,0	1,5
Titres d'Etat	5 227,3	5 089,8	458 148,4
Concours du FMI	155 231,5	233 143,0	409 964,8
Concours des banques	1 407 812,3	1 485 378,0	1 801 743,1
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	60 862,5	52 047,9	59 927,1
Dépôts en CNE	49 479,3	52 075,6	59 040,6
Autres Concours	49 580,2	51 920,9	43 445,7
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>2 013 967,6</b>	<b>2 149 286,7</b>	<b>3 083 906,3</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>481 629,0</b>	<b>505 119,3</b>	<b>1 136 048,0</b>

Source : BCEAO.

## BENIN - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	180 946,1	126 877,1	153 531,8
Billets et monnaies	3 115,5	3 115,5	
Dépôts à la Banque Centrale	177 830,6	123 761,6	153 531,8
Dépôts dans les banques	171 449,0	220 819,0	175 760,0
Dépôts	171 449,0	220 819,0	175 760,0
Autres			
Obligations cautionnées			
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>352 395,1</b>	<b>347 696,1</b>	<b>329 291,8</b>
Concours de la Banque Centrale	1 990,7	10 128,3	50 248,5
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16			
Compte courant postal			
Titres d'Etat			32 772,2
Concours du FMI	1 990,7	10 128,3	17 476,3
Concours des banques	49 821,0	146 603,0	170 939,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	12 634,0	8 875,6	8 890,2
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>64 445,7</b>	<b>165 606,9</b>	<b>230 077,7</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>-287 949,4</b>	<b>-182 089,2</b>	<b>-99 214,1</b>

Source : BCEAO.

## BURKINA - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	107 789,6	65 419,2	137 223,9
Billets et monnaies	1 721,5	2 708,4	2 323,4
Dépôts à la Banque Centrale	106 068,1	62 710,8	134 900,5
Dépôts dans les banques	122 624,0	146 301,0	123 699,0
Dépôts	57 143,0	57 143,0	57 143,0
Autres			
Obligations cautionnées	352,5	276,1	97,2
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>230 766,1</b>	<b>211 996,3</b>	<b>261 020,1</b>
Concours de la Banque Centrale	37 609,8	42 289,6	95 701,2
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	19 357,8	15 900,9	12 339,1
Compte courant postal	0,8	0,8	0,9
Titres d'Etat			31 872,2
Concours du FMI	18 251,2	26 387,9	51 489,0
Concours des banques	46 374,0	53 095,0	71 350,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	3 469,1	4 838,6	5 479,8
Dépôts en CNE	49 479,3	52 075,6	59 040,6
Autres Concours			
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>136 932,2</b>	<b>152 298,8</b>	<b>231 571,6</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>-93 833,9</b>	<b>-59 697,5</b>	<b>-29 448,5</b>

Source : BCEAO.

## COTE D'IVOIRE - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	62 320,4	23 575,6	54 498,4
Billets et monnaies	1 582,4	873,8	1 994,5
Dépôts à la Banque Centrale	60 738,0	22 701,8	52 503,9
Dépôts dans les banques	193 792,0	173 518,7	163 590,9
Dépôts	193 792,0	173 518,7	163 590,9
Autres			
Obligations cautionnées	10 118,7	10 371,8	7 740,8
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>266 231,1</b>	<b>207 466,1</b>	<b>225 830,1</b>
Concours de la Banque Centrale	256 122,1	259 745,4	506 118,7
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	164 095,3	164 095,3	164 095,3
Compte courant postal	0,1	0,9	0,3
Titres d'Etat			172 173,3
Concours du FMI	92 026,7	95 649,2	169 849,8
Concours des banques	423 938,3	329 495,0	319 457,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	16 910,0	17 870,2	22 147,6
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>696 970,4</b>	<b>607 110,6</b>	<b>847 723,3</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>430 739,3</b>	<b>399 644,5</b>	<b>621 893,2</b>

Source : BCEAO.

## GUINEE-BISSAU - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	174,6	2 457,2	19 349,6
Billets et monnaies		879,2	879,2
Dépôts à la Banque Centrale	174,6	1 578,0	18 470,4
Dépôts dans les banques	7 927,0	7 106,0	7 320,0
Dépôts	7 927,0	7 106,0	7 320,0
Autres			
Obligations cautionnées		309,1	309,1
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>8 101,6</b>	<b>9 872,3</b>	<b>26 978,7</b>
Concours de la Banque Centrale	9 582,9	10 584,1	18 355,6
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	1 361,5	1 170,0	1 105,2
Compte courant postal			
Titres d'Etat	5 227,3	5 089,8	12 573,2
Concours du FMI	2 994,1	4 324,3	4 677,2
Concours des banques	8 743,0	8 417,0	5 931,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises			
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>18 325,9</b>	<b>19 001,1</b>	<b>24 286,6</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>10 224,3</b>	<b>9 128,8</b>	<b>-2 692,1</b>

Source : BCEAO.

## MALI - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	19 279,4	22 587,6	190 194,7
Billets et monnaies	6 812,2	6 374,1	6 374,1
Dépôts à la Banque Centrale	12 467,2	16 213,5	183 820,6
Dépôts dans les banques	190 069,0	225 035,0	267 214,0
Dépôts	190 069,0	225 035,0	267 214,0
Autres			
Obligations cautionnées	460,0	61,3	61,3
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>209 808,4</b>	<b>247 683,9</b>	<b>457 470,0</b>
Concours de la Banque Centrale	19 135,3	29 297,8	77 746,6
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	13 060,4	10 728,1	8 325,0
Compte courant postal			
Titres d'Etat			49 396,6
Concours du FMI	6 074,9	18 569,7	20 025,0
Concours des banques	67 128,0	63 355,0	92 019,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises			
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>86 263,3</b>	<b>92 652,8</b>	<b>169 765,6</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>-123 545,1</b>	<b>-155 031,1</b>	<b>-287 704,4</b>

Source : BCEAO.

## NIGER - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	83 968,4	154 182,1	74 324,5
Billets et monnaies	1 058,2	1 007,4	830,5
Dépôts à la Banque Centrale	82 910,2	153 174,7	73 494,0
Dépôts dans les banques	37 004,0	43 934,0	41 126,0
Dépôts	37 004,0	43 934,0	41 126,0
Autres			
Obligations cautionnées			
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>120 972,4</b>	<b>198 116,1</b>	<b>115 450,5</b>
Concours de la Banque Centrale	53 317,9	58 071,3	93 317,1
Escompte d'obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0
Concours article 16	33 741,7	33 249,8	31 249,8
Compte courant postal			
Titres d'Etat			34 837,0
Concours du FMI	19 576,2	24 821,5	27 230,3
Concours des banques	16 440,0	23 660,0	20 782,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	1 381,3	1 542,8	1 737,0
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>71 139,2</b>	<b>83 274,1</b>	<b>115 836,1</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>-49 833,2</b>	<b>-114 842,0</b>	<b>385,6</b>

Source : BCEAO.

SENEGAL - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	49 926,5	130 624,9	119 861,6
Billets et monnaies	3 208,9	1 582,7	2 830,8
Dépôts à la Banque Centrale	46 717,6	129 042,2	117 030,8
Dépôts dans les banques	213 059,7	181 120,8	276 279,9
Dépôts	213 059,7	181 120,8	276 279,9
Autres			
Obligations cautionnées	5 242,8	5 019,8	3 625,8
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>268 229,0</b>	<b>316 765,5</b>	<b>399 767,3</b>
Concours de la Banque Centrale	54 765,3	64 929,7	189 548,9
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	41 340,6	33 958,1	26 351,5
Compte courant postal			
Titres d'Etat			85 663,1
Concours du FMI	13 424,7	30 971,6	77 534,3
Concours des banques	234 408,0	214 218,0	266 958,1
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	22 657,0	13 864,1	14 633,7
Dépôts en CNE			
Autres Concours	49 580,2	51 920,9	43 445,7
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>361 410,5</b>	<b>344 932,7</b>	<b>514 586,4</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>93 181,5</b>	<b>28 167,2</b>	<b>114 819,1</b>

Source : BCEAO.

TOGO - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	21 514,7	48 309,9	56 534,6
Billets et monnaies	550,8	1 191,9	1 457,0
Dépôts à la Banque Centrale	20 963,9	47 118,0	55 077,6
Dépôts dans les banques	40 818,0	44 651,0	57 116,0
Dépôts	40 818,0	44 651,0	57 116,0
Autres			
Obligations cautionnées	329,2	314,2	308,2
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>62 661,9</b>	<b>93 275,1</b>	<b>113 958,8</b>
Concours de la Banque Centrale	13 709,3	32 818,1	88 713,2
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	12 816,0	10 527,3	8 169,2
Compte courant postal	0,3	0,3	0,3
Titres d'Etat			38 860,8
Concours du FMI	893,0	22 290,5	41 682,9
Concours des banques	53 284,0	134 012,0	130 445,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	3 811,1	5 056,6	7 038,8
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>70 804,4</b>	<b>171 886,7</b>	<b>226 197,0</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>8 142,5</b>	<b>78 611,6</b>	<b>112 238,2</b>

Source : BCEAO.



## UMOA - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	2 490 409,8	2 815 870,0	3 336 049,7
Dépôts à terme	1 252 920,5	1 441 181,0	1 779 290,7
Comptes à régime spécial	1 237 489,3	1 374 689,0	1 556 759,0
Comptes sur livret	1 086 544,8	1 207 010,2	1 366 874,1
Comptes d'épargne logement	97 742,8	108 579,0	122 958,3
Autres comptes d'épargne	53 201,7	59 099,9	66 926,6
Dépôts en caisse d'épargne	171 045,3	647 163,3	64 269,7
<b>TOTAL</b>	<b>2 661 455,1</b>	<b>3 463 033,3</b>	<b>3 400 319,4</b>
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	31,3	37,1	31,9

Source : BCEAO.

## BENIN - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	242 102,0	299 947,0	375 095,0
Dépôts à terme	160 068,0	192 737,0	254 234,0
Comptes à régime spécial	82 034,0	107 210,0	120 861,0
Comptes sur livret	72 025,9	94 130,4	106 116,0
Comptes d'épargne logement	6 480,7	8 469,6	9 548,0
Autres comptes d'épargne	3 527,5	4 610,0	5 197,0
Dépôts en caisse d'épargne	34 505,5	40 225,9	
<b>TOTAL</b>	<b>276 607,5</b>	<b>340 172,9</b>	<b>375 095,0</b>
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	31,8	30,7	31,5

Source : BCEAO.

## BURKINA - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	243 421,0	294 790,0	345 338,0
Dépôts à terme	140 869,0	178 044,0	205 847,0
Comptes à régime spécial	102 552,0	116 746,0	139 491,0
Comptes sur livret	90 069,8	102 536,2	122 512,8
Comptes d'épargne logement	8 082,8	9 201,5	10 994,2
Autres comptes d'épargne	4 399,4	5 008,3	5 984,0
Dépôts en caisse d'épargne	50 444,6	52 075,6	
<b>TOTAL</b>	<b>293 865,6</b>	<b>346 865,6</b>	<b>345 338,0</b>
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	36,1	38,1	31,2

Source : BCEAO.

## COTE D'IVOIRE - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	806 739,0	967 706,0	1 138 777,0
Dépôts à terme	399 235,0	505 917,0	592 942,0
Comptes à régime spécial	407 504,0	461 789,0	545 835,0
Comptes sur livret	357 788,5	405 450,7	479 243,1
Comptes d'épargne logement	32 192,8	36 481,3	43 121,0
Autres comptes d'épargne	17 522,7	19 856,9	23 470,9
Dépôts en caisse d'épargne	55 027,5	532 208,8	55 703,4
<b>TOTAL</b>	<b>861 766,5</b>	<b>1 499 914,8</b>	<b>1 194 480,4</b>
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	30,4	50,0	34,0

Source : BCEAO.

## GUINEE-BISSAU - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	5 367,0	8 462,0	7 807,0
Dépôts à terme	4 824,0	7 249,0	5 835,0
Comptes à régime spécial	543,0	1 213,0	1 972,0
Comptes sur livret	476,8	1 065,0	1 731,4
Comptes d'épargne logement	42,9	95,8	155,8
Autres comptes d'épargne	23,3	52,2	84,8
Dépôts en caisse d'épargne			
<b>TOTAL</b>	<b>5 367,0</b>	<b>8 462,0</b>	<b>7 807,0</b>
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	7,8	9,5	8,2

Source : BCEAO.

## MALI - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	272 597,0	250 400,0	324 311,0
Dépôts à terme	111 181,0	97 003,0	156 514,0
Comptes à régime spécial	161 416,0	153 397,0	167 797,0
Comptes sur livret	141 723,2	134 682,6	147 325,8
Comptes d'épargne logement	12 751,9	12 118,4	13 256,0
Autres comptes d'épargne	6 940,9	6 596,1	7 215,3
Dépôts en caisse d'épargne			
<b>TOTAL</b>	<b>272 597,0</b>	<b>250 400,0</b>	<b>324 311,0</b>
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	26,8	24,4	27,7

Source : BCEAO.

## NIGER - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	81 814,0	98 743,0	106 695,0
Dépôts à terme	47 295,0	56 120,0	57 323,0
Comptes à régime spécial	34 519,0	42 623,0	49 372,0
Comptes sur livret	30 307,7	37 423,0	43 348,6
Comptes d'épargne logement	2 727,0	3 367,2	3 900,4
Autres comptes d'épargne	1 484,3	1 832,8	2 123,0
Dépôts en caisse d'épargne	1 381,3	1 542,8	1 737,0
<b>TOTAL</b>	<b>83 195,3</b>	<b>100 285,8</b>	<b>108 432,0</b>
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	23,4	25,1	22,9

Source : BCEAO.

## SENEGAL - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	691 751,8	717 377,0	829 269,7
Dépôts à terme	320 700,5	332 306,0	418 883,7
Comptes à régime spécial	371 051,3	385 071,0	410 386,0
Comptes sur livret	325 783,0	338 092,3	360 318,9
Comptes d'épargne logement	29 313,1	30 420,6	32 420,5
Autres comptes d'épargne	15 955,2	16 558,1	17 646,6
Dépôts en caisse d'épargne	22 657,0	13 864,1	
<b>TOTAL</b>	<b>714 408,8</b>	<b>731 241,1</b>	<b>829 269,7</b>
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	36,2	36,4	37,1

Source : BCEAO.

## TOGO - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	146 618,0	178 445,0	208 757,0
Dépôts à terme	68 748,0	71 805,0	87 712,0
Comptes à régime spécial	77 870,0	106 640,0	121 045,0
Comptes sur livret	68 369,9	93 629,9	106 277,5
Comptes d'épargne logement	6 151,7	8 424,6	9 562,6
Autres comptes d'épargne	3 348,4	4 585,5	5 204,9
Dépôts en caisse d'épargne	7 029,4	7 246,1	6 829,3
<b>TOTAL</b>	<b>153 647,4</b>	<b>185 691,1</b>	<b>215 586,3</b>
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	34,2	34,9	35,0

Source : BCEAO.

UMOA - BASE MONETAIRE

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	3 641 477,5	4 083 512,4	4 689 524,5
Circulation fiduciaire	2 540 825,5	2 776 410,9	3 118 247,7
Réserves des banques	913 394,9	1 064 251,1	1 332 179,0
Autres dépôts	187 257,1	242 850,4	239 097,8
Contrepartie de la base monétaire	3 641 477,5	4 083 512,4	4 689 524,5
Avoirs extérieurs nets	4 492 485,3	4 670 945,4	5 171 836,5
Position nette du gouvernement	-30 106,2	-14 248,4	357 676,4
Concours aux banques et établi. financiers	128 612,0	365 996,1	334 816,0
Autres postes nets	-949 513,6	-939 180,7	-1 174 804,4
Masse monétaire	8 511 486,4	9 327 190,0	10 653 338,5
Multiplicateur	2,3	2,3	2,3
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	29,9	29,8	29,3
Dépôts en banque	68,9	69,1	69,6
Dépôts en CCP	0,7	0,6	0,6
Dépôts en CNE	0,6	0,6	0,6
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

## BENIN - BASE MONETAIRE

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	357 601,8	527 444,0	504 845,4
Circulation fiduciaire	238 907,1	361 567,1	339 655,8
Réserves des banques	118 039,3	164 248,9	164 706,2
Autres dépôts	655,4	1 628,0	483,4
Contrepartie de la base monétaire	357 601,8	527 444,0	504 845,4
Avoirs extérieurs nets	521 275,3	570 778,3	484 069,8
Position nette du gouvernement	-178 955,4	-116 748,8	-103 283,3
Concours aux banques et établi. financiers	15 286,0	75 396,0	124 100,0
Autres postes nets	-4,1	-1 981,5	-41,1
Masse monétaire	869 413,5	1 106 469,7	1 188 933,4
Multiplicateur	2,4	2,1	2,4
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	27,5	32,7	28,6
Dépôts en banque	71,1	66,5	70,7
Dépôts en CCP	1,5	0,8	0,7
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

## BURKINA - BASE MONETAIRE

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	291 304,2	334 679,0	392 447,4
Circulation fiduciaire	202 444,5	213 595,9	251 750,7
Réserves des banques	86 757,5	119 205,5	138 848,0
Autres dépôts	2 102,2	1 877,6	1 848,7
Contrepartie de la base monétaire	291 304,2	334 679,0	392 447,4
Avoirs extérieurs nets	354 964,6	315 622,6	385 795,5
Position nette du gouvernement	-70 179,8	-23 129,6	-41 522,7
Concours aux banques et établi. financiers	6 390,0	45 587,5	72 460,0
Autres postes nets	129,4	-3 401,5	-24 285,4
Masse monétaire	813 193,1	910 624,7	1 107 129,8
Multiplicateur	2,8	2,7	2,8
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	24,9	23,5	22,7
Dépôts en banque	68,6	70,3	71,4
Dépôts en CCP	0,4	0,5	0,5
Dépôts en CNE	6,1	5,7	5,3
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

## COTE D'IVOIRE - BASE MONETAIRE

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	1 254 457,9	1 302 740,0	1 619 937,5
Circulation fiduciaire	1 043 403,7	1 078 708,2	1 343 244,6
Réserves des banques	189 844,1	215 433,0	267 996,1
Autres dépôts	21 210,1	8 598,8	8 696,8
Contrepartie de la base monétaire	1 254 457,9	1 302 740,0	1 619 937,5
Avoirs extérieurs nets	994 220,8	950 337,8	1 082 475,3
Position nette du gouvernement	193 801,7	236 169,8	451 620,3
Concours aux banques et établi. financiers	52 097,0	95 715,0	57 986,0
Autres postes nets	14 338,4	20 517,4	27 855,9
Masse monétaire	2 836 589,8	2 997 393,5	3 511 786,1
Multiplicateur	2,3	2,3	2,2
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	36,8	36,0	38,2
Dépôts en banque	62,6	63,4	61,1
Dépôts en CCP	0,6	0,6	0,6
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,1	0,1

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

## GUINEE-BISSAU - BASE MONETAIRE

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	53 777,7	62 230,9	63 451,9
Circulation fiduciaire	43 452,3	53 320,2	56 318,1
Réserves des banques	10 223,0	8 724,0	6 819,4
Autres dépôts	102,4	186,7	314,4
Contrepartie de la base monétaire	53 777,7	62 230,9	63 451,9
Avoirs extérieurs nets	44 421,9	53 038,8	61 418,9
Position nette du gouvernement	9 408,3	8 126,9	-994,0
Concours aux banques et établi. financiers		1 000,0	2 793,0
Autres postes nets	-52,5	65,2	234,0
Masse monétaire	68 875,7	89 168,9	95 289,5
Multiplicateur	1,3	1,4	1,5
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	63,1	59,8	59,1
Dépôts en banque	36,9	40,2	40,9
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,4	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

## MALI - BASE MONETAIRE

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	467 514,3	492 300,2	542 119,0
Circulation fiduciaire	323 884,4	318 280,8	304 559,3
Réserves des banques	143 227,0	173 641,7	237 198,2
Autres dépôts	402,9	377,7	361,5
Contrepartie de la base monétaire	467 514,3	492 300,2	542 119,0
Avoirs extérieurs nets	460 540,3	467 056,9	638 333,7
Position nette du gouvernement	-144,1	6 710,2	-112 448,1
Concours aux banques et établi. financiers	7 026,0	22 284,0	16 171,0
Autres postes nets	92,1	-3 750,9	62,4
Masse monétaire	1 018 265,3	1 024 838,5	1 172 726,8
Multiplicateur	2,2	2,1	2,2
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	31,8	31,1	26,0
Dépôts en banque	68,2	68,9	74,0
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,3

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

## NIGER - BASE MONETAIRE

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	205 538,9	202 411,5	260 451,3
Circulation fiduciaire	133 323,7	147 682,0	187 876,9
Réserves des banques	72 053,0	54 490,1	72 434,8
Autres dépôts	162,2	239,4	139,6
Contrepartie de la base monétaire	205 538,9	202 411,5	260 451,3
Avoirs extérieurs nets	234 095,5	297 259,2	224 190,2
Position nette du gouvernement	-30 650,5	-96 110,8	18 992,6
Concours aux banques et établi. financiers	225,0	2 460,0	12 650,0
Autres postes nets	1 868,9	-1 196,9	4 618,5
Masse monétaire	356 229,2	399 208,2	473 139,5
Multiplicateur	1,7	2,0	1,8
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	37,4	37,0	39,7
Dépôts en banque	62,2	62,6	59,9
Dépôts en CCP	0,4	0,4	0,4
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,3	0,2	0,3

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

SENEGAL - BASE MONETAIRE

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	745 734,0	745 365,6	873 267,5
Circulation fiduciaire	483 607,6	474 308,5	494 798,4
Réserves des banques	261 524,3	269 940,7	377 562,0
Autres dépôts	602,1	1 116,4	907,1
Contrepartie de la base monétaire	745 734,0	745 365,6	873 267,5
Avoirs extérieurs nets	644 283,5	653 086,4	725 330,9
Position nette du gouvernement	54 419,0	-13 774,3	113 133,0
Concours aux banques et établi. financiers	46 688,0	107 235,4	34 606,0
Autres postes nets	343,5	-1 181,9	197,6
Masse monétaire	1 971 989,7	2 006 623,9	2 234 606,9
Multiplicateur	2,6	2,7	2,6
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	24,5	23,6	22,1
Dépôts en banque	74,3	75,7	77,2
Dépôts en CCP	1,1	0,7	0,7
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

TOGO - BASE MONETAIRE

	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	155 657,4	188 556,4	208 012,0
Circulation fiduciaire	121 950,5	129 179,8	140 275,5
Réserves des banques	31 726,7	58 567,2	66 614,3
Autres dépôts	1 980,2	809,4	1 122,2
Contrepartie de la base monétaire	155 657,4	188 556,4	208 012,0
Avoirs extérieurs nets	162 476,9	188 500,3	161 722,1
Position nette du gouvernement	-7 805,4	-15 491,8	32 178,6
Concours aux banques et établi. financiers	900,0	16 318,2	14 050,0
Autres postes nets	85,9	-770,3	61,3
Masse monétaire	449 484,8	531 397,8	616 689,5
Multiplicateur	2,9	2,8	3,0
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	27,1	24,3	22,7
Dépôts en banque	72,0	74,7	76,1
Dépôts en CCP	0,8	1,0	1,1
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,1	0,1

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.



## U.M.O.A. - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	95 470	281 207	117 677
- Agriculture, chasse	77 335	264 693	97 186
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	18 135	16 514	20 491
Industries extractives	26 706	26 155	28 617
- Pétrole brut et gaz naturel	2 627	2 492	7 113
- Autres	24 079	23 663	21 504
Industries manufacturières	680 152	716 308	715 767
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	259 023	248 490	290 827
- Textiles, habillement, cuir	50 948	43 931	36 012
- Industries chimiques	219 248	254 784	256 165
- Autres	150 933	169 103	135 792
Electricité, gaz, eau	85 976	67 986	83 198
Bâtiment, travaux publics	151 070	170 696	243 202
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	1 377 834	1 340 949	1 495 076
- Commerce de gros	1 137 886	1 088 007	1 180 375
- Commerce de détail	220 394	233 079	293 426
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	19 554	19 863	21 276
Transports, entrepôts et communications	303 183	340 254	370 955
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	162 957	165 122	222 103
- Etablissements financiers, assurances	58 840	59 232	65 045
- Affaires immobilières, services aux entreprises	104 117	105 890	157 058
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	305 516	454 144	463 107
- Services divers fournis à la collectivité	28 365	27 346	45 524
- Prêts aux particuliers	64 804	150 188	104 276
- Autres	212 347	276 610	313 307
TOTAL	3 188 864	3 562 821	3 739 701

Source : BCEAO.

## U.M.O.A. - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	21 697	103 409	38 256
- Agriculture, chasse	19 261	97 576	32 601
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	2 436	5 833	5 655
Industries extractives	30 757	18 073	37 940
- Pétrole brut et gaz naturel	6 344	3 669	14 579
- Autres	24 413	14 404	23 361
Industries manufacturières	157 629	151 013	260 303
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	49 363	46 763	78 181
- Textiles, habillement, cuir	23 650	10 390	17 655
- Industries chimiques	40 275	26 560	63 385
- Autres	44 341	67 300	101 082
Electricité, gaz, eau	64 647	54 044	78 160
Bâtiment, travaux publics	26 097	31 373	37 052
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	237 944	281 195	310 400
- Commerce de gros	157 003	183 935	214 134
- Commerce de détail	56 516	64 311	59 084
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	24 425	32 949	37 183
Transports, entrepôts et communications	170 554	214 656	347 827
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	61 229	59 435	92 728
- Etablissements financiers, assurances	18 632	12 196	14 709
- Affaires immobilières, services aux entreprises	42 597	47 239	78 019
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	219 650	336 482	455 409
- Services divers fournis à la collectivité	23 432	31 209	82 976
- Prêts aux particuliers	127 403	198 795	228 908
- Autres	68 815	106 478	143 525
TOTAL	990 204	1 249 680	1 658 075

Source : BCEAO.

## BENIN - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2007	2008	2009*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	7 526	7 857	13 341
- Agriculture, chasse	7 295	7 626	13 094
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	231	231	247
Industries extractives	62	8	84
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	71
- Autres	62	8	13
Industries manufacturières	39 545	29 789	42 697
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	16 406	11 527	23 665
- Textiles, habillement, cuir	7 660	4 152	3 016
- Industries chimiques	4 604	2 745	4 686
- Autres	10 875	11 365	11 330
Electricité, gaz, eau	7 409	4 259	3 247
Bâtiment, travaux publics	17 150	36 590	40 641
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	185 083	232 136	229 950
- Commerce de gros	153 818	190 806	179 958
- Commerce de détail	27 533	38 796	46 954
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	3732	2 534	3 038
Transports, entrepôts et communications	12 628	10 815	27 234
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	19 652	23 675	21 613
- Etablissements financiers, assurances	17 494	19 169	17 101
- Affaires immobilières, services aux entreprises	2 158	4 506	4 512
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	60 841	92 692	152 423
- Services divers fournis à la collectivité	2 096	3 716	5 798
- Prêts aux particuliers	6 900	10 578	10 838
- Autres	51 845	78 398	135 787
TOTAL	349 896	437 821	531 230

Source : BCEAO.

\* : Données à fin novembre.

## BENIN - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2007	2008	2009*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	43	79	3 428
- Agriculture, chasse	43	69	3 331
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	0	10	97
Industries extractives	0	0	0
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	0	0	0
Industries manufacturières	28 518	21 977	16 977
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	6 258	8 736	6 825
- Textiles, habillement, cuir	18 628	7 542	6 817
- Industries chimiques	8	104	505
- Autres	3 624	5 595	2 830
Electricité, gaz, eau	109	10 763	6 452
Bâtiment, travaux publics	1 985	2 504	3 361
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	38 069	47 260	71 079
- Commerce de gros	29 214	34 061	54 110
- Commerce de détail	7 402	9 394	12 000
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1453	3 805	4 969
Transports, entrepôts et communications	14 634	36 402	57 089
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	8 688	5 607	4 653
- Etablissements financiers, assurances	7 725	4 085	3 681
- Affaires immobilières, services aux entreprises	963	1 522	972
Services fournis à la collec., serv. Soc. et pers.	25 804	58 407	103 837
- Services divers fournis à la collectivité	10294	18 745	26 926
- Prêts aux particuliers	9 090	18 756	23 666
- Autres	6 420	20 906	53 245
TOTAL	117 850	182 999	266 876

Source : BCEAO.

\* : Données à fin novembre.

## BURKINA - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2007*	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	11 903	189 293	21 450
- Agriculture, chasse	11 709	189 257	20 935
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	194	36	515
Industries extractives	2	844	2 561
- Pétrole brut et gaz naturel	0	10	155
- Autres	2	834	2 406
Industries manufacturières	42 574	17 443	50 495
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	19 298	914	21 306
- Textiles, habillement, cuir	4 515	7 697	4 023
- Industries chimiques	4 050	5 398	9 210
- Autres	14 711	3 434	15 956
Electricité, gaz, eau	979	218	5 344
Bâtiment, travaux publics	27 641	23 152	62 489
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	172 086	117 638	180 706
- Commerce de gros	138 312	82 135	140 683
- Commerce de détail	32 795	33 601	37 982
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	979	1 902	2 041
Transports, entrepôts et communications	15 297	34 377	44 315
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	4 360	5 406	17 383
- Etablissements financiers, assurances	2031	2 724	2 376
- Affaires immobilières, services aux entreprises	2 329	2 682	15 007
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	38 638	144 098	57 837
- Services divers fournis à la collectivité	1581	2 306	2 942
- Prêts aux particuliers	8 355	84 860	24 568
- Autres	28 702	56 932	30 327
TOTAL	313 480	532 469	442 580

Source : BCEAO.

\* : Données au 30.06.2007.

## BURKINA - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2007*	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	804	74 708	4 464
- Agriculture, chasse	804	74 267	4 464
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	0	441	0
Industries extractives	0	0	2 726
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	2 561
- Autres	0	0	165
Industries manufacturières	16 857	2 336	19 911
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	10 068	247	10 489
- Textiles, habillement, cuir	2 034	0	2 145
- Industries chimiques	1 783	164	3 791
- Autres	2 972	1 925	3 486
Electricité, gaz, eau	2 715	42	3 817
Bâtiment, travaux publics	3 621	3 286	8 163
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	44 531	53 845	50 112
- Commerce de gros	34 257	37 689	39 869
- Commerce de détail	9 565	16 124	7 548
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	709	32	2 695
Transports, entrepôts et communications	18 128	4 967	30 727
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	1 091	554	7 597
- Etablissements financiers, assurances	472	0	646
- Affaires immobilières, services aux entreprises	619	554	6 951
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	20 890	54 339	68 333
- Services divers fournis à la collectivité	3 837	457	5 920
- Prêts aux particuliers	7 110	38 068	37 202
- Autres	9 943	15 814	25 211
TOTAL	108 637	194 077	195 850

Source : BCEAO.

\* : Données au 30.06.2007.

## COTE D'IVOIRE - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	22 044	13 499	32 228
- Agriculture, chasse	18 749	10 631	24 774
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	3 295	2 868	7 454
Industries extractives	3 643	4 328	8 784
- Pétrole brut et gaz naturel	2 627	2 432	6 877
- Autres	1 016	1 896	1 907
Industries manufacturières	315 036	413 416	362 889
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	154 062	172 442	172 688
- Textiles, habillement, cuir	12 435	17 159	16 269
- Industries chimiques	85 035	140 296	134 755
- Autres	63 504	83 519	39 177
Electricité, gaz, eau	39 065	29 195	33 206
Bâtiment, travaux publics	19 879	20 717	40 993
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	500 863	439 078	484 045
- Commerce de gros	469 649	400 104	431 733
- Commerce de détail	29 071	36 935	50 163
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	2 143	2 039	2 149
Transports, entrepôts et communications	136 156	123 489	170 596
Assurances, aff. Immob., serv. aux entreprises	36 712	35 107	51 787
- Etablissements financiers, assurances	11 724	6 488	6 602
- Affaires immobilières, services aux entreprises	24 988	28 619	45 185
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	34 998	41 428	45 574
- Services divers fournis à la collectivité	7 665	6 157	17 884
- Prêts aux particuliers	13 926	13 732	13 976
- Autres	13 407	21 539	13 714
TOTAL	1 108 396	1 120 257	1 230 102

Source : BCEAO.

## COTE D'IVOIRE - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	15 137	20 973	22 471
- Agriculture, chasse	15 128	17 130	18 368
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	9	3 843	4 103
Industries extractives	6 572	3 811	12 018
- Pétrole brut et gaz naturel	6 344	3 669	12 018
- Autres	228	142	0
Industries manufacturières	47 724	39 401	88 581
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	15 730	15 943	32 143
- Textiles, habillement, cuir	841	1 033	6 208
- Industries chimiques	17 433	10 207	19 984
- Autres	13 720	12 218	30 246
Electricité, gaz, eau	21 177	13 745	32 788
Bâtiment, travaux publics	675	5 496	7 970
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	37 193	41 563	60 277
- Commerce de gros	32 215	35 830	51 253
- Commerce de détail	4 667	5 675	8 680
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	311	58	344
Transports, entrepôts et communications	51 403	62 264	125 117
Assurances, aff. Immob, serv. aux entreprises	10 516	9 528	19 468
- Etablissements financiers, assurances	3 982	1 321	4 346
- Affaires immobilières, services aux entreprises	6 534	8 207	15 122
Services fournis à la collec., serv. soc. et pers.	15 021	19 607	33 561
- Services divers fournis à la collectivité	643	647	11 661
- Prêts aux particuliers	10 444	12 330	19 387
- Autres	3 934	6 630	2 513
TOTAL	205 418	216 388	402 251

Source : BCEAO.

## GUINEE-BISSAU - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2007	2008	2009*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	19	114	326
- Agriculture, chasse	10	114	317
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	9	0	9
Industries extractives	0	0	0
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	0	0	0
Industries manufacturières	138	236	1 182
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	108	176	1 041
- Textiles, habillement, cuir	0	58	141
- Industries chimiques	0	2	0
- Autres	30	0	0
Electricité, gaz, eau	0	294	315
Bâtiment, travaux publics	167	226	63
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	1 206	3 056	5 840
- Commerce de gros	1 054	2 957	5 717
- Commerce de détail	123	73	109
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	29	26	15
Transports, entrepôts et communications	0	311	0
Assurances, aff.i. immob., serv. aux entreprises	44	71	75
- Etablissements financiers, assurances	9	12	12
- Affaires immobilières, service aux entreprises	35	59	63
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	476	737	1 793
- Services divers fournis à la collectivité	0	0	0
- Prêts aux particuliers	427	557	1 126
- Autres	49	180	667
TOTAL	2 050	5 045	9 593

Source : BCEAO.

\* : Données à fin septembre.

## GUINEE-BISSAU - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2007	2008	2009*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	30	28	0
- Agriculture, chasse	30	28	0
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	0	0	0
Industries extractives	0	0	0
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	0	0	0
Industries manufacturières	0	30	23
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	0	0	0
- Textiles, habillement, cuir	0	0	0
- Industries chimiques	0	0	0
- Autres	0	30	23
Electricité, gaz, eau	0	0	0
Bâtiment, travaux publics	2	291	242
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	91	247	923
- Commerce de gros	27	185	690
- Commerce de détail	56	56	121
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	8	6	113
Transports, entrepôts et communications	0	0	0
Assurances, aff.i. immob., serv. aux entreprises	0	0	105
- Etablissements financiers, assurances	0	0	0
- Affaires immobilières, service aux entreprises	0	0	105
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	510	1 006	1 106
- Services divers fournis à la collectivité	0	0	0
- Prêts aux particuliers	510	1 006	1 106
- Autres	0	0	0
TOTAL	633	1 602	2 399

Source : BCEAO.

\* : Données à fin septembre.

## MALI - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2007	2008	2009*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	29 889	41 437	23 716
- Agriculture, chasse	29 889	41 437	23 716
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	0	0	0
Industries extractives	2 075	543	811
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	2 075	543	811
Industries manufacturières	26 227	20 380	21 114
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	12 098	9 995	11 709
- Textiles, habillement, cuir	745	1 872	698
- Industries chimiques	7 039	2 730	2 839
- Autres	6 345	5 783	5 868
Electricité, gaz, eau	13 081	10 040	15 294
Bâtiment, travaux publics	6 791	4 703	6 358
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	145 163	108 567	140 734
- Commerce de gros	102 220	80 902	97 447
- Commerce de détail	42 071	26 603	40 897
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	872	1 062	2 390
Transports, entrepôts et communications	39 440	27 581	33 718
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	35 719	34 188	53 765
- Etablissements financiers, assurances	9 508	9 402	11 307
- Affaires immobilières, services aux entreprises	26 211	24 786	42 458
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	14 768	14 632	23 917
- Services divers fournis à la collectivité	3 269	3 889	8 511
- Prêts aux particuliers	4 111	4 522	5 827
- Autres	7 388	6 221	9 579
TOTAL	313 153	262 071	319 427

Source : BCEAO.

\* : Données au 30.09.2009.

## MALI - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2007	2008	2009*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	589	412	1 619
- Agriculture, chasse	545	379	1 619
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	44	33	0
Industries extractives	0	0	0
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	0	0	0
Industries manufacturières	4 307	3 569	3 627
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	1 009	667	990
- Textiles, habillement, cuir	75	10	315
- Industries chimiques	1 500	1 470	1 225
- Autres	1 723	1 422	1 097
Electricité, gaz, eau	6 804	2 603	2 744
Bâtiment, travaux publics	634	487	224
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	28 067	17 665	17 285
- Commerce de gros	12 818	11 133	10 019
- Commerce de détail	12 587	4 860	6 033
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	2 662	1 672	1 233
Transports, entrepôts et communications	20 739	18 268	14 156
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	13 947	11 690	25 642
- Etablissements financiers, assurances	5 132	4 505	3 494
- Affaires immobilières, services aux entreprises	8 815	7 185	22 148
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	8 042	9 290	37 765
- Services divers fournis à la collectivité	730	671	27 207
- Prêts aux particuliers	6 293	7 647	10 031
- Autres	1 019	972	527
TOTAL	83 129	63 984	103 062

Source : BCEAO.

\* : Données au 30.09.2009.

## NIGER - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	934	1 136	2 301
- Agriculture, chasse	934	1 136	2 301
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	0	0	0
Industries extractives	4 777	6 157	12 985
- Pétrole brut et gaz naturel	0	24	10
- Autres	4 777	6 133	12 975
Industries manufacturières	5 052	6 679	11 610
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	2 941	3 889	4 901
- Textiles, habillement, cuir	455	126	146
- Industries chimiques	649	560	4 287
- Autres	1 007	2 104	2 276
Electricité, gaz, eau	12 527	8 162	10 225
Bâtiment, travaux publics	15 090	18 096	24 238
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	61 632	75 100	92 822
- Commerce de gros	47 502	61 553	77 681
- Commerce de détail	13 514	12 979	14 261
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	616	568	880
Transports, entrepôts et communications	19 173	19 939	18 443
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	3 515	4 305	11 930
- Etablissements financiers, assurances	2 414	2 736	9 422
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 101	1 569	2 508
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	18 699	17 251	17 066
- Services divers fournis à la collectivité	2 019	1 957	2 311
- Prêts aux particuliers	3 437	5 009	7 225
- Autres	13 243	10 285	7 530
TOTAL	141 399	156 825	201 620

Source : BCEAO.

## NIGER - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	280	2 314	1 994
- Agriculture, chasse	280	2 314	1 994
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	0	0	0
Industries extractives	11 058	9 498	18 223
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	11 058	9 498	18 223
Industries manufacturières	998	2 058	2 992
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	140	1 123	1 636
- Textiles, habillement, cuir	42	337	559
- Industries chimiques	0	16	7
- Autres	816	582	790
Electricité, gaz, eau	44	7 847	4 770
Bâtiment, travaux publics	2 137	4 506	2 994
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	12 002	27 797	14 785
- Commerce de gros	7 635	20 206	9 456
- Commerce de détail	1 597	3 986	2 416
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	2 770	3 605	2 913
Transports, entrepôts et communications	4 783	27 076	33 062
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	1 522	1 305	2 068
- Etablissements financiers, assurances	479	320	697
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 043	985	1 371
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	18 420	26 388	24 685
- Services divers fournis à la collectivité	1340	1 484	1 853
- Prêts aux particuliers	10 444	16 540	19 632
- Autres	6 636	8 364	3 200
TOTAL	51 244	108 789	105 573

Source : BCEAO.

## SENEGAL - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	22 947	27 634	23 837
- Agriculture, chasse	8 567	14 341	11 672
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	14 380	13 293	12 165
Industries extractives	3 267	3 135	2 949
- Pétrole brut et gaz naturel	0	26	0
- Autres	3 267	3 109	2 949
Industries manufacturières	219 717	212 165	207 086
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	46 930	45 106	48 824
- Textiles, habillement, cuir	12 499	12 411	11 253
- Industries chimiques	112 783	99 358	92 871
- Autres	47 505	55 290	54 138
Electricité, gaz, eau	9 517	12 597	10 543
Bâtiment, travaux publics	54 688	60 639	61 161
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	231 987	286 679	276 694
- Commerce de gros	164 037	208 523	179 627
- Commerce de détail	57 093	66 786	86 745
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	10 857	11 370	10 322
Transports, entrepôts et communications	65 597	116 018	67 163
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	59 957	57 036	59 719
- Etablissements financiers, assurances	13 824	15 069	14 348
- Affaires immobilières, services aux entreprises	46 133	41 967	45 371
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	133 120	139 007	157 786
- Services divers fournis à la collectivité	10 918	8 570	5 408
- Prêts aux particuliers	25 122	27 643	36 995
- Autres	97 080	102 794	115 383
TOTAL	800 797	914 910	866 938

Source : BCEAO.

## SENEGAL - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	4 733	4 784	4 186
- Agriculture, chasse	2 350	3 283	2 750
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	2 383	1 501	1 436
Industries extractives	3 055	4 764	4 973
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	3 055	4 764	4 973
Industries manufacturières	57 416	75 493	121 966
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	14 990	14 640	20 535
- Textiles, habillement, cuir	2 024	1 464	1 607
- Industries chimiques	19 219	14 406	37 636
- Autres	21 183	44 983	62 188
Electricité, gaz, eau	24 301	10 036	18 261
Bâtiment, travaux publics	16 567	14 011	13 439
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	72 610	85 956	86 135
- Commerce de gros	37 742	40 334	42 567
- Commerce de détail	18 843	22 312	19 812
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	16 025	23 310	23 756
Transports, entrepôts et communications	47 462	47 607	70 069
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	24 761	28 811	31 287
- Etablissements financiers, assurances	455	1 304	1 559
- Affaires immobilières, services aux entreprises	24 306	27 507	29 728
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	120 771	153 016	169 221
- Services divers fournis à la collectivité	5 006	7 801	8 098
- Prêts aux particuliers	76 532	93 169	103 708
- Autres	39 233	52 046	57 415
TOTAL	371 676	424 478	519 537

Source : BCEAO.



## TOGO - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	208	237	478
- Agriculture, chasse	182	151	377
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	26	86	101
Industries extractives	12 880	11 140	443
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	12 880	11 140	443
Industries manufacturières	31 863	16 200	18 694
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	7 180	4 441	6 693
- Textiles, habillement, cuir	12 639	456	466
- Industries chimiques	5 088	3 695	4 488
- Autres	6 956	7 608	7 047
Electricité, gaz, eau	3 398	3 221	5 024
Bâtiment, travaux publics	9 664	6 573	7 259
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	79 814	78 695	84 285
- Commerce de gros	61 294	61 027	67 529
- Commerce de détail	18 194	17 306	16 315
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	326	362	441
Transports, entrepôts et communications	14 892	7 724	9 486
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	2 998	5 334	5 831
- Etablissements financiers, assurances	1 836	3 632	3 877
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 162	1 702	1 954
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	3 976	4 299	6 711
- Services divers fournis à la collectivité	817	751	2 670
- Prêts aux particuliers	2 526	3 287	3 721
- Autres	633	261	320
TOTAL	159 693	133 423	138 211

Source : BCEAO.

## TOGO - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2007	2008	2009
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	81	111	94
- Agriculture, chasse	81	106	75
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	0	5	19
Industries extractives	10 072	0	0
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	10 072	0	0
Industries manufacturières	1 809	6 149	6 226
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	1 168	5 407	5 563
- Textiles, habillement, cuir	6	4	4
- Industries chimiques	332	193	237
- Autres	303	545	422
Electricité, gaz, eau	9 497	9 008	9 328
Bâtiment, travaux publics	476	792	659
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	5 381	6 862	9 804
- Commerce de gros	3 095	4 497	6 170
- Commerce de détail	1 799	1 904	2 474
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	487	461	1 160
Transports, entrepôts et communications	13 405	18 072	17 607
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	704	1 940	1 908
- Etablissements financiers, assurances	387	661	286
- Affaires immobilières, services aux entreprises	317	1 279	1 622
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	10 192	14 429	16 901
- Services divers fournis à la collectivité	1 582	1 404	1 311
- Prêts aux particuliers	6 980	11 279	14 176
- Autres	1 630	1 746	1 414
TOTAL	51 617	57 363	62 527

Source : BCEAO.

UMOA - MOUVEMENTS DES BILLETS ENTRE AGENCES

Exercice 2007									
Agences d'émission									
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total des entrées
Millions de francs CFA									
Bénin	-	104 814	259 176	45	55 246	94 949	10 564	160 157	684 951
Burkina	65 499	-	311 340	0	46 039	44 510	3 545	24 535	495 468
Côte d'Ivoire	55 933	18 470	-	941	17 596	58 742	11 450	4 996	168 128
Guinée-Bissau	660	285	227	-	2 884	10	13 638	0	17 704
Mali	14 606	25 608	81 153	394	-	6 461	30 864	3 162	162 248
Niger	18 895	11 232	33 686	0	1 730	-	2 073	1 837	69 453
Sénégal	9 302	11 279	54 388	32 507	51 883	4 957	-	2 999	167 315
Togo	104 384	59 416	140 010	31	16 338	25 232	4 075	-	349 486
Total des sorties	269 279	231 104	879 980	33 918	191 716	234 861	76 209	197 686	2 114 753

Source : BCEAO.

Exercice 2008									
Agences d'émission									
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total des entrées
Millions de francs CFA									
Bénin	-	84 802	266 085	1 210	26 238	62 030	8 518	144 516	593 399
Burkina	2 297	-	83 195	150	12 987	9 223	1 440	5 512	114 804
Côte d'Ivoire	54 829	17 964	-	929	63 928	2 111	19 190	4 488	163 439
Guinée-Bissau	0	789	0	-	87	110	34 083	170	35 239
Mali	1 116	11 547	26 130	923	-	3 858	30 048	1 005	74 627
Niger	39 984	12 326	18 889	134	2 121	-	1 624	20 022	95 100
Sénégal	1 279	5 960	28 117	27 242	40 323	2 389	-	2 142	107 452
Togo	57 628	38 879	46 942	206	3 788	8 626	1 516	-	157 585
Total des sorties	157 133	172 267	469 358	30 794	149 472	88 347	96 419	177 855	1 341 645

Source : BCEAO.

Exercice 2009									
Agences d'émission									
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total des entrées
Millions de francs CFA									
Bénin	-	84 930	184 674	1 741	28 422	66 411	5 835	169 723	541 736
Burkina	30 124	-	138 951	445	19 682	15 687	12 011	5 489	222 389
Côte d'Ivoire	23 119	28 431	-	1 486	19 483	2 898	3 151	7 444	86 012
Guinée-Bissau	121	493	1 093	-	1 613	25	19 305	210	22 860
Mali	23 612	19 608	86 657	17 299	-	1 412	177 723	4 853	331 164
Niger	36 961	5 313	10 609	609	2 827	-	7 477	9 910	73 706
Sénégal	9 576	7 238	29 599	28 164	33 351	2 173	-	2 509	112 610
Togo	137 854	25 729	71 344	258	7 091	31 765	2 613	-	276 654
Total des sorties	261 367	171 742	522 927	50 003	112 469	120 371	228 115	200 138	1 667 132

Source : BCEAO.

## UMOA - MOUVEMENTS DE BILLETS ET PIÈCES AUX GUICHETS DE LA BCEAO

Coupures	Prélèvements		Versements	
	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09
	Milliers de signes monétaires			
Billets	1 256 951	1 339 256	1 224 449	1 310 656
10 000	602 854	722 903	589 650	679 569
5 000	317 873	324 562	316 445	327 073
2 500	0	0	0	0
2 000	198 190	157 680	186 124	173 836
1 000	138 033	134 111	132 230	130 178
500			0	
Pièces	57 874	53 737	21 005	12 104
500	12 026	10 589	5 418	4 424
250	1 542	703	919	845
200	8 736	8 382	2 144	1 757
100	5 741	3 586	4 136	2 830
50	12 497	6 674	1 664	946
25	7 183	7 842	922	515
10	3 280	8 194	1 284	704
5	4 107	7 592	2 105	48
1	2 762	175	2 412	35
Total	1 314 825	1 392 993	1 245 454	1 322 760
	Millions de francs CFA			
Billets	8 152 323	9 301 312	7 983 207	8 908 907
10 000	6 028 543	7 229 031	5 896 504	6 795 694
5 000	1 589 366	1 622 809	1 582 226	1 635 363
2 500	0	0	0	0
2 000	396 381	315 361	372 248	347 672
1 000	138 033	134 111	132 230	130 178
500				
Pièces	9 581	8 156	3 913	3 125
5 000	1	1	0	1
500	6 013	5 294	2 709	2 212
250	385	176	230	211
200	1 747	1 676	429	351
100	574	359	414	283
50	625	334	83	47
25	180	196	23	13
10	33	82	13	7
5	21	38	11	0
1	3	0	2	0
Total	8 161 904	9 309 468	7 987 121	8 912 032

Source : BCEAO.

## **Chronologie des principales mesures de politique monétaire adoptées par la BCEAO entre 2002 et 2009**

### **7 janvier 2002**

Dans le cadre de la régulation de la liquidité bancaire dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a procédé, valeur 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons de la Banque Centrale au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20,0 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication.

L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

### **16 avril 2002**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a décidé de relever de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont fixés comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée-Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

### **7 juillet 2003**

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

### **20 octobre 2003**

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

#### **16 mars 2004**

La Banque Centrale a décidé de relever de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont fixés comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00%
- Burkina : 3,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée-Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 5,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

#### **22 mars 2004**

Au regard des évolutions favorables au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, a traduit la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

#### **16 juin 2005**

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de l'UMOA se sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005 :

- Bénin : 15,00%
- Burkina : 7,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée-Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 9,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

## **24 août 2006**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage à partir du 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%.

Cette décision qui vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique, s'inscrit dans un contexte marqué par les inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable.

La décision prise par la Banque Centrale intervient dans un contexte marqué, au plan international, par des préoccupations liées à la hausse soutenue des cours mondiaux du pétrole qui ont atteint des niveaux records. Cette dynamique qui affecte le pouvoir d'achat des populations et la situation des finances publiques, constitue un facteur supplémentaire de tensions sur les prix dans l'Union.

Le relèvement des taux directeurs de la BCEAO contribue à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA et, partant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

## **1<sup>er</sup> trimestre 2007**

La conduite de la politique monétaire, au cours des trois premiers mois de l'année 2007, a été marquée notamment par le retour de la Banque Centrale sur le marché monétaire, avec le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités.

A travers la reprise de ses opérations le 5 février 2007, la BCEAO avait pour objectif de contenir les effets d'une diminution sensible de la liquidité bancaire en fin d'année 2006 sur le loyer de l'argent. Ces opérations devaient permettre de créer les conditions d'un recyclage optimal des disponibilités sur le marché interbancaire et de préserver la cohérence de la hiérarchie des taux sur le marché des capitaux à court terme.

Au terme du premier trimestre 2007, la Banque Centrale a organisé sept appels d'offres d'injection de liquidités. Les soumissions reçues ont évolué entre 18,1 et 40,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,975% à 5,500%.

## **2<sup>e</sup> trimestre 2007**

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités. Au terme de ce trimestre, treize appels d'offres d'injection de liquidités ont été organisés. Les soumissions reçues ont évolué entre 21,3 et 47,2 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 4,0000% à 4,3500%.

## **3<sup>e</sup> trimestre 2007**

Durant le troisième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. L'Institut d'émission a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à trente-trois le nombre total de ces opérations depuis leur reprise à compter du 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 11,7 et 41,7 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,0000% à 4,2000%.

## **4<sup>e</sup> trimestre 2007**

Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à quarante-six le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 29,9 et 97,8 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,3000% à 5,0000%.

### **1<sup>er</sup> trimestre 2008**

Durant le premier trimestre 2008, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à cinquante-neuf le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 65,1 et 135,5 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué à la baisse, en se situant dans un intervalle de 2,7500% à 4,4000% contre une plage de 3,3000% à 5,0000% le trimestre précédent.

### **2<sup>e</sup> trimestre 2008**

Poursuivant ses interventions sur le marché monétaire au cours du deuxième trimestre 2008, la Banque Centrale a organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à soixante-douze le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 97,8 et 147,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,7500% à 4,2500%, contre une plage de 2,7500% à 4,4000% le trimestre précédent.

### **3<sup>e</sup> trimestre 2008**

Au cours du troisième trimestre 2008, la BCEAO, tenant compte des risques pesant sur la stabilité des prix au sein de l'Union, a décidé, à compter du 16 août 2008, du relèvement d'un demi ( $\frac{1}{2}$ ) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte a été fixé à 6,75%.

En outre, la BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités. Le montant mis en adjudication est resté stable à 100,0 milliards entre le 30 juin 2008 et le 30 septembre 2008. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,9720% à 4,5682% contre une plage de 3,9407% à 4,2331% le trimestre précédent.

### **4<sup>e</sup> trimestre 2008**

Dans le contexte du quatrième trimestre 2008 marqué par le début des répercussions de la crise financière sur l'activité économique, un niveau encore élevé de l'inflation et un rythme de croissance relativement soutenu des crédits à l'économie, la Banque Centrale a maintenu inchangé son principal taux directeur. Ainsi, le taux de pension est demeuré à 4,75%, son niveau en vigueur depuis le 16 août 2008.

En outre, la Banque Centrale a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités, en portant le montant mis en adjudication de 100,0 milliards le 30 septembre 2008 à 160,0 milliards le 31 décembre 2008. La conduite de ces opérations par la Banque Centrale a contribué à satisfaire les besoins en ressources des banques et à limiter les tensions sur les taux.

### **1<sup>er</sup> trimestre 2009**

La conduite de la politique monétaire, au cours du premier trimestre 2009, a été marquée par le renforcement du cadre opérationnel de la BCEAO sur le marché monétaire, qui s'est traduit depuis le 19 février 2009 par l'activation du guichet d'appels d'offres à un mois, en sus de celui à une semaine.

Ces actions de la BCEAO visaient à rassurer les banques sur la volonté de la Banque Centrale à couvrir leurs besoins de liquidité. Elles ont, par ailleurs, contribué à faire évoluer, en mars 2009, les taux du marché interbancaire à une semaine dans l'intervalle compris entre le taux minimum de souscription et celui de la pension. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,71% en mars 2009 contre 4,87% en février 2009 et 6,02% en décembre 2008, se situant entre le taux minimum des appels d'offres à une semaine (3,7500%) et celui de la pension (4,7500%).



Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,8068% à 4,7490% contre une plage de 4,4986% à 4,7435% le trimestre précédent.

## **2<sup>e</sup> trimestre 2009**

La conjoncture économique et financière de l'Union durant le deuxième trimestre 2009 a été marquée par la détérioration des perspectives de croissance et l'apparition de tensions sur les finances publiques, dans un contexte d'atténuation des pressions inflationnistes et de ralentissement de la progression de l'encours des crédits à l'économie.

Dans ce contexte, la BCEAO a procédé à une baisse de 0,50 point de pourcentage de ses taux directeurs. Ainsi, à compter du 16 juin 2009, le taux de pension a été ramené de 4,75% à 4,25% et le taux d'escompte qui sert de référence en matière de pénalité, de 6,75% à 6,25%. Cette baisse des taux directeurs de la Banque Centrale devrait ainsi donner aux banques une marge de réduction de leurs taux débiteurs.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer le signal envoyé au marché à travers la baisse des taux directeurs et d'accroître la capacité des banques à financer l'économie, la BCEAO a revu à la baisse les coefficients de réserves obligatoires dans quatre Etats de l'Union (Bénin, Mali, Niger et Sénégal). Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans ces Etats sont fixés comme suit à compter du mardi 16 juin 2009 :

Bénin : 9,0% au lieu de 15,0% ;  
Mali : 7,0% au lieu de 9,0% ;  
Niger : 7,0% au lieu de 9,0% ;  
Sénégal : 7,0% au lieu de 9,0%.

Les coefficients des réserves obligatoires restent inchangés au Burkina (7,0%), en Côte d'Ivoire (5,0%), en Guinée-Bissau (3,0%) et au Togo (3,0%).

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires demeure fixé à 5,0% dans tous les Etats membres de l'Union.

La BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires et mensuelles de couverture des besoins en liquidités des banques. Ces actions ont contribué à faire replier les taux du marché interbancaire à une semaine. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,37% en juin 2009, contre 4,63% en mai 2009 et 4,71% en mars 2009. Sur les deux dernières semaines du mois de juin qui ont suivi la décision de la Banque Centrale, le taux moyen interbancaire sur cette maturité s'est élevé à 4,14%, en dessous du nouveau taux de la pension.

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,5653% à 3,9923%, contre une plage de 3,8068% à 4,7490% le trimestre précédent.

## **3<sup>e</sup> trimestre 2009**

Au cours du troisième trimestre 2009, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs en rapport avec l'évolution favorable de l'inflation. Ainsi, la BCEAO a poursuivi une politique accommodante en vue d'un soutien à la reprise de l'activité économique au sein des pays de l'Union, dans le sillage de la tendance amorcée dans les pays industrialisés. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à 4,25% et 6,25%, niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009.

La BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques. La baisse des taux directeurs et les injections régulières de liquidités ont contribué à faire replier le taux du marché interbancaire à une semaine qui s'est inscrit à 4,09% en septembre 2009, en dessous du taux de pension, contre 4,37% en juin 2009 et 4,63% en mai 2009.



Durant le troisième trimestre 2009, les montants mis en adjudication sur le guichet des enchères hebdomadaires ont été ajustés, afin de couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les établissements de crédit. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,2662% à 3,3646%, contre une plage de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, l'Institut d'émission a maintenu les adjudications à taux fixes et à montants illimités sur le guichet à un mois, afin de rassurer les établissements de crédit sur la disponibilité de la Banque Centrale à les accompagner dans le financement de l'économie, dans une période marquée par une atténuation des tensions inflationnistes.

#### **4<sup>e</sup> trimestre 2009**

Au cours du quatrième trimestre 2009, la BCEAO a laissé inchangés ses taux directeurs en liaison avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement 4,25% et 6,25%.

La BCEAO a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, en vue de la satisfaction des besoins en liquidités des banques.

L'ajustement à la hausse, au quatrième trimestre 2009, des montants mis en adjudication dans le cadre des opérations d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités de la BCEAO, a contribué à la poursuite de la détente des taux interbancaires à une semaine, qui se sont situés à 3,87% en décembre 2009, contre respectivement 4,09% et 4,37% en septembre et juin 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans une fourchette comprise entre 3,2584% et 3,3149%, contre un intervalle de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, les adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet à un mois ont été régulièrement organisés, en vue d'assurer la couverture des besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

## **Principaux documents publiés par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

### **Périodiques**

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO - de 1956 à 2008 (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques - de 1956 à 2004
  - Statistiques monétaires (mensuel)
  - Statistiques économiques (trimestriel)
  - Etudes et recherche (trimestriel)
  - Informations générales (trimestriel)
- 3 - Bulletin mensuel de conjoncture - d'octobre 2005 à février 2010, juin et juillet 2010
- 4 - Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières - de janvier 2005 à mai 2010
- 5 - Note trimestrielle d'information - de mars 2005 à juin 2010
- 6 - Annuaire statistique - de 2004 à 2007
- 7 - Annuaire des banques et établissements financiers - de 1967 à 2008
- 8 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers (annuel)
  - Bilans des banques et établissements financiers - de 1967 à 2003
  - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers - 2004, 2007
- 9 - Recueil des textes légaux et réglementaires - 2003
- 10 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés - de 1993 à 2006 (annuel)
- 11 - Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA (2006, 2007, 2010)
- 12 - Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA (2006, 2008)
- 13 - Revue Economique et Monétaire (juin 2007, décembre 2007, juin 2008, décembre 2008, juin 2009)

### **Ouvrages**

- 14 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) - Dakar, Edition BCEAO, août 1994
  - Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires
  - Volume I : Cadre réglementaire général
  - Volume II : Documents de synthèse
  - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 15 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) - Paris, Edition Georges Israël, janvier 2000
- 16 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
  - Plan comptable général des entreprises - Paris, Edition Foucher, décembre 1996
  - Guide d'application - Paris, Edition Foucher, octobre 1997
  - Système minimal de trésorerie - Paris, Edition Foucher, octobre 1997
  - Tableaux de passage - Paris, Edition Foucher, octobre 1997
- 17 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)
  - Liste intégrale des comptes et états financiers - Dakar, Edition BCEAO, 2005
- 18 - Méthodologie d'Analyse Financière - Dakar, Edition BCEAO, 2004
- 19 - Référentiel comptable spécifique des systèmes financiers décentralisés de l'UMOA, Edition BCEAO, 2009

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES  
DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO  
OCTOBRE 2010





**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga  
BP 3108 - Dakar - Sénégal  
[www.bceao.int](http://www.bceao.int)